

kashkazi

700 fc / 4 euros

numéro 64 - juin 2007

les vents n'ont pas de frontière, l'information non plus

ndzuani la loi de la kalach'

Mohamed Bacar n'est officiellement plus le président de l'île autonome de Ndzouani. Il n'en reste pas moins le maître. Enquête au coeur de la "dictature molle" du système Bacar, où la parole n'est pas libre, et la loi celle du mieux armé.

Dix ans de séparatisme

NOTRE DOSSIER

En 1997, Ndzouani revendiquait la "coupure" avec les autres îles et son rattachement à la France. Dix ans après, le séparatisme n'est pas mort, loin de là. Existe-t-il un projet de démantèlement des Comores ? Retour sur les événements de 1997. Enquête sur la crise du 2 mai. Qui sont les "forces occultes" ?

MAORE / LÉGISLATIVES

En politique, les anciens ne décident plus

UNION / PRÉSIDENTIELLES

Jeunes : la nouvelle cible des candidats

DIASPORA MALGACHE

A la rencontre des femmes nomades

FRANCE

Sarkozy, l'Afrique, le monde

Maore : le niveau des élèves baisse, en toute discrétion



Une Kalachnikov AK-47. Cette arme de conception russe est présente en masse à Ndzouani, notamment depuis la crise séparatiste de 1997.





Notre dernière création ...Paris!

Le chic, le style et la mode... L'art de vivre à la française est aux portes des Comores. Envolez vous pour Paris trois fois par semaine le mardi, jeudi et samedi. Pour plus de détails, contactez Ario Comores ou votre agence de voyage.



Rogers - AVIATION DIVISION



www.kenya-airways.com

sommaire (64)

4 ENTRE NOUS

LE JOURNAL DES LECTEURS chers candidats...
DES NOUVELLES DE... les rencontres iyara
HORIZONS DIVERS bill tallen, l'apôtre anti-conso
PORTRAIT TYPE mwigni mmadi

8 FAUT QU'ÇA SORTE

où il est question de c. job et de ses sarcasmes
DIPLOMATIK' la fin du FMI et de la BM ?

11 RUE DES INCONGRUS

"on a merdé, vous payez !"

12 NOUVELLES DU FRONT

16 GROS PLAN

plongée au coeur de la "dictature molle"
de mohamed baccar, à ndzuani

20 DÉCRYPTAGE

- 20 POLITIQUE maore : les anciens ne décident plus
- 20 POLITIQUE la campagne dans l'Union
- 23 POLITIQUE jeunes : la nouvelle cible
- 24 ÉDUCATION les écoles, un enjeu communautaire
- 26 ÉDUCATION le niveau des élèves mahorais en question

28 IDÉES

fractures post-coloniales à maore

30 GÉOPO

sarkozy et l'afrique : une vraie rupture ?

32 DOSSIER

1997-2007, dix ans de séparatisme

- 32 retour historique sur ces 30 dernières années
- 34 crise du 2 mai : scénarios d'un coup monté
- 37 comment la classe politique relaie la rébellion
- 38 à la genèse du rattachisme anjouanais
- 39 histoire : de la "coupure" au NEC
- 40 goro : une opération militaire mal ficelée
- 41 3 août 1997 : le MPA proclame l'indépendance
- 42 les ambiguïtés de la France
- 44 qui est christian job ?
- 45 les lobbies français pro-séparatistes
- 47 analyse : l'indépendance n'a pas eu lieu
- 48 l'ascendant des wazungu
- 49 Braza : "nous sommes des Français délaissés"

50 HORŶ-PISTE

migrations de mađa aux comores : femmes nomades

53 HUMEUR VAGABONDE

djumbe, la fatma de la france

Le défi de la nation comorienne

par Kamal'Eddine Saindou et Lisa Giachino

A L'ÈRE DES GRANDS ENSEMBLES RÉGIONAUX et de la globalisation, évoquer la problématique nationale peut sembler être un combat d'arrière-garde, voire un glissement dangereux au regard des dérives qu'ont causé au siècle dernier les théories qui se réclamaient du nationalisme. Aujourd'hui, les résidus des combats nationalistes trouvent peu d'écho dans un monde réticent à tout réflexe de repli.

Il est cependant difficile de faire l'économie d'un tel débat dans le cas des Comores, où l'idée de nation et la conception de l'Etat sont récurrentes dans l'instabilité chronique de cet archipel qui semble ne pas avoir soldé ses comptes avec l'ancienne puissance coloniale. Le différend concernant Maore, le sur-saut séparatiste de 1997 à Ndzuani, dont une partie importante de la population réclamait alors son indépendance et son rattachement à la France, la "réconciliation" de 2001 qui n'a pas réussi à unifier le pays, dessinent les contours d'un chaos qui pose la question de la survie de l'Etat. Tous les observateurs de cette décolonisation "inachevée" s'accordent à relever l'absence de sens patriotique chez les Comoriens. Le discours né de ce processus de désintégration n'hésite pas à soulever les particularités insulaires pour justifier "l'absence d'unité comorienne" avant celle, administrative, imposée par la colonisation.

Un raccourci un peu rapide qui voudrait faire oublier qu'une nation ne sort pas de nulle part : elle se construit, souvent dans la douleur. Parce que les puissances qui impriment leur vision au "politiquement correct" planétaire ont déjà vu aboutir leur processus de construction nationale, le monde entier semble aujourd'hui raisonner comme si ce type de combat était définitivement dépassé. Relégué au rayon des vieilles idées autrefois respectables... A présent que "le monde est un village", il serait déplacé de s'attarder sur des revendications nationalistes jugées rétrogrades...

Un raccourci un peu rapide voudrait faire oublier qu'une nation ne sort pas de nulle part : elle se construit, souvent dans la douleur.

L'interprétation actuelle du "droit des peuples à disposer d'eux-mêmes" est caractéristique de cet état d'esprit. A quel moment peut-on parler de peuples, et où leurs droits s'arrêtent-ils lorsqu'ils entravent l'affirmation d'une nation ? Les puissances occidentales ne se sont pas embarrassées de ce genre de questions quand elles jetaient les bases de leur propre existence nationale. Et puisqu'aux Comores on se réfère sans cesse à la France, faut-il rappeler le sentiment d'oppression exprimé jadis -et encore aujourd'hui par quelques militants- par les Bretons, les Basques, les Occitans ou les Corses, à l'endroit de la République ? Il fallait les soumettre pour que la nation française existe. On peut

trouver cela légitime ou illégitime, mais la République a fait fi de leur "droit à disposer d'eux-mêmes", et personne n'a rien trouvé à y redire. Les "spécificités" qui les distinguaient des autres Français étaient pourtant plus marquées que celles qui différencient les Wandzuani des Wangazidja ou les Wamaore des Wawmali, dont on est si prompt à reconnaître les "identités" insulaires...

IL NE S'AGIT PAS LÀ DE JUSTIFIER L'OPPRESSION des minorités. Juste de rappeler que ce qui était acceptable voici quelques siècles en d'autres contrées n'est plus accepté aujourd'hui. Le contexte mondial, globalisé à l'extrême dans un ensemble où prime l'économie avant le politique, rend très difficile le processus de construction d'une nation tel qu'il s'est développé il y a plusieurs siècles. La mondialisation et la montée en puissance des institutions internationales sont à double tranchant : elles opposent aux dérives les plus dangereuses quelques garde-fous et le poids d'une opinion mondiale, mais elles appliquent aussi à tous les pays et quel que soit le chemin emprunté, les mêmes normes de pensée politique. Or le nationalisme ne signifie pas la même chose selon la latitude où l'on se trouve. Sur une terre qui a définitivement construit sa nation et se trouve confrontée au défi de l'ouverture, être nationaliste revient à regarder vers l'arrière, voire à rejeter l'Autre. C'est le cas des mouvements nationalistes européens, dont le plus célèbre est français -il s'agit du Front national. Mais dans un territoire qui ne s'est pas encore parfaitement unifié, déterminé, le nationalisme est, au contraire, une marche vers l'avant.

Les nations qui édictent les règles de bonne conduite dans l'hémisphère sud, ont elles aussi franchi l'étape de construction, avec tout ce que celle-ci comporte de violences physique ou mentale. Assises sur des bases solides, elles sont aujourd'hui capables d'imposer relativement pacifiquement leur existence à l'intérieur de leurs frontières et voudraient que le calme avec lequel elles exercent leur autorité soit partagé partout où s'étend leur influence. L'exemple des Comores et de leur Constitution adoptée en 2001 est frappant : on voudrait que le pays devienne ce qu'il doit être par la seule application d'un texte qui ne cherche à fâcher personne. Une "réconciliation" sans heurt, aseptisée, sans "dommages collatéraux"... Mais quelque chose cloche. Et si la nation avait besoin d'en fâcher certains pour être bâtie ? De trancher, de se choisir un idéal au détriment d'un autre ? Et s'il fallait se battre, l'arracher, ou l'imposer par la force pour qu'elle existe aux yeux de tous ? Et si la fragilité de la nation comorienne venait du fait que les Comoriens n'ont jamais rien sacrifié pour l'obtenir ?

RETOUR AUX ORIGINES. POUR DAMIR BEN ALI, auteur d'une réflexion sur les origines du séparatisme à paraître prochainement, "l'Etat est l'instrument et le symbole de l'ensemble de la Nation. Le peuple lui reconnaît le pouvoir de décider pour tous les citoyens, la capacité d'imposer l'observation des lois". Or, rappelle l'ethnologue comorien, "ces prérogatives n'ont jamais été exercées aux Comores par un seul homme, fut-il n'tibe / mawana" ¹. Malgré une très longue durée (du XV^{ème} au XIX^{ème} siècle), le régime des mawana n'exerça guère un pouvoir hégémonique. Le sultan mawana ou n'tibe n'était qu'un chef de famille, à la tête d'une fédération des matrilignages. Il assumait le rôle dévolu à son matrilignage, celui d'être le médiateur entre des groupes de parenté". Selon Damir Ben Ali, l'unité des Comores repose sur ce système de matrilignage étendu sur l'ensemble des îles et sur lequel se sont fondées les relations entre elles. Ce "mode traditionnel d'organisation de fonctionnement du yezi est incompatible avec un principe d'organisation bureaucratique centralisée irradiant l'ensemble de l'archipel à partir d'un lieu géographique unique chargé d'assumer les fonctions politiques d'une capitale".

Quelle aurait été l'évolution de ce système sans l'intervention de puissances étrangères ? Difficile de le savoir. Poussés par celles-ci à se faire la guerre, les sultans se sont affaiblis et ont fini par "abdiquer", forcés de rompre le pacte qui les liait à leurs sujets. La France leur a offert en échange de ce renoncement son protectorat, "et signé avec chacun d'eux en tant que chef d'un Etat souverain, des traités et conventions", fait remarquer Damir Ben Ali. Si les 71 ans de protectorat ont permis de dissoudre complètement les structures locales de pouvoir, il a fallu attendre 1957 pour que des institutions autonomes commencent à se mettre en place. Une indépendance en queue de poisson "libérati" en 1975 les Comores, sans bataille -comme on a pu en voir dans la grande majorité des colonies africaines et asiatiques- et avec moins de quinze années d'expérience administrative dans le cadre du statut d'autonomie interne.

Le seul homme d'Etat comorien qui ait tenté d'affronter le vide creusé par le colonisateur et d'affronter le problème de la nation s'est vu reprocher ses méthodes expéditives. Ali Soilih voulait forcer les Comoriens à dépasser les frontières des villages, des îles et des hiérarchies sociales qui freinaient la construction de cette nation. Les sacrifices culturels et personnels que cela demandait ont été trop durs à avaler, ou du moins n'ont pas eu le temps de l'être puisque le président révolutionnaire a été liquidé.

Trente ans après, les mêmes clivages continuent de nous occuper. Si la constitution de 2001, faite pour protéger les "spécificités" et les intérêts insulaires, en est devenue le symbole, le refus des Comoriens de céder quoi que ce soit au profit de l'intérêt national va bien au-delà des textes et des institutions. L'idée d'un Etat central fort qui obligerait tout le monde à se plier aux exigences du bien commun fait maintenant figure d'épouvantail. Sans nier les innombrables différences qui font la diversité de l'archipel, il serait temps de nous demander : que sommes-nous prêts à sacrifier pour construire notre nation, c'est-à-dire trouver une manière de vivre et de penser ensemble ? Certes, le temps du nationalisme de repli est dépassé. Mais les Comoriens resteront à l'écart du "village planétaire" tant qu'ils seront incapables de savoir qui ils sont.

¹ Titres du sultan ayant prééminence à Ngazidja (n'tibe) et à Ndzuani, Maore et Mwali (mawana).



Mensuel indépendant de l'archipel des Comores édité par la SARL BANGWE PRODUCTION
Deuxième année - numéro 64
BP 5311, Moroni, Ngazidja, Union des Comores
Tel. Moroni : (00 269) 76 17 97 - (00 269) 36 17 97
Tel. Mamoudzou : 02 69 21 93 39
e-mail : kashka2005@yahoo.fr / www.kashkazi.com
Directeur de la publication : Kamal'Eddine Saindou
Rédactrice en chef : Lisa Giachino
Rédaction : Rémi Carayol, Naoueridine Papanwenge, Daan-Ouni Msolli
Collaborateurs : Ahmed Abdallah, Nassuf Djailani, Soeuf Elbadawi, Le Quotidien de la Réunion, Syfia International, Eric Tranois
Impression : Graphica Imprimerie, Moroni - (00 269) 73 39 65

Qui a dit qu'ils n'avaient pas de programme ?

MES CHERS AMIS CANDIDATS, PARDONNEZ-LEUR...

UN "ÉLECTEUR FIDÈLE" DÉNONCE AVEC FORCE IRONIE LA CAMPAGNE DES CANDIDATS AUX PRÉSIDENTIELLES DES ÎLES. DÉCAPANT.

AMIES (É)LECTRICES, AMIS (É)LECTEURS, HEUREUX HABITANTS de Ndzuwani, Mmwali et Ngazidja nous voici à nouveau appelés aux urnes pour doter chacune de nos îles d'un nouveau - mais pas forcément - Président. Forcément masculin car nous n'avons pas notre Ségolène. Voyez nos candidats ; ils sont nombreux, beaux dans leur joli costume, les yeux brillants d'intelligence et de sincérité. Leurs affiches sont placardées sur les murs de nos villes et villages. Ils nous rendent parfois visite sur nos bangwe, et cela nous change un peu de nos éternelles parties de cartes, de dominos ou de mraha. Ils viennent même dans nos modestes foyers prêcher la bonne parole ! Comme je les aime tous ! Ils sont tous mes préférés au grand dam des mes amis qui n'en ont qu'un chacun et qui se chamaillent à longueur de journée pour

défendre chacun le sien. Moi c'est plutôt du genre "shindji tsi shonga", je ne connais pas la satiété. Tant qu'il y en a j'en prends, tout comme les mabawa grillés, scusez la comparaison. D'ailleurs, je me demande si je ne vais pas mettre le bulletin de chacun dans l'enveloppe, puisque hélas le jeu démocratique et l'honnêteté du scrutin ne me donne droit qu'à une seule enveloppe, pour ne pas faire de jaloux. J'entends d'ici les méchantes langues et les esprits chagrins dire que nos candidats n'ont pas de programme, qu'ils font dans le populisme, qu'ils ne pensent qu'à leur pomme, et patati, et patata... D'accord, personnellement je n'en ai pas encore lu de programme ; mais cela ne signifie pas qu'il n'y en a pas. Le vent existe bien et qui l'a jamais vu ? Attention, quand je dis le vent n'y voyez pas malice. Je dis le vent comme j'aurais

pu dire le "rien" ou tenez donc le "zéro". Le zéro existe bien, non ? Si nos candidats n'avaient pas de programme, où pensez-vous qu'ils ont pu puiser ces merveilleux slogans qui nous frappent droit au cerveau ? "Subuti bo Mgazidja", waaouh, c'est... osé et bien trouvé ! "Batissons Ngazidja", "La politique autrement", "Le candidat du changement", "Force tranquille", etc. Que c'est intelligent tout cela. Prenez n'importe lequel et collez-le en dessous de n'importe quelle photo et ça leur va à tous ; du sur mesure pour tous. Un seul à ma connaissance se serait démarqué et aurait déclamé "Kayiri shema hana shiyi" que l'on peut traduire approximativement, pour le lecteur qui ne maîtrise pas la langue de Mbaé Trambwe, par "le bon (bien) est préférable au mauvais (mal)". Nous devons cette belle sortie à un candidat albinos qui joue sur le double sens du

mot shema qui se traduit par "bien" ou "albinos". Vous voyez qu'on a même un comique qui fait dans l'autodérision et qui utilise son déficit de mélanine comme argument de campagne. Alors je vous en prie, amis électeurs, dormez tranquilles bonnes gens. Demain on rase gratis ! et arrêtez de dire qu'ils nous rasant tous. Car chaque candidat a sa petite baguette magique pour nous sortir du marasme socio-économique qui nous accable chaque année un peu plus et depuis si longtemps. Les fonctionnaires ont du mal à joindre les deux bouts ? Patience, le futur Président a LA solution. La rentrée scolaire est toujours tardive, les profs en grève et le niveau scolaire catastrophique ? Pas grave, votez pour l'un ou l'autre et ça ira mieux. Et l'hôpital public, plusieurs mois sans une goutte d'eau dans les robinets, le labo quasi-

ment fermé faute de moyens, personnel soignant en colère ? Soit, après les élections on aura un "hôpital de référence" ! Référence à quoi, ce n'est pas votre problème puisqu'on vous dit de dormir tranquille. Relax Max ! Quand je pense à ses petits c... qui osent arborer des banderoles dans la capitale clamant en substance : "Rilemewa, Karitsu voti" ("Y'en a marre, on vote plus")... Mais chers amis candidats, pardonnez-leur. Ils ne savent pas ce qu'ils disent. Vous avez été jeunes aussi et vous avez peut-être proféré ce genre de sottises. Alors AUX URNES CITOYENNES ET CITOYENNES ! Et si vous n'êtes toujours pas convaincus, c'est que vous y mettez de la mauvaise volonté.

UN ÉLECTEUR ASSIDU, MORONI

Non, tout n'a pas été catastrophique ces

LE MONGOZI AVAIT RAISON

LE MOIS DERNIER, ALI MLAMALI, ANCIEN MINISTRE D'ALI SOILIH, PUBLIAIT DANS CES COLONNES UN ARTICLE ACERBE SUR

DANS UN ARTICLE INTITULÉ : "Le Mongozi avait raison, un hommage implicite à la pensée visionnaire d'Ali Soilih", "Ali Mlamali, ancien ministre d'Ali Soilih, dresse un portrait au vitriol des 30 années de l'après-révolution dans le *Kashkazi* n° 63 du mois de mai 2007. Je salue la pertinence de l'article qui dévoile son auteur, souvent distant, toujours secret, quelquefois ombrageux. J'apprécie le courage de l'analyse, l'éclairage sur les penseurs qui annihilent, selon lui, toute évolution de la société. Je note sa remarque sur une nécessaire et "incontournable éducation de masse" pour prétendre trouver une issue de sortie. Je comprends son regret de l'absence d'une phase de maturation de la société avant l'indépendance, qui l'aurait débarrassée des "pages tantôt de servitude, tantôt d'aliénation" pour mieux "asseoir une conscience collective apte à la construction des fondations d'une société avertie, solidaire et entreprenante". Car, assène le professeur à la retraite, "il est incontestable que la conscientisation d'un peuple, réussit davantage dans les contextes où un joug s'exerce, la thématique libertaire y étant plus forte, plus authentique, contrairement à la réalité des contextes de souveraineté où toute manifestation d'autorité qui arbitre, peut devenir autoritaire, et donc, facteur de conflits, dès lors qu'elle s'exerce favorablement dans un sens, au détriment de l'autre". Mais, je déplore le propos brutal, abrupt et rugueux, enrobé de mépris et d'un rejet global à l'égard des gouvernants post-révolutionnaires.

ON RESTE COI, EN EFFET, devant tant d'aplomb et d'irrévérence, quand M. Ali Mlamali, traite implicitement de naïfs politiques, "de faillite", et peut-être même d'idiots, "toutes les générations en mesure d'apporter intellectuellement et professionnellement l'aide nécessaire à l'option

d'une voie raisonnable de développement" dans ce pays, et qui ne l'ont pas fait, pour conclure, sentencieux, qu'"il est extrêmement difficile de nourrir quelque espérance". On est stupéfait de constater qu'il survole rapidement le séparatisme anjouanais, véritable rongeur de l'unité et de l'intégrité des Comores, enzyme diluant toute stabilité et naturellement tout effort de développement, mais, cogne durement sur ce qu'il appelle sa "gestion pitoyable". On est tenté de s'interroger sur sa grille d'analyse et sur ses instru-

“ C'est la réalité du moment. Elle est douloureuse, innommable, mais elle est là. on ne peut pas se voiler la face. Le séparatisme est passé par là. (...) Anjouan a imposé ses vues. mais par la suite, certains ont triché. (...) ”

ments de mesure, sur ses choix idéologiques et sur ses préférences politiques, quand il qualifie l'héritage légué au Président Sambi de "tragique" et "l'attitude des milieux censés l'éclairer de honteusement archaïques". (...) Insultant, sectaire, méprisant et méprisable, tout simplement révoltant. Rien de plus. M. Mlamali a tort de s'ériger en procureur. On constate qu'il est amer, très amer. Il tire à vue. Rumine-t-il une haine, une quelconque nostalgie ? Qu'importe ! Il a ses raisons qui lui appartiennent et nous ne cherchons pas à les savoir. Je trouve seulement pathétique qu'il affirme tranquillement, apparemment sans gêne que "presque 30 ans après cet échec (celui de la révolution d'Ali Soilih), il est objectivement impossible d'indi-

quer un quelconque acquis social, économique, diplomatique ou culturel." Il assène, d'un air grave : "Au contraire, nous nous sommes constamment couverts de honte à l'égard du monde par la coupable incurie gestionnaire de notre pays."

CETTE FAÇON MANICHÉENNE de voir les choses, sans aucune agilité intellectuelle, est blessante, triste et désespérante. Il manque la hauteur de vue, l'obligation de

Par un discours tortueux et sans résonance, M. Mlamali veut refaire l'histoire. Je ne crois pas qu'il réussisse. A la chute du Président Ali Soilih, il a vite fait de quitter le pays, laissant ses camarades en révolution, dans les fourches caudines de Bob Denard. Quand seize jours plus tard, le Mongozi a été assassiné par ses géoliers, sans aucune forme de procès, on ne l'a pas entendu, alors qu'il était en sécurité, dans un pays de liberté, une de ses patries. Aujourd'hui, le pays va mal. Il n'est pas agonisant à cause de l'économie. La maladie suprême s'appelle séparatisme, instabilité chronique. Mais, suivons un instant le raisonnement de M. Mlamali et validons par commodité son diagnostic. Alors, que faire, puisque la conscientisation de la population n'a pas été faite avant l'indépendance ? Que faire, puisque le Mongozi que l'on ne peut pas accuser d'aveuglement, n'a pas voulu, dans la gestion de la révolution, tenir compte de l'environnement régional et international ? de la position géostratégique de notre pays, au carrefour d'enjeux politiques, stratégiques, économiques qui le dépassent et qu'il ne peut pas maîtriser comme il faudrait, pour assurer, assumer, asseoir sa souveraineté ? Que faire, quand théoriquement, à l'intérieur, tout devait réussir, mais que l'aspect primordial, le socle de la stabilité de tout pays fragile, la diplomatie, a été délaissée, marginalisée, ignorée par le Mongozi, entraînant ainsi sa chute ?

POUR M. MLAMALI, il n'y a rien à faire. "Il n'y a pas d'avenir." L'avenir est plombé. Il nous fait croire, avec beaucoup d'assurance, qu'il est impossible d'améliorer le quotidien des Comoriens et de sortir le pays de la précarité. Moi, je dis : Non, M. Mlamali ! Il y a un avenir. Et les Comoriens qui le souhaitent, le construiront ensemble. Nous sommes nostalgiques de la révolution, pour ce qu'elle

Que fait l'Etat français avec ses jeunes ?**MAYOTTE, L'ÎLE QUI MARCHE À REÇULONS**

ETUDIANTE EN FRANCE, MOUNIATY A. CHAKOUR DÉNONCE... UN PEU TOUT CE QUI SE PASSE À MAORE.

MAYOTTE, BELLE ÎLE DE L'OCÉAN INDIEN, possède de nombreux atouts touristiques. Cependant, au même titre que les autres DOM TOM, elle reste un boulet pour la République Française. Avec un taux de chômage qui avoisine les 40% au cours de ces 5 dernières années, la montée des sentiments hostiles à l'encontre des étrangers, des jeunes confrontés à de sérieuses lacunes en langue française... Mayotte ne présente pas encore toutes les garanties pour prétendre au titre de département d'outre mer.

Mayotte, c'est cette île qui veut être plus proche de la France mais sans véritablement maîtriser sa langue, à qui on peut faire le reproche suivant : "a si djikaza mouzoungou bila kassi jiwa yi shizoungou". Je ne dis pas qu'il faut privilégier la langue française au détriment de la langue mahoraise. Je fais juste ce constat alarmant : nous, jeunes de Mayotte, territoire faisant partie de la République Française, possédons de réelles lacunes en langue française. La langue française est belle, gracieuse et surprenante, pourquoi ne pas en faire part aux jeunes de Mayotte ? Pourquoi ne pas proposer une politique efficace pour remédier à ces insuffisances qui ne profitent à personne ? Les étudiants mahorais s'envolent chaque année pour poursuivre leurs études en Métropole. Aux autres facteurs qui ne facilitent pas leur adaptation, s'ajoute la langue, mal maîtrisée à l'écrit comme à l'oral. C'est donc à un sérieux handicap que l'étudiant doit faire face : dans ses études mais également dans sa vie quotidienne. Ceci est d'autant plus critique lorsqu'on note que lors des épreuves, les professeurs en première année sont très exigeants sur

le style et la qualité d'écriture, et que plus de cinq fautes d'orthographe et d'expression peuvent signifier un retrait conséquent de points sur une copie. Un handicap pressenti dans la vie quotidienne notamment lors d'un postulat pour un job étudiant : comment affronter l'épreuve d'entretien oral, qui dès le départ se révèle très stressante ?

QUE FAIT ALORS L'ÉTAT FRANÇAIS avec ses jeunes ? La maîtrise de la langue française est une priorité, d'autant plus que nous sommes rentrés en Sarkozy, où le besherelle vient concurrencer la carte d'identité dans la liste des accessoires à ne jamais oublier lorsque vous sortez de chez vous.

Mayotte, c'est cette île qui semble n'avoir ni histoire ni conscience et qui ne sait donc pas où elle va. On peut s'étonner à titre d'exemple de l'usage de l'Histoire sur l'île. A en croire les grands acteurs de la scène politique, économique et sociale, ainsi que les palabres dans les différentes places des villages : l'Histoire de Mayotte aurait commencé en 1975, date à laquelle l'île a réfuté l'indépendance, préférant rester dans le giron français. Ce n'est pas tant ce choix qui est à blâmer, mais plutôt l'utilisation qu'on en fait afin d'expliquer aux jeunes générations que les Mahorais n'ont aucune communauté avec les Comores. Ce que, historiens, ethnologues, géographes et même politologues démentent. De même, combien s'obstinent à penser que nous ne sommes pas africains alors que les premiers habitants à peupler l'archipel et qui y apportèrent la langue sont des bantoues issus d'Afrique ? A écouter les uns et les autres, les seuls personnages his-

toriques dont nous disposons sont Younoussa Bamana, Zéna M'déré, Andriantsoly et le commandant Passot. Quand accordera-t-on le même traitement de faveur à Mawana II, Salim II et autres sultans ? Quand osera-t-on parler ouvertement de l'époque où Mayotte faisait partie de l'empire colonial français ? Le développement d'un pays ne se fait pas sur la focalisation d'une seule date, un seul fait de l'histoire. La finalité de Mayotte et des Mahorais peut être autre chose que la départementalisation. Quand reconnaitrons-nous enfin que la France n'a pas toujours agi dans l'intérêt du peuple mahorais ? Qu'on arrête de nous leurrer, parce qu'une fois en Métropole, nous restons des "Français de seconde zone", victimes des mêmes discriminations que les Français descendants d'immigrés.

ET SI NOUS ÉTIIONS NAÏFS, pas assez informés, plutôt ignorants et nullement consciencieux ? Et si nous étions les coupables et les fautifs ? De toutes les régions françaises, Mayotte est la plus effrayante vue de l'extérieur. A-t-on, ailleurs, senti une aussi grande haine envers les étrangers ? Dans quel département en France a-t-on brûlé des maisons de clandestins sur ordre d'un maire de la République ? Dans quelle autre région de France a-t-on manifesté pour faire licencier un concitoyen ? Sommes-nous arrivés au stade où tout le monde a dépassé les bornes, mais où personne n'ose s'élever et crier "arrêtons c'est honteux !". Ce n'est pas en combattant les étrangers qu'on fera avancer les choses. Evidemment la France "n'a pas pour vocation d'accueillir toute la misère du monde", mais

fait-il pour autant perdre tout conscience réfléchi et le peu d'humanité qu'il nous reste ? L'île de Mayotte, dans la mesure où elle est française appartient à tous les Français qu'ils soient originaires du Poitou, du Languedoc, du Sénégal, de Madagascar, et même des Comores.

Je crois qu'il est temps de faire primer la conscience collective. Que l'on s'interroge sur nos véritables besoins. Si la départementalisation peut garantir la résolution de tous nos problèmes sociaux, économiques, politiques et culturels, alors il est plus qu'urgent de l'acquiescer. Mais dans l'immédiat, Mayotte a besoin de se construire. Longtemps mise de côté par la France, ce n'est pas en 10 ans qu'elle peut combler son retard. Restons raisonnables, on ne fait pas don de charges à un bateau qui a déjà du mal à avancer. Il est surtout temps de rompre avec certaines idées archaïques, de nous affranchir de l'obscurantisme qui ne fait guère le développement de notre belle île. Réfléchissons à une véritable politique de coopération régionale, qui ferait de Mayotte et de l'Union des Comores deux partenaires de l'océan Indien. Analysons les priorités en matière d'économie, d'éducation d'environnement, de social, de culture et mettons en place une politique efficace et fructueuse sur le long terme pour chaque chantier. A la génération post-1975 de prouver que Mayotte peut s'élever dans la République Française tout en ne réfutant pas son identité comorienne.

MOUNIATY A. CHAKOUR, ÉTUDIANTE

trente dernières années, monsieur Mlamali !**MAIS ALI MLAMALI A TORD**

L'HÉRITAGE DE LA RÉVOLUTION SOILIHISTE. L'AMBASSADEUR AHAMADA HAMADI LUI RÉPOND AVEC PASSION, CE MOIS-CI.

le avait d'émancipateur, de vision d'avenir. Mais, nous devons vivre le présent et le façonner par l'intelligence collective et la volonté de tous, pour ne pas subir l'avenir. Réveillez-vous, M. Mlamali, il y a une vie après la révolution, surtout lorsqu'elle a été trahie par la lâcheté des uns et la cupidité des autres.

Le pays a changé. La vérité d'aujourd'hui est toute autre. M. Mlamali me permettra, lui, qui à l'excuse de l'éloignement, même si l'île de la Réunion, son lieu de résidence, est voisine, de l'informer de la situation politique actuelle, pour qu'il agisse en conséquence.

EN EFFET, LE DÉVELOPPEMENT socio-économique, le bien-être pour chacun, même s'il tombait du ciel d'un coup, aujourd'hui, ne serait d'aucun secours. La Conférence de Maurice, avec ses milliards de francs comoriens promis, sur la base de projets d'une extrême exigence, élaborés et défendus par des Comoriens, était une promesse d'avenir, une hymne à l'espoir, un soulagement, une reconnaissance de la gouvernance de l'ère Azali. Mais, le séparatisme latent, les égarements du nouveau pouvoir et son amateurisme inquiétant, ont tout défilé. Le pays commun à tous les Comoriens n'existe plus, n'existera pas. Nous sommes à la veille d'une chose. Les Comoriens seront unis certes, puisqu'ils constituent le même peuple, aux empreintes communes indélébiles, au sang entremêlé. Mais chaque île devra, comme l'exige Anjouan, fidèle à sa logique d'il y a dix ans, jamais démentie, construire son propre destin, voguer dans les eaux qu'elle aura choisies. C'est la réalité du moment. Elle est douloureuse, inimmuable, mais elle est là. On ne peut pas se voiler la face. Le séparatisme est passé par là. Il a été pourtant lucidement géré, parce qu'il n'y avait pas

d'autre alternative. Anjouan a imposé ses vues. Mais, par la suite, certains ont triché. Ils n'ont pas respecté la parole donnée. Ils ont oublié leurs engagements. Ils ont tourné le dos à l'accord de réconciliation nationale, parce qu'il n'était pour eux qu'une étape et non une fin. Un stratagème, jamais un renoncement. Alors, il faut gérer le présent, sans états d'âme. L'accepter n'est pas être séparatiste, mais réaliste. Un réalisme matiné de sang-froid et de grandeur d'âme. Il faudra le gérer, au risque de le subir. Il n'y aura ni bonne gouvernance, ni stabilité, si on ne règle pas d'une façon définitive les contours de l'Etat comorien, si on n'aide pas la sécession à vite accoucher, à s'accomplir. On ne peut pas bâtir, construire le destin des autres, gérer la vie des Comoriens sur des illusions, sur de la fiction, sur la vision d'un Etat aux frontières en pointillé. L'idéal en politique est sain, mais, il ne doit jamais occulter la lucidité et la vérité du temps. Le souhaitable, c'est bien, le possible, c'est mieux.

Le pouvoir central n'a aucune prise sur les événements. Il est totalement absent et évanescence. Il n'a aucune solution sur cette dislocation programmée de l'Etat comorien. Il n'a aucune autorité, sauf pour griffer ceux qui ne pensent pas comme lui, ceux qui refusent la pensée unique. Sa gouvernance est équivoque, hasardeuse. Sa diplomatie n'a pas de colonne vertébrale. Elle rampe dans des buissons pour s'acoquiner avec quelque pays au ban de la communauté internationale. Elle sourit à des idéologies intolérantes, nourries par une haine à l'égard de l'occident. Elle est souvent aux côtés de personnalités troubles, patageant dans l'opacité, à la lisière du droit. Elle torpille et marginalise les amitiés traditionnelles du pays au profit de flirts inconséquents. Le Chef de l'Etat, orateur d'Anjouan, produit de la présidence tournante, avait pour responsabilité première,

l'ancrage de l'île d'Anjouan dans l'Etat. Plus déstabilisateur qu'organisateur, imprévisible et instinctif, sans aucune expérience des affaires publiques, il n'a pas pu, n'a pas su ou n'a pas voulu le faire. Devant cet échec cinglant et humiliant pour lui, destructeur pour le pays, il doit alors maintenant, s'il a un peu de respect pour le suffrage universel et de la considération pour les habitants de Mohéli et de la Grande-Comore, faire les conséquences de son fiasco, parce que son mandat est désormais illégitime. Il ne peut pas diriger le "pays" alors que l'île qui a présenté sa candidature a pris le large et demande ouvertement la rupture pour formaliser son statut.

LES INSTITUTIONS ? ELLES SONT COMPLEXES, il est vrai, budgétivores en plus. On savait dès le début. Mais, la volonté de réconciliation était si forte, la conviction que tout le monde y mettrait du sien si évidente, le rapport de force si déséquilibré, le poids de la communauté internationale si écrasant, que tout le monde a approuvé, que le peuple a ratifié par référendum, heureux d'en finir avec la déchirure du pays.

Voilà ! M. Mlamali doit apprendre à être clément et cesser d'être grignon, parce que la vérité est ailleurs. Il n'est pas, lui, exempt de reproches. Il n'a pas lui non plus respecté, la "ferme interdiction du faste ruineux de la symbolique coutumière villageoise, intense moment festif d'illusion du bonheur, qui obère les économies de toute une vie de pénibilité", comme il le décrit si bien. Il a fait lui aussi, le grand mariage, près de deux décennies après la mort du Mongozi, avec le faste qui sied, contrairement aux préceptes de la révolution soilihiste qu'il défend. Il aurait pu montrer l'exemple, refuser l'ostentation, lui, le militant qui se veut fidèle de la révolution ; lui, qui avait tout pour ne pas

céder à ces caprices d'une tradition archaïque et dépensière. Il pourra bien sûr objecter qu'il gagne mieux sa vie, qu'il a un peu plus d'argent que le commun des Comoriens. Mais, cette raison n'en est pas une. C'est justement parce qu'il a les moyens de s'offrir un grand mariage traditionnel qu'il aurait dû s'en priver. Pour l'exemple. Pour la pédagogie. Pour l'histoire.

(...) M. Mlamali doit savoir que l'on n'accède jamais au pouvoir, avec l'intention de maltraiter son peuple, de laisser une trace illisible de son passage. Aucun dirigeant ne maîtrise entièrement et complètement la gouvernance. Le bilan est toujours globalement positif ou globalement négatif. Jamais très bon et jamais nul. Des pans de la population s'y reconnaissent toujours.

Ce pays a besoin de M. Mlamali. Il peut revenir parmi nous (...) Il verra et comprendra des choses. Il comprendra pourquoi des cadres à la compétence irréprochable, qui peuvent eux aussi faire carrière ailleurs, restent malgré tout au pays. Il comprendra pourquoi d'autres s'en vont. Il saura, s'il ne le sait déjà, que le confort matériel ne s'accorde pas toujours avec le confort intellectuel, que nous ne pouvons pas, par éthique, abandonner le pays par commodité personnelle et porter sur ceux qui accompagnent le peuple, des jugements hâtifs et souvent superficiels.

Toujours est-il qu'il y a de la place pour tous, dans ce pays qui est le nôtre. Les défis à relever sont immenses et les forces de destruction ont toujours des adeptes qui croient avoir gagné la bataille des valeurs et des idées. Bienvenue M. Mlamali, puisque seuls les Comoriens sont maîtres de leur propre destin.

AMBASSADEUR AHAMADA HAMADI
amadaham@yahoo.fr

DES SOLUTIONS CONTRE LA DÉLINQUANCE

**Le rappeur JACK L'ATOUT, DE L'ASSOCIATION
NARJ WANE NOU DJJNGA, (LUTTONS CONTRE
LA DÉLINQUANCE), RÉPOND À NOS QUESTIONS**

Jack l'Atout, est-ce que la délinquance des jeunes est un vrai problème aux Comores ?

De la délinquance, il y en a beaucoup. Je parle en connaissance de cause. Tu me vois parler aujourd'hui de sensibilisation, mais la délinquance, j'y suis entré car il n'y a pas de structure pour les jeunes. J'ai vécu les bastons de jeunes. Ce qui m'a sauvé, c'est l'école. Il y a beaucoup de jeunes qui fument de la drogue, et si tu rentres dans leur monde, tu vois que pour eux, c'est un truc normal. La délinquance, c'est un mal-être, un gars avec une tristesse, sans espoir, qui dit : "Pourquoi je lirais un livre, pourquoi j'irais à l'école, pourquoi j'écouterais tes conseils ?" C'est des gars qui sont sans repères.

Qu'est-ce qu'on peut faire contre ce problème ?

Il faut des activités pour ces gens là. Il faut qu'ils sentent qu'on fait attention à eux, il ne faut pas qu'on vienne juste pour les sensibiliser sur la délinquance ou le Sida. Si tu viens juste pour sensibiliser, quand tu repars, il va retourner dans son monde. Notre but, c'est

d'avoir une maison pour le théâtre, la musique...

En attendant d'avoir cette maison, quelles sont vos actions ?

Les chansons, c'est notre base. Les jeunes n'écoutent pas les discours. Ils en ont marre qu'on leur mente. C'est pour ça qu'on a fait des concerts contre la délinquance, le Sida... Mais maintenant, on essaie surtout d'être sur le terrain, dans nos quartiers.

Vous faites quoi dans vos quartiers ?

On fait de la sensibilisation par les jeunes. Par exemple, si un jeune fume de la drogue, on le ramène trainer avec nous, on lui montre notre chemin pour qu'il voie que c'est pas en attendant l'Etat qu'on va s'en sortir. On s'occupe aussi de Nadia, une petite fille de 8 ans. Sa mère est partie à Mayotte, elle est en manque d'amour et les gens chez qui elle est ne la mettent pas à l'école. Nous, comme on sait négocier, on l'a mise dans une école privée mais on ne paie pas l'école : quand l'école a besoin d'un concert, on le fait gratuitement ! Et puis on a monté une

stratégie : on va dans les villages, on sensibilise les jeunes à se réunir en association, pour qu'on puisse venir collaborer avec eux pour qu'ils aient des activités comme le dessin ou le théâtre. On a commencé à Selea et Nyumadzaha. Il nous manque juste un moyen de locomotion !



Page réalisée par YASSER HAMZA, ABDALLAH HALIFA, ADINANG BRAHIM, HADJIDA HASSANE, ROUBINA MATTOUR, DJABHANA SAID BRAHIM et ASMINA MOULIME (financement : UNICEF)

NOTRE REPORTAGE AUPRÈS DES JEUNES ET DES ADULTES...

LE SOLEIL BRILLE TROP FORT
cet après-midi. Les gens se reposent à l'ombre des arbres de Kalaweni, à Moroni. Les marchandes de poisson attendent les pêcheurs et des hommes pêchent le sim-sim. Les pirogues et les vedettes vont et viennent. Assis sur un banc, un jeune de 14 ans attend le

LE SAVAIS-TU ?

Un rapport sur la violence contre les enfants dans la région de l'Océan Indien a été écrit par un observatoire, l'Odero. Il cite une étude qui arrive aux mêmes conclusions que nous : "Des travaux sur le décrochage scolaire et l'absentéisme à l'école montrent clairement la relation entre ceux-ci et l'émergence de violences juvéniles subies ou exercées. La question mérite d'être étudiée." Ce rapport donne le nombre de mineurs condamnés en 2004 pour avoir commis des délits : 146. 131 étaient cette année là en prison. La "délinquance" dont nous parlons le plus souvent concerne des "bêtises" qui conduisent rarement les enfants en prison, mais mettent en jeu leur avenir.

débarquement des pêcheurs. Comme je ne sais pas ce qu'il a, je l'interroge pour savoir ce qu'il y a dans son cœur. Il me dit qu'il s'appelle Farouk. Il porte des vêtements déchirés et il a quitté l'école au CMI. "J'étais un peu fort en maths et j'avais une bonne écriture mais mes parents ne me donnaient pas d'argent comme aux autres et ça me faisait mal au cœur d'aller à l'école avec des vêtements sales et déchirés." Aujourd'hui, il fait du business en pêchant et en vendant des fruits à pain, des bananes ou des cocos. Le temps qui lui reste, il le passe à Kalaweni pour donner un coup de main aux grands pêcheurs qui lui donnent du poisson. Un peu plus loin, à côté d'une vieille vedette, Soha attend ses amis pour aller pêcher avec eux. Il a 13 ans, et lui aussi a arrêté l'école. "Je l'ai quittée à cause de l'écolage. Mes parents m'ont dit qu'il faut attendre mon grand frère pour le payer, mais mon grand frère n'est pas venu." Avec son groupe d'amis, ils vont dans les champs qui ne leur appartiennent pas et récoltent des fruits à pain, des mangues, des oranges et les vendent aux boutiques ou en tas dans la rue. "Mes parents préféraient que je pêche parce que si je vais dans les champs des gens, je peux avoir des ennuis. Mais personne ne me dit rien. Chez moi, si quelqu'un essaie de m'empêcher de faire ce que je veux, je le frappe avec des cailloux."

Aux Comores aujourd'hui, on parle beaucoup de délinquance à propos de ces jeunes qui traînent dans la rue et qui peuvent faire des bêtises. Au lieu d'étudier, ils font du "business" pour subvenir à leurs besoins. Leurs parents n'arrivent pas à les empêcher. Est-ce que les autorités se sont penchées sur les causes de cette délinquance ? Si oui, il faudrait qu'elles construisent des écoles... pour ceux qui sont hors des écoles !

CHAQUE ANNEE, DES CENTAINES de jeunes de moins de 18 ans arrêtent leurs études. Pour certains comme Farouk et Soha, c'est à cause du manque de moyens. Mais il y en a beaucoup d'autres qui sont exclus de l'école publique, parce qu'ils ont moins de 7/20 de moyenne ou qu'ils ont besoin de tripler une classe, à cause de leurs difficultés, du manque d'encadrement ou de travail. "J'avais de bonnes notes, mais mes amis n'aimaient pas les cours d'arabe et j'ai commencé à trainer avec eux", me dit Mohamed. "Chacun donnait 50 fc pour acheter une cigarette, et ma moyenne a chuté." Si leurs parents ont l'argent pour les envoyer dans une école privée, tant mieux. Sinon, l'école, c'est fini pour eux ! C'est la loi qui le dit : "Un arrêté des années 80 interdit de tripler une classe et exclut les élèves en-dessous de 7", explique M. Djibaba, le secrétaire général de l'Education de Ngazidja. "Si

on ne fait pas ça, on n'aura pas les moyens d'accueillir d'autres élèves." Pour Omar Chehani, prof au collège de Mboueni, "ce problème est dû au manque de sérieux dans les établissements, aux grèves, au manque d'encadrement par les parents illettrés... Les conséquences, ce sont la délinquance et les mariages précoces. Comme le dit un proverbe, "l'ouverture d'une école c'est la fermeture d'une prison". L'Etat est responsable. Il va faire quoi, un enfant de moins de 18 ans si on l'exclut de l'école ?"

ALORS, EST-CE QU'IL EXISTE une solution ? Abdallah Sinane, le directeur de l'école La Pléiade, dit que si un élève fait des efforts, on peut le faire passer pour ne pas qu'il triple. Il dit aussi que les parents doivent encadrer l'enfant, que l'enfant travailler dur et que les écoles peuvent organiser des cours de soutien. Nous, on pense surtout qu'il faut ouvrir des écoles techniques et professionnelles pour que tous les élèves qui n'arrivent pas à être bons en français et en maths ne deviennent pas des exclus. Justement, M. Djibaba annonce que "l'office de l'enseignement technique et professionnel doit ouvrir à partir de l'année prochaine pour former ces jeunes à la mécanique et à d'autres métiers". A suivre !

des nouvelles de...

Les rencontres iyara

Après Mab Elhad, Soumette Ahmed et Sultan Faissoil ont rejoint d'autres artistes comoriens pour une résidence à Marseille.

DEUX POÈMES DE MAB EL HAD, LE "POÈTE GENDARME" de Moroni, des "chansons à texte" composées par les musiciennes Samantha Eyssette et Annabelle Cateau ainsi que par Diho, chanteur et guitariste originaire de Maore installé depuis vingt ans à Marseille, le tout enveloppé d'un texte de l'écrivain Salim Hatoubou, joué par les comédiens Sultan Faissoil et Soumette Ahmed, et mis en scène par Guy Lenoir, de

l'association Migrations culturelles Afrique Aquitaine... Le projet de création Rencontre Iyara s'est construit autour d'une volonté d'échange entre les Comores, Marseille et la diaspora de 80.000 personnes partagée entre les rives de l'archipel et de la cité phocéenne. Pour "rassembler toutes ces énergies autour d'un échange artistique, afin de permettre à chacun de mieux se comprendre, connaître, utiliser... l'Histoire et

la différence".

A l'origine de cette rencontre, Annabelle Cateau, musicienne venue animer des ateliers de percussions à l'Alliance franco-comorienne de Moroni. Ses rencontres avec Soumette Ahmed, Sultan Faissoil et Mab Elhad la conduisent à prolonger son séjour pour mettre au point une "création" à partir du poème "Parole donnée". La pièce est jouée en janvier 2006 à Moroni. Un an et demi après son départ des Comores, le projet Iyara est l'aboutissement d'un long travail qui mobilise un budget financé par la coopération française, la Banque centrale et Coca-Cola, avec l'appui de l'association Théâtre Djumbe. Reçu en résidence trois semaines au mois d'avril, Mab Elhad a enchaîné les rencontres avec les artistes, les ateliers d'écriture avec les jeunes et le travail sur l'écriture du spectacle, relayé par Salim Hatoubou. Sultan Faissoil et Soumette Ahmed, comédiens du Théâtre Djumbe, ont quant à eux quitté Moroni à la fin du mois dernier pour rejoindre la troupe et débiter la création le 4 juin. La première aura lieu le 17 juin et sera suivie d'une série de dates jusqu'à Paris et l'Autriche.

LG



horizons divers

Bill Talen, apôtre de la non-consommation

SI VOUS avez déjà vu le révérend, vous ne risquez pas de l'avoir oublié. C'était peut-être dans un café Starbucks, une boutique de lingerie Victoria's Secret ou une boutique Walt Disney à New York. Il s'agit de ses cibles préférées. Il se sera certainement dirigé vers le comptoir et aura entamé l'un de ses rites favoris : l'imposition des mains sur la caisse enregistreuse, suivie d'un exorcisme. Si c'était dans un café Starbucks, il se sera mis à psalmodier le nom de la chaîne, accompagné par sa chorale. Et, si vous avez eu de la chance, vous aurez entendu le révérend et ses choristes entamer leur "hymne à Starbucks", qui parle de la façon dont la chaîne exploite les cultivateurs de café éthiopiens sans se soucier le moins du monde du commerce équitable. Après avoir commencé comme simple poète des rues il y a près de trente ans, Bill Talen est devenu ces dernières années un véritable "phénomène de chaîne" et la bête noire de la police. (...) Le révérend Billy est le fondateur et le dirigeant de la Church of Stop Shopping (Église de la non-consommation) et il prêche un évangile on ne peut plus sérieux. Il veut nous sauver d'une "Shocalypse" imminente, c'est-à-dire l'avènement d'une époque où les communautés seront remplacées par des centres commerciaux, où la vie spirituelle sera supplantée par le culte de la carte de crédit et où la liberté sera corrompue par l'escalade auquel nous soumet notre addiction aux achats. La bonne parole de Talen s'est aujourd'hui répandue un peu partout. Les vidéos de ses actions rencontrent beaucoup de succès et il est connu jusque dans les couloirs du Congrès américain. (...)

Mais la célébrité de Bill Talen est surtout sur le point de décoller grâce au réalisateur Morgan Spurlock, l'homme qui s'est nourri uniquement chez McDonald's pendant un mois et a immortalisé son supplice gastro-intestinal dans le documentaire Super Size Me, qui a

fait tabac dans le monde entier. Spurlock, qui hait également à Brooklyn, vient en effet de terminer un nouveau documentaire intitulé "What Would Jesus Buy? [Qu'achèterait Jésus ?].

(...) Bill Talen, qui a grandi dans une famille calviniste conservatrice dans le Minnesota, a commencé à jouer le rôle d'un prédicateur "par intermittences" dans les années 1990. A la fin de la décennie, alors qu'il habitait à Times Square, il s'est insurgé contre la campagne menée par le maire de l'époque, Rudolph Giuliani, pour faire du quartier ce qu'il est devenu aujourd'hui : un carrefour non pas du monde entier mais des multinationales. "Giuliani faisait arrêter tous ceux qui n'avaient aucun pouvoir, comme les gens de couleur ou ceux qui n'avaient pas d'argent ou de travail, se souvient-il. Il a volontairement transformé Times Square en un immense centre commercial. C'est là que j'ai senti l'importance de devenir prédicateur des rues."

(...) "On nous présente le fait d'avoir tous ces produits à acheter comme une liberté. Lorsque Ben Laden nous a attaqués, le 11 septembre 2001, on nous a dit que c'était parce qu'il enviait notre mode de vie. Et, le lendemain, que nous a-t-on dit ? Allez faire des achats ! Voilà ce que nous ont dit Bush, Cheney et Giuliani : 'Achetez, continuez, d'alimenter l'économie.'" L'invasion de l'Irak est, pour Talen, un produit comme les autres, que les Américains ont acheté en même temps que leur iPod ou leur chaise longue. "Nous la voyons comme une guerre de consommation", lance-t-il. "C'est le produit le plus important que nous ayons jamais acheté. Il nous a été vendu à coups de publicité mensongère. Cette guerre nous a été fondamentalement vendue comme un jeu vidéo. Et le sentiment patriotique est lui aussi un produit de consommation."

DAVID USBORNE (The Independent)



Mohamed Said Oum

portrait type

Mwigni Mmadi un soudeur au ndzendze

Invité surprise du Komor4 Festival en janvier 2006, Mwigni a mis le feu deux mois plus tard, lors d'un show-case express, sur la scène de l'Alliance franco-comorienne de Moroni, aux côtés de Costy, ex-guitariste des Belle Lumière, de Zaka et Didi, choristes du groupe Kiyu. L'ambiance fut déjantée ce soir-là, avec une volonté affichée de bousculer les habitudes du microcosme, en cultivant un répertoire des plus décapants. Un mélange troublant de chansons de troubadour et de mélodies ressurgies du passé, qui rappelle étrangement Kassav, James Brown ou Fela Anikulapo Kuti par certains accents, tout en étant bien inscrit dans le patrimoine des quarts de lunes.

Un drôle de parcours que celui de cet artisan soudeur, amateur d'afro-jazz et bon vivant à ses heures. Un homme qui se situe loin de la nouvelle génération d'artistes chicaneurs, pour qui la musique n'est que parodies et simulacres de dj's sur une scène nationale désertée par les meilleurs de nos instrumentistes. Frère du Cybor percussionniste de Ngaya, Mwigni M. est de ceux qui ont connu le faste et la magie de la salle Al-Kamar remplie à ras bord, lorsqu'il jouait à l'illusionniste avec feu Ahmed Matswa Ndrundu. Il pouvait alors vous avaler une couleuvre en live ou se transformer en chat blanc sous l'œil attendri d'un public affamé de sensations nouvelles.

Mais "artiste" n'étant pas un métier, Mwigni a fini par donner l'impression un jour de se tromper de vocation. Au fil du temps, il devint effectivement austère en affaires et habile de ses mains, en fondant une petite famille sans histo-

res. Il faut croire qu'il voulait alors rejoindre le commun des gens sérieux, en mettant de côté son rêve de salimbanque. Ce qu'il ne réussit que difficilement, puisque le fait de fredonner de riches mélodies entre deux rendez-vous de boulot l'amena vite à se retrouver aux côtés des plus illustres de nos folksingers, de Ali Cheik à Maalesh. Comme quoi, on ne guérit jamais totalement de ses passions, y compris après un long périple qui le traîna de l'Afrique du Sud à la France. Toujours est-il qu'il revint un matin sur le sol natal avec l'idée que son avenir ne pouvait se lire que dans la pratique d'un art de la scène. Puis vint le moment crucial où il lui fallut choisir entre les ritournelles heureuses ou engagées et le reste de sa vie. Un moment difficile qui est vite passé. Les rhumatismes aidant, Mwigni M. sentit en lui une envie de se rendre encore plus léger sous les spotlights, même s'il lui fallait continuer à officier sur des chantiers de construction improvisée. Dans l'absolu, Mwigni M. reste un bon artisan. Mais aura-t-il toute la vie pour s'offrir un second souffle en musique ?

A cette question, Laher, propriétaire d'un studio à Ntsudjini, a cru bon de répondre par un "oui". C'est ainsi qu'il devient depuis quelques semaines son premier producteur. Un producteur fasciné. Un peu à l'image de ce public qui a vu Mwigni Mmadi débouler en *shikoyi*, *hirizi* et cris de possédé à l'Alliance de Moroni l'an dernier. Un vrai show qui fit de lui un artiste quelque peu atypique dans le paysage. Issu d'un milieu où seuls l'emportaient le *nwarab* et les sonorités étrangères, Mwigni Mmadi dés-tabilise son public de cœur par l'énergie qu'il met au service du *ndzendze*. Un instrument à corde, quasi méconnu à Ngazidja, son île natale. La magie de l'on associe volontiers à Mwali, Ndzuanu ou Maore, et pour lequel il développe une passion démesurée, contractée à la suite d'une rencontre avec la bande à Soubi. Le *ndzendze* est cet instrument percussif, au son parfois habité par les djins d'un royaume malgache. C'est avec lui que Soubi lui a donné le goût des rythmiques décalées. A force, il s'en est fabriqué un. Un instrument qui est surtout loin de lui livrer tous ses secrets à ce jour.

SOEUF ELBADAWI

la paix sociale : jamais sans les armes

LA COURSE AUX SLOGANS LES PLUS CHOCS dans laquelle se sont lancés les différents candidats aux élections présidentielles des îles ces dernières semaines, a vite tourné au ridicule. Les présidents sortants sont, il faut le reconnaître, passés maîtres en la matière. Ainsi de Soule Elbak, apprend-on grâce à ses banderoles qu'il s'agit du candidat du changement, lui qui est au pouvoir depuis cinq ans sans que l'once d'un changement ne se soit vraiment

fait sentir. Une antenne assez exceptionnelle d'usurpation d'identité que Nicolas Sarkozy, en France, a su exploiter au mieux - lui qui se faisait passer pour le candidat du renouveau alors qu'il faisait partie du gouvernement sortant. Mais le plus fort de tous est Mohamed Bacar, à Ndzouani. Celui qui se fait appeler "le père de la tourmente" (celle qui constitue à alterner la présidence de l'Union selon l'origine insulaire, et non

celle qui consiste à violer en groupe une femme) est aussi, à en croire ses affiches, celui de la paix sociale ! Pas mal pour un dictateur en puissance qui cadenasse l'île à l'aide de kalachnikovs et de gendarmes zélés (lire par ailleurs). Cela dit, c'est vrai que règne une relative paix sociale à Ndzouani : les manifestations sont rares et les polémiques vite éteintes. La paix sociale préservée grâce aux armes, voilà un concept à développer !

silence radio

SUR LES ONDES DE RFI UN MATIN DU MOIS DE MAI : MOHAMED BACAR affirme que les citoyens sont libres de manifester à Ndzouani. La preuve : certains sont venus accueillir la délégation menée par Francisco Madeira (UA) à l'aéroport afin de dénoncer la dictature de Bacar. Problème : deux minutes après le passage de cette délégation, les gendarmes sont intervenus pour disperser les mécontents, armes à la main. De cela, RFI n'a pas parlé...

monsieur ipsos

DANS MAYOTTE HEBDO N°334, SIGNÉ SAÏD ISSOUF, ancien directeur de cabinet de Saïd Omar Oili devenu son pire ennemi en tant que journaliste : "Et l'incurie qui caractérise -aux yeux d'une majorité de Mahorais- les trois années d'activité issues de la majorité du Conseil général est un handicap de taille." On attend le sondage Ipsos qui lui permet de parler pour la majorité des Mahorais.

quand la CRC défend les médias

LA CONVENTION POUR LE RENOUVEAU DES COMORES (CRC), le parti de l'ancien président de l'Union Assoumani Azali, a élaboré son propre bilan des douze premiers mois de gouvernance de Sambi. Un chapitre consacré aux libertés individuelles indique que "les médias d'Etat sont cadenassés. (...) On recrute des militants politiques ou des faiseurs d'élections à la radio et à la télévision, on détriment des professionnels, qui peuvent, par leur professionnalisme et le sens de l'éthique de leur métier, refuser la servilité et la domestication du sens critique." La mémoire étant aussi réduite que celle d'un éléphant chez certains politiciens, faut-il rappeler que la CRC, quand elle était au pouvoir, avait évincé de la direction d'Al-Watwan le journaliste Amad Mdahoma pour mettre à sa place le propagandiste Mohamed Abdou Soimadou ? Ce même Soimadou qui, sous l'ère Taki (en 1997), avait en tant que directeur de cabinet du président évincé la directrice de la publication du même titre pour avoir osé titrer en Une : "Dialogue de sourd", à propos des pourparlers avec les autorités séparatistes de Ndzouani. Une belle preuve d'éthique.

l'arme des femmes

UN NOUVEL ARGUMENT EN FAVEUR de l'engagement des femmes en politique est né, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il ne repose pas sur des bases fondamentalement féministes ! C'est un taximan qui le dit dans le dernier numéro de L'Archipel (n°228) : "On a tout essayé dans ce pays, tout expérimenté, les vieux ignorants, les gens instruits, les cadres, les militaires, les religieux, rien, tout le monde a échoué... Il faudrait essayer avec une femme. Une femme à la tête du pays, pourquoi pas, je crois que ça marcherait... On dit qu'elles sont faibles, c'est vrai, elles feraient attention à ce qu'elles font, parce que elles, elles ne supporteraient pas les huées comme nous les hommes..." Si Ségoïène Royal avait su !

les chiffres !

DEPUIS QUELQUES SEMAINES, le vice-rectorat affirme que la grande majorité des écoles de Maore sont ouvertes aux élèves, malgré la grève d'une partie des instituteurs. Certes. Mais ce que l'administration oublie de signaler, c'est que dans nombre de ces établissements, devenus à l'occasion garderies, les enfants ne suivent pas de cours à proprement parler : ils sont simplement accueillis et gardés par des stagiaires de l'IFM. Mais ce qui compte, ce sont les chiffres...

la une de la désinformation

L'HEBDOMADAIRE LE MAHORAI NOUS AVAIT HABITUÉS à raconter tout et n'importe quoi sur ce qu'il se passe aux Comores indépendantes, sans jamais s'y rendre ni même utiliser les services de journalistes présents sur place (si ce n'est des dépêches d'agences). Il est vrai que pour faire oeuvre de propagande, il n'est point besoin de vérifier ses informations sur le terrain... Ainsi régulièrement peut-on y lire des prises de position en faveur de Mohamed Bacar ou contre Ahmed Abdallah Sambi, sans éléments aucun permettant au lecteur de comprendre la situation. Cependant, jamais jusqu'à présent les écrits de Samuel Boscher n'avaient choqué au point d'évoquer cette désinformation régulière dans nos colonnes. Les bornes ont été dépassées dans le numéro 146 sorti début mai. On passera sur l'analyse de la crise du 2 mai quelque peu hasardeuse

du directeur du journal, selon lequel "il est permis de se demander pourquoi une telle mesure de "mise à pied" de Bacar a été prononcée alors qu'il souhaitait respecter les règles démocratiques en se rendant devant les urnes". S'il est effectivement permis de se poser des questions sur un peu tout, il n'est pas interdit non plus de se renseigner avant de lancer au lecteur des contre-vérités. S'il s'agit de rendre sur place, S. Boscher aurait perçu l'inéptie de ses propos concernant l'esprit démocratique de Mohamed Bacar (lire p.16)...

MAIS LE PLUS GRAVE se trouve en Une du journal. Sous le titre : "Risque de guerre" et le surtitre : "Situation critique à Anjouan", on y trouve, sur quatre colonnes prenant la majeure partie de la page, la photo d'un enfant noir -qui doit avoir la petite quinzaine- armé d'une

mitraillette et habillé en soldat. Automatiquement, le lecteur -pis : le passant, puisqu'il s'agit de la Une- se dit que "ces sauvages d'Anjouanais se servent des enfants pour se battre". De quoi délégitimer définitivement un pays que l'on aime bien voir, dans les lieux du pouvoir mahorais, s'enfoncer dans l'impasse. Problème : cette photo (sans légende de aucune) n'a pas été prise à Ndzouani, du moins pas lors de cette crise, où aucun enfant n'a eu d'arme entre les mains, et où les affrontements n'ont concerné que les forces de l'ordre insulaire et nationale -aucun civil. Il s'agit bien là d'une désinformation très grave. Désormais, le mal est fait. Pour les lecteurs du Mahorais, les enfants anjouanais se battent au profit des adultes. Et cette désinformation scandaleuse, à qui profite-t-elle ?

RC

LE CHIFFRE QUI TUE

666 euros

Soit le montant de la facture du mois de janvier 2005 du forfait téléphonique GSM d'un des vice-présidents du Conseil général. Alors que son forfait était limité à 54 euros mensuels, celui-ci a "légèrement" dépassé son crédit ce mois-ci, aux frais des contribuables, cela va de soi. Révélé par le rapport de la Cour des comptes de la Réunion (lire par ailleurs), cet abus n'est qu'un parmi d'autres. Le plus effarant reste le coût d'un cocktail organisé en juillet 2005 à l'occasion du départ d'un directeur général : 15.850 euros. De quoi passer du bon temps.

DIPLOMATIK

Vers la fin des institutions de Bretton Woods ?

IL A OSÉ ! HUGO CHAVEZ, PRÉSIDENT DU VENEZUELA - qui soit dit en passant s'est dangereusement attaqué ces derniers jours à la presse de son pays, notamment en interdisant une chaîne de télévision-, a décidé le 30 avril dernier de retirer son pays du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, les deux institutions dites de Bretton Woods, qui faisaient figure jusqu'alors de "partenaires" indispensables à tous les Etats, à commencer par les plus pauvres. Le choix de Chavez de se passer de leurs "conseils" est un geste fort qui pourrait avoir un impact sur les deux institutions, dont le pouvoir et la légitimité n'ont cessé de s'éroder dans les pays en développement ces dernières années. Il pourrait même marquer leur déclin irrémédiable. D'autres Etats pourraient en effet emboîter le pas à Caracas. Le président de l'Equateur, Rafael Correa, a annoncé le 26 avril qu'il expulsait le représentant de la Banque mondiale dans le pays. Geste sans précédent, que Correa a défendu en lançant : "Nous ne tolérerons pas les changements de cette bureaucratie internationale." En 2005, la Banque mondiale avait suspendu un prêt de 100 millions de dollars à l'Equateur pour tenter de contraindre le gouvernement de Quito à utiliser la manne pétrolière pour rembourser sa dette plutôt que pour financer des programmes sociaux. La Bolivie, après s'être pliée pendant vingt ans aux règles du FMI, a elle aussi décidé au mois de mars de ne pas renouveler l'accord qui la liait au Fonds. "Il s'agit d'un changement historique", indique l'économiste Mark Weisbrot dans un entretien accordé à un journal argentin (Página 12), qui poursuit : "Il faut préciser que cela ne lui a valu aucune mesure punitive : le pays continue à recevoir l'aide de l'Union européenne et des Etats-Unis. Il en va de même avec l'Argentine, qui vient d'obtenir un prêt de 1,2 milliard de dollars auprès de la Banque interaméricaine de développement (BID). Que des pays ayant décidé de ne pas reconduire leur accord avec le FMI puissent continuer à recevoir de l'argent était inimaginable par le passé."

scène internationale ne cesse de décliner (...). Trois éléments ont contribué à affaiblir l'autorité de cet organisme au cours des dix dernières années, surtout dans les pays à revenu intermédiaire. En premier lieu, à la fin des années 1990, les pays asiatiques avaient accumulé des réserves pour ne pas avoir à emprunter auprès du Fonds. Puis l'Argentine a pris la décision de tenir tête à celui-ci, de se sortir de la crise sans son aide et de rembourser sa dette. Enfin, le Venezuela a proposé de fournir à la région une autre source de financement." S'il ne pense pas que le FMI disparaîtra "à court terme", Mark Weisbrot affirme qu'il "aura de moins en moins de raisons d'être, comme c'est déjà le cas pour beaucoup de pays émergents. Le grand problème, c'est qu'il y aura presque à coup sûr une nouvelle crise financière quelque part dans le monde : on ignore quand et où, mais il y en a eu au moins une centaine ces trente dernières années. Lorsque cette crise se produira, le FMI agira très vite, comme il l'a fait lors de la crise financière asiatique [1997-1998], pour s'imposer comme le preneur de décisions avec l'aide du département du Trésor américain. Mais il n'aura pas la partie facile."

D'ores et déjà, une alternative est apparue en Amérique du Sud : la Banque du Sud. L'idée a été évoquée par les ministres de l'Economie de six pays latino-américains (Argentine, Bolivie, Brésil, Equateur, Paraguay et Venezuela) réunis le 3 mai à Quito, en Equateur, pour jeter les bases de cette nouvelle institution régionale qui devrait officiellement voir le jour en juin. L'initiative, lancée par le président du Venezuela, Hugo Chávez, en 2006, avait été conçue au départ comme un projet global destiné à contrebalancer à la fois la Banque mondiale et le FMI. Mais, pour vaincre les résistances du Brésil, le président de l'Equateur a proposé le 3 mai de créer deux institutions séparées : un Fonds du Sud permettant d'intervenir en cas de coup dur financier dans un pays et une Banque du Sud comme instrument de soutien aux investissements publics. Les ministres de l'Economie se réuniront à nouveau le 11 juin au Paraguay pour peaufiner les statuts de la nouvelle banque. Peut-être le début d'une nouvelle ère, débarrassée des PAS et autres privatisations à tout va...

RC

Raccourcis grossiers de la part de l'ambassadeur de France à Moroni

Quand M. Job se perd dans ses sarcasmes

CHRISTIAN JOB PRENDRAIT-IL LES JOURNALISTES pour des ânes ? Au cours de son point-pressé du 9 mai, l'Ambassadeur de France aux Comores s'est livré à un exercice déconcertant. Cherchait-il à précipiter son départ en provoquant les sensibilités comoriennes ? Voulait-il jeter de l'huile sur le feu de la crise politique ? Ou testait-il tout simplement le degré de tolérance de son auditoire aux contrevérités et à l'ironie déplacée ? Il faut avouer que, tous autant que nous étions, nous (les journalistes) avons écouté passivement le chapelet de perles dont son Excellence a bien voulu nous gratifier. Mensonges à l'emporte-pièce ou raccourcis grossiers, les saillies de M. Job étaient pourtant faciles à démonter. En voici quelques morceaux choisis...

"La Constitution comorienne a prévu quasiment une élection chaque année. C'est le choix des Comoriens. Est-ce que le budget des Comores le permet ? A l'évidence non puisqu'à chaque fois il est fait appel à la générosité de la Communauté internationale. Je pose la question de l'indépendance : est-ce qu'un pays qui ne parvient pas à assumer son calendrier électoral est indépendant ?" M. Job a beau jeu de pointer le "choix des Comoriens", qu'il semble juger déraisonnable, quand on sait que la constitution qui leur a été soumise en

2001 comme la seule alternative de réconciliation possible a été rédigée par un comité formé en majorité d'experts internationaux, parmi lesquels des Français. Est-il nécessaire de rappeler l'influence de la France en faveur d'un nouvel ensemble comorien aux îles dotées d'identités et de pouvoirs très marqués, configuration qui a abouti aux dépenses et à la complexité que l'on connaît aujourd'hui ? (sur ce sujet, lire aussi notre dossier)

"La France ne soutient aucun candidat. Notre seul candidat c'est la démocratie." C'est sans doute la raison pour laquelle le premier conseiller de l'ambassadeur, M. Frier, qui s'est publiquement affiché aux côtés du candidat Caambi El-Yachourti à Ndzuani au cours du premier tour de l'élection présidentielle de l'Union, est toujours à son poste...

"A la suite d'accusations ubuesques et rocambolesques infondées, nous étions suspectés d'apporter des armes et des mercenaires à Anjouan. [Un couple de médecins français était sur l'île dans le cadre de la coopération quand] je ne sais quel James Bond local a averti la présidence qu'ils entraînaient les soldats de Bacar"... La présidence nous a téléphonés (...). Les médecins ne reviendront à Anjouan que lorsque

j'en donnerai l'autorisation, et ce n'est pas pour demain." L'accusation est ubuesque et rocambolesque, en effet. Tout comme le furent les pérégrinations de Bob

Denard aux Comores et l'enlèvement du président Djohar, chef d'Etat en exercice, puis sa séquestration à la Réunion par la France "officielle" sans autre explication que celle don-

née par le ministre des Affaires étrangères Hervé de Charrette : "Djohar est un vieil homme, il doit se reposer." Quand on connaît également les actions ambiguës menées à Ndzuani par certaines organisations françaises telles qu'Humanis (lire notre dossier), on peut comprendre que des informations a priori fantaisistes puissent alarmer les autorités comoriennes et même qu'une tendance à la paranoïa se développe. En tant que représentant du pays qui a orchestré un certain nombre de ces scénarii "ubuesques", on pourrait s'attendre à un peu moins de sarcasmes de la part du diplomate Job...

"France officielle, France officielle, qu'est-ce que ça veut dire ? La France officielle, je ne sais pas ce que c'est."

Citons juste Elie Hatem, l'avocat de Bob Denard - qui soutint le séparatisme anjouanais en 1997 -, qui revenait dans le Quotidien de la Réunion en février 2006 sur les liens entre le mercenaire et la France : "Quand la diplomatie officielle ne pouvait pas intervenir, elle faisait appel aux services officieux de Bob Denard pour effectuer le travail." Bob Denard lui-même l'a avoué dans sa biographie officielle : "Bob Denard, corsaire de la République".

"Lors des expulsions [de sans-papiers hors de Mayotte], la

France respecte sa législation et le droit des personnes."

C'est sans doute le mensonge le plus cynique prononcé ce jour-là par M. Job. Faut-il le répéter après tous les articles que nous y avons consacrés, et les innombrables dénonciations d'associations telles que le RESFIM ? Les conditions de contrôle d'identité ne sont pas respectées à Maore : ils se font "à la tête du client". Les conditions d'arrestations non plus. Il n'est tenu compte ni des délais réglementaires avant l'expulsion, ni du droit à la défense des personnes arrêtées, ni des normes de détention au centre de rétention. Et pour couronner le tout, les exemples de personnes en règle expulsées faute d'avoir eu la possibilité de justifier de leur situation se multiplient. Le courrier d'un fonctionnaire des forces de l'ordre, publié dans notre édition du mois dernier, est édifiant à ce sujet.

Suite au tollé suscité par ses propos retransmis à la télévision et dans la presse, M. Job a décidé de ne plus répondre directement aux journalistes et de ne s'exprimer que par communiqué de presse jusqu'à nouvel ordre. Sage décision sans doute, mais qui nous prive de lui poser la question qui nous tarabuste une fois la première surprise passée : à quoi jouez-vous, monsieur l'ambassadeur ?

LG



plagiat

L'UN DES AXES DE CAMPAGNE DE SAÏD AHAMADI dit Raos, candidat aux législatives de Maore, est : "Servir les habitants de Mayotte et non se servir". Un slogan qui rappelle étrangement celui de Sambi en 2006 : "Servir et non se servir". Copieur !



tous pour un, bass

LES FAISEURS de slogan de Mohamed Abdouloahab, candidat de la mouvance du président Sambi, croyaient sans doute tenir l'argument infailible en affichant ceci devant son QG : "La force de l'Union au service de Ngazidja". Ben voyons ! Et à quand la force de Ngazidja au service de Pambuni, celle de Moroni au service de Mitsangani, ou bien celle du quartier Sanfil au service de l'aile nord-est du marché Volovolô ?

disloquées !

DANS MAYOTTE HEBDO N°334, on peut lire à propos des chansons de campagne électorale qu'elles sont très utilisées "par les hommes politiques dans l'archipel voisin des Comores (...)" D'après l'hebdomadaire donc, la structure géologique qui lie Maore aux trois autres îles dans un même ensemble géographique s'est disloquée en deux ! Et comme le hasard fait décidément bien les choses, elle a séparé Maore et les trois îles indépendantes. Y'a pas à dire : les hommes sont capables de déplacer des montagnes, quand ils le veulent.

"anjouano-anjouanais"

SAMBI EST-IL LE PRÉSIDENT des Comoriens avant d'être anjouanais ? Apparemment pas pour le journal *La Tribune des Comores*, décidément friand de considérations qui frisent l'ethnïcité. Ainsi, écrivait Hadji Hassanali le 10 mai, "depuis une semaine, les Comoriens et l'ensemble de la communauté internationale à Moroni observent, encore une fois, le spectacle anjouano-anjoua-

nais entre le président de l'Union, Ahmed Abdallah Mohamed Sambi et Mohamed Bacar, chef de l'exécutif de l'île autonome d'Anjouan". En clair : laissons les Anjouanais se démerder entre eux ; les problèmes rencontrés sur son île par un Anjouanais, fut-il le président que nous avons élu, ne nous concernent pas. Chacun pour sa pomme, et les vaches seront bien gardées !

lucide

UNE ÉDITION spéciale d'*Al-watwan* reproduit le discours prononcé par Sambi le 26 mai, à l'occasion du premier anniversaire de son arrivée au pouvoir. Sur huit colonnes de discours, six sont consacrées aux dons, réachèvements de dette, accords et autres investissements internationaux qui font pour l'instant l'essentiel du bilan de Aha. Lui-même se définissait comme un "président pas comme les autres", entendez : avec peu de prérogatives. Au moins, il est lucide...

Conseil général : le DGS réagit

SUITE À L'ARTICLE INTITULÉ "Conseil général : les dessous de la décentralisation", consacré aux dissensions au sein de l'administration territoriale, publié dans *Kashkazi* n°61, Jean-Pierre Rousselle, directeur général des services de la collectivité, apporte ces précisions : "Bien qu'affirmant apporter des révélations, votre article se borne à reproduire de fausses informations assorties d'interprétations tendancieuses. La première inexactitude réside dans l'affirmation selon laquelle je n'ai pas souhaité répondre à vos questions, alors que vous n'avez jamais cherché à me contacter. S'y ajoutent des commentaires montrant surtout votre méconnaissance du rôle des acteurs que vous citez et des collectivités locales en général : il ne m'a jamais été indiqué que les postes de DGA devaient être réservés à des Mahorais. Le principe d'égal accès de tous les Français aux emplois publics ne permet d'ailleurs pas d'affirmer de telles choses. Les affirmations sur le "Cabinet bis", la restructuration dont se serait occupée Mme Rousselle ou la responsabilité personne du DGS dans le sort réservé à certains collaborateurs relèvent de l'imagination. Le Directeur culturel est toujours à son poste et le Directeur du Port est parti sans aucune intervention de ma part. Tous ces témoignages émanant semble-t-il d'un nombre très limité de personnes ont pour seul but de présenter le Directeur général des services comme un dirigeant autocrate, insensible aux réalités mahoraises. La description de certaines attitudes qui me sont prêtées est toujours

très éloignée de la réalité et parfois tout simplement imaginaire. Surtout, je suis scandalisé par les supputations que vous faites sur ma prétendue implication dans l'arrestation d'un de mes collaborateurs, appelé à assurer mon intérim lors de mes absences. Autocratie, relents colonialistes. Tant de jugements gratuits qu'il vous est loisible de porter à mon encontre, mais si éloignés du projet et de l'action de développement que je tente de mener avec toute mon équipe, au service de la population mahoraise et de ses élus. Jean-Pierre Rousselle."

NOTES DE LA RÉDACTION

Nous ne reviendrons pas sur les arguments de M. Rousselle. Nous pouvons simplement regretter qu'il ne nous les ait pas livrés lorsque nous avons tenté de le joindre, en février dernier, avant la réalisation de l'article incriminé. Car M. Rousselle a beau affirmer que nous n'avons pas tenté de le joindre, la vérité est toute autre : comme toute personne mise en cause dans nos colonnes, nous avons essayé de le contacter. A plusieurs reprises, nous avons appelé son secrétariat, souvent sans succès d'ailleurs. Par deux fois, nous avons été accueillis au téléphone par sa secrétaire. La seconde fois, nous lui avons transmis un message à l'attention de M. Rousselle - qui se trouvait alors à Maore avant de quitter le territoire trois jours plus tard - selon lequel nous souhaitions le rencontrer pour un article. Sans suite. L'historique du standard téléphonique du Conseil général doit pouvoir prouver ces affirmations.

LE SELECT RESTAURANT

change sa carte !

Accras de poisson,
tartare, carpaccio...

Gratin de fruits de mer

3. Bon Steack

Assiette de fromage

Croquets crepes
aux fruits frais...

menu enfant :
4.500 FC

menu végétarien

Ne ratez pas les soirees du Select

samedi 16 juin, SOIREE DANSANTE
au jardin avec buffet à volonté
à partir de 20 heures

promotion
BIÈRE 1664
à 1.000 FC

du mercredi au samedi,
KARAOKE sur la terrasse
animé par ADINA
à partir de 18h30

CONCOURS le dernier samedi du mois

LE SELECT

Avenue de la place de France (place de la BIC),
BP 345 MORONI

TEL : 73.00.31
34.46.83

kashkazi

Participez à l'indépendance de votre journal ABONNEZ-VOUS

LES TARIFS (pour 1 an, 12 numéros)

Mwali, Ndzuani, Ngazidja /
particuliers : 8.000 fc /
administrations, entreprises : 12.000 fc

Maore /
particuliers : 40 euros /
administrations, entreprises : 60 euros

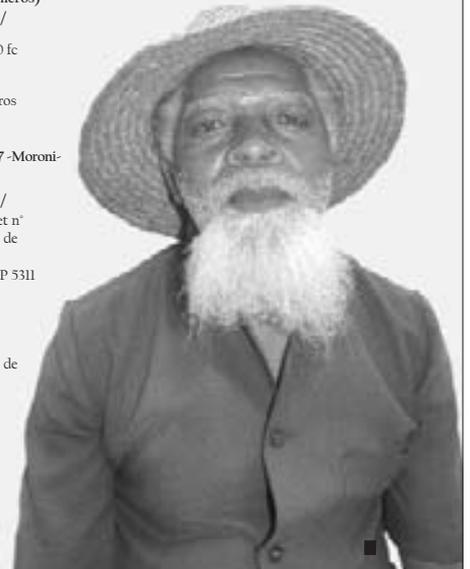
COMMENT S'ABONNER

(renseignements au 76 17 97 / 36 17 97 -Moroni-
ou au 02 69 21 93 39 -Maore-)

Mwali, Ndzuani, Ngazidja /
envoyez vos nom, prénom, adresse et n°
de téléphone + le paiement à l'ordre de
BANGWE PRODUCTION
à l'adresse suivante : KASHKAZI, BP 5311
Moroni, Union des Comores

Maore, La Réunion /
envoyez nom, prénom, adresse et n°
de téléphone + le paiement à l'ordre de
RÉMI CARAYOL
à l'adresse suivante : Nicole Gellot,
BP 366, 97615 Pamandzi

L'abonnement est un
soutien indispensable
à la presse
indépendante.



Programme de coopération décentralisée : le 15 juin, une opportunité pour réaliser vos projets

LES ASSOCIATIONS, COLLECTIVITÉS LOCALES, PRIVÉS ET ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES POURRONT PROCHAINEMENT RÉPONDRE AUX APPELS À PROPOSITIONS POUR FINANCER LEURS PROJETS TOUCHANT À LA BONNE GOUVERNANCE, À LA DÉCENTRALISATION ET AU DÉVELOPPEMENT LOCAL.

Bonne gouvernance, démocratie, équité des genres, santé, hydraulique, agriculture, environnement... L'éventail des thèmes de projets qui pourront être présentés prochainement au PCD par les associations, collectivités locales, privés et organisations non gouvernementales, est large.

Dans le cadre des activités de son "Devis-programme n°1", le PCD lancera en effet à partir du 15 juin deux Appels à propositions pour la période courant du 21 mai 2007 au 20 mai 2008. Ces appels à propositions, en vue d'accorder les subventions inscrites dans le PCD, mettent en concurrence les projets dans le but d'identifier les meilleurs, à travers un processus d'évaluation visant la transparence, sur la base de critères d'éligibilité bien définis et portés à la connaissance des porteurs de proposition.

Ces premiers appels concernent des projets portant sur les thèmes suivants :

A) Les règles de la bonne gouvernance, aux principes de la démocratie, à la compréhension de la décentralisation de niveau communal, à l'équité de genre...etc. Ce concept de la bonne gouvernance englobe plusieurs aspects tels que le respect intégral des droits de l'homme, l'état de droit, la participation effective, les partenariats

→ Le PCD recrute un consultant national par île, pour appuyer les demandeurs de l'appel à propositions à maîtriser les procédures établies. Les candidats sont priés de se renseigner auprès de l'antenne du PCD de l'île de leur résidence pour toute fin utile.

entre des acteurs multiples, le pluralisme politique, la transparence des processus et des institutions responsables, un secteur public efficace et utile, la légitimité, l'accès aux connaissances, à l'information et à l'éducation, la reconnaissance des droits politiques des individus, l'équité, la viabilité des attitudes et des valeurs qui favorisent la responsabilité, la solidarité et la tolérance.

B) Le soutien aux projets sectoriels touchant aux priorités de développement local des collectivités décentralisées et portant sur l'amélioration des conditions socio-économiques des populations dans ces domaines : Santé, Hydraulique, Agriculture, Pêche, Elevage, Environnement, Ecotourisme, etc... La priorité sera donnée aux propositions qui auront le plus d'impact direct sur les groupes vulnérables en mettant l'accent sur l'amélioration des infrastructures sociales et la mise en œuvre des activités génératrices de revenu.

Pour prétendre à la subvention, le demandeur doit être une personne morale, sans but lucratif et appartenir à l'une des catégories suivantes : organisations non gouvernementales, associations de développement, collectivités territoriales (localités, communes, inter-localités, intercommunalités), syndicats, organisations patronales, secteur privé etc ; être de droit Comorien. Les subventions octroyées seront définies dans les lignes directrices des appels qui seront publiés. Le bénéficiaire devra apporter une contribution à hauteur de 10 % du montant global nécessaire à la réalisation de son action.

Les demandeurs doivent avoir un statut précisant qu'ils sont à but non lucratif et qu'ils ont leur siège social dans le territoire de l'Union des Comores. Les demandeurs peuvent agir individuellement, ou avec des organisations

partenaires. Le même demandeur ne peut soumettre qu'un seul projet. En revanche, s'il dispose d'antenne au niveau des îles, il peut soumettre au plus un projet par île (soit 3) portés chacun par l'antenne insulaire et bénéficiera dans la mesure où les propositions seront retenues, des subventions équivalentes.

Le 15 JUIN, cherchez les appels à propositions du Programme de Coopération décentralisée (PCD) dans les journaux où renseignez-vous en vous aux adresses suivantes :

Programme de Coopération Décentralisée

Celule de Gestion

Maison des Projets, av. de la corniche
BP 2463, Tel (269) 75 20 78 Fax : (269) 75 20 74
Email : pcd@comorestelecom.km
Moroni - Comores

Programme de Coopération Décentralisée

Antenne PCD d'Anjouan

Hombo, B.P. 368 Mutsumudu

Programme de Coopération Décentralisée

Antenne PCD de Mohéli

Bloc administratif

1er étage

Fomboni Mohéli

Programme de Coopération Décentralisée

Antenne PCD de Grande Comore

Coulée de lave, Maanhadi

B.P. 1498 Moroni

Appel à proposition : le guide pratique

Publication : le 15 juin 2007

Où retirer les documents : le dossier de demande de subvention devra être retiré au bureau de l'antenne PCD représentée dans chacune des trois îles.

Précision : pour soigner la présentation du dossier de demande de subvention, les demandeurs ont la possibilité d'être reçus par l'équipe du PCD.

Où déposer : le dossier doit être envoyé en recommandée ou par messagerie express, ou remis en mains propres dans une enveloppe scellée, à l'adresse de l'antenne basée au niveau de l'île où est situé le demandeur.

Date limite de dépôt : elle sera précisée dans les appels à propositions qui seront lancés le 15 JUIN 2007.

Évaluation et sélection : Elle sera faite par le PCD avec au besoin la participation d'une expertise extérieure. Toute autre information concernant le planning et les critères de l'évaluation seront également précisés lors du lancement officiel de l'appel à propositions.

Les porteurs de projets sélectionnés au terme du processus d'évaluation signeront un contrat avec le PCD. La mise en œuvre des activités sera lancée dès lors que le contrat qui définit les engagements des deux parties est établi.

“On merde, vous payez”, le nouveau principe établi par la préfecture

par Rémi Carayol

ON CONNAISSAIT LE CONCEPT -encore très peu répandu, certes- du pollueur-payeur. L'idée est simple : l'entreprise dont l'activité a des conséquences sur l'environnement paye une taxe afin de remédier à ces conséquences, ou du moins de limiter leur impact sur la nature. Après avoir imaginé les taxi-PAF (des agents de la Police aux frontières se font passer pour des taximen afin d'attraper des sans-papiers) et inventé le concept de rafles-qui-n'en-sont-pas-il-ne-faut-pas-exagérer, la préfecture, toujours aussi imaginative quand il s'agit de s'attaquer au "fléau-de-l'immigration-clandestine" -ces termes semblent devenus indissociables dans l'île sous administration française-, s'est certainement inspirée du concept évoqué plus haut... pour en imaginer l'exact contraire. Car désormais, ce n'est plus le fautif qui paye... mais la victime. C'est d'ailleurs une idée que les lobbies du tout pétrole pourraient reprendre à leur compte en demandant à la Terre de rembourser son manque de réserves... Après tout, elle n'avait pas prévu !

MAIS REVENONS À NOS MOUTONS, car si le pétrole pourrait bien un jour venir polluer l'atmosphère politique de l'archipel, nous n'en sommes pas encore là. L'histoire qui nous intéresse est celle du jeune Fatihou Halidi. Né d'un père français et d'une mère "étrangère" en situation régulière sur le sol mahorais, ce garçon a passé la quasi-totalité de sa scolarité dans l'île. Élève au lycée professionnel de Kahani, il s'appretait à passer les épreuves du BEP lorsque, le mardi 15 mai, il est arrêté au volant d'une voiture qui n'est pas la sienne, sans permis -il sera jugé en septembre pour ça-, avec à ses côtés une fille de 14 ans. Lui en a 17, ou 18, ou 19... On ne sait pas vraiment, et c'est là que ça cloche. Comme l'indiquait le Réseau éducation sans frontières de l'île de Mayotte (RESFim) dans un courrier adressé au préfet le 22 mai, l'acte de naissance et les certificats de scolarité depuis l'école primaire prouvent que Fatihou est mineur. "Il est né en octobre 1989, donc il n'a pas encore 18 ans", a affirmé sur RFO le proviseur du lycée, M. Decroux. Mais cela ne suffit pas, "il faut faire du chiffre", s'indigne le RESFim. Le 18, le jeune homme est reconduit à la frontière et envoyé à Ndzuani.

Selon la préfecture, une radiographie a été réalisée avant son expulsion et prouverait qu'il aurait 19 ans au moins. Qu'il soit scolarisé et en passe d'obtenir un diplôme après de nombreuses années de vie dans l'île, et que ce type de radiographie ne soit pas fiable à 100%, ne semblent pas être des arguments de poids face aux objectifs chiffrés fixés à Paris. Les cas où les agents de la PAF changent l'âge de la personne arrêtée sont d'ailleurs monnaie courante, affirment des militants des droits des étrangers. Des enseignants membres du RESFim ont noté ces derniers temps de nombreux cas où l'âge de leurs élèves mineurs arrêtés est modifié afin de pouvoir les expulser. Un rapport de Médecins sans frontières avait effectué le même constat en septembre 2006, après une visite au Centre de rétention administrative. Après tout, un Comorien de 17 ans en fait bien 18...

Guy Mascres, le sous-préfet, n'en démordait d'ailleurs pas dans le journal télévisé du 30 mai en affirmant que "ce jeune homme est majeur". Avant toutefois de se rétracter et d'indiquer que s'il s'avère qu'il est plus jeune, "nos services feront le nécessaire pour revoir leur position". Autrement dit : nous sommes sûrs de nous, il est majeur, mais si toutefois il ne l'est pas, on avisera. Une belle preuve d'assurance.

D'ailleurs, ça n'a pas loupé. Mardi 29 mai, la famille de Fatihou, accompagnée du proviseur et du président du RESFim, a été reçue à la préfecture. Cette réunion dont M. Mascres a affirmé qu'elle serait "conclusive", a abouti à la décision de faire revenir le jeune homme. "Il a une autorisation d'entrée sur le territoire", affirme Albert Batteux, président du RESFim -ce qui n'est pas un titre de séjour. Il pourra ainsi passer ses examens de fin d'année, qui ont débuté à la fin du mois de mai et se poursuivent en juin ; à la famille du garçon de prouver, par la suite, que Fatihou est mineur.

On peut donc en déduire que la préfecture, en faisant revenir le jeune homme -il est arrivé samedi 2 juin-, reconnaît son tort. Car il n'est pas

courant qu'une personne expulsée bénéficie d'un droit au retour, tout provisoire qu'il soit. Belle preuve de *mea culpa*, diront les plus optimistes. Certes. Sauf que le billet de retour n'est pas pris en charge par la préfecture. Et c'est là que l'on en arrive à ce principe exceptionnel : le fautif ne paye pas. Pollueur... mais pas payeur. "C'est la deuxième fois que le RESFim va payer le billet d'avion d'un gamin", dit Albert Batteux, un rien contrarié. En effet, il y a quatre mois, un cas similaire s'était produit. Le 7 février 2007, Abdou Assane était renvoyé tout en étant mineur et élève de 1^{re} scientifique. "Malentendu ? Erreur ? Difficile de le croire, quand on sait que ce même jeune homme a déjà fait l'objet d'une arrestation en 2006... et d'une radiographie du poignet. Simple procédure de contrôle de son âge, nous dirait-on. NON. Humiliation inadmissible", écrivait dans un article publié dans ces mêmes colonnes le mois dernier¹ un membre du RESFim. Tout comme pour Fatihou, le Réseau s'était alors mobilisé pour faire revenir le garçon avant les examens. "Appels téléphoniques, fax, courriers... en kyrielle, auprès des autorités. On reconnaît l'illégalité du renvoi et on promet son retour imminent... pour la rentrée scolaire du 12 mars", poursuivait l'article. Le 25 mars, toujours rien. Il aura fallu un mois et demi de tractations, de mobilisation des enseignants, de signature d'une pétition, pour voir le dossier avancer, et le jeune homme obtenir le droit de revenir à Maore... Le droit, mais pas l'argent : là aussi, le RESFim avait dû déboursier pour pallier à la faute de l'administration.

VOILÀ DONC UNE NOUVELLE FORME de pacte social : les victimes d'irrégularités ou ceux qui souhaitent les aider, doivent payer. Dans cette perspective, on peut imaginer toutes sortes d'évolutions qui modifieront sensiblement le contrat social. La personne qui se sera faite cambrioler son domicile devra payer les objets volés à ceux qui les auront dérobés. Après tout, ils n'avaient qu'à pas posséder des biens. S'ils n'ont pas les moyens, ils pourront toujours s'adresser à une association de victimes de voleurs qui organisera des lotteries pour financer ces dépenses. Celui qui se sera fait rentrer dedans, en voiture, par un chauffeur distrait ou saoul, aura lui non seulement les réparations de son véhicule à financer, mais aussi celles de son co-accidenté. Quelle idée de se trouver sur sa route ?

On peut également imaginer que l'enseignant qui aura décidé du redoublement d'un élève afin qu'il acquière les bases nécessaires à son épanouissement ait à financer l'année de scolarisation en plus qu'il aura imposé à cet enfant. A lui de payer les vêtements, la nourriture et les fournitures scolaires de l'élève. Tant qu'on y est, puisqu'il s'agit d'une question d'actualité avec le récent accident de l'avion de Comores Aviation à Ndzuani : les passagers qui auront échappé à un crash devront rembourser le prix de leur billet à la compagnie aérienne. Après tout, s'ils n'avaient pas été dans l'avion, peut-être que celui-ci aurait atteint son objectif...

En parlant d'avion, on peut imaginer que la compagnie qui dessert les quatre îles de l'archipel sera la grande gagnante de ce nouveau concept. Non seulement elle est rémunérée pour transporter les sans-papiers vers Ndzuani, mais voilà que désormais, elle va vendre des billets à ces mêmes refoulés qui auront obtenu le droit de revenir ! C'est les passagers qui vont pas être contents...

¹ Lire *Kashkazi* n°63 (disponible sur www.kashkazi.com)

no comment

"Lutter contre l'immigration clandestine ne veut pas dire méconnaître les droits élémentaires de l'homme. (...) Des gens expulsés le matin reviennent quelques jours plus tard. Les rafles n'ont aucune efficacité, c'est clair. C'est de l'argent lancé par la fenêtre."

MANSOUR KAMARDINE, député (UMP) de Mayotte. Ces propos ont été tenus en 1998, dans le magazine réunionnais *Via*, lorsqu'il se trouvait dans l'opposition...

"Ce qui m'intéresse, ce n'est pas les soucis d'EDM, moi ce que je veux, c'est devenir député des Mahorais."

CHIHABOUDINE BEN VOUSOUF, candidat aux législatives et président du conseil de surveillance d'EDM (Electricité de Mayotte), à qui une journaliste de *Mayotte Hebdo* demandait des explications sur les récurrentes coupures d'électricité.

"Nous sommes scotchés sur nos starting-blocks."

UN PROFESSEUR D'ÉDUCATION PHYSIQUE, à propos de l'incertitude quant à la participation des Comores aux Jeux des îles de l'océan Indien programmés à Madagascar en août, dans *Al-Watwan*.

"Les intérêts économiques de la France ? Franchement, à part Pépette et Jean-Marie et les restes de la Bambao, je ne connais pas beaucoup d'investisseurs français aux Comores !"

IDI NADHOIM, vice-président de l'Union des Comores. ("Pépette" et Jean-Marie tiennent une épicerie à Itsandra.)

"Par déduction, si vous gagnez 110 euros par mois, vous êtes riches !"

JAÏD OMAR OILI, président du Conseil général de Maore, lors d'une session de l'Assemblée, le 30 mai. Il faisait référence à l'étude de l'INSEE selon laquelle le seuil de pauvreté se situe à Maore en-dessous de 100 euros par mois (il est de 645 euros en France).

"La droite n'a rien fait de concret pour faire avancer Mayotte."

JEAN-FRANÇOIS HORV, ancien député de Maore (1981-86), à propos de la législation de Mansour Kamardine, dans *Mayotte Hebdo*. Deux semaines après, il annonçait apporter son soutien... à Mansour Kamardine.

"On a toute une communication qui est faite pour lutter contre les moustiques, dans le cadre de la lutte contre le chikungunya. Mais en face, on a tous ces déchets qui traînent un peu partout !"

PHILIPPE DE GRISJAC, vice-président de l'association des Naturalistes de Mayotte, lors d'une conférence de presse.

"Bacar s'est dressé contre l'Union - même si l'Union n'avait pas raison. Quand une région ou une province se soulève contre le pouvoir et l'autorité centrale, elle doit être écrasée."

FRANCISCO MADEIRA, envoyé spécial aux Comores de l'Union africaine, lors d'une conférence de presse tenue le 12 mai à Moroni.

en mai 2007

on parle d'élections, de droits, de libertés et d'éducation

DÉCIDÉMENT, LES COMORES ont besoin de se réconcilier avec le respect du droit. Les syndicats qui ont célébré le 1er mai la fête du Travail ont placé l'édition 2007 sous le thème "de la législation du travail et son application". Les organisations syndicales qui ont répondu à l'appel de la

Confédération comorienne des travailleurs (CTC), ont adhéré à la nécessité de s'impliquer dans "la bataille pour faire respecter la légis-

lation comorienne en matière du travail" a lancé le porte-parole du syndicat des instituteurs avant de déplorer les licenciements abusifs, l'exposition aux risques professionnels, les mauvais traitements, et de montrer du doigt les employeurs qui ignorent les textes en vigueur. Un constat que partage l'Inspecteur du Travail pour qui "tout le monde doit respecter les textes". Si certains sont anciens et doivent être réactualisés, "ils répondent d'une manière satisfaisante aux soucis majeurs des travailleurs" a précisé Kamal Eddine Ali. Une nouvelle

bataille pour le respect de la loi commence, a de son côté indiqué Ibouroi Ali Toibibou, président de la CTC. Appliquer les lois est la seule façon de "découvrir leurs limites" a renchérit le numéro 2 de la CTC, Salim Soulaïmana.

L'ADHÉSION AUX RÈGLES des devoirs et des droits, c'est aussi le thème qui était au cœur de la Journée de la liberté de la presse célébrée le 15 mai par les journalistes comoriens à l'appel de l'Organisation comorienne de la presse écrite. Cette manifestation a été l'occasion pour les journalistes de se doter d'une charte professionnelle baptisée la "Charte de Hamramba" (le nom du lieu de son adoption), fixant les règles qui doivent présider à l'exercice de la profession dans le respect des règles du métier. Les journalistes présents ont exprimé leur "volonté de défendre, par tous les moyens légaux, la liberté d'expression et de la presse ainsi que le droit à l'information aussi bien aux Comores que partout ailleurs ou les appellent les exigences du métier". Bel engagement qui a été foulé au pied le lendemain de l'a-

doption de cette charte par la direction du journal gouvernemental *Al-Watwan*. Alors que celle-ci stipule en son article 24 que "l'équipe rédactionnelle doit être informée de toute décision importante qu'envisage de prendre l'entreprise (...) et doit être, au moins, consultée avant toute décision définitive sur les mesures modifiant la composition de la rédaction", le directeur du journal a décidé de procéder au remplacement du rédacteur en chef Ahmed Ali Amir, qui assurait provisoirement cette fonction en attendant le retour du titulaire en stage. De son côté, la direction de l'ORTC (Office de radio et de télévision comorienne) a procédé à des embauches pour des raisons "électorales" en violation des dispositions de la Charte. Dans la série du non respect du droit et de la liberté d'informer, le 28 mai dernier, la justice comorienne a ordonné le retrait de la vente de notre confrère *L'Archipel* au motif que le journal a publié une photo jugée "humiliante" pour l'armée nationale (lire p. 54). Mais c'est sur l'île de Ndzuani, que l'on recense le plus grand nombre de violations du droit et les atteintes les plus graves portées contre les journalistes dans l'exercice de leur métier (lire notre gros plan, p.16). Outre quelques tabassages de journalistes, dans le cadre de la campagne présidentielle, alors que la Commission nationale électorale veille au respect du droit d'antenne accordé à chaque candidat à l'élection présidentielle sur les ondes de la radio nationale, seule Ndzuani ne respecterait pas cette mesure d'équilibre et d'équité, l'ORTC ne pouvant plus émettre sur l'île...

LE JOURNAL DU MOIS

A Mbeni, une mayonnaise avariée provoque deux morts

En cause, une sauce périmée servie dans un restaurant de cette ville du nord de Ngazidja.

MBÉNI, chef lieu de la région de Hamahamet, a débuté le mois de mai dans la peur d'une épidémie après la mort dans un intervalle de 48 heures après leur admission à l'hôpital, de deux jeunes du village qui présentaient les mêmes symptômes. Alors que les analyses cliniques effectuées dans deux hôpitaux, de Mbéni et de Koimbani, région du Oichili, n'avaient rien décelé de particulier, il a été prouvé par la suite, qu'une intoxication alimentaire était à l'origine de ce double décès. La police chargée d'une enquête par la préfecture de la région, qui a interrogé séparément les deux patients, a établi qu'un aliment à base d'œufs était responsable de l'intoxication. Selon ces enquêtes, les deux personnes étaient effectivement passées dans le même restaurant de la région où elles avaient commandé des sandwiches. Les contrôles effectués dans le restaurant ont relevé que l'agent toxique est "une mayonnaise préparée à base d'œufs qui avaient dépassé la date de péremption". L'information a été confirmée par le ministère de la Santé qui a analysé les œufs mis en cause, malgré la protestation du restaurateur qui se défend de "n'avoir jamais eu de problème" alors que "ce sont les

mêmes œufs que j'utilise chaque fois. Je n'ai pas changé de recette", a-t-il expliqué aux enquêteurs. A leur admission à l'hôpital, les malades présentaient les mêmes symptômes : diarrhée et vomissements accompagnés de fièvre. Ce qui a fait penser dans un premier temps à des cas de choléra, de typhoïde ou encore de paludisme. D'où la panique qui a suivi le décès des deux patients dans un intervalle de moins de 48 heures.

EST-CE LE FAIT de la psychose ? Toutes les personnes qui ont mangé dans le restaurant incriminé se sont plaintes de divers maux et se sont ruées vers les hôpitaux de la région. Même le maire de la localité, Mohamed Nassur a ressenti des "maux de ventre". Cette réaction a fait propager la rumeur d'une épidémie. Surtout que des témoignages de personnes qui n'ont pourtant pas mangé dans le restaurant, attestaient des mêmes symptômes. Attoumane explique comment il a été "contaminé". "Je ne me rappelle pas d'avoir mangé ni un sandwich encore moins des œufs. Je sais seulement que je suis passé à l'hôpital pour rendre visite à un ami qui est interné là-bas". Il a passé une semaine au lit. Ce genre de récits qui ont inondé la région

ont également développé la thèse selon laquelle la maladie se transmettrait de manière identique que le cholera, par simple contact avec les malades. "Tout le monde présentait des vomissements et des diarrhées. On a compris qu'il s'agit d'une maladie spéciale qui est contagieuse et rapide. Elle touche les jeunes en particulier. Apparemment, il s'agit d'une infection virale", explique le chirurgien

place pour évaluer l'ampleur de cette contamination. Des tentes ont été installées pour isoler les patients", indique le préfet de la région, Mbaé Ali Ahmed, qui a pris la décision de fermer momentanément tous les restaurants de la ville. La télévision et la radio de la localité ont été mises à contribution pour sensibiliser la population. Une campagne de désinfection a été menée dans les foyers où des

"On a compris qu'il s'agit d'une maladie spéciale qui est contagieuse et rapide."

DOCTEUR ZHI, DE L'HÔPITAL DE MBÉNI

Zhi, de l'hôpital de Mbéni. Une cinquantaine de personnes ont été admises dans les hôpitaux. D'autres malades pensant qu'il s'agissait du choléra ont préféré rester chez eux, cachant ainsi une maladie vécue comme "honteuse". La maladie de la saleté. Face à cette recrudescence, une cellule de crise est installée dans la ville pour gérer la situation. La mairie, la préfecture et le mouvement scout se sont associés pour soutenir la population. "Les autorités ont réagi rapidement. Les responsables sanitaires, le Croissant rouge et la protection civile se sont dépêchés sur

cas ont été identifiés. Si les autorités locales accusent l'intoxication alimentaire d'être responsables de cette épidémie, une question reste sans réponse concernant les malades n'ayant pas mangé au restaurant de la ville : qu'est-ce qui a pu les contaminer ? Logiquement, il ne pourrait s'agir que des œufs commercialisés à cette période dans la région. Aucune enquête n'a été menée dans ce sens pour identifier l'origine des produits et le commerçant qui les a mis en circulation.

AHMED ABDALLAH

CE MOIS DE MAI a connu deux autres commémorations. Le président Sambi qui fêtait le 28 mai, le premier anniversaire de son accession au pouvoir. Le chef de l'Etat a choisi le site de Vououni, dont il a inauguré l'entreprise de fabrication de briques en terre stabilisée destinées au projet habitat, l'une de ses promesses électorales, pour célébrer cet anniversaire. Le 29 mai, une cérémonie religieuse a commémoré le 29^{ème} anniversaire de la mort du président Ali Soilihi abattu le 29 mai 1978 par les hommes de Bob Denard au camp de Kandani où il était en détention, après le coup d'Etat qui l'a renversé le 13 mai de la même année au profit du président Abdallah, que le même Ali Soilihi avait renversé deux ans plus tôt, le 3 août 1975.

DÉPART À MAORE MAINTENANT, où l'actualité tourne essentiellement autour de deux domaines récurrents ces derniers mois : la politique et les mouvements sociaux. Outre la grève des instituteurs qui devrait entrer dans son quatrième mois mi-juin, et dont l'issue semble plus que jamais illusoire (lire page suivante), d'autres grévistes entament eux leur troisième mois de conflit, dans l'anonymat quasi général -il faut dire que la concurrence des instituteurs au niveau médiatique est forte. Depuis le début du mois d'avril en effet, plusieurs dizaines d'agents des services fiscaux mènent un mouvement longue durée. Du coup, l'administration, en pleine période de déclaration de revenus, est fermée au public, et le paiement ajourné -ce qui ne manque pas d'inquiéter les contribuables les plus assidus. Les grévistes emploient ainsi la méthode utilisée l'année dernière à la même époque : ils avaient alors mené un mouvement de deux mois. Leurs revendications étaient sensiblement les mêmes qu'aujourd'hui, qui tournent autour d'un aspect essentiel : l'intégration. "Le décret sorti en novembre 2006 ne propose que quatre intégrations possibles maintenant et 17 en 2010, alors que les négociations antérieures mentionnaient 5 intégrations en 2005, 6 en 2006 et autant en 2007. Aujourd'hui, il n'y en a eu aucune !" indique le délégué syndical du personnel (Cisma-CFDT) Mohamed Salim Djanfar. Les grévistes récusent en outre le corps "pourri" auquel ils sont destinés : "On ne sait pas quand ni comment en sortir." Ils regrettent enfin l'absence de dialogue avec le directeur des Services fiscaux, une critique déjà émise en 2006 -à l'époque, les grévistes réclamaient son départ. "Jamais il ne nous a

BIC / Nicom : ça n'en finit pas

Condamnée à payer une somme exorbitante à la société Nicom, la BIC a fait appel.

L'AFFAIRE fait grand bruit depuis la décision du tribunal de première instance de Moroni, courant mai, de condamner solidairement la Banque pour l'industrie et le Commerce (BIC), filiale du groupe français BNP-Paribas, et son administrateur directeur général, Christian Gout, à verser la coquette somme de 3,8 milliards de fc (7,7 millions d'euros) à titre de dédommagement pour le préjudice subi par la société Nicom. Une décision assortie d'une exécution provisoire. L'affaire remonte à 2005. La BIC porte plainte contre la société Nicom pour avoir fourni un "faux document" - un avis de débit d'un client du nom de Hamza Saïd Construction d'un montant de 14,9 millions fc- et décide unilatéralement la fermeture des crédits de la société commerciale sans informer le Conseil d'administration de la BIC. Le délit d'escroquerie n'étant pas prouvé par la banque, l'affaire aurait pu être classée, mais le conseil de Nicom, Maître Mzimba, a décidé de poursuivre la BIC qui "ne peut s'autoriser de fermer des comptes commerciaux d'une entreprise quelle que soit la nature de la faute commise par son gérant en tant que personne physique" avait-il indiqué à l'époque, se référant à "une jurisprudence française constante". Le gérant de Nicom, qui dans cette affaire se considère comme "victime d'un coup de la BIC", a pour sa part accusé la banque commerciale d'avoir voulu "l'éjecter du marché du ciment" dont il représentait 75% des parts du marché en 2004. Une accusation reprise pas ses avocats, lesquels affirment que la BIC a réservé ce marché du ciment "à ses amis", et se demandent pourquoi la seule banque commerciale du pays privilégie "les détenteurs de ce monopole". En plus de cette perte de parts de marché, la fermeture des comptes commerciaux de Nicom a fait chuter son chiffre d'affaire, qui est passé de 3 milliards en 2004 à 1 milliard en 2005. La BIC, qui a jugé la somme fixée par le tribu-



nal excessive, avait contesté la procédure d'exécution provisoire de l'ordonnance du juge et l'affaire a été rejugée en appel le 24 mai.

DEUXIÈME REBONDISSEMENT, la cour d'appel a revu à la baisse la somme exigée de la BIC en première instance, passant de 3,8 milliards à 1,4 milliards fc, avec obligation de consigner 600 millions à la Banque centrale. Le versement du montant restant est soumis à un jugement dans le fonds en appel. Mais voilà qu'intervient un troisième facteur de rebondissement avec la publication par le gouvernement de l'Union, deux jours après le jugement en appel du 24 mai, d'un décret exonérant les banques du principe de l'exécution provisoire. Ce décret publié le 26 mai avec effet rétroactif s'applique donc directement dans l'affaire BIC/Nicom. De nombreux observateurs pensent que le gouvernement a réagi sous la pression, notamment

de la représentation française à Moroni. Interrogé sur cette affaire lors de sa dernière conférence de presse, début mai, Christian Job, l'Ambassadeur de France, avait émis "la plus ferme contestation". "J'ai saisi les plus hautes autorités de l'Etat" a-t-il indiqué, ajoutant : "Je dis que cette affaire avait valeur de test pour la France". Cet avertissement a-t-il influencé la décision du gouvernement ? Celle-ci s'inscrit en tout cas dans le sens de la contestation introduite par la BIC et fera jurisprudence.

Filiale de la BNP-Paribas, la BIC est une société anonyme de droit comorien au capital de 300 millions fc. Le groupe Paribas est majoritaire à 51%. L'Etat comorien détient 34% et les actionnaires privés se partagent 15% des parts. La BIC qui a annoncé son prochain départ des Comores a cédé ses parts à la BRED, filiale de la Banque populaire.

KES

Instituteurs : le conflit s'envenime

LE 19 juin, les instituteurs grévistes entameront leur quatrième mois de grève. L'emploi du futur n'est pas anodin, tant le règlement du conflit qui oppose l'administration aux grévistes semblait fin mai illusoire. Depuis le 14 avril, aucune rencontre n'a eu lieu entre les autorités et les leaders syndicaux. Les deux parties campent sur leurs positions - outre l'indexation, l'harmonisation de la DSI, le règlement de la question des contractuels "intégréables", une nouvelle revendication s'est toutefois invitée dans le discours des dirigeants syndicaux : le départ du vice-recteur, M.Cirioni. Ce dernier semble s'être fait une raison et compte sur les vacances scolaires pour achever un mouvement en perte de vitesse. Pénalisés par les retenues salariales, les grévistes sont de moins en moins nombreux, et les écoles rouvrent, certes timidement. Officiellement, elles seraient entre 140 et 170 (sur 193) à accueillir les élèves. Cependant, nombreuses sont les classes qui ne fonctionnent pas vraiment. Pour pallier à l'absence des titulaires, le vice-rectorat à dépêché les stagiaires de l'Institut de formation des maîtres (IFM), qui, selon Rivomalala Rakotondravelo, du SE-CGT-Ma, "ne font pas de cours mais uniquement de l'accueil et de la garderie". En outre, certaines écoles qui habituellement fonctionnent matin et après-midi n'ouvrent plus que le matin. Dans certains villages, les enseignants restent en masse, et les écoles n'ont pas réouvert. Cette situation d'impasse a débouché sur des dégradations plus ou moins graves durant le mois de mai. Deux écoles de Cavanani ont été incendiées mardi 15 mai au petit matin, causant des dégâts matériels uniquement. Au nord, le même jour, une salle de classe de l'école de M'samboro, qui devait accueillir une journée consacrée à la petite enfance, a été barbouillée d'excréments. Parmi les écrits, celui-ci "unpeux dursp" -comprendre : "un peu de respect". La semaine suivante, d'autres écoles ont été détériorées, parmi lesquelles celles de Bandraboua et Passamañny, souillées d'excréments et d'huile de vidange. A Hajangua, des personnes ont été surprises mardi 22 mai en train d'arracher les fils électriques de l'école élémentaire. S'il n'est pas encore établi que ces dégradations matérielles ont été effectuées par des enseignants grévistes -des enquêtes sont en cours, il est fort probable que certaines d'entre elles soient le résultat de l'exaspération d'instituteurs en colère. R.Rakotondravelo en convient. "Je ne pense pas que toutes sont liées à des instituteurs, certaines peut-être. C'est regrettable, mais je ne peux pas condamner. C'est le résultat logique de trois mois de grève." Si "les gars sont fatigués", dit-il, "ils sont également déterminés". Alors qu'Adrien Giraud tente une médiation depuis la mi-mai et que des instituteurs ont été gardés à vue pour des détériorations, la question se pose quant aux retards accumulés par les élèves. Le vice-rectorat planchait début juin sur le cas des élèves de CM2, appelés à passer en 6ème l'année prochaine.

RC

●●● reçus pour dialoguer vraiment, jamais il ne nous a donné espoir pour trouver une issue. Il nous méprise", indique une gréviste devant l'entrée du service. "Tant que nous n'aurons pas de réponse officielle de l'administration, nous continuerons", poursuit le délégué syndical.

VENONS-EN AU SUJET PHARE de ce mois de mai : les élections. A peine le temps de digérer les résultats étonnants de l'élection présidentielle française (lire p. 15 et 20) que voilà venues les élections législatives. 16 candidats se présentent devant les électeurs -le scrutin aura lieu les 10 et 17 juin-, que l'on peut classer en trois catégories distinctes. Les possibles vainqueurs : à gauche Saïd Ahamadi dit Raos (PSM), Bacar Ali Boto (Alliance pour un développement maîtrisé et solidaire) et Hamada Ali Hadhuri (PS) ; à droite Mansour Kamardine (UMP, député sortant), Abdoulatifou Aly (MDM-Force de l'alternance) et Daroussi Zainadini (MDM). Les outsiders : Ben Youssouf Chihaboudine (sans étiquette, proche du MDM), Kamal Ibrahim (MPM) et Ahmed Attoumani Douchina (dissident UMP). Et enfin ceux qui n'ont aucune chance : Maurice Tombou (sans étiquette-SE), Elmamouni Mohamed Nassur (sans étiquette), Ahamada Salime (Verts), Ahamada Oussen (FN), Abdouljabar Salim (SE), Abdou Miradj (SE) et Halifa Saïd (SE). A noter que le président du Conseil général, Saïd Omar Oili, a bien tenté un coup de poker à quelques jours de la clôture des candidatures, en demandant à ses proches collaborateurs (dont Bacar Ali Boto) de se désister et de le rejoindre. Ce à quoi on lui a fait comprendre qu'il était un peu tard pour se lancer dans la bataille... Las, Oili a tout de même fondé son parti -le NeMA- trois ans après son accession à la présidence du Conseil général, et a immédiatement apporté son soutien à Abdoulatifou Aly. Un départementaliste-pessi-

miste tendant la main à un départementaliste convaincu : voilà l'une de ces incohérences qui font le charme de la politique locale...

Toujours est-il que la multiplication des candidatures, qui n'est pas pour faciliter le choix des électeurs -d'autant que nombre de programmes se ressemblent comme deux gouttes d'eau- a cependant favorisé une certaine émulation, au fil des nombreux meetings qui se tiennent depuis trois semaines dans les différents villages de l'île. Dans l'ensemble, les programmes des candidats sont basés sur deux axes : la statut de Maore (quasiment tous les candidats sont favorables au département) et le développement socio-économique de l'île. Ce dernier point est le plus régulièrement cité par les candidats, qui ont bien compris que les questions de statut n'intéressent plus grand monde, si elles ne sont pas accompagnées d'acquis sociaux. "Nous sommes dans la France, c'est confirmé, maintenant nous devons penser au développement, et il y a beaucoup de choses à faire", résume Hamada Ali Hadhuri, candidat du PS. Le statut passe ainsi en seconde position. Autre sujet passé à la trappe des programmes : l'immigration clandestine, dont les médias prédisaient qu'il s'agirait de la question principale de ces élections, semble ne pas représenter le centre d'intérêt principal des candidats, ni même des électeurs.

IL EST UN AUTRE THÈME que les candidats ont bien du mal à aborder : l'environnement. Le sujet est totalement absent des meetings comme des professions de foi. Afin de sensibiliser les candidats à cette question, l'association Les Naturalistes de Mayotte a décidé d'employer la méthode chère à Nicolas Hulot : fin mai, les dirigeants de l'association ont présenté à la presse un manifeste qu'ils comptaient transmettre à chacun des 16 prétendants, "afin d'avoir leurs propositions concrètes en

matière d'environnement pour Mayotte". L'île de Mayotte n'échappe pas aux évolutions en cours sur le territoire national français comme sur l'ensemble de la planète", stipule ce document. "Le destin des hommes est lié à leur environnement, c'est pourquoi [l'association] soumet aux différents candidats pour la députation ses propositions sur l'environnement. L'association demande aux candidats de lui faire part de leurs remarques et propositions d'actions à Mayotte dans le cadre de leur futur mandat (...)" Les propositions des Naturalistes s'intéressent à plusieurs grands thèmes : l'agriculture, la gestion des déchets, les ressources en eau, l'énergie, la biodiversité et l'éducation à l'environnement. "L'idée n'est pas nouvelle", indique Philippe de Grissac, vice-président de l'association. "Cela a déjà été fait en France, et dernièrement par Nicolas Hulot avant l'élection présidentielle. On a constaté qu'aucun candidat ne s'intéressait à l'environnement, et qu'il fallait mettre cette question sinon au centre des débats, du moins en bonne place. On demande maintenant aux candidats de nous faire leurs propositions. On se réserve le droit, avant le premier tour, de délivrer à la presse ces propositions et pourquoi pas de livrer notre sentiment quant au candidat qui sera le plus sensible à cette question." Une forme de lobbying d'autant plus importante, selon les Naturalistes, que la situation environnementale est inquiétante, affirmant-ils : pas de transports en commun, une énergie à 100% issue du pétrole, une gestion des déchets dangereuse, un lagon et une mangrove sans cesse menacés...

IL EST UNE INFORMATION que les Naturalistes ont dû toutefois remarquer avec plaisir : la mise en place d'une installation photovoltaïque, la première de l'île, sur le site d'Electricité de Mayotte (EDM) à Kaweni. Pour l'heure, cette

●●● Ile, sur le site d'Electricité de Mayotte (EDM) à Kaweni. Pour l'heure, cette installation n'est qu'un site pilote permettant de récolter les chiffres de production et d'ensoleillement grâce à une centrale d'acquisition de données. Elle préfigure cependant une alternative plausible au tout pétrole actuel. Face à la forte augmentation de la demande en électricité (+13% au premier trimestre 2007), le Conseil Général de Mayotte ainsi qu'Electricité de Mayotte ont décidé -enfin- de se lancer dans l'énergie renouvelable. Ainsi, des centrales de grande puissance sont en cours d'étude. Fin 2007, Maore devrait voir le raccordement d'une centrale photovoltaïque de 500 kWc sur les toitures de la Somaco. En 2008, les bâtiments de Tôle de Mayotte devraient être équipés d'une centrale de 250 kWc. Reste à savoir s'il s'agit d'une belle opération de communication ou d'un réel changement. Car pendant ce temps, la construction d'une seconde centrale élec-

trique à Longoni n'est pas abandonnée.

ET L'ON PARLERA ENCORE ET TOUJOURS d'élections aux Comores, qui détient sans doute le record mondial du plus grand nombre de scrutins avec une moyenne d'une élection par an si l'on maintient le système institutionnel actuel. Les inquiétudes portent encore sur Ndzuani où la gendarmerie de l'île (FGA) vient encore une fois de défier les autorités de l'Union en ouvrant le feu mardi sur les partisans de Sambi, faisant un blessé par balle et quatre personnes interpellées. L'intervention visait à arrêter la foule qui allait accueillir Sambi à Ouani. Ces incidents sont intervenus après la fermeture de l'aéroport par la FGA pour empêcher l'avion présidentiel de se poser. La force de sécurisation internationale, -près de 70 personnes sont arrivées mardi sur l'île- a été débordée. Celle-ci s'est

déployée mercredi tôt le matin autour de l'aéroport, sans doute pour le sécuriser. Sous commandement sud-africain, elle compte 80 policiers sud africains, 30 à 40 hommes dépêchés par la Commission de l'océan Indien "à la demande de la France", 125 militaires de l'armée nationale et 60 de la gendarmerie anjouanaise. Des soldats tanzaniens devraient compléter ce contingent.

Par ailleurs à Ngazidja, outre la crainte d'une forte abstention le 10 juin de ceux qui appellent à "ne pas voter" pour exprimer leur ras-le-bol. Ce vote exprimé par des banderoles dans certains quartiers de Moroni et certains villages est issu d'un mouvement spontané non structuré mais prend une ampleur qui inquiète les candidats, qui ont du mal à mobiliser. Mais la nouveauté est l'apparition d'un vote contestataire porté par un "mouvement de résistance citoyenne" qui appelle à voter nul. Ce mouvement a rédigé au début de la campagne

Comptes du Conseil général : un rapport constate de nombreuses irrégularités

La Chambre des comptes de la Réunion a épluché les finances de la collectivité. Il en ressort de nombreuses anomalies depuis trois ans.

"JE VOUS l'avais bien dit." C'est, en résumé, le discours tenu mercredi 30 mai au sein de l'hémicycle du Conseil général par le chef de l'opposition, Maoulida Soula. Les conseillers généraux ont débattu durant cette session du "Rapport d'observations définitives sur la gestion de la collectivité départementale de Mayotte", réalisé par la Chambre régionale des comptes de la Réunion et rendu public quelques jours auparavant. Maoulida Soula, qui depuis deux ans ne cesse de dénoncer les anomalies de dépenses du CG s'en est donné à cœur joie, mais sobriement. "A plusieurs reprises, j'ai analysé les finances pour vous éclairer quant à la gestion de notre collectivité. Tout ce que je disais a été repris dans ce rapport. Il me semble donc nécessaire que cette collectivité soit enfin gérée de manière saine." Le leader de l'UMP estime qu'il faut notamment réduire les frais de fonctionnement - "ils augmentent chaque année car il n'y a pas de contrôleur de gestion, dont on parle depuis des mois mais qui n'arrive jamais, pour avoir une idée très précise des finances" - et limiter les embauches - "qui ne répondent pas aux enjeux de Mayotte" - nombreuses ces dernières années. Ben Youssef Chihabouddine, vice-président et responsable de la commission des finances, a reconnu les erreurs de gestion et a affirmé qu'il était temps "de faire notre mea culpa". "Il y a inadéquation entre les efforts de recrutement et les résultats, c'est évident", a-t-il avoué. Le président du Conseil général, Saïd Omar Oili, a pour sa part platement "assumé" ce bilan. Que dit ce rapport, au juste, qui retrace l'évolution de la situation financière sur la période 2002 / 2005 ? "Avec plus de 80 millions d'euros d'excédents cumulés au 31 décembre 2005 et un endettement relativement faible, la situation financière de la collectivité est appa-

remment saine", débute-t-il. "Néanmoins, le retard pris dans l'exécution des investissements, qui se traduit par la faiblesse du taux de réalisation des dépenses d'équipement, explique aussi en partie l'importance des excédents cumulés. (...) Or dans les prochaines années, l'accroissement attendu des dépenses de personnel et la poursuite du développement des politiques d'intervention sociale scolaire seront un facteur de réduction de l'épargne brute. De plus, le développement de services structurellement déficitaires pèsera de façon croissante sur l'équilibre budgétaire (...) Enfin, l'importance des besoins à venir en matière d'infrastructures et d'équipements publics va entraîner un accroissement significatif des charges financières (...)". Ce qui fait dire aux rapporteurs qu'"à structure financière inchangée, la collectivité départementale ne paraît pas ainsi en mesure (...) d'assurer le financement de son développement." En d'autres termes, si la collectivité continue comme ça, elle va droit dans le mur.

CETTE SITUATION n'est pas à imputer uniquement à la majorité actuelle. Pour expliquer les raisons de ces difficultés à venir, le rapport évoque notamment des marges de manœuvre réduites : le contexte réglementaire évolutif "n'offre pas de visibilité à moyen terme" tandis que l'imbrication entre la collectivité et l'Etat liée à la décentralisation en marche génère une "complexité particulière, notamment en matière budgétaire". Autre mal, dû à la fois aux débuts récents de la décentralisation -débutée en 2004- et à un certain laissez-aller de la majorité, comme le note M. Soula : "L'organisation interne, encore embryonnaire, est par ailleurs insuffisante pour faire face aux besoins d'analyse". Le rapport note qu'aucun outil prévisionnel de gestion des ressources humaines ne permet



Maoulida Soula et Hadadi Andjilani, conseillers généraux UMP.

de mesurer l'impact financier des évolutions statutaires du personnel. L'administration a toutefois une responsabilité dans ce semi-échec. L'information financière, qui se caractérise par "une prévision budgétaire imprécise" et des "insuffisances dans l'exécution des dépenses et recettes" remarque le rapport, doit être "améliorée", tout comme la maîtrise des prévisions budgétaires. Par ailleurs, de nombreux logiciels acquis par la collectivité ne sont pas utilisés, faute de formation accordée aux agents... Mais ce n'est pas tout. Au-delà de ces remarques d'ordre général, le rapport énumère un certain nombre d'anomalies dont les journaux locaux, guère en odeur de sainteté avec le président Oili, ont fait leurs choux gras. Certaines dépenses sont effectivement gratuites. Ainsi les dépenses téléphoniques "sont passées de 700.000 euros en 2004 à

969.000 euros en 2005. la part de téléphonie mobile progresse rapidement, avec 67.101 euros en 2004 et 183.950 euros en 2005." Le nombre de téléphones portables en service est en effet passé de 56 en avril 2004 à 275 en janvier 2006 ; celui des dépassements de forfait est tout aussi exponentiel. "Au cours du troisième trimestre 2005, 18.419 euros de dépassements ont été relevés sur la consommation de 32 portables." Un vice-président a réussi l'exploit de consommer, en janvier 2005, pour 666 euros de communication, pour un forfait de 54 euros... Les anomalies de ce type sont légion dans la tranche "frais de réception" (cadeaux, cocktails, repas de travail), qui "ont fortement progressé, passant de 249.357 euros à 315.850 euros en 2005." Ainsi, cette commande d'un montant total de 68.340 euros pour la réalisation de 4.557 costumes traditionnels (en fait

des salava) à l'occasion de la venue de la ministre Brigitte Girardin en 2004. Costumes, le rapport ne le dit pas, commandés à la femme d'un des vice-présidents... Ainsi également, cet achat de porte-documents pour un coût de 63.250 euros ; l'organisation d'un cocktail de départ d'un directeur en juillet 2005 pour un coût de 15.850 euros ; ou d'un autre pour la Sainte-Barbe de 6.540 euros...

LE RAPPORT DÉNONCE également les irrégularités "tant au regard de l'engagement que de celui des bénéficiaires" dans le contrat qui liait une agence de voyage à la collectivité, signé en septembre 2004 pour un montant de 28.260 euros. Outre que l'engagement "a été fait par une personne incompétente", que "les services financiers n'ont pas été destinataires de la convention" et qu'aucune mise en concurrence "n'a précédé la signature", la Chambre a constaté qu'une personne (membre du cabinet) placée sur la liste d'un de ces voyages, s'était faite payé ce même voyage sur d'autres fonds... Malveillance ou volonté de détourner de l'argent ? La Chambre ne se prononce pas. L'exemple de cette subvention de 60.275 euros accordée en avril 2005 à une association et versée sur son compte deux fois avant que le bénéficiaire ne le fasse remarquer montre qu'il peut s'agir, parfois, d'incompétence ou de mauvaise organisation. Difficile à comprendre, par contre, l'importance de la subvention -29.000 euros- accordée à une société pour l'organisation de l'élection de Miss Mayotte en 2005, d'autant que, fait remarquer le rapport, "rien n'indique que les fonds versés aient vraiment servi à financer l'élection".

Pour la Chambre, toutes ces anomalies démontrent "un manque de rigueur dans les procédures de versement de subvention".

RC



••• une plateforme qui réaffirme son attachement à l'indépendance des Comores "dans le cadre de ses frontières coloniales" et dénonce toute forme de séparatisme. Une position radicale qui demande la "refonte" de l'actuelle constitution qui, selon les organisateurs de la "résistance citoyenne", "institutionnalise le séparatisme". D'où l'appel au "vote nul" qui doit "exprimer l'opposition à la division et au démantèlement". Leur slogan "J'aime mon pays, je vote nul", a fait son apparition dans la capitale où des partisans de ce mouvement ont organisé un rassemblement qui a réuni une poignée de convaincus jeudi 31 mai sur la place de l'Indépendance. Ce mouvement n'a pas encore d'écho à Mwali ni à Ndzouani.

■
DU CÔTÉ DE L'ÉDUCATION, voilà plus de cinq ans que l'expérimentation des écoles coraniques rénovées a été lancée à Ngazidja, Ndzouani et Mwali par le ministère de l'Éducation. Aujourd'hui au nombre de douze, ces classes préélémentaires de statut communautaire pour la plupart, tentent de faire la synthèse entre la socialisation du jeune enfant et son initiation aux concepts de l'islam et aux pratiques de la religion assumées traditionnellement par l'école coranique, et les apprentissages véhiculés par l'école maternelle occidentale. L'expérience a débuté avec la formation d'encadreurs à Zanzibar, où est menée une expérience similaire. Les communautés volontaires ont ensuite fourni le local et se sont engagées à contribuer à la rémunération des enseignants, tandis que l'Unicef finançait le mobilier et le matériel pédagogique. Selon l'organisation internationale et l'Éducation nationale comorienne, l'expérience s'est révélée "très probante": "Les communautés sont demandeuses pour accueillir d'autres écoles."

L'ouverture de nouveaux établissements va cependant être interrompue le temps de définir le contenu des programmes d'enseignement ainsi que le profil et la formation des enseignants. A l'issue d'une évaluation, le gouvernement souhaite en effet intégrer le niveau préélémentaire dans le système formel de l'éducation nationale. "Cela permettra de l'introduire dans les plans d'éducation et de chercher des ressources nationales et extérieures pour assurer sa prise en charge", a souligné la représentante de l'Unicef dans une conférence de presse. Un processus doit donc être lancé pour que les écoles coraniques rénovées soient à terme accessibles aux enfants et encadrées par le secteur public au même titre que les écoles primaires, les collèges et les lycées.

■
ON NE FINIRA PAS SANS ÉVOQUER le feuilleton le plus récurrent des Comores : le procès de Bob Denard. Le jugement en appel du mercenaire français poursuivi pour sa participation à un coup d'Etat en 1995, qui avait vu le président Djohar évincé du pouvoir, doit se tenir à partir du 6 juin et jusqu'au 15 devant la cour d'appel de Paris.

En première instance, en 2006, Bob Denard avait été condamné à cinq ans d'emprisonnement avec sursis mais le parquet avait fait appel de cette condamnation. Selon une source judiciaire, cette sentence serait en effet "illégal". L'article 132-30 du code pénal établit que "le sursis simple ne peut être ordonné à l'égard d'une personne physique que lorsque le prévenu n'a pas été condamné, au cours des cinq années précédant les faits". Or Bob Denard avait été condamné en avril 1993, soit deux ans avant le coup d'Etat aux Comores, à une peine de cinq ans de prison avec sursis pour une tentative de coup d'Etat au Bénin en janvier 1977. L'ex-mercenaire, atteint (officiellement) de la maladie d'Alzheimer, n'avait pas assisté à son procès en première instance, une expertise médicale remise au tribunal ayant estimé qu'il était inapte à comparaître. Denard avait été mis en cause par la justice française avec 25 autres prévenus pour "association de malfaiteurs en vue de la préparation d'un crime", soit l'arrestation et la séquestration arbitraires de Saïd Mohamed Djohar.

LA RÉDACTION

RÉSULTATS DU SECOND TOUR

de l'élection présidentielle française (à Maore) - 6 mai 2007

	A C O U A	B A N D R A B O U A	B A N D R E L E	B O U E N I	C H I C O N I	C H I R O N G U I	D E M B E N I	D Z A O U D Z I	K A N I - K E L I	K O U N G O U
Sarkozy (UMP)	34%	27%	49,5%	40%	53%	50%	34%	34%	45%	38%
Royal (PS)	66%	73%	50,5%	60%	47%	50%	66%	66%	55%	62%
	M A M O U D Z O U	M T S A N G A M O U J I	M T S A M B O R O	O U A N G A N I	P A M A N D Z I	S A D A	T S I N G O N I	T O T A L M A O R E	T O T A L F R A N C E	
Sarkozy (UMP)	35%	47%	43%	36%	39%	43%	44%	40,22%	53%	
Royal (PS)	65%	53%	57%	64%	61%	57%	56%	59,78%	47%	

KIOSQUE des articles de confrères qui valent le détour

La démocratie en danger

Par M. Inoussa, Al-watwan

COMBIEN DE CANDIDATS ont été empêchés de tenir des réunions publiques dans certaines régions de Ngazidja ? Ces actes d'incivilité tranchent non seulement avec les méthodes démocratiques, mais ils entrent également en contradiction flagrante avec la culture nationale qui veut que l'étranger de passage soit toujours digne d'un accueil chaleureux. Mohamed Abdoulohab est le premier à avoir été empêché de tenir un meeting public, à Singani ; il a dû battre en retraite sous les huées des jeunes du village. (...) Il serait, dit-on, victime de ces vieilles rivalités de leadership entre Singani et Mdjwaezi, son village natal. Au nord de l'île de Ngazidja, des jeunes d'Uzio ont gentiment, mais fermement, éconduit Mohamed Saïd Abdallah Mchangama. le lendemain, les notables locaux, très contrariés par ce geste inamical, ont prononcé le bannissement collectif de ces jeunes avant de deman-

der au candidat du Kasiya de bien vouloir revenir au village. En vain, jusqu'ici. A Mitsamihuli, le président sortant et candidat à sa propre succession, Mzé Soulé Elbak, a essuyé les sarcasmes des jeunes de la ville qui lui reprochent notamment "d'avoir abusé de la confiance des Grand-comoriens". Dans la région d'Itsandra, M. Abdoulohab, encore lui, a été prié de rebrousser chemin à Nvuini-bandani, puis à Uspivo, deux villages où le pouvoir de l'Union n'aurait pas bonne presse. A Sada, dans la région de Hamahamet, Kamarezamane Mohamed a été empêché de tenir une réunion publique, mercredi 30 mai. Il est reparti avec sa délégation sans opposer la moindre résistance. Last but not least, le prince Saïd Ali Kémal a été accueilli par des cris hostiles et des sifflements stridents lors d'un bref passage au marché de Volovolo. (...) Al-watwan n°994 du 1er juin 2007

Les Mohéliens connaissent le Sida

Par A. Soidri, Al-watwan

SUR PRÈS D'UNE CENTAINE de personnes interrogées [sur le Sida à Mwali], seule une femme d'une trentaine d'années a paru ignorer totalement la maladie. Généralement, les hommes disent en avoir entendu parler à la radio, les femmes dans les structures de santé ou les réunions de sensibilisation, les jeunes scolarisés par leurs enseignants (...) mis à part quelques frimeurs qui souhaiteraient qu'on leur "montre une personne atteinte du Sida" (...) Ils se disent convaincus que leur île est, jusqu'ici, épargnée avant de s'étonner lorsqu'on les informe du nombre de Mohéliens séropositifs confirmés. Pour ce qui est de la responsabilité, les femmes sont plutôt fatalistes. Elles invoquent souvent une punition de "Dieu en colère contre les humains", alors que certains hommes montrent du doigt les femmes, en particulier les commerçantes qui voyagent pour affaires dans les pays d'Afrique de l'est et du Golfe persique". Al-watwan n°994 du 1er juin 2007

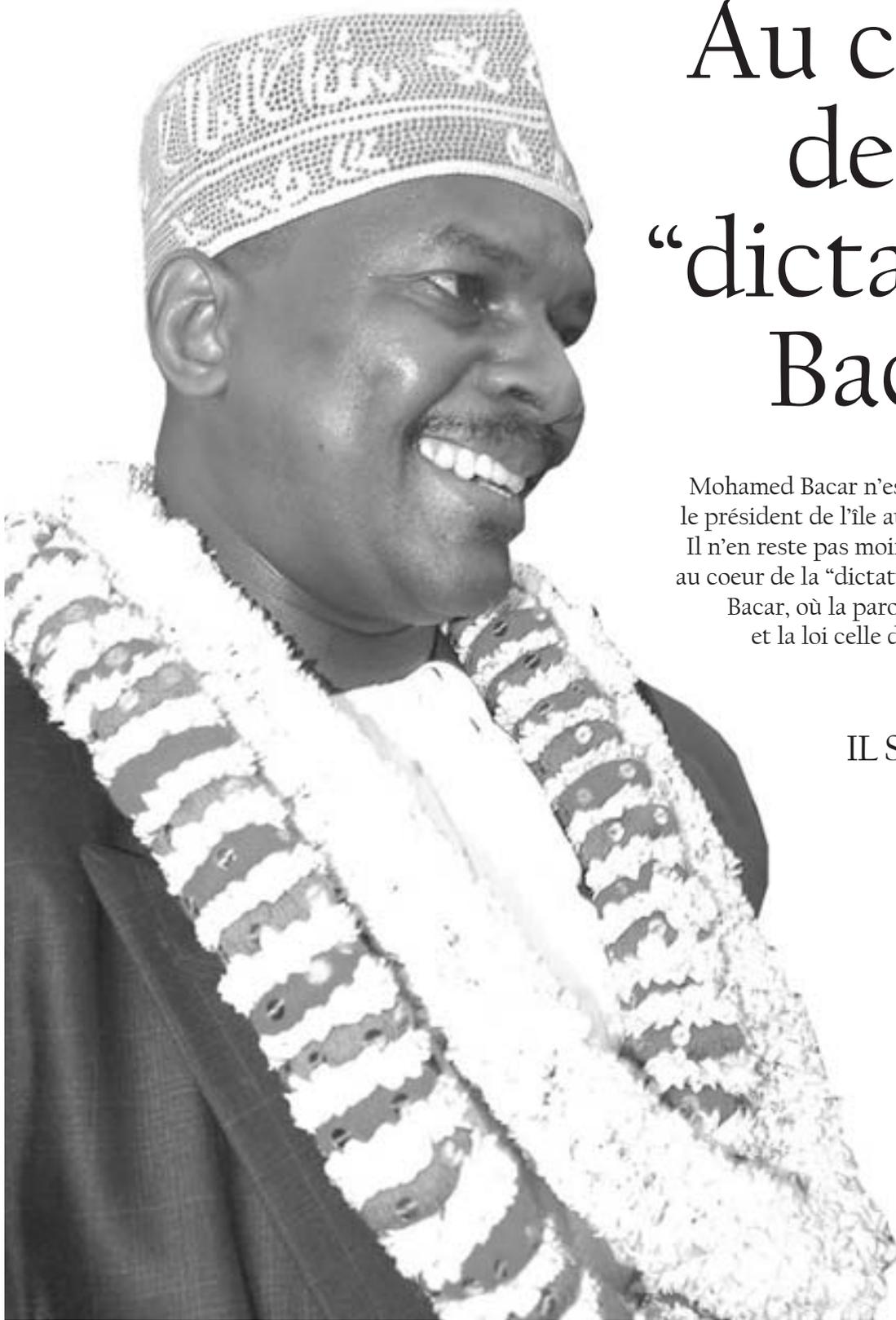


Electricité Maintenance Climatisation

Energie et conversion d'énergie
Energies nouvelles et renouvelables
Formation professionnelle et technique

AGENT SDMO, SCHNEIDER ELECTRIC, SGTE POWER

MINI ZONE MAVOUNA, BP 1331 MORONI, COMORES - TEL : (269) 73 09 51 / 13 84 - FAX : 73 51 15 - e.mail : adcener@comorestelecom.km



Au coeur de la “dictature” Bacar

Mohamed Bacar n'est officiellement plus le président de l'île autonome de Ndzuani. Il n'en reste pas moins le maître. Enquête au coeur de la “dictature molle” du système Bacar, où la parole n'est pas libre, et la loi celle du mieux armé.

IL S'EN passe des choses, dans ce port. En toute transparence parfois. Dans la pénombre souvent. Celle d'un système opaque mis en place par Mohamed Bacar et ses proches depuis cinq ans. Le port de Mutsamudu fait vivre le système. Tout le monde le murmure. Ceux qui y travaillent le disent ouvertement, le soir, devant une canette de bière et quelques brochettes. Ici, c'est la zone franche de Ndzuani, nous affirme un habitué des lieux. A l'intérieur de l'enceinte bien gardée, le pouvoir y fait ce qu'il veut, à l'abri des regards moroniens. A l'extérieur, ce sont ses fantômes qui se libèrent. Lorsque le soleil disparaît derrière l'imposant Karthala, au loin, les zombis sortent du “Bateau” ! Anciens miliciens handicapés ou désabusés, aujourd'hui reconvertis en dockers fatigués. On y mange un peu, on y boit beaucoup. On cherche les quelques sous-sous. Pas de tabous. Pas de langue de bois... Toutes les vérités sont bonnes à dire, surtout quand elles touchent les dirigeants anjouanais. Un de ces dockers s'assoit à notre table. Il rit. “*Mohamed Bacar, c'est la paix sociale*”, dit-il en levant les yeux au ciel. Il rit à nouveau. Ses yeux sont fixés sur la banderole qui narque les Anjouanais depuis quelques jours. “Mohamed Bacar, c'est la paix sociale”...

LUNDI 14 MAI 2007. Le candidat Mohamed Bacar, officiellement ex-président de l'île depuis trois jours, tient son premier meeting de campagne à Tsembehou. La Cuvette a une idée précise de la “paix sociale” telle que Bacar la conçoit, mais visiblement, elle n'en veut pas. A l'entrée du village, le pas lent de la voiture ralentie par la route défoncée, permet d'observer le spectacle déconcertant de l'accueil réservé au “père de la tournante”. Sur chaque porte, un homme dessiné maladroitement, une arme à la main. Sur le bas-côté, des gamins armés de mitraillettes en bois,

qui simulent à chaque passage d'un véhicule une fusillade. Des filles en colère crient leur haine d'un président qui, jadis, envoya l'armée pour mater un conflit avec la localité voisine. C'était un 2 mars ; les nombreuses pancartes fabriquées par les habitants nous le rappellent.

Le village est étendu sur plusieurs kilomètres. Mais la contestation ne laisse que peu de place au vide. Les mamans, les enfants, les vieux, tous sont sortis de leur maison. Devant la mairie, des centaines de jeunes s'énervent. On les a gazés, affirment-ils, pour les calmer un peu. Depuis quelques minutes, la réunion publique a débuté, mais l'entrée y est très minutieusement restreinte par des hommes qu'on imagine de main. A l'intérieur, devant une foule deux fois moindre qu'à l'extérieur, Bacar se présente comme l'homme fort de cette île. C'est le cas de le dire. Il doit presque crier pour faire oublier les diatribes incessantes des opposants, de l'autre côté du mur. Les gardes du corps sont sur les nerfs. A sa sortie en 4x4, escorté par des dizaines de gros bras, quelques échauffourées démontreront la tension qui règne dans l'île dite rebelle. Un des innombrables gardes du corps fera comprendre à un adolescent qu'insulter Bacar vaut cher : une correction faite de baffes et de coups de poings.

Le lendemain, excédés par des manifestations hostiles comme ils en rencontrent dans les nombreux villages qu'ils traversent pour se rendre aux meetings, des proches de l'ancien président descendront des voitures qui composent le cortège du candidat et sortiront les armes, à Ouani. De quoi faire comprendre à la population qu'il ne fait pas bon s'opposer au colonel. Sans tirer certes. La seule vue des armes suffit...

ADOMONI AUSSI, on sait depuis quelques jours qu'il ne fait pas bon critiquer "l'homme fort". Le 10 mai, quatre opposants avaient été convoqués au poste de la gendarmerie situé dans les hauteurs de la deuxième ville de l'île. Abdallah Mohamed, Abdouloïfa Abdourazak, Salim Abdoulanziz et le surnommé Metra ont été dénoncés par des Domoniens pour avoir, selon le commandant Fattah, insulté le président, le gouvernement et les forces de la gendarmerie. "On a été convoqués. On y est allés, et on nous a fait savoir que nous avions tenu des propos injurieux contre Bacar", affirme Abdouloïfa Abdourazak. "On nous a gardés pendant quatre heures, et on nous a dit qu'il fallait qu'on signe un papier selon lequel on avait insulté Bacar. On a refusé. Le commandant nous a alors fait signer une décharge dans laquelle nous nions avoir insulté le président." Dans cette lettre, il est indiqué que les personnes arrêtées ont fait preuve de malhonnêteté. "Nous, on est des opposants à Bacar. On disait juste ce qui n'allait pas", continue Abdouloïfa Abdourazak. "Après la crise du 2 mai", on disait que Bacar était un dictateur, qu'il ne voulait pas quitter le pouvoir. Mais on ne l'a jamais insulté." Au poste, on leur a conseillé de contrôler leurs propos. "On nous a dit qu'on ne doit pas dire n'importe quoi sur le président et sur la gendarmerie."

"Le 10", renchérit Salim Abdoulanziz, "on m'a donné une convocation. Le lendemain, je suis allé à la gendarmerie. Le commandant m'a dit : "Tu tiens des propos injurieux à l'encontre du président, du gouvernement et de la gendarmerie." Mais si on est en démocratie, je dois dire ce qui va et ce qui ne va pas. Je n'ai pas injurié. "Tu vas signer ce papier et dire ce que tu penses à propos du gouvernement" a continué le commandant. Si je n'avais pas signé, on m'aurait enfermé. Sur le papier il était écrit que j'avais insulté le gouvernement et la gendarmerie et que j'étais un homme malhonnête. Pour ma sécurité, je devais signer. Et si je répète les mêmes bêtises, on va m'enfermer, m'a-t-on dit."

Lorsque nous nous rendons à la gendarmerie de Domoni, le 14 mai, pour obtenir la version du commandant, deux hommes ont à nouveau été arrêtés, quelques minutes plus tôt. Parmi eux : Metra, toujours lui. Ils sont interrogés pour avoir "organisé une manifestation sans autorisation", indique le commandant Fattah. C'était samedi 12

mai : à l'annonce du départ de la présidence de Bacar, plusieurs Domoniens se sont spontanément rassemblés "pour fêter ça". Inadmissible, selon M. Fattah. "Ils auraient dû demander une autorisation au maire, mais au lieu de cela, ils n'ont rien demandé et ont défilé en disant que Bacar devait partir", affirme-t-il. "On ne l'aurait jamais obtenu, cette autorisation", répondent les organisateurs de la manifestation. "Le maire est un partisan de Bacar." Metra et son collègue resteront quelques heures au poste, enfermés dans une chambre, avant d'être libérés suite à l'intervention d'un ministre du gouvernement de l'Union issu de Domoni.

Quant à la première arrestation, le commandant Fattah, qualifié par de nombreux Domoniens de proche de Bacar, assume pleinement. "Suite à des renseignements qui nous sont parvenus, nous avons appris que ces personnes ne faisaient qu'injurier son Excellence le Président de l'île autonome d'Anjouan", nous affirme-t-il le plus solennellement du monde. "Nous les avons convoquées pour les notifier que ce genre de propos n'est pas admissible. Nous leur avons fait signer une notification, et ils sont partis."

Quel type d'injures auraient proféré ces personnes ? lui demandons-nous. "Ils ont dit : "Ce salaud de Bacar, il veut pas partir." Sur la gendarmerie, ils disent que nous sommes une petite force, que l'AND [Armée nationale de développement, ndr] va nous écraser, que nous ne sommes que des peureux."

- Existe-t-il un texte de loi qui interdit d'injurier le Président ?

- Selon la loi, il est interdit d'injurier qui que ce soit. Encore moins le président !

"ON ACCEPTE LES CRITIQUES, mais pas les insultes", dira quelques jours plus tard le ministre de la Justice de Ndzouani, M. Djae. Issu de Domoni, celui-ci affirme que les propos tenus contre Bacar sont très durs. "La démocratie ce n'est pas ça. Ce qui se passe à Domoni, ce sont des insultes contre le gouvernement, contre le président, contre la gendarmerie. Moi-même, quelqu'un m'a agressé. On va jusqu'à insulter ma

famille. Le commandant Fattah les a convoqués pour leur dire que ce n'était pas ça, la démocratie. On leur a dit : "Vous pouvez faire de la politique, mais pas des injures."

- Mais pour que la gendarmerie intervienne, ne faut-il pas une plainte ?

- (géné) Ce n'est pas à Bacar de porter plainte. Cela se fait toujours comme ça, en passant par un avertissement de la gendarmerie.

"Le code électoral a fixé les attitudes à avoir de la part des candidats et des électeurs. On ne peut pas insulter les gens comme ça", dira plus tard l'ex-ministre de l'Intérieur de Ndzouani, Djaafar Salim Allaoui, désormais directeur de campagne

de Bacar. Si ce dernier dit ne pas être au courant de ces arrestations, nous apprendrons quelques jours plus tard qu'il s'est rendu, ce même jour, à Domoni. Selon un des élus de la commune réunis ce jour-là en Conseil municipal, "il nous a invités à voter pour Bacar". "C'était une ambiance cordiale. Il a dit que Aha ne faisait rien pour Anjouan, au contraire de Bacar, et qu'il fallait voter pour lui". Le souci, c'est que Djaafar Salim Allaoui s'est présenté à ces élus en tant que directeur de campagne de Bacar... et ministre de l'Intérieur, ce qu'il n'est pourtant plus officiellement.

CETTE VISITE n'est pas anodine. Depuis deux mois, Domoni est devenue le haut-lieu de la contestation à la dictature de Bacar. L'affaire des compteurs prépayés EDA (Electricité d'Anjouan) est passée par là. Durant plusieurs jours, des habitants opposés à l'installation des compteurs prépayés "sans qu'on en soit avisés" ont érigé des barrières dans toute la ville, la coupant ainsi du reste de l'île. Le bureau d'EDA a été saccagé, et un soldat blessé à la main. La riposte de la gendarmerie anjouanaise, commandée par le frère de Mohamed Bacar, Abdou, a été terrible selon les habitants. "Ils ont blessé quatre personnes par balles. Ils nous tiraient dessus même quand on fuyait. Ils ont pillé des maisons", affirme un habitant de Domoni. Djaafar Salim Allaoui ne. Fidèle à ses habitudes,

le bras droit de Bacar énumère dans un chapelet de mots longtemps réfléchis les faits qui ont abouti à ces affrontements. "Quand EDA a entrepris sa campagne de branchement des compteurs prépayés, elle avait auparavant pris soin à travers la radio et la télé, de bien sensibiliser les abonnés du réseau EDA. Les abonnés EDA étaient tous sensés être au courant de la mise en place de ce nouveau dispositif. La campagne ne concernait pas seulement Domoni, mais tous les abonnés de l'île. On a eu des problèmes à Hombô, de timides réactions à Mirontsy (des banderoles). A Domoni le problème est venu de Nouridine Midiladiji, député de l'Union proche de la mouvance présidentielle, qui avait

"Ce n'est pas à Bacar de porter plainte. Cela se fait toujours comme ça, en passant par un avertissement de la gendarmerie."

M. DJAE, MINISTRE DE LA JUSTICE DE NDZOUANI

une grosse adoïse chez EDA, et EDA doutait de sa capacité à la payer. La société l'a donc fait brancher sur le nouveau réseau. Quand il est revenu chez lui, il a été scandalisé. C'est lui qui a soulevé les jeunes. Il a appelé la population à descendre dans la rue et à mis le feu aux poudres. Et comme à Domoni ce sont de mauvais payeurs, et que le mot d'ordre venait d'un dignitaire de la mouvance présidentielle, il a eu de l'écho. Ils ont saccagé la permanence d'EDA à Domoni, ont demandé le départ du maire, représentant du gouvernement à Domoni et ont érigé des barricades. Le gouvernement a engagé des négociations, mais ce n'était pas facile. Le Président était en France, il était fou furieux. Il a dit : Nouridine a mis le feu, il doit régler le problème. Le gouvernement a accordé trois semaines de négociation aux émissaires. A l'expiration de ce délai, on s'est dit que trop c'est trop. La décision a été prise de rétablir l'ordre. L'opération a été mise en place et à 17 heures, on avait investi Domoni. Auparavant, on avait déploré le sectionnement d'une main d'un membre de la garde rapprochée du Président. Cela a accéléré l'idée d'une intervention militaire, car le dialogue ●●●

Ci-dessus, M. Abeid lors de son retour à Ndzouani, le 17 mai. A gauche, Mohamed Bacar, lors de son premier meeting, à Tsembethou.



gros plan ndzuani : la loi de la kalach'

Ci-contre, en haut, deux banderoles du candidat Mohamed Bacar. En bas, des manifestants lors de l'arrivée à Ndzuani de M. Madeira, envoyé spécial de l'Union africaine.

●●● *était rompu.* "L'ex-ministre nie les pillages. *"Ce sont les mécontents du régime qui inventent n'importe quoi. C'est la première fois que ça m'arrive aux oreilles."* Le maire de Domoni, que M.Allaoui appelle curieusement "le représentant du gouvernement" - les maires sont élus par la population, et non nommés, selon la loi, mais celui-ci avait été élu en 2003 en étant seul en lice, ses opposants ayant dénoncé les manœuvres frauduleuses des autorités - tient le même discours que son "supérieur". Depuis, il dénonce une escalade des attaques verbales. "A partir de là, on a entendu des injures sur la mère de Bacar, sur son père, sur lui-même. Rester sur la voie publique et dire que Bacar n'a pas de sexe, on n'a pas le droit." Ahmed Abdou Houmadi ne cache pas être un chaud partisan de Bacar. "Je le soutiens de tout mon cœur", dit-il.

SITUATION COCASSE : l'un des opposants les plus fervents à l'ex-président est aussi le secrétaire général de la mairie. Du moins l'était-il. Lorsque nous l'avons rencontré le 14 mai, il se cachait. "Les gendarmes me cherchent car je suis un des organisateurs de la manifestation de joie du 12 mai", nous disait-il dans une maison de la medina. Salim Andoulanziz fait partie des quatre opposants arrê-

Télé Comores). Du matériel a été cassé et volé. "Aujourd'hui, il sert à RTA [Radio-Télévision Anjouan, l'organe de presse du gouvernement de l'île, ndr]". se désolé Kamal Ali Yahoudha, directeur de l'ORTC-Anjouan³. "Cela faisait plusieurs semaines que la menace planait. A plusieurs reprises, on m'a fait comprendre que ce que nous retransmettions ne plaisait pas aux autorités", poursuit-il. "Au début, en juillet 2006, cela allait, notamment parce que la première intervention d'une autorité sur la radio, à son lancement, fut celle du ministre de l'Education d'Anjouan. Mais après, on a donné la parole à tous ; on a retransmis les discours du président Sambi ; des auditeurs ont critiqué Bacar. Cela n'a pas plu. Parfois, quand on critiquait Bacar, EDA nous coupait l'électricité. Personnellement, on m'a menacé ouvertement. Le ministre de l'Intérieur m'a souvent dit qu'il fermerait ma radio. Lorsque l'on a appris que l'AND avait été chassée, le 3 mai, on a tout de suite compris que nous serions attaqués. Nous avons caché un peu de matériel, puis nous avons fui. Les gendarmes ont quasiment tout pris : quatre relais et un émetteur. Ils ont cassé trois ordinateurs. Il ne reste quasiment plus rien." Lui-même s'est caché pendant une semaine, aux côtés du correspondant d'Al-Watwan.

Mohamed Ahmed Soilhi, que l'on a retrouvé à Moroni au siège du journal d'Etat, avait lui aussi subi des menaces verbales avant sa fuite. "Le 29 avril, je distribuais les journaux, et le soir, je suis allé commenter le contenu du journal à l'ORTC. Mais ça n'a pas plu. Le lendemain, j'ai quitté la maison à 8 heures. A 10 heures, on m'a prévenu que des gendarmes étaient passés me chercher chez moi. Puis ils sont revenus et ont posté un garde dans ma rue. Mais je n'y suis pas retourné. Du 29 avril au 6 mai, je me suis caché, et grâce à la couverture d'un gendarme, j'ai filé en bateau."

Selon lui, "les pressions sur les journalistes sont omniprésentes." Une radio indépendante située à Domoni a été fermée - celle de notre correspondant, Naouirdine Papamwegne. Une autre, RTD, également de Domoni, a subitement changé de ligne éditoriale après la visite de gendarmes. "Avant, on y entendait les discours de Sambi. Depuis, on ne parle que de Bacar."

CALMEMENT, DJAANFAR Salim Alloui rejette ces attaques. Selon lui, les médias sont libres dans l'île. Quant au casse de l'ORTC, il a son explication. Effarante : "Quand l'ORTC-Anjouan a cherché à s'installer dans l'île, elle n'a jamais cherché à recueillir auprès du ministère de l'Information l'agrément nécessaire à ses activités. Le ministère ne dispose d'aucun statut sur cette station. L'ORTC a choisi d'adopter une ligne éditoriale qui prime la culture du mensonge, l'incitation à la haine et l'intoxication vis-à-vis des institutions anjouanaises. Elle a activement contribué à discréditer le pouvoir anjouanais et à préparer de par sa programmation l'affrontement du 2 mai. Pendant un an ils n'ont jamais été inquiétés. A l'approche de l'occupation des ministères, l'ORTC-Anjouan a joué un rôle fondamental comme celui de Radio Mille collines au Rwanda". Aujourd'hui, je me réjouis qu'on ait évité un affrontement entre civils." Si d'après lui, "la fermeture de l'ORTC s'est faite avec le procédé que l'on sait" et s'il le "déplore", il affirme que "si c'était à refaire, je le referais volontiers." Mais lorsqu'on lui demande quels propos risquaient d'aboutir à une guerre entre civils, il répond : "Les autorités anjouanaises étaient dénigrées sur tous les échelons : président, gouvernement, assemblée de l'île, collectivités territoriales..." Aucune trace, par contre, d'appels à la haine raciale.

MOINS DE 24 HEURES après notre entretien avec le ministre de l'Intérieur officieux -sa voiture de fonction est toujours devant sa maison-, une étape supplémentaire était franchie. Le 16 mai, quatre journalistes de l'ORTC et un chauffeur ont été arrêtés et passés à tabac par des gendarmes. L'un d'eux, Sardou Moussa, rédacteur en chef de la station, raconte leur calvaire dans une lettre : "Des criminels se sont livrés mercredi dernier à l'enlèvement des émetteurs relais de la RTA. Ils ont été arrêtés [...] Une enquête sera ouverte..." J'écoute

"Les gendarmes ont quasiment tout pris. Ils ont cassé trois ordinateurs. Il ne reste quasiment plus rien."

KAMAL ALI YAHOUDDHA, DIRECTEUR DE LA RADIO ORTC-ANJOUAN

tés le 10 mai. "Avant, j'étais enseignant à Domoni", raconte-t-il. "J'ai été affecté dans le Nyumakele pour des raisons politiques, puis j'ai été mis à la disposition de la fonction publique. Puis le député de Domoni m'a proposé de travailler comme SG à la mairie. Le ministre de l'Intérieur m'a appelé : "Tu vas travailler avec nous." Je me suis dit que je pouvais travailler avec. Mais quand j'ai découvert ce qu'ils font aux gens... Un jour, il y a eu une discussion entre moi et le maire à cause des problèmes d'eau... J'ai fait un rapport au ministre de l'Intérieur. Il nous a appelés pour qu'on se réconcilie et depuis, il faut que je ferme ma bouche. Samedi, il y a eu une manifestation de joie après le départ de Bacar. En pleine campagne, on n'a pas besoin d'autorisation pour se réunir. Le Nyumakele, Mutsamudu ont dansé. Même Ouani. Mais ici à Domoni, on n'a pas le droit ! C'est une véritable dictature ici. Bacar règne sans partage du pouvoir. En sept ans, il n'a rien réalisé. A la radio, il dit n'importe quoi, qu'il a fait l'aéroport alors qu'il a eu une aide de Maurice. Les gens sont d'accord avec moi mais ils ont peur de le dire. Ils ont peur car le gouvernement, ce sont ses partisans." Ce type de propos lui a valu récemment d'être limogé de son poste.

Chabane, un enseignant en sciences naturelles au lycée de Domoni, a subi le même type de représailles. Contractuel depuis 2002, il a été remplacé le 9 mai par un autre enseignant. "C'est le proviseur qui m'a annoncé la nouvelle. Aucun motif n'est donné sur l'arrêt. Je suis remplacé par un prof "baccariste". On me dit que j'ai insulté le président. Je ne l'ai jamais insulté. Par contre, je disais que je suis contractuel depuis trop longtemps, et je parlais des choses qui arrivent dans l'île. Quelles choses ? Je préfère ne pas le dire, les gens qui parlent de choses comme ça sont emprisonnés. Si tu es avec Bacar, tu as le droit de le dire. Si tu es contre, non. Pour l'instant..." Selon un enseignant, "ils sont nombreux dans son cas".

Quant aux arrestations elles se sont égrenées tout au long du mois de mai. Une semaine environ après Metra et ses compagnons, un autre opposant était conduit, menottes aux poings, à la gendarmerie où il a cette fois passé la nuit, avant d'être relâché. Toujours pour le même motif...

LA DICTATURE BACAR EST AINSI FAITE. La répression, basée sur l'intimidation, se fait en douceur, de manière à ne pas alerter l'opinion internationale. Les journalistes de l'île en savent quelque chose. Le 3 mai, lorsque les forces de la gendarmerie ont repoussé les éléments de l'AND (lire par ailleurs), certains d'entre eux se sont dirigés en direction de la station de l'ORTC (Radio-



NOTES

¹ Le "Bateau" est le surnom donné à la medina de Mutsamudu.

² Affrontement du 2 mai entre l'AND et les FGA - lire par ailleurs.

³ Ancien collaborateur de Kashkazi.

⁴ La voix officielle des gendarmes du Pouvoir Hutu, qui appellait à exterminer les "cafards" (les Tutsi).

très rarement la RTA, mais c'est à peu près ce qui a été dit dans l'édition du journal matinal du vendredi 18 mai. Les criminels en question c'est moi, Sardou Moussa, ainsi que mes collègues Chamsidine Nassuha, Idiamine Nadhir et Ousseine Mahamoud, tous des employés de l'ORTC-Anjouan, et un jeune garçon de dix-sept ans qui se trouvait dans le véhicule en tant qu'aide-chauffeur. (...) Mercredi 16 mai, le personnel de l'ORTC, réuni dans la maison de la Radio, a décidé que, puisqu'il ne reste pas suffisamment d'outils qui puissent permettre à la radio de fonctionner, il fallait récupérer les émetteurs qui étaient installés au pylône du col de Patsy et à celui de Mérémani (...). Nous nous sommes donc répartis en deux groupes, (...) le nôtre se rendait au sommet du col de Patsy. C'est au moment de revenir que deux éléments de l'armée anjouanaise (...) nous ont arrêtés. L'officier a ordonné au soldat de nous conduire jusqu'au dispensaire de la santé militaire, à trois kilomètres de là. Quelques huit à dix militaires nous attendaient déjà sur la route d'accès au dispensaire. L'accueil fut des plus "chaleureux", comme on dit dans le jargon des bourreaux. Personne, parmi les soldats qui se trouvaient sur les lieux, n'a voulu savoir ce qui s'était réellement passé : "Tais-toi ! Est-ce que tu veux mourir ?" L'on recevait ce genre de réponse à chaque fois que l'on prenait l'initiative de s'expliquer. "Otez vos chemises, couchez-vous sur le dos, ouvrez grand les yeux et regardez le soleil." Le soleil de onze heures, en plein zénith, était aveuglant. Je ne peux dire si la douleur était plus folle aux yeux ou plutôt au dos, plaqué contre la terre brûlante. Les soldats ne cessaient de lancer des injures contre le président de l'Union (...). Se tournant vers Chamsidine, l'un d'eux, un homme court, trapu, le crâne chauve, le teint clair assombri

par le soleil et la colère permanente, cria : "Toi, c'est toi qui insultes Mohamed Bacar à la radio. Où vous croyez-vous ?" (...) Après le bronzage au soleil de plomb, les "mercenaires" furent conviés de passer un à un une interrogatoire musclée (comprenez par interrogatoire, le passage à tabac). Elle se déroulait dans une petite chambre non encore aménagée. Un à un, l'on recevait des coups de bâton sur la plante des pieds, et des coups de cravaches sur les côtes et n'importe où sur le corps. L'interrogatoire fut suivi d'un autre bronzage au soleil. Cette fois, on était étendus sur de l'herbe piquante. (...) Libérés le lendemain, le 17 mai, l'un d'eux a été hospitalisé.

CE JOUR-LÀ, LE COLONEL ABEID, ancien dirigeant séparatiste que Mohamed Bacar avait évincé du pouvoir en 2001, tentait de regagner l'île pour la première fois depuis six ans. Informées de son arrivée, les autorités anjouanaises ont voulu interdire au bateau d'accoster. Pour Bacar, il était hors de question que son principal adversaire revienne au pays. Pourtant, aucune décision de justice ne l'autorisait à empêcher ce retour. La population, informée de ce blocus, s'est alors rassemblée devant le port pour faire pression sur les autorités. Des soldats armés sont arrivés. Un temps, on a craint l'affrontement entre une foule décidée et des soldats sur les nerfs. Puis le bateau a finalement accosté -est-ce la présence d'observateurs sud-africains qui a permis cette pacification ? Autour du port, Abeid, peu attendu quelques minutes plus tôt, a été accueilli en héros. Lui aussi, en son temps, avait foulé les libertés fondamentales et monté une milice chargée d'assurer sa sécurité.

RÉMI CARAYOL (avec LG et KES)



UNION DES COMORES
Ministère des Finances, du Budget et
du Plan



UNION EUROPEENNE
Délégation de la Commission Européenne
chargée des Comores à Maurice
Fonds Européen de Développement

Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National du FED
Projet 8 ACP COM 18 ; 9 ACP COM 13

APPEL A CANDIDATURE

1. CONTEXTE DE L'INTERVENTION

Dans le cadre de la coopération des Comores avec l'Union Européenne, la gouvernance est retenue comme secteur d'intervention transversal " hors concentration " aussi bien dans le 9ème FED en exécution (un des volets du programme de coopération décentralisée) que dans le 10ème FED en cours de programmation. Au niveau du 10ème FED, le domaine "hors concentration" est réservé à des appuis visant l'amélioration de la gouvernance et la consolidation de la démocratie aux Comores. C'est un programme qui pourra regrouper des volets tels que l'appui à la gouvernance financière, l'appui à la réforme de la justice, l'appui à la mise en place d'un système national de suivi de la gouvernance ou encore la poursuite des appuis à la décentralisation.

Pour ce faire, la connaissance parfaite de ce secteur par le biais d'une analyse spécifique et bien approfondie s'avère nécessaire. C'est ainsi que la CAON, pour le compte du Ministre des Finances, Ordonnateur National du FED, lance une étude dans le domaine de la gouvernance visant principalement l'objectif suivant.

2. OBJECTIF GLOBAL DE L'ETUDE

Cette étude vise l'amélioration de la gouvernance politique et administrative. Elle doit permettre l'identification et le ciblage des causes de la mauvaise gouvernance aux Comores. Elle couvre l'ensemble du champ gouvernance à l'exception de la dimension financière qui fait l'objet d'une autre étude. In fine, cette analyse doit permettre de construire une arborescence de causes à effets de la mauvaise gouvernance politico-institutionnelle et administrative. Les missions spécifiques de cette étude sont précisées

dans les termes de référence que l'on peut acquérir au niveau de la CA-ON / FED.

3. QUALIFICATIONS REQUISES :

Exigences minimales :

- Etre titulaire au moins d'un diplôme de maîtrise ou équivalent (bac + 4) en sciences juridiques, économiques ou sociales ;
- Français: lu, écrit, parlé

Critères d'évaluation

- connaissance du fonctionnement de l'administration comorienne ;
- Expérience dans les questions de bonne gouvernance ;
- une expérience positive confirmée dans la gestion des affaires publiques.

4. DUREE DE L'ETUDE : 45 jours

5. DEPOT DE CANDIDATURES

Le dossier de candidature composé : (i) d'une lettre de motivation adressée au Chargé de Programme de la CA-ON, (ii) d'un CV et (iii) des copies certifiées des diplômes, doit être déposé avant le 13 juin 2007 à 15 h 00 min à l'adresse suivante :

Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
(CA-ON)
BP 2463, Maison des Projets,
Boulevard de la Corniche,
Moroni
Union des Comores

Hôtel Le Sultan

Moya plage

UN HAVRE DE PAIX À ANJOUAN

Situé sur un site extraordinaire, au coeur de Moya, l'un des plus beaux villages de l'archipel, en surplomb d'une plage paradisiaque, l'Hôtel Le Sultan propose des bungalows traditionnels avec tout le confort moderne, dans un cadre idéal pour la détente. Célèbre pour ses spécialités culinaires rares, Le Sultan est également un rendez-vous des amoureux de la langouste et des fruits de mer.



CONTACTS : (00 269) 32 06 34 / (00 269) 71 14 33 / (00 269) 32 14 33 - EMAIL : cocom@comorestelecom.km

SYSTEME DES NATIONS UNIES AUX COMORES

AVIS D'APPEL D'OFFRE

No.: ..105.../ ADM/250/GEN

Services communs

Dans le cadre du bien être du personnel des Nations Unies aux Comores (PNUD, UNICEF, OMS et UNFPA), les Services Communs des Agences des Nations Unies aux Comores lancent un appel d'offres pour : Les services d'une Cafeteria dans l'enceinte des Bureaux des Agences des Nations Unies

I/ CONDITIONS MINIMALES REQUISES POUR POSTULER :

Toutes les personnes soumissionnaires doivent :

- Avoir une moralité et une éthique au dessus de tout soupçon,
- Bénéficier d'une renommée nationale et d'une expérience dans le domaine de la restauration et/ou du service aux personnes .

II/ NATURE DU SERVICE DEMANDE :

- Assurer les repas de la journée et avoir en disponibilité des snacks pour pause café .
- Préparer les repas à l'extérieur et les

réchauffer sur place

- Assurer si possible tous les jours un service de grillade sur place
- Maintenir les locaux en l'état
- Assurer des prix raisonnables par rapport au marché local en discutant régulièrement avec les consommateurs et en prenant en compte leurs avis sur les menus
- Afficher en début de semaine le menu de la semaine à venir
- Fournir un minimum d'équipements nécessaires, par exemple, réfrigérateur, étagères d'exposition des produits répondant aux normes d'hygiène.
- Etc...(voir la liste exhaustive des produits à proposer au bureau de l'Assistante aux Services Communs)

Le Bureau des Nations Unies possède un local aéré, ventilé ou l'on peut disposer au moins six (06) tables de six à huit (08) clients chacune (à fournir par le soumissionnaire) Les coûts de l'électricité et de l'eau sont pris en charge par le bureau.

III/ DEPOT DES OFFRES :

Les sociétés ou les personnes intéressées par le présent appel d'offres sont invitées à déposer leurs offres, sous pli fermé, avec la mention

"APPEL D'OFFRES NO.: : .105./
ADM/250/GEN
Services communs"

(A préciser) ET

"A N'OUVRIR
QU'EN COMMISSION",

à la Maison des Nations Unis sise à Hamramba,
BP 648 Moroni.
TEL 73 15 58 OU 73 15 59

IV/ DATE LIMITE DE SOUMISSION DES OFFRES:

La date limite de soumission des offres est fixée au vendredi 20 juin 2007, à 12 heures 00.

V/ OUVERTURE DES OFFRES:

Les plis seront ouverts, en présence des soumissionnaires qui souhaiteront être présents, le lundi 23 juin 2007 à la salle de conférence du bureau du PNUD à 14 heures 30.

Une commission des représentants du personnel des Agences des Nations Unies se constituera alors pour statuer sur le soumissionnaire remplissant au mieux toutes les qualités demandées.

Remarque :

Les Agences du SNU souscrivent entièrement à la Convention des Droits de l'Enfant et attire l'attention des Sociétés soumissionnaires sur les termes de l'Article 32 de la Convention qui, entre autres, stipule qu'un enfant devra être protégé contre l'accomplissement de tâches qui s'avèreraient périlleuses ou qui entraveraient son éducation, ou qui serait préjudiciables à sa santé ou à son développement physique, mental, spirituel, moral ou social.

A Maore, les "anciens" n'ont

Le résultat surprenant de l'élection présidentielle française à Maore pose la question de l'utilisation du bulletin



EST-IL POSSIBLE

Ci-dessus, de gauche à droite: Mansour Kamardine, Ibrahim Soibahaddine, Adrien Giraud et Saïd Omar Oili, lors de la visite de Dominique de Villepin en mai 2006. Les jeunes cadres ont pris la relève des anciens, dont Giraud est le dernier en activité.

d'analyser le score du second tour de l'élection présidentielle française à Maore ? En l'absence de sondage ou d'enquête statistique scientifiquement fiables, difficile de comprendre le raz-de-marée socialiste qui en a surpris plus d'un, allant à contre-courant du vote national qui a vu la victoire haut-la-main de Nicolas Sarkozy, avec 53% des suffrages exprimés. Le 6 mai, les électeurs de Maore ont voté à 59,78% en faveur de la candidate de la gauche, contre 40,22% à son adversaire ; sur 30.659 votants - 33.512 inscrits se sont abstenus, soit plus de la moitié -, 17.698 ont opté pour la candidate. Un résultat d'autant plus surprenant que l'île avait pris l'habitude de voter généralement à droite depuis 30 ans. L'observation commune par commune accentue l'incompréhension : sur 17 communes, seule une, Chiconi, a majoritairement voté Sarkozy -avec 53% des bulletins. Chirongui, l'un des fiefs de l'UMP, a voté à égalité pour l'un comme pour l'autre -826 voix chacun. Les 15 autres ont choisi Royal, parmi lesquelles Sada, la ville où est né le RPR devenu UMP, le canton du député sortant Mansour Kamardine (UMP), qui a voté PS à 57%...

Ces résultats sont venus confirmer la tendance observée lors du premier tour. Nicolas Sarkozy n'avait recueilli le 22 avril que 7.574 voix, soit 1.531 de moins que Chirac en 2002 (au premier

tour), et une chute de 12%. Dans le même temps, le PS a gagné 2.970 voix et 9% par rapport au premier tour de 2002, et l'UDF 3.784 voix et 13% ...¹

Pour de nombreux observateurs et politiciens, ce score s'apparente à un vote sanction à l'endroit du gouvernement de droite, mais aussi du député sortant, Mansour Kamardine, qui n'a eu de cesse ces cinq dernières années de soutenir sa majorité parlementaire, bien souvent à l'encontre de la volonté populaire. L'impatience des Mahorais quant à la marche vers l'égalité sociale et le département est un autre argument avancé. Il semble ainsi que les grèves qui se sont succédées ces derniers mois, dont celle des instituteurs, aient joué un rôle essentiel dans ces résultats. La prochaine élection législative (10 et 17 juin) permettra certainement d'y voir plus clair à ce sujet, mais il n'est pas sûr que ces seules explications pragmatiques expliquent la surprise du 6 mai (lire page suivante).

AU-DELÀ de l'analyse succincte de ce vote, le suffrage présidentiel dénote en effet une évolution tangible de l'utilisation du bulletin par les Mahorais. Comme dans la vie de tous les jours, les anciens semblent avoir perdu de leur influence politique auprès des jeunes. L'incompréhension entre les générations, remarquable dans l'organisation sociale et

financière des villages, sensible au niveau de l'éducation, aurait sa déclinaison politique. Fini, le vote de type clanique propre à la structure sociale comorienne, déterminé par les notables du village ? Oui... et non, affirme Boinali Saïd. "Personne ne s'attendait à un résultat aussi imposant, personne n'a analysé le phénomène Royal car si l'on se place d'un côté, il s'agit d'un coup de massue, et de l'autre, c'est une victoire presque trop facile", dit le syndicaliste, étudiant en sociologie : " Au

tionnellement décidaient pour qui la famille devait voter. Toutefois selon Boinali Saïd, "nous ne sommes pas encore dans un vote de type individuel" comme il se conçoit dans les démocraties occidentales. "Le vote clanique est toujours là", poursuit-il, "mais il s'agit d'un vote de type générationnel". Comprendre : "Il y a eu adaptation du modèle clanique traditionnel qui était de type gérontocratique [pour caricaturer : le vieux décide, ndr], mais qui se structure désormais à travers un autre type de communication. Les jeunes votent toujours selon le choix du groupe, mais ils se réfèrent désormais à celui qui est l'aîné immédiat. Les clans ont évolué. Désormais on va se référer au choix du cousin de sa génération, et non plus à celui de l'ancien." L'oncle, le père, n'ont plus de poids. Le notable non plus. Et pour cause : non seulement dépassés par les moyens de communication modernes, qui permettent aux jeunes générations de mieux saisir les enjeux du scrutin, ils ont surtout perdu de leur influence au sein de la famille car ils ne la font plus vivre. La société de consommation est passée par là.

"AUJOURD'HUI, le père et la mère sont nourris par leurs enfants", affirme l'étudiant en linguistique Mlaïli Condoro. "Ce sont donc ces enfants qui ont pris le pouvoir au sein de la famille. Ce n'est plus une question de savoir ou de sagesse comme avant, mais de pouvoir d'achat et de solidarité. Celui qui sera le plus proche de sa famille en redistribuant son salaire aura plus de poids." Selon lui, "on n'est pas encore dans le vote individualiste. L'individu n'est pas encore libéré de la famille. Je trouve au contraire que les jeunes sont plus que jamais dépendants de leur famille. La famille s'installe plus que jamais comme un lieu de solidarité. Elle reste l'unité de base, c'est juste le centre de la famille, le rapport des forces et le pouvoir au sein de la cellule familiale qui a changé, car ce sont les jeunes qui rapportent des sous désormais, et donc qui décident les orientations politiques de la famille. Ce ne sont plus les anciens. Celui qui a l'argent a le pouvoir, c'est lui qui décide. Dans ma famille, c'est moi qui décide alors que j'ai à peine plus de 30 ans, parce que c'est moi qui apporte de l'argent. Même à mes frères, je leur dis quoi voter, après en avoir débattu bien sûr. Mais c'est comme ça. C'est pour ça que toutes ces affiches, tous ces pro-

"[Les jeunes] ont pris le pouvoir, certes, mais ils restent prisonniers du schéma traditionnel."

MLAILI CONDORO

regard de la structure d'âge, on peut penser que les jeunes ont massivement voté pour Royal. Si on admet que ceux qui ont le pouvoir bénéficient plus que les autres des formes de distribution de biens de la société -c'est plausible-, on peut comprendre que ceux qui ont voté Royal sont sûrement ceux qui ont un ressentiment vis-à-vis de cette situation, ceux qui se sentent en situation d'échec social. Si la jeunesse a voté pour Royal, c'est qu'elle est en déperdition d'espoir réel sur son avenir." Elle s'est donc démarquée de ses aînés, qui tradi-

grammes distribués, c'est ridicule à mon sens. Les gens savent pour qui ils vont voter et c'est déterminé par le chef de la famille. Dans ma famille on vote PS, mais il suffit que je parte du parti et ce sera 100 voix en moins pour le PS dans mon village. Poroni !" Ainsi, si les jeunes -dans le sens comorien du terme- ont effectivement pris le pouvoir, ils n'ont pas pour autant adopté les réflexes occidentaux. "Ils ont pris le pouvoir certes, mais ils restent prisonniers du schéma traditionnel", poursuit Mlaïli Condoro.

plus le droit de vote familial

par les Mahorais. Si les anciens ont perdu leur rôle de chef, le système de vote clanique semble perdurer.

"Pour l'instant", ajoute Boinali Saïd, "le modèle clanique n'est pas mort car c'est encore le seul moyen d'avancer. Le 6 mai, cela n'a pas été un vote politique dans le sens d'un espoir de réorganisation de la société. Les jeunes ont dit "non" aux aînés tout en copiant ce qu'ils sont. On pourrait croire qu'il s'agit d'une rupture, mais ça n'en est pas une. Le modèle du vote n'est pas encore inscrit dans la structure du "je", ce sont des jeunes qui disent : "Nous sommes comme vous les aînés, mais nous avons les moyens de construire autre chose". Lui aussi pense qu'il n'y a "pour l'heure pas de vote individuel. C'est impossible dans ce système d'organisation. Le clan, les réseaux, persistent, même s'ils sont émiétés. Il y aura toujours un leader qui émergera pour reconstruire un modèle clanique." L'installation d'un système d'organisation bureaucratique a juste accéléré une évolution sensible depuis plusieurs années. "Il y a eu déperdition de l'organisation sociale traditionnelle. Le rapport à la chefferie a disparu et a laissé place à un système clanique inter-générationnel. Nous sommes en voie de recomposition, de reconstruction, mais sur le même modèle."

"C'EST POUR ÇA que c'est très dur pour les hommes politiques qui se veulent modernes", renchérit M. Condro. "Alors qu'ils oeuvrent dans un cadre institutionnel occidental, ils sont soumis à des pressions de type clanique. Quand un candidat dit qu'il ne va embaucher que des compétents une fois élu, et qu'il est élu, il se rend vite compte que c'est impossible, que le poids familial est là." C'est pour ça aussi, pense-t-il, que le bilan de Kamardine est tant critiqué. Mansour Kamardine symbolise cette nouvelle génération qui a pris les rênes du pouvoir depuis cinq ans. Tandis que les vieux leaders du combat pour "Mayotte française" (Bamana, Henry, Adinani) ont pris leur retraite, les cadres et enseignants âgés de 40 à 50 ans se sont engouffrés dans la brèche. La composition des élus du Conseil Général est exceptionnelle de similitudes : tous ou presque sont âgés de 40 à 50 ans, tous ou presque travaillent dans l'administration, tous ou presque adoptent des réflexes occidentaux en politique. Leader de cette génération qui a grandi selon les normes françaises de régulation sociale, "Kamardine a voulu s'émanciper de ce schéma traditionnel" depuis cinq ans. "Pour cela", analyse Mlaïli Condro, "il a utilisé la force, il a imposé à la société des changements dont il savait que s'il les discutait avec la population, ils ne passeraient pas. En quelque sorte, il a employé la méthode d'Ali Souihili, qui consistait à imposer le changement à une société qui n'aime pas le changement." Mais dans sa quête vers l'intégration dans la République française, Mansour Kamardine a semble-t-il commis une erreur : il a ignoré cette évolution. "Il aurait dû comprendre que les nouveaux chefs dans les familles sont ceux qui apportent de quoi manger. Et parmi ceux-là, les instituteurs figurent en très bonne place. Il l'a oublié ça, en ne soutenant pas la grève des instituteurs", indique Mlaïli Condro. "Non seulement, du fait de leur position sociale, ils nourrissent une bonne partie de la famille, mais en

plus ils sont en contact avec les enfants. Or chaque fois que l'avenir des enfants est en jeu, les femmes mahoraises se mobilisent. Pas quand c'est l'avenir de leur mari... En ce sens, les enseignants ont une part prépondérante dans la défaite de Sarkoz. Bien plus importante que la grève des agents du Conseil général en février." La preuve de ce poids considérable

"Le système féodal se base sur la sagesse. La démocratie, c'est la force, celle du nombre, de la majorité."

UN INTELLECTUEL MAHORAIS

des enseignants sur leur entourage : lors du premier tour de l'élection présidentielle le 22 avril, le mouvement des instituteurs en grève avait appelé à voter blanc ou à mettre dans l'urne un bulletin de soutien aux grévistes ; sur 29.819 votants, 4.968 avaient suivi cette consigne, soit 16,66% des votes exprimés¹. "S'il perd aux

législatives, c'est cette violence que les Mahorais condamneront, car les lois françaises sont une violence", conclut M. Condro. Cette évolution n'est pas sans laisser présager quelques conflits. Comme dans l'ensemble des domaines sociaux de l'île, la même question revient : comment concilier cadre institutionnel occidental et structure sociale com-

tionnel. Les valeurs sont différentes, d'un côté pour les anciens, la famille et la terre, de l'autre pour les jeunes, la liberté et le profit. Les citoyens sont devenus opportunistes." Cependant, si la contestation sociale et politique se fonde sur des desiderata modernes, ils s'expriment selon des réflexes féodaux, affirme-t-il. "Les jeunes ont adapté le système féodal au modernisme. "Votez pour moi, vous aurez un terrain de foot, vous aurez une mosquée !" On est très loin de la citoyenneté là ! Avec Ahmed Abdallah, c'étaient des sacs de riz, là ce sont des terrains de foot." La société de consommation est passée par là, pense-t-il. Et de citer feu l'écrivain Ahmadou Kourouma, qui affirmait que lorsqu'on met en place un système économique de type colonial, la politique devient une marchandise. "C'est le pouvoir d'achat qui définit le bulletin de vote. On est passé d'une classification par castes à une classification par comptes bancaires".

RC

NOTES

¹ Lire *Kashkazi* n°63 (disponible sur www.kashkazi.com)

² Boinali Saïd faisait partie du comité de soutien à S. Royal

Pourquoi Kamardine peut perdre

LE score étonnant de la gauche le 6 mai dernier et la possible défaite de Mansour Kamardine aux législatives de juin, ne sont que la déferlante d'une lame de fond qui s'est constituée voici sept ans, affirme Hamada Ali Hadhuri, candidat du PS aux législatives. "Ce qui s'est passé en 2000 est très important", dit-il. "Pour la première fois, il y a eu deux groupes d'opposition sur un sujet politique concernant le pays, et dans ces deux groupes, il y avait une partie du MPM contre une partie du MPM. Cela a marqué l'avènement de la libération de la parole à Mayotte. La fin de la pensée unique. Toujours en 2000, le devenir économique du pays est entré dans le champ politique. Avant, on ne parlait que du statut, en oubliant l'éducation, l'économie, les aspects sociaux. Il y a eu là aussi une entrée fracassante des questions d'ordre socio-économique dans le débat, ce qui a changé la donne et laissé la place aux jeunes." Les résultats ne se sont pas fait attendre : en 2001, "il y a eu un balayage extraordinaire de tous les barons de Mayotte" - 15 maires sur 17 n'ont pas été reconduits. En 2004, le coup de balai a continué lors des cantonales. Younoussa Bamana lui-même avait dû renoncer à se présenter à Bandrele, de crainte d'être battu... "Ça n'était qu'un début", pense H. Ali Hadhuri. Depuis, Martial et Marcel Henry, Frédéric Achéry, Zoubert Adinani ont disparu de la circulation politique. "On est parti pour une longue période d'instabilité", confirme Maskaty Ibrahim Ali, jeune militant de l'UMP. Pour lui, "ce qui se passe va durer

longtemps. Si Kamardine perd, ce ne sera pas à cause de son bilan, ce sera parce qu'il représente le pouvoir. Et son successeur, s'il perd, sera lui aussi balayé dans cinq ans". Un candidat de la gauche mahoraise qui a tenu à garder l'anonymat abonde dans le même sens. "En soi, le bilan de Kamardine n'est pas si mauvais. Son problème, c'est que les Mahorais sont mécontents, et il faut que quelqu'un paye. Et ce quelqu'un, c'est celui qui est au pouvoir."

CE MÉCONTENTEMENT qui s'exprime par les mouvements sociaux à répétition, trouve son origine dans le changement de perspective effectué par les Mahorais, affirme H. Ali Hadhuri. "Désormais, les références ont changé, les sujets de notre vie quotidienne sont entrés dans le champ politique. Les références sont la métropole et les USA, plus les Comores. Ainsi, malgré le formidable effort de développement, il y a cette contestation. C'est normal : avant, tous les yeux étaient braqués vers les Comores, donc on était peu exigeants vu la situation. Mais maintenant, avec la nouvelle génération de cadres, on regarde vers la France. Et les Mahorais voient la différence ! Les références sont l'Occident et l'Europe, plus les Comores et Madagascar. Donc tout d'un coup, ce qui était vu comme un formidable progrès est un formidable échec. Notre référence du PIB était les Comores - 400 dollars par an par habitant - et on est passé à la France - 2.300 dollars -. Nous en sommes à 1.200 dollars !" Il suffit de lire les programmes des

candidats pour se rendre compte que le statut n'est plus la priorité, largement devancé par les considérations socio-économiques. Il suffit également de discuter avec des jeunes pour comprendre que la référence n'est effectivement plus l'archipel des Comores, mais bien cette "Métropole" que l'on observe à longueur de journée "grâce" à la télévision. Vécu comme "une trahison" (H. Ali

Hadhuri), ce "changement brutal" est à l'origine de cette période de trouble qui pourrait balayer à chaque élection l'homme au pouvoir, quand pendant des années son statut de tenant du titre était un atout. Mansour Kamardine - dont l'entourage serait très inquiet - pourrait, au soir du 17 juin, l'apprendre à ses dépens, comme avant lui les "vieux baobabs".

RC

PUBLICITE

ARIO COMORES AGENT GENERAL
Des Comores, je voyage où je veux !
MSAFARA MWEMA
WASWILI HA SALAMA
Notre bureau à Rejouni
Quimor Thirongoni Mahoraku
Tél : (0021) 156110710758710200 0588 343821

Présidentielles des îles Un premier tour sans ferveur

Est-ce la pléthore des candidats (29 sur les trois îles) ou l'absence de discours mobilisateur en ces temps gris ? Toujours est-il qu'à la veille du scrutin du 10 mai, les électeurs comoriens n'affichent pas un grand enthousiasme.

ILS S'Y ÉTAIENT

longtemps préparés et rien ne pouvait les faire décrocher de leur objectif de briguer le mandat de président des îles autonomes de l'Union. Même lorsque la crise du 2 mai est venue rappeler que l'unité nationale était en danger, les 29 candidats en lice n'avaient qu'une seule crainte : que l'enjeu de la nation ne vienne mettre en péril leur course à la tête des îles. A quelques jours de la fin de la campagne du premier tour, malin qui dira ce que réserve le verdict du 10 juin. A Ndzouani, le président sortant Mohamed Bacar n'exclut pas une victoire dès le premier tour, ce qui n'est pas impossible dans les conditions actuelles de campagne inégale, dans une île terrorisée où l'arrivée de la force de sécurisation des élections est attendue comme une délivrance. Il a su rassembler toute la famille séparatiste autour de sa personne, a reçu le soutien inattendu de ses adversaires d'hier, Caambi El Yachourti, Mohamed Abdou Madi et Ibrahim Halidi, autour d'un pacte qui ne cache pas ses intentions confédéralistes. Aux politiciens vient s'ajouter l'Organisation pour la défense des droits des Anjouanais sans papiers français (ODDASPF), un allié atypique bien implanté dans les zones rurales, qui a lors d'un récent meeting de Bacar fait flotter quelques minutes le drapeau français.

Des adversaires inattendus se présentent cependant, tels l'ancien leader séparatiste Chamassi, qui ne porte pas Bacar dans son cœur : *"Il s'est approprié cette île lui avec ses frères et ses sœurs, ses ministres et son armée. Je crois qu'il se trompe car on ne va pas le laisser faire. Il a déféré Sambé, sans même le laisser faire son programme, cela montre qu'il*

a d'autres idées en tête, contraires aux Anjouanais, donc il faut l'écartier".

Le chef anjouanais doit également compter avec la popularité de Mohamed Djaafari, en deuxième position lors des primaires de la présidentielle de l'Union à Ndzouani en 2006, et sur la montée de Moussa Toybou, qui incarne l'opposition au régime en place

TANDIS QUE Mohamed Djaafari développe le même thème que pour la présidentielle de l'Union, à savoir le développement de la pêche industrielle et du tourisme, le fabricant de vedettes Sondi Abdoulatif, qui a choisi un thon pour sigle, est soutenu par la majorité des pêcheurs. Sa volonté de chasser Bacar du pouvoir et d'améliorer l'existence de la jeunesse occupent l'essentiel de ses discours et de ceux de Bacar Abdou et Bastoini Soulemane. Un peu bref, certes, mais pas autant que le leitmotiv du président sortant qui axe ses meetings sur trois idées : *"C'est confirmé, je suis l'heureux élu le 11 juin prochain dès le premier tour et en un seul coup ("Ntsoma moja tu bass")" ; "L'Union ne doit pas définir nos objectifs, je veux que chacune de nos îles soit autonome avec chacune sa vitesse de croisière" ; "il faut développer les relations avec la France"*.

Si Bacar mise sur un seul tour, on ne peut pas en dire autant des présidents sortants de Ngazidja et de Mwali. Mzé Soulé Elbak risque de payer lourdement la facture d'un bilan bien maigre, même s'il croit rempiler en se présentant encore comme *"l'espoir de Ngazidja"*. A Mwali, Mohamed Saïd Fazul devrait se frayer un chemin au côté de l'un de ses deux principaux adversaires, Mohamed Ali Saïd, un dinosaure,

et Abdou Djibir, le représentant de la nouvelle génération politique de l'île. Tandis que Fazul cite l'application du DSRP (1) en guise de programme, Mohamed Ali Saïd promet une prise en charge gratuite des soins de la grossesse jusqu'au septième anniversaire de l'enfant, et Abdou Djibir parle de désenclavement de l'île, de pêche et d'élevage.

Entretenu par le risque d'un vote éclaté imposé par la pléthore de candidats, 18 à Ngazidja et 5 à Mwali, le suspense reste entier. La nature insulaire de cette élection oblige les candidats à s'ancrer d'abord dans leur région respective pour essayer de faire le plein de voix, avant d'essayer de faire la différence en grignotant sur les territoires de leurs adversaires. Ce qui donne

des programmes, d'ailleurs diffusés très tard par la plupart des candidats.

Certains comme Saïd Ali Kemal ont compris que rien ne sert de promettre, l'enjeu de l'élection se situe dans la capacité à réveiller les instincts insulaires des Grand-comoriens, quitte à envisager par la suite des accommodations avec l'Union. Il y a donc ceux qui plaident en faveur du tout pour les îles et qui ne jurent que sur le modèle du président Bacar tout en refusant l'étiquette de séparatistes, et les autres qui, tirant les leçons de l'impasse des mandats passés, jouent la carte de l'apaisement, promettant d'enterrer la hache de guerre sur le conflit des compétences, pour une cohabitation plus soft avec le pouvoir central.

"L'Union ne doit pas définir nos objectifs, je veux que chacune de nos îles soit autonome avec chacune sa vitesse de croisière."

MOHAMED BACAR, CANDIDAT À SA PROPRE SUCCESSION À NDZOUANI

l'impression, en ce qui concerne tout au moins Ngazidja, d'assister dans ce premier tour à des primaires avec trois candidats qui se partagent les voix du sud de l'île, trois dans la région nord et trois pour le centre, les autres étant plus ou moins répartis sur le reste du territoire. Le grand nombre des prétendants a certainement contribué à semer la confusion au sein d'un électoralat qui ne sait plus vraiment à quel saint se vouer, surtout en cette période de disette des partis politiques qui, auparavant, donnaient à ces rendez-vous un semblant de combat collectif en faveur d'idées partagées.

AUJOURD'HUI, la mode est au candidat "indépendant", pour paraphraser le président de l'Union au cours de sa campagne électorale - à l'exception peut-être de Saïd Ali Kemal qui, faute d'être le seul étiqueté Chuma (son frère Fahami Saïd Ibrahim se considère de la même famille politique), incarne le parti de la "clef". Si Houmed Msaïdié clame représenter la CRC, on ne sait plus si c'est une prise de position personnelle ou s'il est investi par un parti dont les ténors ne se reconnaissent pas dans sa candidature - *"mes aspirations sont les vôtres"*, assure-t-il sur ses affiches. Le cas pourrait être appliqué à Mohamed Abdoulwahab, qui se dit de la mouvance présidentielle sans le soutien du chef de cette mouvance, le président Sambé, qui affiche une neutralité déconcertante. Le Front national de la Justice (FNJ) semble en revanche faire front derrière Abdou Raouf Ahamada. Saïd Larifou et le Ridja ne faisant qu'un, le Ridja soutient bien sûr Saïd Larifou. Pareil pour le Mouroua qui soutient son chef Saïd Abass Dahalani. Le Front démocratique s'est privé de l'occasion d'être de la course derrière Idrisse Mohamed, son chef historique, Moustoïfa Saïd Cheikh, ayant opté pour d'autres fidélités.

Si l'on doit croire qu'il y a autant d'idées que d'hommes en lice -mais aucune femme-, les candidats ne rivalisent pas d'originalité. Si l'on fait exception des promesses typiquement électorales du type "développer les infrastructures", "améliorer l'éducation et la santé", "rendre la capitale plus propre", "instaurer la bonne gouvernance", "attirer les investisseurs"...etc, il n'y a pas grand-chose au menu

Si tous les candidats se réfèrent au schéma actuel de l'Union des Comores, chacun y va de son interprétation. La plupart ont pris le pli insulaire. Pas question pour eux de se compliquer la vie dans des visions nationales *"qui n'ont pas marché"*. Sur ce plan, Idrisse Mohamed se distingue par un discours de *"la responsabilité nationale"* des présidents des îles, et continue à plaider pour *"l'unité et l'unité des Comores, la lutte contre le séparatisme, le retour de Mayotte"*, prenant ainsi un peu plus de hauteur sur ses adversaires autonomistes. Difficile dans ce contexte de se livrer à des pronostics. Le seul critère objectif de mesure reste les précédents scores des candidats en course. A ce titre, il est possible de dégager parmi les favoris à Ngazidja, Saïd Ali Kemal, Mzé Soulé Elbak, Kamar Ezamane, Saïd Larifou. La surprise pourrait venir d'Ibrahim Ali Mzimba, le premier en campagne, qui n'hésite pas à recruter dans toutes les couches sociales, jusqu'aux dinosaures, avec pour objectif de prendre la tête de sa région qui est un vrai réservoir de voix, et de se propulser au second tour.

MAIS À UNE POIGNÉE d'heures du verdict du 10 juin, deux dangers guettent cette élection : un risque élevé d'abstention et l'appel au "vote nul" lancé par le "mouvement de résistance citoyenne". Autant dire que la campagne qui a débuté sans engouement, se termine sans ferveur. Les artistes, comme tous ceux qui approchent les candidats, ont compris que cela fait belle lurette que la politique s'est muée en *business* et n'hésitent pas à facturer leur soutien en pièces sonnantes et trébuchantes ou, ce qui est nouveau, en pique nique arrosés (*djocho*). *"On est perpétuellement en manque d'argent"*, se plaint d'ailleurs un membre du staff d'un candidat. Devant cette désaffection des électeurs, les candidats ont vite compris qu'il fallait revenir aux bonnes vieilles habitudes et multiplient depuis quelques jours les porte à porte pour sortir de la morosité des QG, qui ressemblent à s'y méprendre à des salons de grand mariage avec ces chansons qui encensent les candidats, dominant ainsi le ton de ce qu'ils deviendront demain une fois élu, les prisonniers de leurs propres griots d'aujourd'hui.

KES (avec NEP et DOM)

NOTE

¹ Document stratégique de réduction de la pauvreté

Ci-dessous, des partisans de Mohamed Djaafari, à Ndzouani.



La jeunesse dans la ligne de mire

A Ngazidja, les candidats compensent le vide et la morosité de la campagne présidentielle en tentant de séduire les jeunes électeurs. Concerts, soutiens aux DJ's, promesses d'embauches et de stades... Tout y passe.

SAMEDI 12 mai. Une foule immense se rassemble sur la place Ajao, à Moroni, pour un show présenté par les DJ's du moment. Cinq ou dix mille, on ne connaît pas précisément le nombre de spectateurs qui ont assisté à ce concert offert par Fahami Said Ibrahim, candidat à l'élection présidentielle de Ngazidja. Le maître de cérémonie ne prononcera que quelques mots relatifs aux élections. "Le concert est organisé pour mettre de l'ambiance dans la campagne tout en souhaitant bonne chance aux autres candidats" soutient-il...

Ce spectacle qui a réuni plus d'une vingtaine d'artistes de tous bords, est le deuxième du genre depuis que la campagne est lancée officiellement. Confrère au prétoire et rival en politique de Fahami, Said Larifou avait organisé quelques jours auparavant son propre show. Sur la même place.

Ces concerts spécialement destinés aux jeunes constituent l'exception dans cette campagne plutôt morose, et les rares moments d'affluence obtenus dans la capitale par les candidats. Aucun meeting digne de ce nom, des rencontres parfois spontanées, bricolées à l'occasion de l'ouverture d'un quartier général... Chaque candidat mise avant tout sur son village et sa région, tout en espérant récupérer quelques voix dans le camp de l'autre. A défaut de pouvoir drainer la population, les prétendants font de la jeunesse à la fois leur cible et leur arme. Si la campagne est discrète sur les places publiques, les choses bougent du côté des quartiers généraux. Alors que les politiques s'activent sur le terrain entre petites réunions et porte-à-porte, les QG sont tenus et animés par des jeunes.

Chez Kamar Ezzamane, non loin du marché Volovolo, deux jeunes femmes voilées tiennent la permanence. Mais elles ne parlent pas aux journalistes. "Il y a un chargé de communication qu'il faut contacter", lâche l'une d'entre elles. "Je suis pour Ridja pour la seule raison que Larifou se préoccupe des jeunes. J'ai été étudiante en Egypte et il est le seul politicien à être venu nous voir." "Moi, je suis au chômage et je suis convaincue qu'il va créer de l'emploi. Ses déplacements pour rencontrer les étudiants sont un signe qu'il va beaucoup faire une fois [qu'il sera] président", ajoute sa collègue.

EN FACE DU QG, de jeunes chanteurs débarquent à Comores FM, la radio soutenue par le parti de Larifou. Le rappeur Jack l'Atout, auteur d'une chanson sur Ali Soilih, sort du studio. "On a un réseau, Génération consciente, on est tous des amis qui appartiennent à différentes associations", explique-t-il. "On voudrait aller plus loin mais en ce moment, c'est impossible. Maintenant, tous les jeunes sont dans des partis. Moi je fais partie de cette maison, Comores FM, qui est possédée par Ridja. D'autres sont partis vers Fahami. Personne n'a pu résister!" A défaut d'organiser un concert, de nombreux candidats s'approprient un chanteur. Djobane Djo et tout un contingent de ses pairs défendent les couleurs de Fahami, Djo RR est avec Abdoulohab, Wanamah s'associe à Ridja... Le phénomène était déjà visible lors du scrutin de 2006, quand Sambi s'était entouré de deux "grands" DJ's durant sa campagne, qui le suivaient dans tous ses meetings. Mais la multiplication des candidatures à Ngazidja et le vide des discours donnent cette fois une importance



Ci-dessus, Djobane Djo, l'idole des jeunes qui défend les couleurs de Fahami Said Ibrahim.

inattendue à ces "artistes". Le scénario de réconciliation entre deux DJ's qui se déchiraient depuis trois ans, Djobane Djo et Nimeri, orchestré par le candidat Fahami à l'approche de l'élection, est symptomatique d'une classe politique qui ne sait plus quoi faire pour se rendre intéressante...

"Fahami est très sage. Il a touché là où les autres n'ont jamais pu atteindre. Tout le monde savait mon conflit avec Nimeri et personne n'avait pensé à nous réconcilier. C'est lui seul qui a pris cette initiative. C'est un signe qu'il est capable de faire plein de bonnes choses pour Ngazidja", avance, un rien égocentrique, Djobane Djo.

Champion de l'utilisation des chanteurs, Fahami conclut ainsi en beauté une stratégie mise sur pied depuis un an. L'avocat s'est en effet engagé dans une "promotion" des DJ's en leur obtenant des visas pour des tournées en France. Djobane a ouvert le bal, Petit Hadad l'a suivi et c'est actuellement le tour de Jean Mangal. Le candidat se défend cependant de faire de la manipulation : "Ceux qui le croient doivent se demander pourquoi je n'ai jamais pris mon salaire à l'université. Est-ce que cela aussi c'est de la manipulation?"

L'autre terrain de prédilection des candidats pour séduire l'électorat jeune, se trouve dans les embauches précieuses et parfois illusoires dans les sociétés d'Etat. Une coutume désormais bien installée : en période électorale, les recrutements s'enchaînent. Le candidat de la mouvance présidentielle à Ngazidja, Abdoulohab, disait lors d'une intervention à la radio nationale : "Partout où je passe, la même question revient : du travail pour les jeunes". "Je suis pour le candidat du pouvoir parce que je suis convaincu d'obtenir un travail. Je ne fais rien actuellement et je ne vais pas soutenir un candidat qui n'est pas sûr de gagner alors que j'ai besoin de travailler", déclare l'un de ces électeurs-cibles.

Comme sous les régimes précédents, des embauches sont échangées contre des voix. Des familles entières n'hésitent pas à se mettre derrière le candi-

dat qui a facilité le "recrutement" dans une société d'Etat d'un fils au chômage. "Je sais que mon avenir dans cette boîte est aléatoire, mais je n'ai pas d'autres choix. Je ne pouvais pas refuser ce boulot car je n'avais rien d'autre à faire, tout en sachant que les élections finies, je serai limogé" livre Ibrahim, nouvellement recruté dans une entreprise publique.

IL N'A PAS totalement tort : l'expérience a montré qu'une fois les élections passées, ces nouvelles recrues sont renvoyées sans toucher le moindre salaire. Cette pratique ne profite pas seulement au pouvoir en place. Alors que les hauts responsables embauchent sans état d'âme, le simple directeur qui n'est pas automatiquement lié au pouvoir, en profite pour recruter au nom de son parti. Cette forme de corruption est devenue tellement généralisée qu'un mouvement de jeunes est né pour s'y opposer. "Nous voulons dire aux jeunes de faire leur propre choix. Les candidats ne doivent pas les influencer en offrant des cadeaux" martèle Anis Ali Ibouori.

Certains candidats n'attendent pas que ces jeunes arrivent sur le marché du travail pour tenter de les séduire. On en croise régulièrement dans les couloirs de l'Université. "L'Etat comorien ne maîtrise pas l'effectif, encore moins la gestion des étudiants. Ils sont un peu partout dans le monde et font un peu de tout sans aucun contrôle. La première des choses sera de les recenser et de les orienter car nous ne formons pas des chômeurs", lance Mchangama, du parti Kassiya. "Ils profitent du fait que l'université n'ait rien pour faire des promesses. Il n'y a certes pas de corruption active à l'endroit des étudiants, mais une corruption passive, oui. A travers les discours, ils arrivent à manipuler les étudiants. Certains candidats ont de vraies assises car ils sont jeunes et les étudiants se retrouvent à travers eux", déplore un enseignant de l'université.

Si seulement 5 des 18 candidats de Ngazidja visent l'élite de l'enseignement supérieur, tous ont un regard sur les "sans qualification". Chacun d'eux promet de valoriser l'enseignement professionnel. Le religieux Kabir prévoit l'ouverture d'une école professionnelle destinée aux exclus du système éducatif traditionnel. "Il faut un centre où les jeunes vont travailler et apprendre. Cela dès le lendemain de mon élection", assure-t-il. "Nous pensons mettre en place des conventions avec les pays amis pour former nos enfants dans le domaine professionnel. Une fois qu'ils vont apprendre en Egypte, en Afrique du Sud ou ailleurs, on va faire en sorte qu'ils restent sur place au moins un an. C'est l'occasion d'avoir de

"On voudrait aller plus loin mais en ce moment, c'est impossible. Maintenant, tous les jeunes sont dans des partis."

JACK L'ATOUT, RAPPEUR DE MORONI

l'expérience mais aussi d'obtenir de l'argent", propose Mchangama. Certains songent à l'installation de grands centres de formation, mais comme pour le reste de leur programme, on ignore la provenance des fonds qui vont financer ces écoles. Le sport n'est pas oublié. Alors que Houmed Msaidi, candidat de la CRC, promet de construire au moins dix stades, Said Larifou a déjà mis la main à la poche. Il vient de débloquer 5 millions de fc (10.000 euros) pour le terrassement d'un terrain de football à Mkazi. Ridja vient ainsi de grignoter une bonne partie de l'électorat de cette localité du Mbambao, jusqu'alors dévouée au candidat de la mouvance présidentielle. "La construction d'un stade vient tout changer. Beaucoup de jeunes qui rêvaient depuis des années d'un tel lieu vont automatiquement porter leur choix sur Ridja", indique un jeune du village. En plein dans le mille !

AHMED ABDALLAH (avec LG)

Les écoles, un enjeu électoral

En acceptant en milieu d'année scolaire l'ouverture de deux lycées dans des villages voisins, le gouvernement

A 15 ANS,

Djabiri Mdjana-Amani est bien placée pour savoir ce que l'expression "poids social" signifie. Cette élève de seconde scolarisée à Moroni, où elle vit avec ses parents, est devenue malgré elle l'un des pions qui devaient faire pencher la balance des rivalités communautaires d'un côté ou de l'autre. A Ouzioini, son village d'origine, "ils ont ouvert un lycée public et les notables ont assez mal pris que les élèves qui logent à Moroni ne s'y inscrivent pas tous", résume-t-elle. "Le problème, c'est qu'ils ont ouvert au milieu de l'année. Mes parents et moi on n'était pas pour que j'y aille, mais il y a eu trop de pressions familiales et de la part des notables." Le père de Mdjana faisait partie des cadres d'Ouzioini ayant contribué à la construction du lycée. "Il a participé physiquement et financièrement. Ils faisaient même des réunions à la maison. Alors, ils lui ont dit : "Il faut faire un sacrifice et envoyer votre fille pour le développement du village." Tous les jours, on nous appelait. Ma famille était menacée de sanctions telles que le bannissement des cérémonies et une amende. A chaque fois, l'argent augmentait. Le bannissement ne concernait pas seulement mes parents, mais toute la famille. Alors, la famille ne pensait pas à mon avenir et disait que

mon père était têtue !"

A force de pressions, Mdjana finit par se laisser convaincre d'intégrer la seconde de ce gros village du sud de Ngazidja. "Mais c'était trop difficile pour moi", confie-t-elle. "Mes parents et ma sœur étaient ici [à Moroni, ndr], j'étais toute seule dans la maison avec juste un cousin qui venait le soir dormir avec moi. Alors, je suis revenue. Une semaine après, un membre de ma famille est venu pour me chercher. J'ai eu une entrevue avec le maire et je lui ai expliqué que

1,5 millions de fc (3.000 euros) pour retrouver leur place. "Des fois, j'ai un sentiment de culpabilité", confie la jeune fille. "Dix ans, c'est énorme. Je me dis que c'est un peu à cause de moi qu'ils ne pourront pas assister aux cérémonies ! Pour eux, c'est dur..."

EN TOUT, QUATRE FAMILLES d'Ouzioini installées à Moroni ont été confrontées au même problème au mois d'avril. "Un vendredi, j'étais chez moi", raconte le père d'un autre élève. "On

notre réponse, les notables ont signifié qu'ils allaient prendre des sanctions graves. C'était une épée de Damoclès... Parmi nous, il y en a un qui s'en foutait. On s'est donc retrouvés à trois. Et chacun est parti discuter avec son enfant. Mon fils m'a dit : "J'ai déjà commencé l'année, que vont devenir mes deux trimestres ?" Le dimanche, j'ai reçu toute ma famille. Ils étaient venus au nombre de dix, dans un petit bus, et m'ont dit tous les malheurs du monde : "Ce n'est pas normal, c'est toute la famille, il faut que tu nous donnes l'enfant pour les statistiques et après on va chercher une autre solution. Puis la famille de ma femme est arrivée et on a eu vingt personnes à la maison qui voulaient récupérer l'enfant. J'ai dit à mon fils d'y aller, et comme il refusait, j'ai appelé le directeur de son école qui a accepté qu'il s'absente. Le mercredi, il est revenu. Après avoir bien réfléchi, nous avons décidé avec ma femme de ne plus envoyer l'enfant car l'environnement n'était pas propice et il n'était pas d'accord. Et la sanction est tombée."

Si cette histoire à dormir debout a fait grand bruit, ce n'est pas la première fois qu'elle se produit. Au même moment et à quelques kilomètres d'Ouzioini, Dembeni battait le rappel de ses propres lycéens. Il y a quelques années, l'ouverture

"C'est ce que nous disaient les autres élèves : "Alors, les enfants des riches, maintenant on est tous ensemble !"

DJABIRI MDJANA-AMANI

c'était très difficile pédagogiquement et moralement pour moi. Il m'a pris pour une enfant gâtée, et d'ailleurs c'est ce que nous disaient les autres élèves : "Alors les enfants des riches, les têtus, maintenant on est tous ensemble !"

Les discussions ont finalement abouti à un compromis : les parents de Mdjana sont bannis du village pour dix ans, mais pas le reste de la famille. Après ces dix années, ils devront payer

est venu me dire que la classe de seconde ouvrirait le lundi. Ils m'ont dit : "Il faut que votre enfant soit là puisque vous êtes à l'initiative de tout ça." On était pris au piège. J'ai appelé mes collègues : nous étions quatre à avoir un enfant en seconde. Nous nous sommes mis d'accord que nous ne pouvions pas envoyer notre enfant en fin d'année, d'autant plus qu'il n'y avait personne là-bas pour s'en occuper. Quand nous avons donné



et communautaire à Ngazidja

de Ngazidja joue avec les rivalités communautaires et favorise la course aux effectifs. Pour détriment des élèves.

du lycée de Mbeni, au nord de l'île, avait également arraché en pleine année scolaire des élèves à leur établissement d'origine...

Devenues un enjeu communautaire au même titre que les hôpitaux, l'électrification ou le bitume des routes, les écoles échappent aux choix de politique d'éducation nationale pour devenir un argument électoral et un emblème de la réussite villageoise. Derrière la mésaventure de ces quelques élèves, c'est toute l'absurdité d'un système qui transparait. Le côté "pile" du "développement communautaire"...

Ouzioini passe en effet pour le village modèle en terme d'initiatives d'équipement collectif. "C'est un village dynamique qui se prend en charge dans beaucoup de domaines", constate le député Ibrahim Mohamed Sidi, natif du bourg. "Presque toutes les infrastructures ont été réalisées par le village. L'école, le poste de santé..." "On a toujours fait en sorte que tout ce qui est installé à Ouzioini puisse marcher", renchérit Ahmed Rafiki Mohamed, proviseur du nouveau lycée. "C'est comme un don de la population au gouvernement", explique Ahamada Mzézé, grand notable. "On construit et on met le bâtiment à sa disposition."

C'EST CE QU'IL S'EST PASSÉ avec le chantier du lycée. "C'était un ancien projet de la communauté que de construire une école qui regrouperait autour du collège toutes les classes éparpillées dans le village", rappelle Ibrahim Mohamed Sidi. "Depuis 1995, l'idée a germé. Les notables ont sensibilisé la population jusqu'à ce qu'un groupe de femmes offre à la communauté 5.000 parpaings, en 2002. On a cherché des fonds, on est allé voir un ingénieur des travaux publics du village qui nous a fait un plan, et le plan est resté dans un tiroir..."

Comme souvent, il a fallu l'aiguillon des conflits inter-villages pour que le projet se concrétise. L'année dernière, les habitants d'Ouzioini sont piqués au vif en apprenant que l'examen du BEPC se tiendra non chez eux comme ils s'y attendaient, mais à Dembeni, la ville rivale. "Selon les notables, le gouvernement de Ngazidja aurait promis d'organiser le BEPC au village", explique le député. "Du coup, les des-

réalités socio-économiques. Finalement, nous avons décidé d'épauler le projet. C'était entre les mois de septembre et novembre. Une participation a été ouverte et un étage a été construit au-dessus du collège : le gros œuvre est terminé ce moment. La communauté a donné une grosse somme pour les travaux".

LA COURSE AUX ÉLÈVES n'aurait cependant pas eu lieu si le gouvernement de Ngazidja ne s'était pas servi des ambitions villageoises comme d'un tremplin électoral. Dembeni et Ouzioini se livrent une "guerre" d'influence depuis des lustres. Chef-lieu de région, Dembeni aspire à concentrer le maximum d'équipements collectifs. "Dans l'histoire, Dembeni est le chef-lieu et doit théoriquement accueillir toutes les directions administratives, la préfecture, la gendarmerie, le lycée", affirme ainsi Ibrahim Said Mahazi, professeur de mathématiques à Moroni et originaire du bourg. "Et ça, Ouzioini ne veut pas l'accepter", estime un jeune du village, Antois Mohamed Abdallah. "Ils veulent toujours paraître plus importants." Ouzioini possède bien-sûr ses propres arguments : "En tant que chef-lieu, Dembeni a l'habitude d'attendre que tout se construise chez elle", observe le député Sidi. "Ils ont du mal à accepter qu'Ouzioini se prenne en charge pour avoir certains équipements avant."

Tout est prétexte à conflit : l'eau, l'électricité, les centres de santé... et l'éducation, domaine d'autant plus sensible que les habitants d'Ouzioini le considèrent comme leur point fort. "En 1939, Ouzioini a vu l'ouverture de l'une des quatre écoles primaires de l'île", souligne le notable Ahamada Mzézé. "Dans les années 80, nous avons accueilli la Circonscription régionale pédagogique. Dès que le taux de scolarité a augmenté, on a vu la nécessité de construire un collège, puis aujourd'hui un lycée." Pour le proviseur Ahmed Rafiki Mohamed, Ouzioini est "un village à vocation éducative. Nous n'avons pas de mer, pas de forêt. Notre ressource, c'est l'éducation. Nous avons la chance d'avoir des notables et des parents soucieux de l'avenir de leurs enfants, qui ont pris l'initiative d'appuyer le secteur éducatif."

"Dembeni est le chef-lieu et doit théoriquement accueillir toutes les directions administratives, la préfecture, le lycée."

AHAMADA MZÉZÉ

siers n'ont pas été centralisés là où il le fallait. A deux mois de la tenue des examens, les élèves dont les inscriptions avaient pris du retard ont été dans le désarroi." Au village, on avance aussi plusieurs incidents, bagarres et échouffourées, pour dire qu'à Dembeni, "nos élèves ne seraient pas en sécurité". La notabilité prend alors une décision radicale : "La première réaction instinctive a été de ne pas envoyer les enfants au BEPC. Certains se sont soumis à la décision, d'autres non. Ceux-là ont été bannis pendant une période", rapporte M. Sidi. Le BEPC étant nécessaire à l'entrée en seconde dans un lycée public, la communauté a pris en charge l'inscription dans le privé, des élèves qui avaient suivi son mot d'ordre. C'est alors que l'idée d'ouvrir un lycée communautaire, capable d'accueillir les jeunes du village s'ils n'étaient pas admissibles ailleurs, a fait surface...

"Ils ont organisé une réunion des cadres vivant à Moroni", raconte Ibrahim Mohamed Sidi. "Nous étions partagés. Certains disaient que ce serait leur laisser les mains libres de toujours trancher au détriment des enfants sans tenir compte des

Quand le besoin d'ouvrir un lycée dans le Mbadjini s'est fait sentir, les deux localités se sont donc naturellement retrouvées en compétition. Les délégations se sont multipliées auprès du gouvernement de l'île qui, incapable de gérer rationnellement la carte scolaire, a lui-même multiplié les promesses. Résultat : comme par hasard, deux décrets prévoyant l'ouverture de deux lycées publics à moins de dix kilomètres l'un de l'autre, ont été signés à deux mois des élections présidentielles des îles... Et alors même qu'un troisième établissement financé par une organisation arabe, destiné à l'enseignement scientifique, a été construit à Mdjankana, à mi-chemin entre les deux localités...

"L'ADMINISTRATION DE L'ÎLE a envoyé une mission d'inspection pour sortir le décret", rapporte le député Sidi. "Ils ont dit : 'Si on signe le décret, c'est que le lycée doit fonctionner cette année'. Comme le chantier n'était pas terminé, la communauté d'Ouzioini a proposé un bâtiment vide, est allée chercher des tableaux noirs et des tables-bancs pour recevoir deux classes de

seconde." Même réflexe à Dembeni, qui a investi provisoirement un foyer socio-culturel. "Une vive discussion s'est alors entamée", raconte Sidi. "Les uns disaient : 'On est au milieu de l'année, comment déloger les élèves pour les mettre dans ce lycée ?' Les autres ont répondu : 'C'est une opportunité. Si on ne la saisit pas, on n'aura jamais ce décret.' Finalement, deux décrets sont sortis. Aux yeux du gouvernement, c'était "que le meilleur gagne" : celui qui aura un lycée opérationnel avec un effectif normal pourra continuer l'année prochaine. C'est là que la rivalité va se déclencher. Les deux villages ont pensé : "Si notre lycée n'a pas suffisamment d'effectifs, le décret va être annulé : il faut trouver des élèves." Ici, il y avait déjà les douze jeunes qui n'avaient pas passé le BEPC l'année dernière. Pour le reste, ils ont commencé à prospecter partout où il y avait un élève de seconde originaire d'Ouzioini. Certains parents n'ont pas marché, surtout ceux dont les enfants n'ont jamais été scolarisés au village."

SI LE "RAPATRIEMENT" s'est révélé favorable aux jeunes qui avaient quitté leurs parents pour poursuivre leurs études, il a eu l'effet inverse sur ceux qui habitaient depuis des années à Moroni. Parmi eux, les quatre "réfractaires" scolarisés à l'école Abdulhamid, le premier établissement privé du pays, se sont attirés les foudres du village. Une partie des parents avait en effet conditionné l'inscription de leur enfant à celle des rejets de cadres au statut social élevé. "On a passé des nuits entières à discuter", explique Sidi. "J'ai essayé de déplacer le problème, qu'il soit traité par les parents et les pédagogues et non par les notables, mais des propos incendiaires se sont échangés. Les familles ont été mises au ban de la société." "Nous n'avons sanctionné que ceux qui ont envoyé leur enfant, puis l'ont retiré", rétorque-t-on à Ouzioini. Mais l'essentiel n'est pas là...

Personne n'est dupe : cette situation absurde est le résultat de "manipulations électorales", comme le déplore Ibrahim Mohamed Sidi. "[Le Président de Ngazidja, Soule] Elbak a remarqué que dans le Mbadjini, il y a un candidat, Mzimba, qui peut lui prendre des voix", analyse Antois Mohamed Abdallah à Dembeni. "Il a fait ça pour gagner des bulletins." "Chaque fois, le gouvernement nous demande quand aura lieu l'inauguration", constate Ahamada Mzézé. "Mais s'ils nous manipulent, ce n'est pas grave. On a eu ce qu'on voulait."

Le secrétaire général de l'Éducation de l'île, M. Djibaba, ne cherche pas à le nier. "Je ne dis pas qu'il n'y a pas au niveau des autorités, une volonté politique", admet-il. "Ouvrir au troisième trimestre m'a posé un cas de conscience, mais je ne pourrais pas poser maintenant ce débat au niveau du gouvernement. Après l'élection, la pression ne sera pas la même. Le technique pourra trancher..." Ce que les villageois ne savent pas, c'est que le ministère de l'Éducation n'envisage pas officiellement d'ouvrir un lycée à Dembeni ou Ouzioini l'année prochaine. C'est du moins ce qu'affirme le secrétaire général. "Je parlerais plutôt de deux secondes", affirme-t-il. "Nous avons proposé au gouvernement de faire une expérimentation à Ouzioini pour voir s'il est possible de faire retourner les secondes dans les collèges ruraux. Si les résultats sont bons, on proposera à l'Éducation nationale de généraliser l'expérience pour régler le problème des enfants de 15 ans qui sont obligés de quitter leur village pour vivre en ville avec très peu de moyens, et décanter un peu

le lycée de Moroni." En revanche, "il n'est pas question d'ouvrir une première et une terminale à Dembeni et Ouzioini. Les premières et terminales iront dans les lycées généralistes, ou à Mdjankana. C'est vrai qu'il y a eu erreur au niveau du gouvernement avec la signature de ces décrets prévoyant l'ouverture des lycées. Je ne pouvais pas annuler la décision car je voulais

saisir l'opportunité de commencer cette expérimentation. Mais j'ai essayé de rattraper l'erreur en citant seulement l'ouverture de classes de seconde dans les arrêtés d'application..." Et tant pis pour les villageois qui s'imaginent déjà avec à leur propre lycée !

Car les uns et les autres n'en démordent pas. Peu importe si chacun des "lycées" ne compte qu'une cinquantaine d'élèves répartis dans deux classes, si la qualité de l'enseignement est réduite par l'émiettement des moyens et des compétences, si les considérations pédagogiques sont oubliées pour atteindre les effectifs nécessaires. Le tout est d'avoir SON lycée, chez soi, et de pouvoir dire que SES jeunes n'ont pas besoin d'aller étudier ailleurs. L'idée d'une concertation entre villages pour imposer une meilleure gestion du dossier au gouvernement, n'a pas traversé l'esprit des protagonistes. "Avec Dembeni, on n'a jamais parlé de ça. C'est notre argent, pourquoi construire ailleurs ?", interroge Ahamada Mzézé tandis qu'un jeune "cadre" d'Ouzioini énumère le plus sérieusement du monde : "On a eu l'école, le collège, le lycée... Pourquoi pas l'université ici un jour ou l'autre ?"

SANS AUTORITÉ pour définir une carte scolaire en fonction de l'intérêt général, les décisions sont aux mains de petits groupes de pression qui finissent par prendre les villages entiers en otage. "Les autorités font n'importe quoi mais on accepte parce qu'on se dit que sinon, c'est le village d'à côté qui aura le lycée", constate Ibrahim Said Mahazi. "C'est la course à la montre. Des délégations jouent à cache-cache pour aller voir le gouvernement au nom du village, et les autorités ne demandent pas si les enfants et les responsables de la région sont informés. Elles acceptent parce qu'elles en profitent, et les gens sont mis devant le fait accompli. Personne ne s'assoit à la même table pour discuter."

A cette anarchie, les notables opposent une discipline de fer. "Comme la loi n'est pas appliquée, la communauté prend des décisions", observe le député Sidi. "Il y a des aspects positifs, et négatifs. Pédagogiquement, je condamne. Politiquement, je condamne. Mais socialement, je comprends. On est dans une société où de plus en plus de règles sociales s'en vont sans qu'il y en ait d'autres acceptées et reconnues par tous pour les remplacer. Certains villages ont pu garder la cohésion et la paix sociale grâce à la possibilité de donner des sanctions à ceux qui dérapent un peu. Les Ouzioïniens qui vivent à Moroni échappent un peu à cette pesanteur sociale, mais n'ont pas réussi à négocier une autre façon de voir les choses dans leur village, où tout reste intact. Les cadres sont laminés par des règles plus ou moins archaïques qu'ils contestent en paroles, mais pas véritablement. Voilà pourquoi un village peut dicter sa loi."

LISA GIACHINO

IBRAHIM SAÏD MAHAZI

Page de gauche, des enfants d'Ouzioini devant le collège. En chantier à l'étage, le futur lycée.

Maore : la surnotation des élèves,

De plus en plus de jeunes Mahorais ont le Bac, se félicite l'administration. Une éducation de masse qui se fait bien

CHAQUE année, le nombre de bacheliers mahorais augmente : 933 en 2006, contre 902 en 2005, 805 en 2004, 709 en 2003, et ainsi de suite -ils étaient 34 en 1988. De même, chaque année depuis 2002, le taux de réussite dans les filières générales (L, S, ES) s'améliore. Il était l'année dernière de 63,7% des candidats, contre 57,9% en 2005, 55,4% en 2004, 50,7% en 2003 et seulement 44% en 2002¹. Les résultats sont toutefois moins tangibles dans les filières techniques et professionnelles, où le pourcentage d'admis est très fluctuant selon les années². Si ces chiffres restent très en-deça de la moyenne nationale (France métropolitaine et départements d'outre-mer), qui était en 2006 de 86,5% de réus-

(Insee), "le suivi d'une cohorte de 497 élèves présents en 1ère année de DEUG en 2001 laisse penser que le taux d'échec serait très important. En tous cas, en 2003, seuls 8% continuent leurs études avec leur diplôme en poche. La moitié sont toujours en DEUG et presque un quart a abandonné à la fin de la 1ère année"³.

TOUJOURS SELON cette étude, "un peu moins de quarante élèves sont inscrits dans des formations type Bac + 5 et plus en 2003. La moitié suit un cursus universitaire de 3^{ème} cycle en DEA ou DESS. Sept élèves sont également inscrits en école d'ingénieur, quatre en Doctorat et un prépare une agrégation en arabe". Pourtant à l'époque, l'Insee dénombreait 1.700 étudiants du supérieur bénéficiant de la bourse de la collectivité, dont 46% sont en DEUG. Les élèves à opter pour des voies dites "élitistes" (études de médecine, d'ingénieur...) sont des exceptions.

Cet échec de la grande majorité des étudiants mahorais, et le manque d'ambition quant aux voies suivies, résulte selon le discours officiel largement répandu de causes plus ou moins diverses : difficultés financières, difficultés d'intégration une fois arrivé en France -ou à la Réunion-, manque de maturité, repli communautaire, etc... La question du niveau des élèves mahorais est rarement mise en avant. Pourtant, dans le corps enseignant, il est un fait dont personne ou presque ne se cache : les élèves mahorais inscrits dans le secondaire (collège et lycée) sont généralement surnotés.

"On ne le dit pas ouvertement à l'extérieur, et le vice-recteur n'acceptera jamais de l'avouer, mais entre nous, on en parle. C'est quelque chose que tout le monde ou presque pratique, et que l'administration encourage. Effectivement, on a tendance

à surnoter le travail des élèves", explique un enseignant d'Histoire Géographie du collège de Bandrele qui a souhaité conserver l'anonymat. "On est obligé", poursuit-il. "D'abord parce qu'il nous est difficile de ne mettre que des notes en-dessous de 5. C'est un comportement à la fois généreux : on ne veut pas décourager les enfants ; à la fois égoïste : on ne veut pas voir la vérité en face, on ne veut pas constater un échec qui est en partie le nôtre. Et puis il y a une autre raison : à la fin de l'année pour les 3èmes, on sait qu'un certain nombre devra aller au lycée. Il n'y a pas la place pour faire redoubler tous ceux qui n'ont pas le niveau. Il y a également des quotas à respecter. C'est en ce sens que l'administration encourage cette pratique." "Moi cette année, 50% de mes 6^{èmes} ne peuvent pas aller en 5^{ème}", affirme une enseignante de français, "mais on sait qu'ils ne pourront pas tout redoubler, donc au troisième trimestre, nous les enseignants allons faire des efforts sur les notes, pour qu'elles soient meilleures." "La surnotation, c'est quelque chose d'interdit, qui ne se dira jamais", affirme Pascale Mallet, professeur de Lettres et d'Histoire au lycée professionnel de Kahani. "Mais face à la situation, il y a deux manières d'agir. Soit on compense le niveau par une notation plus souple. Soit on prend plus de temps." Mais de temps, les enseignants n'en disposent pas...

Nombreux sont ceux qui affirment, durant l'année scolaire, noter de manière très généreuse. Certains, comme cette enseignante d'anglais d'un collège du sud, notent "normalement", avant de rajouter deux ou trois points. D'autres tentent de prendre en compte des paramètres extérieurs pour apprécier à leur juste valeur le travail de l'enfant. "J'accorde peu d'importance à l'expression quand je note, je préfère tenir compte de tous les aspects de la langue : vocabulaire, orthographe, grammaire, mais aussi compréhension et composition, en espérant à

chaque fois qu'il y aura au moins un domaine où l'élève s'en sortira afin que l'évaluation soit positive", affirme un enseignant de français au collège de Doujani, qui poursuit : "Les élèves ont déjà beaucoup de handicaps, j'ai du mal à les évaluer négativement." Si cet enseignant mahorais affirme essayer "de ne pas surnoter", mais juste de "prendre le meilleur de l'élève", il avoue que sa notation reste "injuste". "A Mayotte", dit-il, "même les élèves qui ont la moyenne n'ont pas le niveau de ceux qui, en métropole, ont les mêmes notes. C'est une vaste hypocrisie. Les élèves auront leur Bac, donc l'Etat aura fait son boulot, mais personne n'aura de diplôme universitaire à l'arrivée. Seuls certains vont s'en sortir : ceux qui parlent français chez eux, donc qui sont déjà issus d'un milieu bourgeois." Lors des examens, la surnotation est d'autant plus usitée que l'administration réclame du chiffre. "Avec Couturaud [l'ancien vice-recteur de 2002 à 2006, ndr]", affirme un enseignant de Sciences et techniques de gestion (STG) au lycée de Mamoudzou, "on disait qu'il fallait 17% de redoublements en seconde. Cette année, on en demande 8%". Qu'il y en ait largement plus qu'il ne faudrait recommencer leur année ne compte pas. "Le chef d'établissement doit se débrouiller pour arriver à ce chiffre." Idem pour le Bac. "Quand je note", poursuit cet enseignant, "j'essaie d'appliquer le barème. Mais après, quand je vois que la moyenne est très basse, je relève toutes les notes. Ce n'est pas propre à Mayotte, mais ici, cela prend des proportions différentes."

"AU DÉBUT, LA PREMIÈRE ANNÉE, on est catastrophé. On ne sait pas quoi faire. On se dit : "Qu'est-ce qu'ils parlent mal le français !" Les années d'après, on tente de comprendre, et on s'adapte", affirme Pascale Mallet. C'est, ce n'est pas l'élève qui suit le rythme du programme national,

"[La surnotation] est quelque chose que tout le monde ou presque pratique, et que l'administration encourage."

UN ENSEIGNANT D'HISTOIRE DANS UN COLLÈGE

site au Bac général, ils dénotent, affirme régulièrement l'administration de l'Éducation nationale, une progression dans le niveau d'étude des enfants mahorais. Ainsi, chaque début d'année est l'occasion pour le vice-rectorat de se féliciter de cette amélioration. La mission d'éducation de masse que s'est assignée l'administration dans un contexte très difficile -croissance démographique importante, immigration constante, gestion des flux délicate- recèle toutefois des effets pervers. Le constat n'est pas aussi positif que ne le laissent croire les chiffres. Il suffit pour cela de s'intéresser à ce qu'il se passe après le Bac...

Une étude réalisée en 2004 sur les élèves et étudiants mahorais scolarisés hors de leur île³ dressait un constat affligeant. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques

Le français : plus parlé, moins maîtrisé

Le fait que de plus en plus de jeunes parlent français entre eux n'est pas un gage de réussite scolaire. C'est qu'entre l'oral et l'écrit...

LA question de l'apprentissage du français en tant que langue étrangère ou langue seconde est de moins en moins taboue au sein de l'Éducation nationale. Si l'administration, fidèle à la tradition républicaine qui n'accepte pas les différences, ne peut se résoudre à évoquer cette hypothèse, les enseignants sont nombreux à la défendre. L'évolution actuelle de l'utilisation du français, mais aussi du shimaore ou du kibushi, leur donne un argument supplémentaire. En effet, malgré les innombrables difficultés des élèves à maîtriser le français, son emploi est de plus en plus fréquent parmi la jeunesse. En Petite-Terre et à Mamoudzou, il n'est pas rare d'entendre parler des jeunes en français entre eux. Rastami Spelo, instituteur et président de l'association Shime, affirme haut et fort que le français est de plus en plus utilisé. "La situation a très bien évolué", dit-il. "De plus en plus de personnes parlent français. Et je dirais même : parlent un français correct. Dans les années 1980, les Mahorais ne citaient pas les wazungu ; ils n'entendaient donc pas le français parlé par un Français métropolitain. Nous apprenions alors le français avec notre accent de l'Océan Indien. Mais depuis dix ans, le français entre dans les foyers de tous les

Mahorais, avec la télé -les jeunes regardent les dessins animés, entendent et comprennent très tôt le français, avec aussi les wazungu qui viennent vivre dans les villages. Si bien qu'aujourd'hui, je pense que le français est la langue la plus parlée dans l'île." Toutefois, Rastami Spelo reconnaît que les difficultés perdurent à l'école. "Si le niveau des enfants baisse, je pense que c'est surtout parce qu'ils ne sont pas suivis par leurs parents. Mais aussi, le langage scolaire n'est pas le même que celui des enfants. Les Mahorais ont une langue maternelle dont on ne leur a jamais dit qu'elle pouvait faire l'objet d'une étude. Pour eux, la langue est un moyen de communiquer, point. A l'école, on leur demande de procéder à une observation réfléchie de la langue ; c'est bizarre pour eux ! Ce qui fait que le français qu'ils parlent à l'extérieur de l'école n'est pas le même que celui de l'école. Il est plus libre, comme le shimaore." Quand l'école était concentrée sur le français et les maths, dont l'apprentissage était basé sur des méthodes strictes, cela ne posait guère de problème. "C'était comme si on apprenait une langue étrangère", dit le linguiste Mlaïli Condoro. "Mais aujourd'hui, on apprend aux enfants de nombreuses matières, et donc des termes

compliqués. C'est bouleversant : trop de mots, trop de choses", affirme Rastami Spelo, qui voit une autre cause au "dérèglement" de la machine : l'école buissonnière. "De plus en plus d'enfants arrivent ou partent à ou de Mayotte. Ces enfants ne sont pas toujours scolarisés. Ceux qui le sont découvrent avec eux que l'on peut s'ouvrir au monde en dehors de l'école."

DOÙ L'APPARITION d'une langue truffée de mots des diverses langues parlées dans l'île. On assiste, affirme Rastami Spelo, à une créolisation. La naissance de cette langue hybride n'est pas pour rien dans les difficultés des enfants à apprendre le français tel qu'on l'enseigne. Si bien qu'au collège, affirme Mlaïli Condoro, "le principal problème est la maîtrise du français. En troisième, normalement, dans l'Éducation nationale en France, on s'exprime normalement et on doit s'intéresser au contenu, mais là on en est loin. Et la créolisation joue un rôle important. Si pour certains profs il s'agit d'un charabia, moi qui parle les deux langues, je comprend qu'il s'agit d'une langue en construction, mais dans laquelle aucune des deux n'est maîtrisée." Selon une enseignante de français, "comme les enfants par-

lent français à l'extérieur de l'école, ils croient le maîtriser. Mais c'est un français oral, différent du français écrit. Ils interprètent plus qu'ils ne comprennent." Ainsi, si dans la syntaxe, c'est du français, dans le sens, le langage des jeunes n'est pas le français académique, insiste Mlaïli Condoro. Or c'est celui-ci que l'on apprend au collège et au lycée. Comme le note le linguiste, "la créolisation, c'est bon pour la communication, mais pas pour l'Éducation nationale, dans laquelle il faut respecter des règles." Ainsi, "à l'oral, les enfants s'expriment bien, c'est à l'écrit que ça ne marche pas." D'ailleurs, note notre enseignante, "les élèves participent beaucoup en classe. C'est quand on leur demande de travailler à l'écrit qu'ils ne répondent plus." "Les élèves estiment qu'ils parlent cette langue, c'est aussi pour ça qu'ils ne comprennent pas leurs fautes, parce que oui, ils la parlent, mais à l'oral", poursuit M. Condoro. "Du coup, ils font moins d'efforts car ils se disent qu'ils parlent le français, ça complique la tâche du prof."

CE D'AUTANT que le français ne se prête pas vraiment au jeu de l'évolution et des retouches. "Le français, c'est une difficulté en soi", affirme Pablo Guevara, professeur

d'espagnol qui a suivi une formation de Français langue étrangère (FLE). "Contrairement à l'arabe ou à l'espagnol, qui sont des langues nées pour intégrer différentes populations, le français a été fixé à une époque où l'on avait besoin d'une élite. C'est une institution. Il est impossible d'y toucher. Tandis que le shimaore ou le kibushi servent à communiquer, le français, c'est la langue de la réussite. Donc, un peu, une langue qui exclut. D'ailleurs ici, on transmet cette culture : "Pour réussir, il faut parler français." Une condition sine qua non : voilà le message véhiculé par les autorités, et par un certain nombre de politiciens. En avril dernier, le candidat à la présidence française François Bayrou avait ainsi affirmé que vouloir être département sans maîtriser le français était une ineptie. En 1996, le préfet Philippe Boisadain affirmait le plus sérieusement du monde que "l'on serait bien meilleur maçon si l'on maîtrisait le français". Reste à savoir de quel français l'on parle. Celui, très académique, de l'école, parlé par une infime minorité de Mahorais ? Ou celui, largement plus répandu, de la rue, qui devrait aboutir dans quelques années à une nouvelle langue ?

une réalité passée sous silence

souvent au détriment de la qualité de l'enseignement, et passe par une évaluation très généreuse des élèves.

c'est l'enseignant qui l'ajuste au contexte local. Réflexe logique, mais pervers à double titre. Tout d'abord, il n'est pas officiellement reconnu par le vice-rectorat, ce qui fait que lorsque les élèves quittent le "cocon" mahorais, ils se perdent dans la jungle impitoyable des facultés françaises, où tout le monde est jugé un pied d'égalité. Ce n'est qu'à cet instant que les élèves se rendent compte que durant leur scolarité, on leur a en quelque sorte menti. Mouniati A. Chakour, bachelière en 2006 et étudiante en première année en France, fait ce constat alarmant : "Nous (...) possédons de réelles lacunes en langue française. (...) Aux autres facteurs qui ne facilitent pas [notre] adaptation, s'ajoute la langue, mal maîtrisée à l'écrit comme à l'oral. C'est donc à un sérieux handicap que l'étudiant doit faire face : dans ses études mais également dans sa vie quotidienne. Ceci est d'autant plus critique lorsqu'on note que lors des épreuves, les professeurs en première année sont très exigeants sur le style et la qualité d'écriture, et que plus de cinq fautes d'orthographe et d'expression peuvent signifier un retrait conséquent de points sur une copie".

"Pendant des années, on fait croire aux enfants qu'ils ont le niveau, puisqu'ils passent à l'étagère supérieure. Quand ils ont leur Bac, on leur fait croire qu'ils sont prêts à concurrencer ceux qui ont suivi leur scolarité en métropole. Mais quand ils arrivent à la Fac, ils s'aperçoivent qu'ils ne sont pas du tout au niveau", s'inquiète un enseignant de français qui en est à son second passage à Maore. Cependant, pour une enseignante de Français présente dans l'île depuis 15 ans, "les élèves ne sont pas idiots, ils savent qu'ils arrivent en seconde sans avoir rien foutu, mais c'est trop tard, c'est devenu une habitude. Ils savent que leurs résultats ne sont pas en rapport avec leurs capacités du moment et le travail fourni. Mais comme ils le savent, ils n'ont pas confiance en eux... Ils visent le strict minimum. Qui veut être médecin à Mayotte ?"

CE "MARCHÉ DE DUPES", comme elle le qualifie, aboutit à un cercle infernal. Cause ou conséquence, conséquence ou cause, toujours est-il que le niveau des élèves, de l'avis quasi général des enseignants que nous avons rencontrés, régresse. L'enseignante de STG citée plus haut, qui officie à Maore depuis une quinzaine d'années, est totalement désabusée : "Déjà il y a quelques années on se disait : 'Ils auront du mal en France.' Mais là, je crois qu'on n'a jamais été aussi pessimistes. Les élèves ont de plus en plus de mal à suivre les cours. Cette année, sur 26 STG, j'en ai peut-être 3 ou 4 qui sont au niveau, pas plus. L'année dernière, j'en avais plus -33-, et pourtant je travaillais mieux avec eux. Le plus grave, c'est qu'aujourd'hui, on ne peut même plus compter sur les locomotives. Ceux qui sont bons n'ont pas besoin de bosser, ils savent qu'ils auront leur diplôme, sans se préoccuper de l'après-Bac. Et la grande majorité ne fait plus rien. Ceux qui ne comprennent pas, c'est normal, mais les autres ! Ils ne sont plus habitués à travailler." Effectivement, poursuit une enseignante de français dans un collège de Mamoudzou, "le niveau a tendance à baisser. Les bons sont toujours là, mais ils sont rares et ne travaillent pas beaucoup car ils n'en ont pas besoin, vu ce qu'on leur demande. Les autres, eux, sont complètement perdus." "Avant, c'était moins flagrant car on avait moins d'élèves", soupire un enseignant de français en poste depuis dix ans dans l'île. "La scolarisation de masse permet de gérer les flux. Normal. L'école est ainsi devenue un outil qui permet de préserver la paix sociale. Mais cela se fait au détriment de la qualité", affirme-t-il. "On garde des gamins en 6^{ème}, en 4^{ème}, en seconde, qui n'ont rien à y faire, simplement parce qu'il n'y a aucune autre alternative", dit notre enseignant de Bandrele. "Mais ce sont des enfants qui se sentent exclus, qui ne font plus rien." Beaucoup d'enseignants constatent avec effroi que

les élèves sont de moins en moins réceptifs. Un phénomène dont les causes sont nombreuses - déséquilibre familial, absence des parents, pédagogie inadaptée-, parmi lesquelles deux semblent primordiales. La première est la mauvaise maîtrise du français, manifeste selon l'ensemble des enseignants rencontrés, et qui pénalise les enfants dans toutes les matières. "Certaines copies, on ne comprend même pas ce que veut dire l'élève. On est obligé d'interpréter", se plaint l'enseignant de STG. "J'ai des copies dans lesquelles pas une seule phrase n'est bonne. Je ne parle pas de ceux qui n'ont même pas compris l'énoncé du sujet", ajoute notre enseignant de Bandrele. "En sixième, on se retrouve avec des élèves qui ne savent ni lire ni écrire", affirme l'enseignant de français au collège. Tous les professeurs sont du coup amenés à faire du français. Au lycée professionnel de Kahani, ce type de tactique a même été inscrit dans le programme pédagogique, afin de faire progresser les élèves.

PARADOXALEMENT, affirme Mlaïli Condro, enseignant de français au collège qui a effectué des études de linguistique, ces difficultés interviennent alors que l'emploi du français se développe. "Mais c'est un emploi oral. Il y a une différence entre le français parlé et le français écrit. Cette différence, les élèves ne la comprennent pas. Ils estiment qu'ils connaissent le français puisqu'ils le parlent bien, ils l'emploient même entre eux parfois. Mais ils ne savent pas le lire ou l'écrire correctement." (Lire page précédente). "Les élèves qui ne comprennent pas en français ne comprennent pas non plus dans leur langue", dit notre enseignant de français, qui parle le comorien. "Cela dit, le fait que les cours soient en français et le fait que désormais on baigne dans une société francophone, avec surtout l'apport de la télé, qui a introduit le français à la maison, font que les enfants ont l'impression de comprendre, mais ils ne comprennent pas en fait. Ils se fabriquent du sens, mais ce n'est pas le bon. C'est un phénomène moderne. Avant, on savait ou pas. Maintenant, tout est dans l'approximation. On pense savoir, mais en fait on ne sait pas. Des fois, quand je pose une question, l'enfant me raconte n'importe quoi. Ce n'est pas de la mauvaise volonté : il n'a pas compris le sens." Les retards accumulés depuis la maternelle ne peuvent être résorbés au collège, encore moins au lycée. "Donc on s'adapte", reprend l'enseignante de français. "Mot à mot des élèves de 6^{ème}, je leur fais lire des livres faits pour des élèves de CE1 en métropole..."

"L'école qui était auparavant l'espace où l'on apprenait les choses, ne l'est plus. Les élèves ne savent pas pourquoi ils sont là."

UNE ENSEIGNANTE DE FRANÇAIS DANS UN COLLÈGE

Cette non-maîtrise du français écrit n'est pas la seule responsable. La vraie difficulté se trouve dans l'implication des enfants. Car c'est un fait développé par l'ensemble des enseignants rencontrés, les élèves ne travaillent plus, comme si l'école ne représentait pas pour eux une possibilité d'un mieux-être futur. Comme l'indique Mlaïli Condro, "aujourd'hui, les jeunes se foutent de l'école. Ce n'est plus la valeur suprême comme avant. La télé est la référence, et non plus l'école. L'école ne représente rien dans la société de consommation."

NOTRE ENSEIGNANTE de français, en poste depuis quinze ans à Maore, ne dit pas autre chose. "Il s'agit d'une évolution de la société. Ce n'est pas propre à Mayotte. L'école qui était auparavant l'espace où l'on apprenait les choses, ne l'est plus. Les élèves ne savent pas pourquoi ils sont là, y compris ceux qui sont excellents. Ils viennent, ils écoutent, ils participent dans l'instant. Mais

apprendre les leçons ? Etudier à fond ? Non ! Pour moi, la grammaire est un enfer. Ils sont d'accord pour lire des textes, pour discuter. Mais apprendre la grammaire, ça les emmerde. Tout ce qui les fait chier est hors de propos." "Nous sommes dans une société de consommation, on a appris à zapper, y compris à l'école", dit le prof de Bandrele. "On est donc obligés de mettre en plan des stratégies différentes de celles du passé, pour rendre digérable le contenu pour des élèves habitués à consommer", reprend l'enseignante de Français. "Il y a donc ce double phénomène que l'on retrouve ailleurs, avec des élèves qui n'apprennent plus et un enseignement moins rigide, moins structuré. Or pour les élèves qui ont du mal, cela devient encore plus compliqué. Mais en plus, quand on transpose ce fonctionnement global à la société mahoraise, ça devient de la folie. Cela commence dès le primat-

"On est passé en 20 ans d'une éducation élitiste à une éducation de masse", poursuit-elle, "mais pour les gens, cela n'a pas évolué. Les parents croient que les examens d'entrée en 6ème sont restés ce vieux concours sélectif, qui ne prenait que les meilleurs, mais ce n'est pas vrai. Si leur enfant passe, c'est qu'il a le niveau se disent-ils. Mais ils se trompent. Dans les années 90, sur 100 élèves, peut-être 30 gamins réussissaient le concours, dont 28 avaient la moyenne. Aujourd'hui, on est passé à 70 élèves peut-être, mais ceux qui ont la moyenne ne sont plus 28, mais 20. Plus on a d'élèves, plus le niveau baisse. En sixième, combien d'élèves ne savent pas lire ni écrire ?!"

POUR SAUVER ce qui peut l'être, les enseignants sont amenés à faire des calculs d'apothicaire. "On fait passer ceux qui ont le niveau... et ceux qui ne l'ont pas du tout, qui sont irrécupérables dans l'Education nationale, car ceux-là, ça ne sert à rien de les faire redoubler. Dans le même temps, on fait redoubler des gamins qui eux ont un espoir. Mais ils ont de meilleures notes que certains qui passent, et ça ils ne peuvent pas comprendre."

On se retrouve ainsi avec des classes disparates. Les enseignants sont contraints de tenter de sauver ceux qui peuvent l'être. "On s'adapte à leur rythme", affirme Pablo Guevara, enseignant d'espagnol au collège de Labattoir. "Les 'bons', ceux qui suivraient un rythme de travail identique à celui que l'on a en métropole, s'ennuient. Mais du coup, ils n'auront pas les mêmes bases que ceux de la métropole. Donc les 'bons' sont moins armés. Les moins bons, eux, ils morflent. On ne peut pas suivre leur rythme au risque de pénaliser tout le monde, donc on les oublie. Ils sont morts, en quelque sorte, pour le système éducatif traditionnel. Mais on les garde, pour qu'ils ne soient pas à la rue. Et puis il y a les autres. Les 'moyens'. On suit leur rythme, donc ils s'habituent à une demande de travail assez faible, bien inférieure à celle demandée en métropole. Ceux-là s'arrêteront au Bac, au BEP ou au Bac Pro. Ils n'iront pas plus loin. C'est tout le système qui est à revoir, à commencer par l'apprentissage des langues locales."

RC



Ci-dessus, des lycéens étudient les résultats du Bac, en juillet 2004, à Maore.

NOTES

¹ Auparavant, le taux de réussite était supérieur. Il tournait, à la fin des années 1990, autour de 60%, et à la fin des années 1980, entre 70 et 80%.

² Lire le document élaboré par le vice-rectorat sur les résultats des examens du second degré en 2006, sur : www.ac-mayotte.fr

³ Insee Info n°17, juin 2004

⁴ Lire son courrier p.5

i fractures déées post-coloniales à maore

résultat de la situation unique de l'île sous administration française :
Maore, espace d'études sur le fait colonial

Dans un article publié dans la revue *Vacarme*, Emmanuel Blanchard analyse la situation de l'île sous administration française sous l'angle du post-colonialisme. Selon lui, la situation exceptionnelle de Maore permet d'étudier le fait colonial en temps réel. Nous reproduisons ce texte dans son intégralité.

par Emmanuel Blanchard, Doctorant en histoire contemporaine au CESDIP-CNRS (Centre d'études sociologiques sur le droit et les institutions pénales - Centre national de la recherche scientifique)

LA collectivité départementale de Mayotte est marquée par une double insularité : confetti colonial dans l'Océan Indien, elle fait figure d'îlot de prospérité relative au cœur de l'archipel des Comores et du canal de Mozambique. Au nom de leur nationalité française, les Mahorais, encouragés par la métropole, cherchent à se couper de cette sous-région marquée par l'instabilité politique et des niveaux de vie parmi les plus bas du monde. Ou quand la mal-nommée décolonisation conduit à accroître la dépendance et l'importation d'un modèle politique et culturel, et comment la trajectoire d'un minuscule îlot conduit à relire les débats récents sur les héritages coloniaux. L'archipel des Comores fut parmi les derniers territoires colonisés à accéder à l'indépendance. Lors du référendum d'autodétermination de 1974, et à plusieurs reprises par la suite, l'île de Maore (Mayotte) vota à l'encontre de celles situées plus au nord et fit connaître sa volonté de rester dans le giron français. (...) Commença alors le processus d'intégration aux institutions métropolitaines d'un territoire jusqu'alors délaissé de l'empire français, auparavant préoccupé de "la mise en valeur" d'autres "fleurons" (en particulier Madagascar) dont la perte avait fait augmenter l'importance, notamment militaire, de ce rocher lagunaire de 400 km² et 80.000 habitants (un peu plus du double aujourd'hui). Les résolutions annuelles de l'ONU n'y firent rien, et une vaste entreprise d'assimilation culturelle de la population commença alors, pour 90% d'entre elle ignorante de la langue française, illettrée dans les mêmes proportions, régie par un droit coutumier d'inspi-

ration islamique, et vivant d'une économie agrarienne non monétarisée, caractéristique de ce qui était alors appelé le tiers-monde. Au lieu de sortir de la situation coloniale, Mayotte la voyait donc renforcée, du moins si l'on se réfère à la définition qu'en a donnée Georges Balandier en 1951 : "Cette domination entraîne la mise en rapport de civilisations radicalement hétérogènes : une civilisation à machinisme, à économie puissante, à rythme rapide et d'origine chrétienne s'imposant à des civilisations sans machinisme, à économie "arriérée", à rythme lent et radicalement "non chrétiens" !".

La situation mahoraise se caractérise cependant, par rapport à la typologie de Balandier, par une domination a priori acceptée et légitimée par la population locale, et par un usage illégal de la force ciblé sur les seuls habitants dits non-Mahorais, car ne bénéficiant pas de la nationalité française.

AUSSI SURPRENANT que puisse paraître la tentative de rapprocher des parties de l'ex)empire français situées aux deux extrémités de la large échelle des violences coloniales, les Comores françaises actuelles peuvent apparaître dans une situation proche de celle de l'Algérie à la veille de la guerre d'indépendance. Bien sûr, nulle velléité de rupture violente avec la métropole ne s'exprime à Mayotte où le qualificatif "indépendantiste" sert à jeter l'opprobre sur des opposants politiques qui ne s'en prévalent pas. L'île partage cependant avec "les départements algériens" de la IV^{ème} République une commune déstructuration sociétale qui frappe prioritairement les zones rura-

les et contribue à la bidonvillisation de rares villes en expansion rapide. Comme l'avaient mis en évidence les analyses ethnographiques de Germaine Tillon², prolongées par Bourdieu et Sayad³, l'ébranlement de la société algérienne provenait notamment de ce que la colonisation avait contribué à faire disparaître un système de valeurs et de subsistance, sans que la cohérence et la diffusion de celui qui émergeait ne permit de faire face aux ébranlements structurels contemporains (évolutions démographiques, diffusion du commerce et de l'industrie, expansion des moyens de transport...).

Il semble bien que la société mahoraise en soit à ce même point, le déracinement,

Comme sous l'Empire colonial, l'accès à une pleine citoyenneté politique et sociale ne passe donc pas seulement par la nationalité, mais aussi par l'abandon d'un statut personnel ancestral.

étant tout autant celui d'une jeunesse scolarisée dans le système français, qui ne se retrouve plus dans des valeurs ancestrales frappées d'obsolescence, que celui de ruraux qui fuient la démonétisation de l'agriculture traditionnelle pour s'entasser autour de Mamoudzou, une capitale qui n'a pourtant encore que peu d'opportunités économiques à leur offrir.

Cette accélération forcée de l'histoire, telle qu'elle est décrite par les Mahorais eux-mêmes, pourrait sembler avoir peu à voir avec une trajectoire coloniale (...). En réalité, l'accélération de l'histoire tient

beaucoup à une intégration en marche dans la division internationale du travail. Si l'on s'en tient à la production, Mayotte est cependant restée aux portes de cette mondialisation économique et n'exporte pas même les matières premières locales (à l'exception de l'ylang-ylang), qui font l'objet d'un commerce international (l'île importe cinquante fois plus qu'elle n'exporte). Même si l'on tient compte de la diffusion rapide de biens mondialisés dans les différentes couches sociales de l'île, les évolutions économiques n'expliquent que très imparfaitement un mouvement impulsé par le politique, et en particulier par la relation de dépendance à la France.

Mayotte connaît en fait, sous le régime de l'association supposée volontaire à la métropole, une importation de diverses techniques de gouvernement des hommes et des âmes, auparavant opérée en régime colonial, afin d'obtenir notamment la coopération de nouvelles élites locales pour éviter les coûts d'une domination fondée sur la seule force.

(...) SUR LE PLAN JURIDIQUE, le colonisateur n'a que très récemment cherché à régir le droit des personnes par le biais de l'exportation de ses propres normes. De cet imbroglio entre droit coutumier local et droit français a résulté un véritable maquis juridique, dont l'ajout en

doit s'effacer. Dans une île où plus de la moitié des mariages sont célébrés hors de la présence d'un officier de l'état civil et où ces dernières années une commission dut siéger pour doter d'un nom patronymique l'ensemble des personnes dont le statut personnel relevait du droit local, c'est ainsi tout un pan de l'histoire nationale et coloniale qui est revisité. Il est particulièrement frappant que cette évolution se produise au moment même où un embryon d'état social s'implante ; l'une des conditions pour en bénéficier est d'être assujéti au droit civil. Comme sous l'Empire colonial, l'accès à une pleine citoyenneté politique et sociale ne passe donc pas seulement par la nationalité, mais aussi par l'abandon d'un statut personnel ancestral. Surtout, cet impérialisme juridique contribue à fragmenter plus encore la société entre Mahorais de droit français et Comoriens des autres îles, dits "étrangers" : seules les personnes "d'origine mahoraise" peuvent prétendre opter pour le droit français (une constance coloniale veut que, sauf exception, la voix du sol soit moins forte que celle du sang...), les autres tombant de fait dans la clandestinité juridique, quand bien même leurs unions et filiations étaient reconnues par le droit coutumier. Les conséquences sont ainsi particulièrement néfastes en matière d'accès aux soins et aux droits sociaux : les étrangers sans papiers (c'est-à-dire, de fait, des Comoriens ne pouvant se prévaloir ni du droit civil, ni d'une autorisation de séjour) sont peu à peu exclus du système des soins (...). Les déclarations tonitruantes de François Baroin, [ancien] ministre de l'Outre-mer, sur "la paternité de complaisance" à Mayotte, ont aussi eu pour double conséquence législative de permettre à l'officier d'état-civil de s'opposer, selon sa seule intuition, à une déclaration de paternité et de verrouiller l'accès à la nationalité aux cas où les deux parents sont de droit civil.

AUSSI DÉROGATOIRES puissent-elles paraître (en droit français la filiation est déclarative et sociale ; elle n'est pas génétique), ces mesures ne sont ainsi que le énième avatar d'une histoire coloniale riche en polémiques et particularismes quant au statut des enfants dits métis⁵. Ces nouvelles barrières, dressées entre populations locales de droit français et cel-



Ci-dessus, Dominique de Villepin, lors de sa visite à Maore en mai 2006, devant un parterre de soldats en armes.

les issues des îles environnantes, sont perçues par les Mahorais français comme le prix à payer pour une intégration républicaine vue comme la clé d'entrée dans une modernité sociale et économique associée aux prestations d'un État-providence porteur de promesses d'égalité avec les populations métropolitaines. Cette interprétation est bien sûr encouragée par les autorités métropolitaines, qui, de l'imposition d'un visa aux Comoriens (1995) à l'organisation d'une véritable chasse aux voisins insulaires dits "clandestins" (...) à un coût humain et éthique exorbitant. Les Comoriens meurent ainsi par centaines en essayant d'atteindre des rivages mahorais protégés par une barrière électronique de radars, et, à mesure que les droits civils et sociaux progressent, les droits fondamentaux, ceux des étrangers en particulier, régressent.

AU MOMENT OÙ L'ENSEMBLE des partis et élus mahorais demandent, dans une adresse à Jacques Chirac datée de septembre 2006, d'accélérer le processus de départementalisation de l'île¹, il semble que cette chimère ne soit que la consolidation d'un statut colonial. Les "armées" d'enseignants et de travailleurs sociaux, dont la rotation est (...) destinée à rendre possible cette transition, inscrivent d'ailleurs dans le paysage de l'île, des enclaves résidentielles, les *mzungoulands* symboles d'une postcolonialité à conquérir. (...) Sans aborder l'ensemble de [la] controverse [sur la loi du 23 février 2005

sur les "bienfaits" de la colonisation], la situation mahoraise permet de revenir sur ces polémiques autour du passé colonial, en réévaluant trois des arguments de cette dispute intellectuelle et militante : la place de la violence et des massacres dans la colonisation, la question du bilan de la colonisation et celle de ses conséquences

À mesure que les droits civils et sociaux progressent, les droits fondamentaux, ceux des étrangers en particulier, régressent.

métropolitaines. (...) Du droit aux règles du champ politique, du statut des personnes aux rapports entre religion et État, de l'économie aux mouvements migratoires, les caractéristiques des Comores françaises sont pourtant celles d'une société colonisée, la question du consentement à cette domination n'ayant d'ailleurs guère de sens au vu du rapport entre les forces en présence. L'exemple de Mayotte contribue cependant à démontrer que prétendre à un diagnostic sur la colonisation française en focalisant sur les prolongements de la violence de la conquête ne permet pas de faire l'analyse du fait colonial et réduit considérablement l'étendue de ce moment historique loin d'être entièrement refermé. Cette nécessité d'élargir l'analyse de la colonisation à des interactions sociétales qui ne se résument pas à une domination violente, et encore moins à une simple volonté d'extermination, ne doit cependant pas conduire à

vouloir en tirer un bilan historique. Or ce serpent de mer du bilan de la colonisation a bel et bien été le moteur de la controverse autour de la loi du 23 février 2005. À l'accent mis par l'historiographie récente sur les violences et exactions de l'armée française, en particulier en Algérie, a répondu la volonté politique de défendre

l'œuvre de colons censés avoir mis en valeur des territoires et sorti des ténèbres les populations. Cette myopie de comptables, remplissant les colonnes débit et crédit d'un bilan dont la clôture est toujours repoussée et contestée (...) empêche de voir l'inépuisable même des questions posées.

LES CONSÉQUENCES supposées de la colonisation ne sont tout simplement pas commensurables : dans quelle unité, avec quel coefficient, additionner des morts de la conquête, des kilomètres de routes, des certificats d'étude et les humiliations de la sujétion politique ? Comment faire la balance entre d'indéniables progrès de l'espérance de vie et la réduction des espérances individuelles et collectives à l'autonomie ? Pour revenir aux Comores françaises, qui peut se targuer d'être capable de tirer les conséquences de la diffusion de l'enseignement et d'éléments du droit fran-

çais quand, même pour une part désirées, elles sont ressenties comme exogènes et porteuses d'une déstabilisation identitaire ? Comment faire la part des acquis induits par l'implantation des linéaments d'un système de protection sociale pensé par et pour d'autres, et les pertes générées par cette dépendance accrue à un État qui reste étranger ? Ces changements sociaux rapides sont ainsi intrinsèquement porteurs d'une violence latente, et le réductionnisme identitaire mahorais à la nationalité française, au détriment d'autres appartenances, a déjà fait un certain nombre de victimes identifiées, au premier rang desquels les Comoriens des autres îles vivant à Mayotte. (...)

MAYOTTE EST AINSI UN des laboratoires outre-mer de l'abaissement des droits des étrangers² : les évolutions passées de la législation sur les mariages, les ballons d'essai lancés sur de futures réformes du droit du sol ou de la reconnaissance de paternité par les étrangers, doivent ainsi beaucoup à ces particularismes ultramarins, inscrits ou non dans le droit. Le débat sur les continuités coloniales gagnerait ainsi à s'enrichir d'une réflexion sur les transferts contemporains, non pas simplement psychanalytiques ou mémoriels, mais gravés dans le marbre de textes juridiques et de pratiques de police issues d'expérimentations coloniales actuelles.

EMMANUEL BLANCHARD
Vacarme n°38 - hiver 2007

NOTES

- ¹ Texte réédité en introduction de *Sociologie actuelle de l'Afrique noire*, PUF, 1992 (1955).
- ² Germaine Tillon, *L'Algérie en 1957*, Mimit, 1957. Cf. aussi il était une fois l'ethnologie traditionnelle en Algérie, Mimit, 1964.
- ³ Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad, *Le déracinement. La crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*, Mimit, 1964.
- ⁴ Jean Coudray, Laurent Sernet, *Mayotte dans la République*, Montchrestien, 2004.
- ⁵ Emmanuelle Saada, *Les Enfants de la colonie. Les métis de l'empire français entre citoyenneté et sujétion*, La Découverte, à paraître.
- ⁶ Les DOM sont supposés appliquer l'ensemble des règles de droit français tandis que les collectivités d'outre-mer (COM) ont un pouvoir d'adaptation législative et ne se voient pas étendus toutes les lois votées en métropole.
- ⁷ Pour un bilan de ces massacres dans les années ayant précédé les décolonisations : Yves Bénot, *Massacres coloniaux. 1944-1950 : la IV^{ème} République et la mise au pas des colonies françaises*, La Découverte, 1994.
- ⁸ Collectif Outre-Mer, *L'outre-mer, laboratoire de la "lutte contre l'immigration clandestine"*, septembre 2006

N. Sarkozy et l'Afrique, vraie

Le nouveau président de la République française s'est présenté au cours de la campagne comme le candidat de la

JACQUES Chirac aimait l'Afrique. Personne -ou presque- n'en doute. Paradoxalement, il était un chaînon essentiel de ce que Xavier Vershave a dénommé la Françafrique¹ : cet Etat dans l'Etat qui tendait, sur fond d'affaires politico-mafieuses, à perpétuer le vieux rêve colonial français, teinté de paternalisme, d'humanisme... et de profit. Nicolas Sarkozy, lui, passe pour un ennemi des Africains. Lorsqu'il lâche au Mali que "la France n'a pas besoin de l'Afrique"², lorsqu'il s'acharne à renvoyer les sans-papiers, essentiellement d'origine africaine, même des enfants, lorsqu'il fait de la lutte contre l'immigration clandestine son cheval de bataille électoral, quitte à utiliser les raccourcis les plus dangereux pour délégitimer les migrations du continent, lorsqu'il crée un ministère de l'Identité nationale, lorsqu'il développe l'idée d'une "immigration choisie" qui, à terme, risque de dépeupler le continent de ses "cerveaux", il s'aliène une grande partie des Africains. "La victoire de Nicolas Sarkozy n'est assurément pas une bonne nouvelle pour le continent africain. Avec la défaite de Ségolène Royal, née à Dakar, s'envoile l'espoir d'une relation moins conflictuelle entre la Métropole et ses anciennes colonies. Ayant proclamé, comme à son habitude, de manière brutale que la France n'avait pas besoin de l'Afrique", les Africains savent désormais à quoi s'attendre de la part du nouveau locataire de l'Élysée", écrivait l'éditorialiste de *Nouvel Horizon* (Dakar), Barka Ba, au lendemain de la

victoire du nouveau président³. Pourtant, tout aussi paradoxalement que pour le cas de son prédécesseur, le quinquennat de Sarkozy pourrait marquer la fin d'un système nauséabond pour les populations, hérité d'une situation coloniale que personne n'a complètement digérée, en France comme en Afrique. C'est du moins ce que pense une partie des observateurs.

AVEC LUI, IL L'A ASSURÉ durant sa campagne, finis la Françafrique, les passe-droits démocratiques et les réseaux politico-mafieux plus ou moins officieux qui sévissent sur le continent depuis 50 ans. Né en 1955, Nicolas Sarkozy se présente comme un homme neuf, un politicien moderne. Non seulement dans sa conception de l'action politique, mais aussi dans celle des rapports avec les anciennes possessions coloniales, qui doivent être débarrassés de toute relation passionnelle. Sarkozy n'avait que cinq ans lorsque les pays d'Afrique noire ont déclaré leur indépendance, sept quand l'Algérie a gagné sa guerre de libération. Pour lui, les colonies sont un vestige de l'histoire. Avant son élection, il a affirmé à plusieurs reprises vouloir mettre fin à ce système, fustigeant "les réseaux d'un autre temps"⁴, et assurant que les droits de l'Homme passeront avant toute autre considération dans son action diplomatique. "Critique vis-à-vis de la diplomatie afroréaliste de Jacques Chirac, en décalage global par rapport à sa politique étrangère, hostile à toute compromission avec des autocrates, fussent-ils

amis de la France, (...) Sarkozy applique à la lettre son discours de Cotonou (...) : rupture avec le paternalisme et parler vrai, même si, sous la franchise, le cynisme affleure parfois. Avec l'Afrique, c'est désormais du donnant-donnant et -au moins peut-on l'espérer- du gagnant-gagnant. Dans cette hypothèse, certains chefs d'Etat fâchés avec la bonne gouvernance ont du souci à se faire", écrit François Soudan dans *Jeune Afrique*⁵. Lors de sa visite au Sénégal, fin 2006, Nicolas Sarkozy a plaidé pour un "partenariat rénové" entre la France et le continent africain, pour "chasser les vieux démons". "Nous devons créer

moyens" en matière d'aide publique au développement. "La question de l'aide, ce n'est pas seulement : combien ? C'est aussi : comment et pour quels résultats ? Nous ne devons plus accepter que l'aide au développement puisse devenir une prime à la mauvaise gouvernance et aux régimes prédateurs. Comme nous ne devons plus tolérer les détournements auxquels elle donne encore trop souvent lieu". Quelques jours plus tard au Mali, Sarkozy "s'est livré à un virulent plaidoyer en faveur de la "transparence", rapporte *Le Figaro*⁶. Il a souhaité en finir avec les "émissaires officieux qui

"Il faut définitivement tourner la page des complaisances, des officines, des secrets et des ambiguïtés."

NICOLAS SARKOZY, LORS DE SON VOYAGE AU MALI EN 2006

les conditions de relations adultes, responsables et décomplexées qui pourront s'épanouir en pleine lumière, sous le regard de tous", a lancé celui qui était encore ministre de l'Intérieur. "Ce dialogue et ce partenariat exigent, ils doivent s'inscrire dans le cadre d'un échange équilibré entre nations souveraines et alliées, liées par des liens privilégiés", a poursuivi le ministre, annonçant que les relations avec l'Afrique seraient une "priorité" de sa politique⁷. Nicolas Sarkozy a en outre plaidé au cours de ce voyage pour "une obligation de résultats et plus simplement de

n'ont d'autre mandat que celui qu'ils s'inventent" et les "réseaux officieux qui ont fait tant de mal par le passé". "Il faut définitivement tourner la page des complaisances, des officines, des secrets et des ambiguïtés", a-t-il ajouté. "Il ne faut pas nous contenter de la seule personnalisation de nos relations." Les seuls inspirateurs que s'est reconnus Nicolas Sarkozy lors de ce voyage sont le "de Gaulle visionnaire" qui a su "comprendre les aspirations de l'Afrique à l'autonomie puis à l'indépendance", le Mitterrand du "désormais célèbre discours de La Baule"⁸ et le Balladur qui sut "intervenir directement", quand il était premier ministre, pour "arrêter ce crime contre l'humanité" qu'a constitué le massacre des Tutsis au Rwanda...⁹

Révolution de palais ?

Atlantiste convaincu, le nouveau président devrait se tourner vers les Etats-Unis et Israël.

L'INSTALLATION

de Nicolas Sarkozy à l'Élysée va-t-elle révolutionner le Quai d'Orsay ? S'il est pour l'heure trop tôt pour se déterminer, il est permis d'anticiper, au vu des récentes prises de position du nouveau président de la République française, ce à quoi ressemblera l'action diplomatique de la France. Celle-ci va certainement évoluer, notamment en ce qui concerne le monde arabe, Israël et les Etats-Unis. Nicolas Sarkozy n'a jamais caché ces derniers mois son atlantisme. Lors de sa visite à Washington en septembre 2006, il n'a pas hésité à dénoncer "une France arrogante", faisant allusion à la position de Jacques Chirac concernant la guerre déclenchée en Irak en 2003. "Il n'est pas convenable de chercher à mettre ses alliés dans l'embarras, ou de donner l'impression de se réjouir de leurs difficultés", a-t-il ajouté, après avoir rencontré la Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, Condoleezza Rice, et le président américain, Georges W. Bush¹. Cependant, N. Sarkozy a, en d'autres circonstances, salué la "lucidité" de son prédécesseur qui lui a permis de ne pas entraîner la France dans "l'entreprise incertaine d'une guerre en Irak"². Celui qui se présentait il y a peu comme le candidat de la droite décomplexée pourrait ainsi le prouver par sa diplomatie. En enterrant la posture gaulliste relativement anti-américaine. En soutenant ouvertement, surtout, l'Etat d'Israël. Alors que depuis de Gaulle, la France a toujours été l'un des alliés les plus fidèles - quoique très mesuré - à la lutte palestinienne, et que

J.Chirac jouit d'une côte de popularité peut-être jamais égale pour un chef d'Etat étranger dans les territoires occupés, le nouveau président s'inscrit dans une toute autre logique. Grand ami du radical Benjamin Netanyahu, ancien Premier ministre israélien, leader de la droite nationaliste au sein du Likoud et bête noire des Palestiniens, Sarkozy se situe à l'extrême opposée de l'échiquier proche-oriental chiracien. Pour preuve : son discours tenu aux Etats-Unis, en septembre 2006, dans lequel il affirmait qu'Israël "est la victime". Selon lui, l'Etat juif "doit tout faire pour éviter de passer pour l'agresseur." Interrogé par la revue *Le meilleur des mondes* il y a quelques mois, il affirmait que "l'attitude qui consiste à envoyer des roquettes sur le nord d'Israël sans se demander sur qui vont tomber ces roquettes est une opération terroriste. Accepter d'être financé par l'Iran dont on sait ce que disent ses dirigeants revient à se situer dans le camp des terroristes. (...) On peut juger maladroite et disproportionnée l'intervention israélienne au Liban [à l'été 2006, ndr]. La vérité est qu'il n'y a eu qu'un agresseur et c'est le Hezbollah. Israël avait le droit et le devoir de défendre ses citoyens. Le Hezbollah, quant à lui, a décidé de prendre en otage le peuple libanais dans une aventure insensée."³

EN FÉVRIER 2006, l'American Jewish Committee avait organisé un voyage d'une vingtaine de députés français en Israël, dirigés par François Fillon, aujourd'hui Premier ministre de Sarkozy. A l'issue d'entretiens avec les participants, l'agence Guyesen Israel News notait, le 5 février, que ce qui avait frappé le

plus F. Fillon, c'est qu'"Israël et la France - en tant que démocraties parlementaires - sont dans une même position face à l'Islam". Cette dernière phrase est caractéristique de la gêne que n'arrive pas à cacher la droite "décomplexée" face à l'Islam. Gêne symbolisée par ces quelques mots de Sarkozy, sur le plateau de TF1, en février 2007 : "Personne n'est obligé, je le répète, d'habiter en France. Mais quand on habite en France, on respecte ses règles, c'est-à-dire qu'on n'est pas polygame, on ne pratique pas l'excision sur ses filles et on n'égorge pas le mouton dans son appartement et on respecte les règles républicaines."⁴ Tandis que le public applaudit, les musulmans, ainsi cloués au pilori de la généralisation, s'interrogent. Quelle place leur accordera-t-il au sein de la République ?

LA TURQUIE, ELLE, NE SE POSE plus la question quant à savoir si elle peut compter sur le nouveau président français pour la soutenir dans sa quête d'adhésion à l'Union européenne. Nicolas Sarkozy y est farouchement opposé et l'a fait savoir à de multiples reprises. Un partenariat privilégié, oui, une adhésion, non. Nicolas Sarkozy verrait d'un bon œil, par contre, l'implication de la Turquie à sa grande idée qu'il a lancée le soir de sa victoire, le 6 mai : une Union Méditerranéenne, qui serait "le trait d'union entre l'Europe et l'Afrique".

RC

¹ *Le Monde*, septembre 2006
² *Le Monde*, mars 2007
³ *www.monde-diplomatique.fr*

TOUTEFOIS, CE DISCOURS risque de se confronter à une réalité plus complexe. Les réseaux que veut éradiquer Sarkozy sont bien implantés, et ne vont pas se laisser faire. Ils possèdent même le nouveau président des amis communs -les patrons Lagardère, Bouygues, Bolloré-, qui ne manqueront certainement pas de lui rappeler tout l'enjeu économique qu'ils recèlent. L'hypothèse de "la fausse rupture", comme l'appelle François Soudan, semble ainsi plus plausible. Fausse rupture ou, écrit-il, "retour au galop de l'afroréalisme". "Les grands groupes industriels pour qui l'Afrique est importante et qui règlent directement leurs affaires avec les chefs d'Etat concernés -Air France, Total, Bouygues, Lafarge, Bolloré- seront inévitablement demandeurs d'une relation amicale et apaisée entre Paris et les capitales du continent, quitte à fermer les yeux sur certaines pratiques. Des arguments auxquels Sarkozy, proche des grands patrons, sera sans doute sensible."⁵ De même, parmi les collaborateurs du président figurent des hommes au passé trouble : Michel Roussin, ancien ministre de la Coopération qui travaille chez Bolloré depuis huit ans en tant que chargé du secteur Afrique (cela veut tout dire), et qui fait office de consultant pour Sarkozy ; Jacques Godfrain, lui aussi ancien ministre de la Coopération, dont on a pensé un temps qu'il pourrait devenir ministre ; Claude Guéant, secrétaire général de l'Élysée, qui possède un carnet d'adresses africaines bien fourni, parmi lesquelles celle de Georges Ouégnin, un ami proche qui fut directeur du protocole de Félix Houphouët-Boigny...⁶ D'autre part, l'on sait que le nouveau président français entretient de longue date des relations d'amitié avec certains chefs d'Etat peu regardants en matière de droits de l'Homme. L'un de ceux-là est Omar Bongo. Un bel exemple en la matière...

rupture ou faux changement ?

modernité, y compris dans les relations franco-africaines, qu'il veut débarrassées du poids du passé. Vraiment ?

Autre élément qui permet de penser que cette rupture ne sera que de façade : si dans le nouvel organigramme du gouvernement français, le ministère de la Coopération est absorbé par celui des Affaires étrangères, le nouveau président conservera une cellule Afrique à ses côtés, dont le patron serait Bruno Joubert, rapporte la *Lettre de l'océan Indien*³. "Cet ancien directeur Afrique du ministère des Affaires étrangères et ancien directeur de la stratégie à la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) a travaillé ces dernières années en osmose sur les dossiers africains avec Michel de Bonnecorse, le "monsieur Afrique" de l'ex-président Jacques Chirac."

"ON L'AURA COMPRIS", conclut François Soudan, "l'hypothèse de la fausse rupture est la plus probable". D'autant plus que celui qui appelle à regarder vers l'avenir ne cesse, depuis plusieurs mois, d'encenser le passé. "Trop répétitif pour n'être qu'électorale, le leitmotiv anti-repentance de Sarkozy, assorti d'un hommage à la colonisation qu'aucun responsable français n'avait osé prononcer depuis un demi-siècle, est à ce sujet éclairant", analyse F. Soudan. Il fait référence à son discours de Toulon, le 7 février 2007, dans lequel Sarkozy effectuait une véritable œuvre de mystification de la colonie : "*Le rêve européen a besoin du rêve méditerranéen. Il s'est rétréci quand s'est brisé le rêve qui jeta jadis les chevaliers de toute l'Europe sur les routes de l'Orient, (...) le rêve qui fut le rêve de Bonaparte en Egypte, de Napoléon III en Algérie, de Lyautey au Maroc. Ce rêve qui ne fut pas tant un rêve de conquête qu'un rêve de civilisation. Cessons de noircir le passé. (...) Beaucoup de crimes et d'injustices furent commis. Mais la plupart de ceux qui partirent vers le Sud n'étaient ni des monstres ni des exploiters. Beaucoup mirent leur énergie à construire des routes, des ponts, des écoles, des hôpitaux. Beaucoup s'épuisèrent à cultiver un bout de terre ingrat que nul avant eux n'avait cultivé. Beaucoup ne partirent que pour soigner, pour enseigner. On peut désapprouver la colonisation avec les valeurs qui sont les nôtres aujourd'hui. Mais (...) il faut respecter ces milliers d'hommes et de femmes qui toute leur vie se sont donné du mal pour gagner par eux-mêmes de quoi élever leurs enfants sans jamais exploiter personne et qui ont tout perdu parce qu'on les a chassés d'une terre où ils avaient acquis par leur travail le droit de vivre en paix, (...) parmi une population à laquelle les unissait un lien fraternel.*"⁴ Faut-il rappeler que c'est lorsqu'il était président de l'UMP que son parti a proposé de voter, en janvier 2005, une loi sur les "bienfaits" de la colonisation - une loi que lui-même n'a jamais désapprouvé ?

DANS LA MÊME LOGIQUE, le discours qu'il a tenu au soir de sa victoire portait en lui les germes d'un paternalisme à l'ancienne : "*Je veux lancer un appel à tous les Africains, pour dire à l'Afrique que nous voulons l'aider à vaincre la maladie, la famine, la pauvreté, à vivre en paix*", a-t-il déclaré. Comme l'écrit François Soudan, "tout y est de ce retour à l'afroréalisme : le paternalisme, la vision d'un continent en termes de clichés catastrophistes, les bons sentiments et un brin de condescendance..."⁵

RC



Said Mohamed Cheick et Jacques Foccart, l'homme des réseaux africains de de Gaulle à Chirac, devant le ponton de l'Élysée. (photo CNDRS)

¹ F-X. Verschave, *La Françafrique*, 1999, Stock

² *Le Figaro*, mai 2006

³ www.courrierinternational.com

⁴ *Le Monde*, mars 2007

⁵ *Jeune Afrique* n°2418, mai 2007

⁶ *Le Figaro*, septembre 2006

⁷ *La Lettre de l'océan Indien* n°1214, mai 2007

⁸ Au cours duquel F.Mitterrand avait appelé les chefs d'États africains à privilégier la démocratie.

⁹ www.monde-diplomatique.fr

dossier

1997-2007

3 août 1997 :
Abdallah
Ibrahim déclare
l'indépendance
de Ndzouani sur
la place de Mroni,
à Mutsamudu.



AFP

Dix ans de séparatisme

En 1997, Ndzuani revendiquait la "coupure" avec les autres îles et son rattachement à la France. Dix ans après, alors que le séparatisme n'est pas mort, loin de là, une question s'impose : existe-t-il un projet de démantèlement des Comores ?

DIX ANS

après le déclenchement du séparatisme anjouanais, le mal est toujours présent. Pire, il a contaminé tout le pays. Si les Anjouanais portent aux yeux de beaucoup de Comoriens, la responsabilité du séparatisme qu'ils ont déclenché en 1997, dix ans plus tard, ils ne sont plus les seuls à réclamer la totale gestion de leur île. Ngazidja s'est convertie au discours insulaire bien que ses leaders, refusant d'être qualifiés de séparatistes, justifient leur position comme la réplique imposée par la situation anjouanaise. Mwali, qui s'était déjà rebellé en 1992 en hissant le drapeau français, fait profil bas et attend son tour pour se ranger derrière le bataillon. Insidieusement, le séparatisme est devenu la norme. Faute d'avoir réussi à réconcilier les Comoriens avec leur pays, le Nouvel ensemble comorien (NEC) a offert une base légale au repli insulaire et rendu plus que jamais "possible" la sécession généralisée qu'il était censé éviter. Cinq ans après sa mise en œuvre, la nouvelle architecture institutionnelle a fourni la preuve de ses limites et exacerbé les conflits entre un pouvoir central sans substance, et des exécutifs insulaires dopés par les prérogatives importantes que leur confère l'autonomie accordée aux îles. Si la nécessité de sa réforme semble de plus en plus partagée aussi bien par les Comoriens que par une communauté internationale qui ne tient pas à un échec de sa gestion du dossier comorien, l'option d'une centralisation du pouvoir semble écartée.

QUALIFIÉE DE "PLUS PETIT dénominateur commun" entre les Comoriens par Christian Job, ambassadeur de France aux Comores, la Constitution de l'Union ne peut donc évoluer dans la perspective de cette réforme, que dans le sens de conforter l'autonomie des îles qui veulent mettre fin au champ des compétences

Faute d'avoir réussi à réconcilier les Comoriens avec leur pays, le NEC a offert une base légale au repli insulaire.

partagées, sources des conflits actuels. Les exécutifs des îles ne cachent d'ailleurs pas leur détermination à ne laisser filer aucune once de pouvoir, quitte à réduire l'Etat à la portion congrue. Les événements du 2 mai dernier sur l'île de Ndzuani, où le chef anjouanais n'a pas hésité à défier le pouvoir de l'Union pour défendre celui de l'île en s'attaquant à l'armée nationale et en foulant au pied les symboles de l'Etat, sont révélateurs de cette décomposition qui rend possibles toutes les aventures. Le discours

précédant souvent les actes, le président Bacar en campagne électorale, ne cache pas que s'il est élu le 10 juin, "le 11, il n'y aura plus de discussions avec l'Union".

JAMAIS LES COMORES n'ont été plus proches du seuil de l'implosion qu'elles le sont aujourd'hui. Le séparatisme n'est plus "un mauvais souvenir" comme le prétendait le président Azali, l'un des artisans de la réconciliation ratée de 2001. Commentant les derniers événements à Ndzuani, Christian Job a qualifié ces incidents de "dernier sursaut du séparatisme". Doit-on comprendre qu'il s'agit de sa phase ultime ? A entendre les leaders séparatistes anjouanais, ce serait l'aboutissement d'un processus dont les prémices remontent à la sécession de Maore en 1975. Car contrairement à une idée répandue, le séparatisme anjouanais n'est pas le seul fait "d'une poignée de nostalgiques qui ont voulu tromper les Anjouanais". Dix ans après cette folie, il apparaît plutôt comme la continuation de la sécession de Maore, le prolongement de la tentative avortée de Mwali en 1992 et le déclencheur du séparatisme naissant à Ngazidja, l'île qui a été le dernier rempart de l'unité des Comores et qui semble s'être résignée à suivre la norme de l'insularité. Existe-t-il un projet de démantèlement des Comores ? Derrière les manœuvres et quêtes de pouvoir de nombreux leaders nationaux, il n'est pas exagéré de voir dans ce processus de désintégration l'œuvre d'une partie de la classe politique française de droite et d'extrême droite opposée depuis 1973 - année des accords préparant l'accession des Comores à l'indépendance - à toute idée d'une décolonisation de l'archipel dans l'intégrité de ses frontières issues de la colonisation. Cristallisée par la polémique sur le statut de Maore, l'idée de doter les îles de l'archipel d'identités administratives et politiques fortes était déjà

présente dans les années 70. Saïd Mohamed Saïd Hassane¹ affirme que "le sécessionnisme révèle le mal congénital de l'Etat comorien

confronté à ce problème dès sa création". Les rapports des débats à l'Assemblée nationale en 1974 confirment la stratégie sécessionniste des députés de la droite française à l'égard des Comores, malgré les réticences du président de la République d'alors, Valéry Giscard d'Estaing. Le 24 octobre 1974, le président français attirait l'attention des députés en ces termes : "C'est une population [celle des quatre îles des Comores, ndr] qui est homogène, dans laquelle n'existe pratiquement pas de peuplement d'origine fran-

çaise, ou un peuplement très limité. Est-il raisonnable d'imaginer qu'une partie de l'archipel devienne indépendante et qu'une île, quelle que soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour ses habitants, conserve un statut différent ? (...) Nous n'avons pas, à l'occasion de l'indépendance d'un territoire, à proposer de briser l'unité de ce qui a toujours été l'unique archipel des Comores". Malgré cette mise en garde, les partisans de la partition n'ont pas désarmé. Quelques jours plus tôt, Olivier Stirm, Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, déclarait devant l'Assemblée nationale : "On a dit que les Comores seront un pays fragile. C'est la défense de son indépendance seront fragiles. Mais ne le rendons pas plus fragile encore par un vote dont les résultats seraient de lamputer d'une partie de lui-même et d'accentuer ainsi la faiblesse que vous redoutez." Cela n'empêchera pas le Sénat d'amender la proposition de loi du 22 novembre 1974 portant sur le référendum du 22 décembre 1974 en appelant non plus la population des Comores comme l'avait prévu le gouvernement, mais les populations. Dans l'indépendance et partition des Comores, Namira Hamza rapporte l'intervention de Jacques Eberhard, député du Parti communiste français lors des débats : "Il est tout à fait évident que les auteurs de l'amendement préjugent de l'avenir et suggèrent une partition qui n'est pas encore à l'ordre du jour..."

LES DÉBATS qui s'enclenchent le 25 juin 1975 à l'Assemblée française, vont néanmoins donner raison aux partisans de la partition. Le 27 juin 1975, *Le Figaro* prévoit que "Mayotte restera partie intégrante des Comores mais rien n'exclut qu'on s'oriente vers une très large autonomie des îles". C'est cette tendance qui domine par la suite les débats du premier semestre de 1975, sous l'impulsion du député Pierre Mesmer, qui "ne voulait pas que fut trahie la promesse qu'il avait donnée aux Mahorais"² - il avait déclaré : "Mayotte, française depuis cent trente ans, peut le rester autant d'années si elle le désire". Il obtient la création d'un comité constitutionnel chargé d'établir un projet de constitution garantissant les libertés démocratiques des citoyens. Michel Debré parvient quant à lui à intégrer un amendement ajoutant "la personnalité politique et administrative des îles composant le futur Etat. Ce projet (...) devra être approuvé île par île à la majorité des suffrages exprimés" avant que l'indépendance ne soit accordée à l'ensemble de l'archipel³.

L'adoption le 30 juin 1975 de ce texte amendé sur l'indépendance, alors que "cette loi devait seulement ratifier le référendum du 22 décembre 1974" comme le fait remarquer le journal *Le Monde*, marque la victoire des défenseurs de la partition. A Moroni, la volte-face du gouvernement qui a suivi sa majorité parlementaire, suscite la vive réaction des hommes politiques qui "condamnent toute manœuvre de balkanisation des Comores", radicalisant la position des indépendantistes. Le 6 juillet 1975, Ahmed Abdallah proclame l'indépendance des Comores. Le 9 juillet, la France publie un communiqué recon-

Les questions de l'indépendance des Comores, de leurs relations avec la France et du séparatisme sont donc loin d'être réglées.

naissant l'indépendance comorienne dans les trois îles seulement. Cette amputation fragilise le nouvel Etat comorien et "mutille" son indépendance. Pour Saïd Mohamed Saïd Hassane, "quels que soient les moyens d'accession à l'indépendance, celle-ci n'est réellement établie que lorsque la puissance coloniale reconnaît qu'elle n'exerce plus sa souveraineté sur le territoire". Un constat auquel font involontairement écho l'actuel ambassadeur de France quand il demande : "Est-ce qu'un pays qui ne parvient pas à assumer son calendrier électoral est indépendant ?", ou certains militants anjouanais qui se disent "sans-papiers français"... alors qu'ils vivent aux Comores indépendantes. Inextricablement liées, les questions de l'indépendance des Comores, de leurs relations avec la France et du séparatisme sont donc loin d'être réglées. La facilité avec laquelle des milliers d'Anjouanais ont pu croire, voici dix ans, au rattachement à l'ancienne puissance coloniale en est la preuve déconcertante.

RESTE À DÉTERMINER précisément quel rôle a joué et joue aujourd'hui la France dans ce jeu de démantèlement. Si l'implication d'hommes politiques, de fonctionnaires et de réseaux français dans les différentes crises ne fait aucun doute, il est difficile de saisir les enjeux profonds qui sous-tendent leurs agissements. Qui, de la "France officielle" ou des "forces occultes" dénoncées par le président Sambi, tire les ficelles ? Le savoir est d'autant moins aisé que de nombreux Comoriens semblent avoir décidé de tirer parti de ce processus de désintégration de l'archipel.

KAMAL'EDDINE SAINDOU (avec LG)

NOTES

¹ *L'Etat des Comores et le droit international*, thèse de doctorat de Droit international public, SM Saïd Hachim, juin 2006

² Ces citations sont tirées de *Indépendance et partition des Comores (1974-1978)*, N. Nahoza, Komédit

Crise anjouanaise du 2 mai :

À première vue, tout semble accuser l'ancien chef d'état-major, le colonel Hamza, soupçonné d'avoir

A QUI profitent les événements du 2 mai à Ndzouani ? Après la débâcle de l'armée nationale, dont une poignée de soldats avait investi les bâtiments officiels de l'île pour installer le président par intérim nommé par Ahmed Abdallah Sambi, la question taraude les esprits. Les hypothèses les plus diverses sont échauffées sans que les autorités n'aient donné de réelle explication sur ce qui s'est passé. Retour sur les faits. Dimanche 29 avril, Ahmed Abdallah Sambi signe le décret nommant Kambi Houmadi, auparavant président de l'Assemblée anjouanaise déchu par Mohamed Bacar, président par intérim de Ndzouani, afin de combler le vide juridique laissé par la fin du mandat de ce dernier. Une décision que n'acceptent pas Bacar et les

siens. Lundi 30, Kambi Houmadi forme son gouvernement qui doit être installé le mardi 1^{er} mai. Ce jour là, une vingtaine de soldats de l'Armée nationale de développement (AND) prend position dans les ministères et bâtiments officiels. L'initiative est immédiatement suivie d'un déploiement des 500 hommes des Forces de gendarmerie anjouanaise (FGA) qui effectuent des tirs de roquette sur la présidence de l'Union à Ndzouani, délogent les soldats de l'AND, en capturent quatorze et pourchassent les autres. Réduits à s'échapper dans la forêt puis à s'embarquer clandestinement sur des vedettes, les militaires comoriens essuient des tirs durant leur fuite. Le mercredi 2 mai, l'un d'eux trouve la mort, abattu d'une balle. Originaire de Mitonsy, il sera enterré le jour même. Un

témoin nous a affirmé ne pas avoir vu de trace de sang ni de balle sur son corps... Pendant ce temps à Ngazidja, le siège de l'armée nationale est en ébullition. Le mercredi, le chef d'état-major, le colonel Hamza, et son adjoint, le lieutenant-colonel Salimou, sont chargés par le cabinet militaire de mettre en place un commandement opérationnel spécialement chargé des événements de Ndzouani. "La note officielle mettant en place cette structure n'était pas encore sortie que nous apprenions l'attaque lancée par les forces anjouanaise sur l'AND", affirme le lieutenant-colonel Salimou. Pris de court, l'état-major décide de rappeler ses éléments et de dépêcher des troupes pour sécuriser Mwali. Mercredi soir, le chef d'état-major n'est pas joignable. Un général -une femme- de

l'armée sud-africaine est arrivé le matin à Moroni dans le cadre de la préparation du déploiement des forces africaines de sécurisation des élections. Elle est accueillie par Hamza à l'aéroport, et les deux militaires déjeunent le soir à l'hôtel Le Moroni -le vice-président Idi Nadhoim, qui devait être présent, a décommandé. Désarmés, les officiers organisent une réunion sans lui à 19 heures. Jeudi, alors que la gendarmerie anjouanaise a la situation en main et que les éléments de l'AND sont en cours de repli, le colonel Hamza fait son apparition au camp de Kandani vers 7h30 et rentre à son bureau, où il est rejoint par tous les officiers. Cinq minutes après, deux coups de feu sont tirés en l'air par des soldats de la 2^{ème} compagnie, réunis autour de leur chef Faissoil pour exprimer leur désapprobation quant à la manière dont le chef d'état-major a conduit les opérations, et "réclamer que l'AND intervienne à Ndzouani". Hamza panique. "Il s'est jeté par le petit balcon et a été intercepté par un lieutenant qui se trouvait dans la zone de fuite. Ramené dans son bureau, les officiers l'ont mis aux arrêts et lui ont pris ses deux téléphones cellulaires", raconte un officier. Libéré par la suite mais limogé, Hamza est à présent en attente du résultat de l'enquête menée par la division B2 de l'armée.

Aux sources de la crise, la Cour constitutionnelle

La plus haute juridiction de l'Etat n'a pas joué un jeu clair dans cette affaire.

LES répercussions de la crise du 2 mai ont entraîné l'ensemble du pays dans une voie incertaine. L'armée nationale, dernier rempart de l'Etat, est au bord de l'implosion après les graves accusations portées contre son ex-chef d'état-major, le colonel Hamza. La Cour constitutionnelle dont l'arrêt du 26 avril est à la source de la controverse qui a débouché sur cette crise, fait elle-même l'objet d'une polémique au sujet de sa légalité. Une crise d'une telle ampleur - l'Ambassadeur de France aux Comores l'a qualifiée de "dernier sursaut d'une crise séparatiste qui n'a pas été résolue", au cours de laquelle une "région se soulève contre le pouvoir et l'autorité centrale" (dixit F.Madeira), où le président d'une île bombarde la présidence de l'Etat et tire sur l'armée, ne peut être mise sur le compte d'une simple "folie". Doit-on y voir alors des manœuvres de déstabilisation ou une opération destinée à changer la donne du scrutin à venir ? Si Sambi accuse "des forces occultes" de vouloir mettre en péril son régime, la parole lui est rendue par le camp adverse. Au-delà des erreurs des uns et des autres, tout porte à croire que le régime de Bacar comme celui de Sambi a voulu pousser l'autre à l'erreur. Bacar pour récupérer les quelques concessions accordées à l'Union, et se présenter en homme fort au scrutin présidentiel. Sambi pour assoir son autorité à Ndzouani et peut-être, qui sait, attirer l'attention de la communauté internationale sur la nécessité de sécuriser les élections des îles. Instrumentalisée par les uns et les autres, la Cour constitutionnelle a joué un rôle central dans cet affrontement. "Pour moi, ce qui est survenu à Anjouan n'est pas une surprise. C'est l'aboutissement logique d'un processus prémédité par le Gouvernement de l'Union visant à écarter coûte que coûte le président

d'Anjouan du pouvoir", affirme ainsi l'ex-président de la Cour constitutionnelle, Ahmed Abdallah Sourette. Le feu couvait depuis février dernier. AA. Sourette le confirme : "Le président [de l'Union, ndr] m'a convoqué et nous a fait savoir que nos décisions devaient tenir compte de l'intérêt général du pays et non seulement de la Constitution. Je comprends cette difficulté car nos arrêts ont gelé la réalisation de beaucoup de projets." Le 26 février, une lettre du chef de l'Etat concernant un "avis" émis en sep-

miste intégriste". Celui qui a été depuis 2004 le premier juge de la constitutionnalité des lois est formel quant à l'absence de toute possibilité légale permettant au président de l'Union de nommer un président intérimaire, comme il l'a fait. "Ni la Constitution de l'Union, ni la loi fondamentale de l'île d'Anjouan ne prévoient le cas de fin de mandat du chef de l'exécutif. Il est fallu se conformer à l'article 22 de la loi de l'île de Ndzouani et considérer qu'il y a empêchement temporaire pendant la période électorale de

partisans estiment que la Cour l'a piégé par l'ambiguïté de ses positions et son refus d'assumer ses responsabilités. "La Cour a constaté la fin du mandat et demandé au président de prendre les actes réglementaires qui s'imposent. Plus tard, cette même Cour consultée par la communauté internationale a dit que Sambi devait consulter le gouvernement anjouanais", constate le vice-président Idi Nadhoim.

DJANFAR SALIM ALLAOUI, ancien ministre de l'Intérieur de Ndzouani, adresse les mêmes reproches à la Cour. "L'arrêt est resté flou. Il a constaté le cas de vacance du poste et a dit qu'il ne prévoit pas le cas de vacance et d'empêchement. La Cour avait les moyens juridiques et même de jurisprudence, de dire le droit sur cette question. Mais elle s'est défilée. A qui profite le crime ?", interroge le n°2 du régime Bacar, qui reproche à Sambi d'avoir géré seul ce fameux "vide juridique" : "Il aurait dû faire le nécessaire pour consulter tous les acteurs pour remédier à cette question de vacance du pouvoir. Mais il n'a rien fait. Nous n'étions pas opposés à nous conformer littéralement au contenu de la loi, c'est pourquoi nous attendions une concertation tous azimuts avec l'ensemble de la classe politique, à commencer par nous, car lui et nous étions les principaux acteurs, il s'est engouffré dans une voie de perdition, ce qui a causé la crise." Résumons... Un ancien président de la Cour, Sourette, qui dépassait son devoir de réserve et transmettait des informations au président Bacar. Un président actuel de la Cour, Mouzawar, qui semble se livrer à un double jeu vis-à-vis de Sambi au gré de ses convictions et de ses ambitions. Et enfin un président de l'Union, Sambi, qui aurait voulu que la Cour l'aide à s'imposer face à Bacar. Qui manipule qui ?

KES (avec LG)

"C'est l'aboutissement logique d'un processus prémédité par le Gouvernement de l'Union."

AHMED ABDALLAH SOURETTE

tembre 2006 par le président de la Cour constitutionnelle au sujet du bac de Ndzouani (lire *Kashkazi* n°62), déclenche la crise qui aboutit à la destitution de Sourette le 9 mars.

L'EX-PRÉSIDENT de la Cour constitutionnelle que nous avons rencontré en mai, affirme qu'il avait à l'époque "rendu compte au président Bacar" d'une "machination politique dont l'aboutissement est la déstabilisation [de Ndzouani, ndr] et de son président". S'estimant la première victime de cette machination, Sourette dénonce aussi la "responsabilité de [ses] pairs" dans la crise au sein de la Cour et fait une fixation sur Mouzawar Abdallah, "qui voulait ma place". Le "rapprochement" de ce dernier avec Sambi serait selon lui un coup de palais d'autant plus surprenant que le bénéficiaire, Mouzawar Abdallah, voulait, en 2006, "écarter Sambi de la course à la présidentielle de l'Union en demandant aux membres de la Cour d'éliminer sa candidature, au motif qu'il serait un isla-

campagne", explique-t-il. Si c'était la seule interprétation possible des dispositifs constitutionnels, pourquoi la Cour n'aurait-elle pas alors clairement orienté son arrêt du 26 avril dans ce sens ? En se contentant de relever une évidence, "l'expiration du mandat du président Bacar depuis le 14 avril", et en décidant qu'il "incombe au président de l'Union des Comores d'assumer son rôle d'arbitre et de modérateur", la haute juridiction n'a-t-elle pas aiguillé Sambi vers une impasse ? La question est d'autant plus justifiée que depuis février, la Cour -qui avait été saisie de ce dossier par les députés- savait que la convocation du collège électoral pour le 10 juin répondait à un choix du gouvernement de l'Union de regrouper dans une même période les scrutins des trois îles, qui allait ouvrir "un vide juridique". A-t-elle relevé l'anti-constitutionnalité de ce choix ? Les adversaires du président Sambi n'en démordent pas et le soupçonner d'avoir laissé exprès s'installer ce "vide juridique" pour ensuite le combler à sa manière. Ses

DÉPÊCHÉ SUR PLACE quelques jours plus tard, l'émissaire du secrétaire général de l'Union africaine, Francisco Madeira, conduit une médiation entre le président de Ndzouani, Mohamed Bacar, et le président de l'Union, Ahmed Abdallah Sambi. Celle-ci aboutit le 11 mai à la signature d'un accord jugé particulièrement favorable à Bacar : celui-ci doit quitter le pouvoir suivi de ses plus proches lieutenants, mais sa candidature à la présidentielle de son île est toujours acceptée, une sécurisation lui est accordée -"comme aux autres candidats" précise l'accord-, possibilité lui est donnée de choisir le président intérimaire parmi les membres de son gouvernement, et "aucune poursuite ne pourra être engagée pour des raisons politiques". Sambi argue qu'il fallait "éviter l'effusion de sang", la communauté internationale que les élections devaient à tout prix se tenir. Mais seul Bacar est pleinement satisfait : "Tant que je serai là, on n'appliquera que la constitution anjouanaise. J'ai entendu des gens dire qu'ils ont signé un décret nommant un président intérimaire. Qu'en est-il ? La communauté internationale peut toujours venir. En définitive quelle est la constitution qui a été appliquée ?" lancera-t-il quelques jours après la signature de l'accord, lors de son meeting de Tsembehou. Comme pour narguer un peu plus encore l'Union et la communauté internationale, le candidat à sa propre succession lancera, en guise d'avertissement : "On terminera ces élections, mais je vous promets, on ne parlera plus de conflits entre l'Union et les îles." L'"ex-président anjouanais" n'a pas tort : le nouveau rapport de forces instauré par la crise lui est extrêmement favorable. Son intervention du 2 mai a repris à l'Union la parcelle de souveraineté qu'il avait bien voulu lui accorder sur son territoire, éliminant le palais présidentiel et le commandement de l'AND sur l'île. Que peut donc dire Sambi maintenant qu'il se trouve dans la même situation que son prédécesseur, le président Azali ?

LE 2 MAI, le président Bacar a aussi réussi le tour de force d'imposer l'enjeu du scrutin du 10 juin prochain. Les électeurs -une partie tout du moins- voteront pas pour le candidat le plus capable d'assurer le développement de leur île, mais pour celui qui leur garantira plus d'autonomie encore. On n'est plus en face d'un scrutin insulaire, mais bien d'un choix qui porte sur une nouvelle redéfinition des contours et des prérogatives de l'Union.

les scénarios d'un coup fourré

trahi Sambi au profit de Bacar lors de la crise de début mai. Et si les véritables responsabilités étaient ailleurs ?



Qu'on le veuille ou non, le message est passé dans les deux autres îles. "Si Bacar est élu, les Anjouanais doivent se préparer à partir" entend-on dans les rues de Ngazidja. Encore une fois, comme toujours depuis 1997, l'avenir de l'Union se joue sur le terrain anjouanais.

Une fois tiré le bilan de la crise, la thèse d'une machination entièrement fomentée par Bacar est donc la première qui vient à l'esprit, d'autant que la personnalité controversée du colonel Hamza en fait le candidat parfait pour tenir le rôle du traître dans ce scénario désormais classique aux Comores. Depuis sa destitution, les accusations pleuvent en effet sur lui. La 2^{ème} compagnie, à l'origine des coups de feu du 3 mai à Kandani, continue à exprimer son "incompréhension" quant à la gestion de la crise. "Le colonel Hamza était injoinable toute la journée du 2 mai alors que nos frères d'armes étaient sous les feux des forces anjouanaises, il n'a mis ses pieds au camp que le lendemain alors que nous étions tous en alerte. C'est normal que les soldats soient en colère et cher-

chent à comprendre ce qu'il se passe", explique l'un des officiers à l'origine de la grogne. Pour ces soldats, "ce qui s'est passé à Anjouan est une preuve supplémentaire de la complicité du colonel Hamza avec Mohamed Bacar, qui était tenu informé de toutes les décisions prises ici. Qui d'autre pouvait le tenir informé sinon Hamza ?" se demandent les hommes de la 2^{ème} compagnie.

LE PASSÉ D'HAMZA joue en effet en sa défaveur. Sa personnalité complexe, son regard fuyant, son parcours en dents de scie, attirent la méfiance sur sa personne. Ministre du Plan au sein du gouvernement d'Azali issu du coup d'Etat d'avril 1999, directeur de la Société comorienne des ports et des transports (Socopotram), chargé de projet sur la sécurité maritime à Ndzuani, Hamza avait eu le temps de se faire oublier de ses frères d'armes. Lorsqu'il revient en 2006 comme chef d'état-major, sa marge de manœuvre est étroite. Il n'est pas l'homme du président Sambi, qui l'a nommé par défaut afin d'avoir la paix avec les chefs des exécutoires

insulaires, particulièrement Bacar, qui l'a proposé. Produit d'un consensus, il s'est rapidement trouvé dans la situation inconfortable de celui qui doit exécuter la politique de son chef direct, le président Sambi, tout en restant redevable à ceux qui l'ont propulsé à cette place, les présidents des îles.

Position qui lui a valu d'être soupçonné de vendre la mèche, surtout au président Bacar, son camarade de l'école de la marine avec qui il a gardé des relations amicales.

L'interception en décembre 2006 par les forces anjouanaises d'armes destinées à l'AND postée à Ndzuani, l'a disqualifié aux yeux des proches du régime, qui l'accusent d'être l'informateur du régime anjouanais.

Le chef d'état-major n'a rien fait non plus pour s'affranchir de cette relation coupable. Il n'a pas diligencé la moindre enquête dont l'aboutissement l'aurait excusé. Presque indifférent à ces suspicions, il a laissé s'accumuler les doutes sur sa personne au point de perdre la confiance des hommes

qu'il dirigeait. Son travail comme conseiller du président mohélien, qui lui avait confié le délicat dossier des forces de sécurité intérieures, ajoute une ombre au tableau : Hamza avait épousé le point de vue des exécutifs des îles, désireux de se doter d'armes de guerre. Une position en décalage

"La communauté internationale peut toujours venir. En définitive, quelle est la constitution qui a été appliquée ?"

MOHAMED BACAR

avec celle du président de l'Union et la volonté naturelle de prééminence de l'armée nationale, qu'il a ensuite dirigée.

On lui reproche également des relations très "complices" avec le colonel Dominique Meyer-Bish, chargé de sécurité à l'ambassade de France à Moroni, et le colonel Eric Mignon, commandant des Forces armées de la zone sud de l'océan Indien (Fazso). Outre les petits ●●●

Ahmed Abdullah Sambi face à l'armée nationale à Mutsamudu, le 6 juillet 2006.

●●● cadeaux qu'il tire de ces relations, ce sont les échanges qui souvent portent sur la vie politique intérieure, qui semblent gêner ceux qui le côtoient. Autre élément de nature à semer le doute, l'un de ses proches collaborateurs affirme que "lorsqu'on a saisi ses téléphones cellulaires [lors de son arrestation, ndlr], le contrôle des

ricien, Sir Navin Rangoolam", a-t-on appris de source proche de la présidence. "Le fax est arrivé sur son bureau et il ne l'a pas transmis." Curieusement, cette rencontre devait porter sur un éventuel soutien de Maurice pour renforcer la présence de l'Union à Ndzuani. Le colonel Hamza était par ailleurs accusé d'être à l'origine de l'échec du débarquement des forces comoriennes, le 3 septembre 1997 à Ndzuani - les conditions ambiguës de ce débarquement font cependant qu'on ne peut lui en imputer la complète responsabilité (lire p.40). Le coupable idéal, donc...

Les informations floues et contradictoires qui émanent des autorités politiques et militaires de l'Union laissent cependant penser que les choses ne sont pas si simples.

AU SEIN DE L'ARMÉE, les avis sont partagés. Si son successeur provisoire, le lieutenant-colonel Salimou, admet "la complexité" de la personnalité de Saïd Hamza, il regrette néanmoins "les pires ignominies" dont il fait l'objet dans un contexte dit-il, "où l'armée marche sur des œufs". Le militaire est d'ailleurs persuadé que ce limogeage n'est pas directement lié à ces événements, et se réserve de juger hâtivement l'ex-chef d'état-major. Officiellement, il est vrai, rien n'explique les raisons de la mise à l'écart du colonel Hamza. Le parquet affirme "ne pas être au courant d'une plainte à l'encontre du chef d'état-major". Des enquêtes internes diligentées par la B2, qui devraient précéder toute sanction à l'encontre du numéro 1 de l'armée nationale, ne permettent pas pour l'instant de tirer des conclusions.

Dans les milieux du pouvoir, on est d'ailleurs très prudent. "Je ne sais rien. Le ministère de la Défense a diligenté une enquête. Je ne veux pas parler comme la rue de trahison. Mais je suis de l'avis de beaucoup de gens pour dire que Hamza n'était pas à la hauteur de ses fonctions", se contente d'affirmer le vice-président, Idi Nadhoim.

Plusieurs éléments laissent en effet penser que la situation a échappé au colonel Hamza bien plus qu'il ne l'a provoquée. En premier lieu, rien ne prouve que l'exécutif anjouanais a été informé par une fuite des projets de l'AND. Si le régime Bacar s'est saisi de la situation pour riposter de façon disproportionnée, la tension est montée progressivement et aucun effet de surprise ne pouvait être espéré, comme le souligne Djaanfar Salim Allaoui, le ministre de l'Intérieur sortant de l'exécutif anjouanais (qui a dû quitter ces fonctions suite à l'accord du 11 mai). "Nous en étions arrivés à un stade où les tractations en cours au niveau de l'état-major de l'Union préfiguraient à une logique d'affrontement entre les FGA et le détachement de l'AND", affirme-t-il. "Je m'explique : quand le président de l'Union est passé à Anjouan, il a été interviewé par l'ORTC. A la question de savoir si l'AND avait les moyens de maîtriser les FGA, la réplique du Président de l'Union a été de dire : "En ma qualité de chef des forces armées, j'ai une puissance de guerre capable d'annihiler l'arsenal de guerre de la FGA et même de traquer leurs dirigeants jusqu'à leur domicile." Ça c'est 1. Deux : quand le commandant régional de l'AND Anjouan a reçu la directive de recruter les ex-miliciens, et des retraités militaires, on en a déduit une campagne belliqueuse de la part de l'Union. Ils réarmaient les miliciens, rappelaient d'anciens militaires, faisaient des rondes... Quand Sambi a nommé le président par intérim, on n'a rien fait, on n'a pas réagi. Quand on est passé au stade irréversible de l'occupation illégale des départements administratifs du gouvernement de l'île autonome d'Anjouan, on a traduit cet acte délégué d'agression, de complot et de chronique d'un coup d'Etat annoncé."

SI DJAANFAR SALIM ALLAOUÏ grossit le trait pour justifier l'offensive de la gendarmerie anjouanaise, il n'en demeure pas moins que l'initiative de l'AND était risquée et irréaliste au regard du rapport de force qui l'opposait à la FGA. Si l'AND n'avait pas de plan belliqueux contre Ndzuani, la gestation de son commandement a été une erreur fatale : elle a fourni aux Forces anjouanaises l'occasion d'une opération déterminante, qui a mis en cause les seuls acquis du président Sambi sur l'île. Or, il n'est pas sûr que la source de cette "bourde"

Hamza a travaillé au corps 17 militaires de Mwali pour créer des troubles et prendre le contrôle de l'île en échange de 125.000 fc (250 euros, ndlr). Devant leur refus, il les a mutés à Moroni et a affecté d'autres éléments à leur place." "Faux", rétorque l'état-major de l'AND. "On a pris des mesures préventives pour éloigner des éléments suspects infiltrés par l'exécutif anjouanais lors des derniers recrutements." Des mesures de précaution ont par ailleurs été prises pour éloigner les fauteurs de troubles du 2 mai. Ainsi, le lieutenant double Faysoil Abdoussalam, commandant la 2^{me} compagnie, a été muté à l'École de gendarmerie. "Une mesure de précaution et non une sanction", prévient la hiérarchie militaire. Le cabinet militaire attend du chef de l'état-major un rapport circonstancié sur les événements du 2 mai, en vue de décider des suites à donner.

UN CHEF D'ÉTAT-MAJOR LIMOGÉ mais non accusé, des agitateurs éloignés mais non sanctionnés : tout se passe comme si les responsabilités étaient également perplexes. "Des forces occultes ne veulent pas que le pays ait une autre image que celle des coups d'Etat et de l'instabilité politique", a dénoncé le président Sambi dans une allocution radiodiffusée le 13 mai dernier, accréditant la thèse de la tentative de déstabilisation. Recontré quelques jours plus tard, Idi Nadhoim ne s'est pas laissé emporter sur cette pente, bien au contraire. "A ma connaissance, il n'y a pas eu d'influence étrangère pour soutenir Bacar. La France a joué un rôle très important dans les négociations pour faire sortir Bacar du pouvoir et neutraliser certains de ses éléments les plus nuisibles", a-t-il affirmé. Enfin, le peu de résistance opposé par la présidence de l'Union à la signature d'un accord qui le met manifestement en position de faiblesse, paraît surprenant, surtout quand le représentant de l'Union africaine, Francisco Madeira, a admis sans ambages l'injustice de cet accord : "C'est un rebelle [le président Bacar, ndlr], il devrait être ailleurs", a-t-il affirmé. "On ne l'a pas mis en prison, on l'a épargné. On lui laisse même la possibilité d'aller aux élections. On n'est pas allé à l'extrême parce que je devais respecter les instructions de mes supérieurs." "Nous sommes

Ci-dessous, les colonels Bacar et Hamza en discussion à Ndzuani le jour de la fête nationale. Les relations ne s'étaient pas encore dégradées entre Bacar et Sambi.



L'armée au bord de l'implosion

UN PEU PLUS D'UN MOIS après les événements de Ndzuani, l'Armée nationale de développement (AND) n'a toujours pas trouvé un successeur au colonel Hamza, remplacé provisoirement par son adjoint, le lieutenant-colonel Salimou. En attendant les résultats des enquêtes en cours, cette crise au sommet de l'AND fragilise un peu plus une armée confrontée à sa propre survie. "On a connu des crises graves mais passagères. Des crises de régime, des mutineries. Aujourd'hui, il y a de la survie de l'Union des Comores", s'inquiète le lieutenant-colonel Salimou, l'un des officiers supérieurs le mieux formé et le plus apprécié de l'AND. "Nous traversons des difficultés que nous n'avons jamais connues. Nous ne disposons pas de budget de fonctionnement depuis mars 2006. L'armée a

été politisée durant le régime du président Azali, créant un climat favorable aux luttes intestines et d'influence entre ceux qui veulent préserver leurs avantages et ceux qui souhaitent les acquérir". La crise de l'AND "est d'abord structurelle avant d'être conjoncturelle", assure-t-il. "Il y a des éléments qui peuvent se laisser exploiter si l'Etat n'assume pas ses engagements au niveau des salaires, de la nourriture. Qui peut croire que dans ce camp [de Kandani], les toilettes sont bouchées depuis plusieurs mois ?" Dans ce climat de malaise général au sein des troupes, il veut que les Comoriens comprennent que "les militaires ont des devoirs, mais aussi des droits". Et de conclure : "Ne nous jugez pas sans savoir la réalité du terrain".

"On ne l'a pas mis en prison, on l'a épargné. On lui laisse même la possibilité d'aller aux élections."

FRANCISCO MADEIRA, ENVOYÉ SPÉCIAL DE L'UA, À PROPOS DE MOHAMED BACAR

remonte à Hamza. Plusieurs sources militaires indiquent en effet qu'un cafouillage à la tête de l'armée est à l'origine de la débâcle. Le lieutenant-colonel Salimou "ne pense pas que c'est une décision de type militaire qui a été le facteur déclenchant". Qui donc alors a ordonné au chef du commandement régional de l'AND, le lieutenant-colonel Combo Ayoubu, d'occuper les ministères pour installer le gouvernement du président par intérim nommé par Sambi ? Une telle décision est inconcevable de la part d'un chef militaire sans l'avis de ses supérieurs et sans disposer des instructions nécessaires pour faire face à une éventuelle réaction, comme ce fut le cas le 2 mai.

ALORS QUE CERTAINES sources évoquent l'existence d'un "état-major bis", le lieutenant-colonel Salimou parle "de confusion entre l'état-major et le cabinet militaire". Ce dernier outrepasserait ses missions de "contrôle" pour "jouer un rôle d'état-major, créant une confusion et brouillant les responsabilités", fait remarquer le nouveau chef d'état-major provisoire. Doit-on voir dans ces interférences les raisons de l'attitude controversée de l'ex chef d'état-major de l'AND au cours de ces récents événements ? Le colonel Hamza se trouvait-il en désaccord dans la manière de gérer le dossier anjouanais ? Ou en était-il tout simplement désaffecté, victime de la méfiance que lui vouent ceux qui ne lui pardonnent pas la "fuite" ayant permis aux forces anjouanaises d'intercepter les armes destinées à l'AND stationnée à Ndzuani ? Dans ce contexte d'incertitude, l'agitation de la 2^{me} compagnie pose elle aussi question. Ses "mutins" n'en démordent pas et affirment que "le colonel

arrivés à un accord qui met Bacar en dehors du pouvoir et en fait un citoyen-candidat comme tous les autres, qui permet le retour de l'Union à Anjouan, et qui exclut de l'intérim ses plus proches lieutenants", plaide Idi Nadhoim. "L'intérim est assuré par un ministre de son camp, mais que tout le monde connaît comme modéré. Les forces de gendarmerie seront sous commandement conjoint d'Anjouan et des forces de l'UA."

L'ACCORD PRÉCISE également que "le colonel Bacar libère le 8 mai les militaires de l'AND, actuellement détenus par la gendarmerie d'Anjouan. Aucune arrestation ni poursuite ne sera entamée pour des raisons politiques". Ce qui implique qu'aucune enquête ne sera menée sur la mort de l'un des soldats, dont il n'est fait aucune mention dans l'accord. Doit-on en déduire que personne, y compris les autorités de l'Union, ne souhaite voir établis les niveaux de responsabilité dans cette crise ? "S'il n'y avait pas eu cette grogne à Kandani qui a mené à la dénonciation du colonel Hamza, il est possible que l'état-major aurait passé sous silence ces défaillances", affirme l'un des meneurs de ce débat de mutinerie. Tout porte à croire en effet que sans les coups de feu qui ont retenti à Kandani le 3 mai, peu d'éléments auraient filtré de l'AND sur cette affaire. Mais on peut également se demander si les mésaventures du colonel Hamza, en attirant sur lui toutes les accusations de l'opinion publique, ne permettent pas de faire silence sur les véritables responsables.

KAMAL EDDINE SAINDOU (avec LG)

Sambi seul contre tous

Elbak, la CRC, Cambi, Ibrahim Halidi... Tous ont choisi de soutenir Bacar et d'affaiblir Sambi, stratégie de pouvoir oblige.

UNE condamnation sans appel de Sambi et un soutien sans nuance à Bacar. Le communiqué du gouvernement de Ngazidja publié le 2 mai, au début de la dernière épreuve de force entre le président de l'Union et celui de Ndzuani, ne fait pas dans la dentelle. Pour le régime Elbak, le "face à face redoutable" qui "met aux prises les forces de l'AND et celles de la Gendarmerie d'Anjouan" est la "conséquence malheureuse de l'entêtement du Président Sambi à vouloir s'ériger en souverain de droit divin. Les décisions brutales et inopportunes du Président de l'Union relatives à la destitution du Président de l'île autonome d'Anjouan, suivie de la nomination d'un Président et la formation d'un gouvernement concurrents en dehors de la légalité constitutionnelle, ont favorisé les confrontations et l'émergence d'une logique de violence", poursuit le communiqué qui demande "la levée de tous ces actes règlementaires aussi critiquables que contestables". Le gouvernement de Ngazidja "regrette que le Président de l'Union n'ait trouvé rien de mieux que de créer une guerre civile", lui "impute la responsabilité de la détérioration de la paix civile dans le pays" et déplore sa "politique va-t'en guerre". Quand la gendarmerie de Ndzuani attaquera l'armée nationale et tuera l'un des soldats piégés par l'infériorité numérique, pas le moindre communiqué ne regrettera en revanche la "politique va-t'en guerre" de Bacar...

RENCONTRÉ après ces événements, Dini Nassur, secrétaire général du gouvernement de l'île, confirme cette solidarité sans réserve que l'exécutif grand-comorien accorde à son homologue anjouanais, et qui s'était déjà manifestée en décembre 2006, quand Bacar avait défié Sambi en refusant l'installation de l'armée nationale à Ndzuani. "Sambi mène une approche de revanche", affirme-t-il. "On considère qu'il joue à la provocation." La gestion du calendrier électoral est passée au crible : "Il aurait dû éviter le vide institutionnel. Avant, c'étaient les présidents des îles qui étaient chargés d'organiser les élections. Il faut les responsabiliser. Mais Sambi a publié une loi qui lui donne toutes les prérogatives ; il voulait rattraper ce qu'il avait perdu par rapport à sa requête à la Cour constitutionnelle qui n'a pas été acceptée". Il n'y avait pas de quoi s'affo-

ler pour le temps où le président sortant transmet le pouvoir à un autre. Au lieu d'attirer l'attention là-dessus, il aurait dû insister auprès de la communauté internationale pour sécuriser les élections !" Le traitement de la crise n'est pas épargné : "Sambi a tout fait avec un esprit d'amateurisme. Il a envoyé l'armée nationale en sachant qu'elle ne pouvait pas tenir contre l'armée d'Anjouan. On se demande ce qu'il veut. On n'est ni consultés, ni tenus au courant."

Si ces critiques ne sont pas dénuées de quelque fondement, il est indéniable que Mohamed Bacar a largement sa part dans la crise. Mais répartir équitablement les responsabilités signifierait, pour le gouvernement grand-comorien, rompre avec la stratégie de revendication de ses "compétences" qui est la sienne depuis le régime Azali. Une stratégie qui prime visiblement sur tous les enjeux nationaux et toutes les questions de principe... "Si Sambi ne nous a pas donné nos prérogatives, on ne va pas se battre pour celles de l'Union", plaide le secrétaire général. "On lui a avait dit : tu nous donnes nos prérogatives, et on se met avec toi pour faire plier Bacar. Mais il nous a mis dans une position délicate. Comment on peut accepter qu'il nous écrase ici et le soutenir à l'extérieur ?" L'alliance entre les exécutifs des îles était "une question de survie : l'Union nous combattait", assure Dini Nassur. "S'il n'y avait pas eu de dynamique entre les trois îles, on ne pourrait plus parler d'unité nationale. C'est aussi une stratégie de lutte pour l'autonomie des îles". "Elbak n'est pas un séparatiste, mais ses ambitions l'amènent à s'allier avec Bacar", analyse le candidat à la présidentielle de Ngazidja, Idriss Mohamed, très en pointe dans le combat pour l'unité nationale. "Il a permis à Bacar de grandir. La question principale pour lui, c'est : avoir autant de pouvoir que Mohamed Bacar. Or, Sambi est un obstacle pour s'emparer de tout le pouvoir !"

CETTE ALLIANCE n'engage cependant pas les trois présidents, Bacar, Elbak et Fazul, à respecter de quelconques principes politiques, démocratiques ou humanitaires. Ainsi, Bacar met en place un système proche de la dictature à Ndzuani (lire notre gros plan en page 16)... dans l'indifférence générale à Ngazidja. "Nous n'avons pas d'autorité sur lui", se justifie le gouvernement Elbak. Les



autorités insulaires, tout en réclamant "le renouvellement des mandats en cours au moyens d'élections démocratiques", ne se formalisent pas non plus des intimidations qui pèsent sur les médias et l'opposition politique à Ndzuani. "Bacar ne pourra pas voler les élections s'il y a la communauté internationale", argumente Dini Nassur.

Cette indifférence quant à la situation vécue par la population anjouanaise et aux intérêts nationaux n'est pas l'apanage du clan Elbak. Parmi les nombreux candidats à la présidentielle de l'île, combien ont fait des déclarations dépassant le cadre des intérêts électoraux et insulaires suite à cette crise ? Leur principale préoccupation, lorsqu'ils se sont réunis pour arrêter une position

commune, a été de savoir si le scrutin pouvait se tenir à Ngazidja au cas où il serait repoussé à Ndzuani. Comme si les deux îles n'appartenaient pas au même pays...

L'opposition n'est bien sûr pas en reste. Le réveil de la CRC¹, symbolisé par les voyages de l'ancien président Assoumani Azali à Ndzuani et Mwali peu avant les événements de mai, tombe à pic. Désormais alliée à ses ennemis d'hier, les exécutifs des îles, l'ex-mouvance présidentielle ne trouve pas de mots assez forts pour critiquer la gestion de Sambi. Un bilan de ses douze premiers mois de mandat, rédigé par les parlementaires de la CRC à l'Assemblée de l'Union, dresse un portrait au vitriol du régime dans la droite ligne de la campagne de diabolisation de "l'Ayatollah" qui avait précédé son élection. L'absence totale de solidarité autour du président dans ses difficultés face à Bacar, et le front commun qui cherche à profiter de la crise pour l'affaiblir, n'est pas sans rappeler la situation vécue par Taki en 1997 (lire ci-contre).

Ahmed Abdallah Sambi et Mohamed Bacar à Ndzuani lors de la fête nationale, le 6 juillet 2006.

De troublantes similitudes

EN 1996, Taki est largement élu président de la République avec plus de 64% des suffrages après avoir rassemblé la foule en immenses cortèges et fait naître l'espoir chez des milliers de Comoriens, suscitant par la suite autant de déception... Mais la comparaison avec Sambi ne s'arrête pas là. Le président décédé en novembre 1998 affichait son attachement à la religion, était facilement taxé d'islamiste et amorçait des relations avec des pays "qui dérangent" : Libye, Iran ou Soudan. Il lui était reproché de sacrifier les relations avec la France et, si celle-ci s'était montrée favorable à son élection, elle n'a pas tardé à s'agacer des libertés qu'il commençait à prendre aux niveaux diplomatique et économique. Autant d'éléments qui rappellent la situation de Sambi, dont la CRC, ancien parti au pouvoir, décrit ainsi caricaturalement l'activité diplomatique : "Il lui a fallu un an, pour piétiner le partenariat traditionnel de notre pays, pour s'investir dans des liaisons dangereuses avec des idéologies extrémistes, nourries aux sources de la vio-

lence, de l'intolérance et de la haine de l'Occident, pour s'allier à des groupes, agissant dans l'opacité et en marge du droit, et à des pays, au banc de la communauté internationale."

Autre point commun, l'annonce d'investissements farineux pour des projets d'une ampleur jamais vue aux Comores, et échappant totalement à l'emprise française. Le 21 mai 1996, la société américaine Forbes and Company signait avec le gouvernement Taki une convention de 165 millions de dollars portant sur la création à Ndzuani "d'un port franc et un complexe de pêche intégré comprenant 17 composantes (...). Autant de réalisations en perspective qui vont de toute la chaîne de transformation du poisson au centre commercial et touristique en passant par les télécommunications et les transports aériens et maritimes ainsi que la prise en charge du centre de formation professionnelle maritime". Le projet ne verra jamais le jour, mais il rappelle étrangement celui du village touristique à

Ngazidja porté par un groupe d'investisseurs arabes. Initié sous Taki, suivi par Azali et repris par le régime Sambi, celui-ci prévoit un vaste complexe touristique mais également un port d'éclatement en eau profonde, une zone industrielle, une compagnie aérienne et une société de télécommunication et d'information ?

Enfin, comme Sambi aujourd'hui, Taki a non seulement commis des erreurs dans la gestion de la crise séparatiste, mais n'a pas été soutenu par des forces politiques ligüées contre lui et décidées à l'affaiblir. Les conférences internationales organisées pour résoudre la crise aux Comores ont vu la formation de "délégations des îles", toutes critiques envers le pouvoir, qui ne tarderont pas à supplanter les partis politiques nationaux. Les forces insulaires sont aujourd'hui les premières à mettre Sambi en difficulté... La boucle est bouclée.

LG

¹ Al-waḥān n°413, 25/06/1996
² Kashkazi n°60, février 2007

SUR LE TERRAIN anjouanais enfin, les ralliements de toutes natures viennent renforcer la position de Bacar. Autrefois critiques, deux des principaux hommes politiques de l'île, Caambi El-Yachourtu et Ibrahim Halidi, ne s'encombrent plus des principes qu'il leur est arrivé de défendre. "Bacar a toujours accepté le dialogue avec Fazul et Elbak", explique Ibrahim Halidi. "Que l'Anjouanais Bacar, le Mohélien Fazul et le Grand-comorien Elbak discutent ensemble dans le cadre de l'Etat-archipel, je suis d'accord. Je pense qu'il est fédérateur et entend suivre la raison. Donc il est fréquentable. Cet homme là est pour les Comores, or Sambi est dans la passion. La victoire de Sambi est une victoire de l'ignorance, du fanatisme et de la révolte." En décembre dernier, Idriss Mohamed avait appelé Sambi et Elbak à "s'élever à la hauteur de leurs responsabilités nationales et s'unir pour préserver et consolider la réconciliation nationale". "Quoi qu'on veuille, Sambi est le seul symbole de l'Etat", dit-il aujourd'hui. "Il faudrait tout faire pour qu'il soit respecté." Un vœu pieux qui trouve peu d'écho dans le discours ambiant.

LG (avec KES)

NOTES

¹ Sambi souhaitait que la Cour constitutionnelle impose aux candidats à leur propre succession de démissionner avant le début de la campagne électorale.

² Communiqué du gouvernement de Ngazidja du 2 mai 2007

³ Convention pour le renouveau des Comores, parti de l'ancien président Azali

2

Le séparatisme anjouanais,

Créée officiellement le 11 novembre 1995, l'Organisation pour l'Indépendance d'Anjouan (OPIA) a opéré dans la clandestinité pour déplacer l'épicentre de la contestation au régime de Moroni à Mutsamudu, avant de prendre d'assaut l'île. Retour sur la genèse du mouvement rattachiste.

PERSONNE n'a vu venir le mouvement séparatiste qui allait provoquer à partir de juillet 1997, la plus grave crise politique des Comores indépendantes. Les signes précurseurs de cette déflagration étaient pourtant nombreux. L'Organisation pour l'Indépendance d'Anjouan (OPIA), créée officiellement le 11 novembre 1995 sous l'impulsion d'une vingtaine de personnalités anjouanaises parmi lesquelles le comman-

dant Ahmed Hazi, chef d'état-major des Forces comoriennes de défense (FCD) jusqu'en 1989, a été enregistrée à la préfecture de Mutsamudu le 17 du même mois. Les statuts de l'organisation ne laissaient aucun doute sur ses intentions : "L'indépendance d'Anjouan vis-à-vis de l'Etat comorien et la négociation avec la France sur le sort de l'île pour aboutir à un rattachement ou une indépendance associée avec la République française". Représentation de l'Etat dans l'île, la préfecture n'a pas réagi à une telle formation parce que le préfet, Ahmed Zaki, était lui-même séparatiste. Malgré cette existence officielle, l'OPIA choisit de travailler dans la clandestinité et se met à capitaliser toutes les rancœurs et frustrations des Anjouanais pour nourrir son discours de "la domination politique de la Grande Comore". Parmi celles-ci, l'assassinat du président Abdallah en 1989 qui a "laissé les Anjouanais orphelins" politiquement, explique Ibrahim Halidi, candidat à la présidentielle de l'Union en 2006, soutenu par le parti du président Azali (la CRC) et par le Chuma de Saïd Ali Kemal.

La libéralisation politique initiée par le président Djohar parvient à combler en partie ce sentiment de vide et fait émerger une nouvelle classe politique, qui cherche à prendre le relais des deux dinosaures anjouanais disparus (Ahmed Abdallah et Mohamed Ahmed) qui, durant plusieurs décennies, avaient monopolisé le débat politique dans leur île. Profitant de cette embellie démocratique, Ibrahim Halidi -il est entré en politique alors qu'il était lycéen sous le régime d'Ali Solihli- créé en 1991 l'Union des démocrates pour le développement

(UDD). "Un parti plus ou moins anjouanais", reconnaît son fondateur. L'UDD prône à sa création, la décentralisation administrative "qu'elle soit fédérale ou confédérale". Ce qui vaut à Ibrahim Halidi d'être qualifié de "théoricien du séparatisme", qualificatif qu'il rejette catégoriquement. "J'ai fait campagne pour la décentralisation à Ngazidja et je me suis retrouvé 15^{ème}. Donc je pense que les Grand-Comoriens sont contre la décentralisation."

LE DISCOURS DE L'UDD est en tout cas bien reçu dans l'opinion anjouanaise, qui lui donne une large victoire aux législatives de 1992, avec 7 députés sur les 8 qui vont représenter l'île à

Cette source de ressentiment est loin d'être la seule. Aux présidentielles de 1995, Ibrahim Halidi est candidat et devance au premier tour Taki Abdoukarim, en quatrième position à Ndzouani. Au second tour, Halidi se rallie au candidat Taki qui obtient ainsi près de 80% des suffrages face à Abbasse Djoussouf, qui avait pourtant fait un bon score au 1^{er} tour. "Les gens pensaient que la primature devait revenir à un Anjouanais. Taki a choisi Tadjidjine. Un Anjouanais devenu notable en Grande Comore. Les séparatistes ont protesté. Taki a voulu se rattraper en nommant Ahmed Abdou. Mais les Anjouanais estimaient que les ressortissants de cette île établis à la Grande Comore ne les

"Les Anjouanais estimaient que les ressortissants de cette île établis à la Grande Comore ne les représentaient plus."

IBRAHIM HALIDI

l'Assemblée nationale. Face à une mouvance présidentielle éclatée à Ngazidja, l'UDD s'affirme comme le principal groupe de la majorité présidentielle. Ibrahim Halidi devient Premier ministre, mais son mandat sera de courte durée. "Parce que j'ai refusé au président Djohar de faire entrer ses deux gendres, Saïd Abdallah Mhangama et Sagaf, j'ai été limogé par une motion de censure" se souvient le fils de Hada, l'un des plus gros villages du Nyumakele. Ce limogeage est mal ressenti par la campagne anjouanaise, qui voit dans cette motion de censure contre leur élu "un coup des Grand-Comoriens".

représentaient plus", explique Ibrahim Halidi. C'est finalement Tadjidjine Ben Massonde qui devient chef du gouvernement. Ce choix vécu à Ndzouani comme "du mépris", marque le début de la rupture anjouanaise avec le régime de Taki. Celui-ci tente de se racheter en négociant avec un homme d'affaire américain du nom de Forbes, une gigantesque projet de pêche avec à la clé, des milliers d'emplois sur l'île. Trop gros pour être vrai, non seulement ce projet ne voit pas le jour, mais les difficultés économiques s'accroissent et l'Etat n'est plus en mesure d'honorer les salaires de ses agents. L'année 1997 débute à Ndzouani par une série de protestations, dont celle des professeurs qui se mettent en grève pour réclamer leur salaire. Les Anjouanais espéraient voir arriver le président Taki, auquel ils reprochaient de "n'avoir jamais remis ses pieds sur l'île depuis son élection". Mais celui-ci désigne quatre ministres originaires de l'île "pour négocier avec l'OPIA qui demandait que des ministères soient installés à Anjouan. Il n'a pas suivi nos rapports", regrette Ibrahim Halidi. En réponse, le gouvernement décide le renforcement du dispositif militaire pour faire cesser les manifestations. Ce qui provoque une réaction en chaîne. Des barricades bloquent pendant plusieurs jours les rues de Mutsamudu. Face à la puissance du mouvement de protestation qui a entraîné les élèves et leurs parents, Moroni choisit la logique de la force. Des personnalités de Mutsamudu sont sorties de leur maison par les forces de l'ordre pour dégager les barricades. Des soldats sont accusés de viol sur des jeunes filles, accusations confirmées par un rapport de l'Association comorienne des Droits de l'Homme (ACDH), qui a dépêché une mission d'enquête sur place.

A MORONI, les nouvelles en provenance de Mutsamudu sont alarmantes. Les partis d'opposition s'en saisissent pour acculer le président Taki et demander sa démission. Car si l'épicentre de la protestation contre le régime s'est déplacé à Ndzouani, c'est à Moroni que les états-majors des partis d'opposition gesticulent, tout en espérant tirer profit de la colère de la rue anjouanaise. Pendant ce temps, l'OPIA contrôle la situation sur le terrain. "Les choses telles que Taki les géraient m'ont mis en colère. Il nous méprisait. Depuis son élection, il n'a pas mis ses pieds à Anjouan pour venir nous voir alors qu'il a fait 100 voyages à l'étranger. Anjouan était son arrière-cour. Tous les samedis, il envoyait un avion ramasser l'argent et le mettre au Trésor. Cela nous gênait beaucoup. Rien ne marchait. Au lieu qu'il dépêche des personnalités pour négocier une solution, il a envoyé des militaires pour réprimer. Tous les gens qui se trouvaient dans la rue ont été réprimés, réquisitionnés pour débarrasser les barricades. Il y a eu des viols. C'est le jour où j'ai déci-

Ci-dessous, des miliciens séparatistes, en 1997, à Mironstsy. (photo Le Quotidien de la Réunion)



un concentré de frustrations

dé de réagir contre cette attitude de traiter les gens comme des animaux", confie Abdallah Ibrahim. Grand notable et chef religieux très écouté à Mutsamudu, c'est lui que l'OIPIA, qui a eu le temps depuis 1995 de tisser sa toile sur l'ensemble de l'île, choisit pour prendre la présidence de l'organisation.

ALORS QUE LE RÉGIME TAKI continue de traiter la protestation anjouanaise comme un simple problème de maintien de l'ordre, l'OIPIA créé les conditions d'un mouvement insurrectionnel. Elle s'impose comme le seul représentant des Anjouanais. Les autres formations politiques, dépassées par l'ampleur des événements, n'ont pas su s'adapter. Toute forme d'opposition à l'hégémonie de l'OIPIA est muselée. Des leaders politiques opposés au séparatisme sont contraints de quitter l'île de peur de représailles. Les séparatistes contrôlent tous les mouvements dans l'île et se donnent le droit de refouler toute personne à leurs yeux suspecte. Ainsi, ils se sont préparés à faire du mois de juillet 1997, le mois de la rupture. "Nous avons éveillé le peuple et obtenu 15.000 signatures demandant à la France de venir sauver les Comores" remarque Makani, l'un des leaders de l'OIPIA. Dans un rassemblement qui réunit des milliers de personnes début juillet à Mroni, quartier centre de Mutsamudu, Abdallah Ibrahim dit une sentence contre le régime Taki et lance le drapeau de la séparation. "J'ai dit que si ça continuait comme ça, nous allons couper avec la Grande Comore, nous n'aurons pas de relations avec Taki. Les gens qui n'osaient pas

contester Taki m'ont pris pour un héros. Ils se sont sentis encouragés. Ils venaient me voir pour me demander ce qu'il fallait faire. Je leur disais qu'on irait jusqu'au bout. Pour un passeport, il fallait aller jusqu'à Moroni. Les aides restaient à Moroni. En 1997, il y a eu 300 bourses venues du Pakistan, elles ont été réparties à Ngazidja. Même Mohéli n'en a pas reçu."

L'OIPIA, qui avait concocté une stratégie de combat en relation avec ses représentations en France, à la Réunion et à Maore, disposait même de son agenda. "Le 14 juillet, on s'était décidé à arracher l'indépendance unilatérale d'Anjouan parce qu'on voulait que ce soit la date de la fête nationale française", rappelle Makani. Des milliers de petits drapeaux tricolores flottaient déjà sur les maisons à côté du drapeau de Mawana, le dernier sultan (drapeau rouge frappé d'une main blanche, devenu l'emblème actuel de l'île). Mais la mort de Belela, membre du bureau de l'OIPIA, tué à bout portant par un officier de la gendarmerie au moment où il hissait le drapeau, interrompt la manifestation. Soidik, le capitaine de gendarmerie qui essayait de maîtriser son collègue auteur du coup de feu pour éviter d'autres drames, est lui aussi froidement abattu par ce dernier. Comme le MPM avec Zakia Madi, le mouvement séparatiste anjouanais tient à ses martyrs.

Le 20 juillet 1997, Abdallah Ibrahim, en qualité de président de l'OIPIA, adresse une lettre à Jacques Chirac et au président de l'Assemblée nationale française pour "demander à la France de venir au secours d'Anjouan avant que n'éclate une guerre".

"Il y a eu 131 feuillets de pétition", précise Makani. Le 28, Abdallah Ibrahim, qui avait pris la tête d'une opération de fermeture des préfectures de l'île, est arrêté et placé en garde à vue. Le lendemain, un hélicoptère le transfère dans la capitale comorienne où il est placé en détention pendant quatre jours à la maison d'arrêt de Moroni. L'arrestation du chef séparatiste a surpris le mouvement qui se prépare à un durcissement si le régime décidait de condamner son chef. Il sera libéré après un entretien avec le président Taki sur le conseil d'Abdallah Mohamed Sambli, à l'époque député à l'Assemblée nationale.

Taki, qui n'a plus personne pour ramener la paix à Ndzuani, croit alors pouvoir conclure un pacte avec son adversaire anjouanais à qui il fait une offre de 100 millions de francs comoriens contre sa réédition. A son retour à Mutsamudu le 2 août, celui-ci est accueilli en héros par des milliers de partisans qui ont défilé à l'aéroport. Le 3 août, devant toute une île acquiescente à la cause séparatiste, Abdallah Ibrahim déclare l'indépendance de l'île (lire page suivante) "Ce qu'on voulait, ce sont les droits de l'île, mais pas un séparatisme pour se fâcher avec les Grand-Comoriens. Politiquement, nous voulions que chaque île ait sa part. Au sujet des drapeaux tricolores, les gens qui étaient en colère ont sorti des drapeaux tricolores, j'ai même vu un drapeau américain", confie-t-il aujourd'hui - selon plusieurs sources, les drapeaux français avaient été acheminés depuis Maore.

L'OIPIA ÉTAIT PRÊTE À FAIRE face à toute réaction de la part de l'Etat comorien. Les lobbies anjouanais en France, à la Réunion et à Maore avaient préparé le terrain pour mener une campagne médiatique en vue de la reconnaissance de l'indépendance de l'île. Aucun pays n'a répondu à leur sollicitation, mais ils ont reçu le soutien de groupes nostalgiques de la coloniale, à l'instar des royalistes français (lire par ailleurs). Des représentants de ces

"Les gens qui étaient en colère ont sorti des drapeaux tricolores, j'ai même vu un drapeau américain"

IBRAHIM ABDALLAH

lobbies ont d'ailleurs fait le déplacement à Ndzuani pour encadrer politiquement et financièrement le mouvement et mettre en place la première coordination chargée des affaires de l'île. Si Paris n'a pas répondu aux appels de sirène des séparatistes, le Quai d'Orsay est intervenu pour accélérer le déclenchement du mécanisme de résolution des conflits de l'OUA. Alors que l'opposition comorienne prise au dépourvu n'est toujours pas décidée à soutenir le chef de l'Etat, celui-ci décide de lancer une expédition pour briser les séparatistes. Celle-ci se soldera par un échec qui signe le succès de l'OIPIA, et illustre la piètre gestion de la crise par Taki, pris au piège pour avoir sous-estimé la capacité anjouanaise à tenir sa promesse sécessionniste.

KAMAL'EDDINE SAINDOU

De la "coupure" au nouvel ensemble comorien

Retour sur cinq ans de séparatisme et de négociations qui ont abouti, en 2001, à l'adoption de la nouvelle constitution.

UNE grande sociale et des drapeaux. C'est par leur intermédiaire que la crise anjouanaise de 1997 a commencé à attirer l'attention de Moroni, et que les tensions qui feront émerger le séparatisme se sont nouées. Le 11 mars, des élèves dressent un barrage sur la route reliant les principales villes de l'île et l'aéroport. Une semaine auparavant, ils étaient plus d'un millier venus de toutes les régions marcher pacifiquement pour réclamer la réouverture de toutes les écoles. En guise de réponse, des militaires sont envoyés en renfort de Moroni. Bilan : un mort, une dizaine de blessés et plusieurs arrestations¹. Le directeur de cabinet et le secrétaire général du gouverneur ainsi que le préfet de Mutsamudu sont limogés par les autorités nationales. L'Organisation pour l'indépendance d'Anjouan (OPIA) profite des affrontements pour dresser un drapeau rouge à la main blanche, symbole du sultanat de Ndzuani². Le 23 juin, c'est un drapeau français, hissé en face de la préfecture de Mutsamudu, qui donne lieu à un incident cocasse. "Les auteurs de cet acte ont pris soin d'enduire de graisse le mât afin de retarder toute possibilité d'enlever le drapeau tricolore. Leur ruse a payé, car la gendarmerie après plusieurs vaines tentatives a même essayé de tirer deux coups de feu pour couper la corde", écrivait Mohamed Boudouri dans *Al-watwan*³. Il faudra que les soldats se fassent la courte échelle pour se débarrasser du drapeau... "Cet exercice fut suivi avec admira-

tion par plusieurs centaines de curieux attirés par le spectacle." Moins d'un mois plus tard, l'OIPIA organise ce qui restera dans les mémoires comme "la première indépendance d'Anjouan". Ses leaders choisissent Mroni, la place principale de Mutsamudu, et le 14 juillet, jour de la fête nationale française, pour "hisser deux drapeaux : le rouge du sultan Mawana et le Bleu Blanc Rouge. Pour les intervenants, dès ce jour, Anjouan ne fait plus partie de la République", racontait Mohamed Boudouri⁴. Quand deux véhicules de la gendarmerie font irruption, "la confusion fut générale. Dans la foulée, un homme tomba, blessé par trois balles dans la poitrine. Major Abdallah Belela, c'est son nom, la soixantaine, retraité de l'armée française (...) sera inhumé à Hombu en fin d'après-midi. Une foule très nombreuse lui a rendu un dernier hommage (...) La tension était vive et la douleur difficile à contenir", décrivait le correspondant d'*Al-watwan*. "Dans la matinée de ce lundi, l'aéroport, les établissements scolaires et les bureaux administratifs furent fermés. Le téléphone était coupé jusqu'à tard dans l'après-midi. Les gendarmes s'étant repliés dans leur caserne, les derniers manifestants ont profité pour dresser des barricades dans quelques grandes artères de la capitale."

Le 21 juillet, Abdallah Ibrahim est arrêté. La foule réplique en dressant des barrières et en brûlant des drapeaux. Les séparatistes se donnent rendez-vous le 22 juillet pour prendre d'assaut le gouvernement. Ils sont pris de court

par l'arrivée d'une soixantaine de militaires puissamment armés⁵. Cinq jours plus tard, des barricades sont dressées à l'entrée des grandes villes. Plusieurs centaines de paysans venus de l'intérieur de l'île munis d'armes blanches manifestent à Mutsamudu. Bilan : trois blessés par balle, quelques pillages, et un incendie.

DE RETOUR DE MORONI, Abdallah Ibrahim prononce le 3 août la "coupure" avec le reste des Comores (lire page suivante). Moins de deux semaines après cette "deuxième indépendance", la communauté internationale se mobilise. Nommé émissaire de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA, ancêtre de l'UA) aux Comores, l'Ivoirien Pierre Yéré inaugure une longue série de visites à Ndzuani et à Mwali, gagnée elle aussi par la fièvre séparatiste. "Notre organisation tient à l'intégrité territoriale des Comores. En revanche, tout le reste est possible et pourrait être discuté et obtenu au sein de l'ensemble comorien", déclare-t-il à la presse⁶. Les séparatistes anjouanais se déclarent prêts à négocier avec les autorités comoriennes et le principe d'une rencontre au siège de l'OUA, Addis Abeba, est retenu. Le 3 septembre, à la grande surprise de l'OUA, l'armée comorienne débarque à Ndzuani. Une intervention "décidée dans la précipitation sans que la procédure constitutionnelle ait été respectée" selon le journal d'Etat⁷, qui tourne rapidement au fiasco (lire page suivante).

Le 9 septembre, Taki annonce qu'il exerce les "pouvoirs exceptionnels" après l'échec de l'opération de "rétablissement de la normalité républicaine" sur Ndzuani. Les manifestations politiques sont suspendues. Une Commission d'Etat de transition est nommée à la place du gouvernement. De son côté, le régime séparatiste libère le 16 septembre, "sans condition", 22 prisonniers militaires capturés lors du débarquement - d'autres suivront en novembre, les derniers seront relâchés en février 1999. Le chef d'Etat-major des Comores déclare qu'il n'y aura pas d'autre intervention militaire à Ndzuani. Le 16 octobre, Taki demande à "tous les agents de l'Etat originaires d'Anjouan et de Mohéli résidant à Moroni, de prendre un "congé d'action" leur permettant de regagner dès cette semaine leurs îles respectives en vue de mener une campagne de sensibilisation auprès de leurs familles et proches en faveur de l'unité nationale"⁸.

A Ndzuani, la pénurie de produits de première nécessité, et notamment de carburant, se fait de plus en plus pesante. Ce qui n'empêche pas le régime séparatiste d'organiser le 26 octobre un référendum sur la question : "Anjouanais, voulez-vous que l'île d'Anjouan devienne indépendante de la République Fédérale islamique des Comores ?" "Curieusement durant cette campagne, l'on ne parle plus de rattachement à la France. Pourtant, le drapeau tricolore n'est pas absent", note le correspondant

d'*Al-watwan*⁹. Entièrement contrôlé par l'OIPIA, ce scrutin évidemment favorable à l'indépendance de l'île est considéré comme une provocation à l'approche des négociations d'Addis-Abeba... La conférence se tiendra tout de même du 10 au 13 décembre. Ses fruits sont modestes : "Toutes les parties représentées se sont contentées d'un accord encourageant la poursuite du dialogue". Il est convenu de "préparer les conditions de la tenue d'une autre conférence internationale inter îles en vue de définir un nouveau cadre institutionnel répondant aux aspirations légitimes des Comoriens"¹⁰. Selon *Al-watwan*, les délégués anjouanais avaient d'abord juré sur le saint Coran de ne céder sur rien. Ils étaient munis d'un mandat qui leur interdisait d'aborder un sujet qui ne se rapporterait pas à leur indépendance "sauf si les autres délégations cautionnaient le départ de Taki".

LE 14 JUILLET 1998, un an après l'écllosion du mouvement, Ndzuani commence à basculer dans la guerre des clans. Une semaine auparavant, le président Abdallah Ibrahim avait limogé son premier ministre Chamasse. Reçu par le président à l'issue d'une marche pacifique, "des gens du centre et de l'est" lui demandent de démissionner. Les partisans de Chamasse célèbrent la fête nationale française dans leur fief, Mironitsy, où ils prononcent la destitution d'Abdallah Ibrahim et son remplacement par Mohamed Abdou Oussène, dit Abdou MHindi. ●●●

●●● jusqu'alors préfet de Mutsamudu. Celui-ci "a d'un ton ferme donné ordre aux embargos d'assassiner le "traître" 10. Un accord est finalement trouvé le 19 juillet à Patsy. Mohamed Abdou Oussène est nommé Premier ministre. L'accord ne met pas fin aux dissensions qui plongent l'île dans le chaos et l'affrontement armé au début du mois de décembre. Suite à une tentative d'assassinat d'Abdallah Ibrahim, les milices des villes limitrophes Mutsamudu et Mirotsy se lancent dans une guérilla qui terrorise la population. Si l'opposition entre les tendances "rattachiste" du clan de Chamasse et "indépendantiste" d'Abdallah Ibrahim a été mise en avant, il s'agit avant tout d'une querelle de pouvoir et d'une rivalité entre les deux villes.

Le 31 décembre, un "pacte de non agression" est signé par les notables. Le correspondant d'*Al-watwan* fait le point sur la situation : "Les barrages sont levés (...) entre Mutsamudu et le reste de l'île. Pour l'instant, seules les vendeuses de Mirotsy sont invitées à ne pas fréquenter le marché de Mutsamudu, le temps d'attendre que la ten-

sion se dissipe (...) Les casernes sont abandonnées et toutes les armes demeurent entre les mains des milices et même de civils. (...) A Mutsamudu, Fundi Abdallah Ibrahim (...) s'est muré et la ville est dirigée par un comité politico-militaire. [Il] continue à partir de son domicile (*sa cache, ndlr*), de signer des décrets". "Les adversaires du Fundi, eux, viennent de former un directoire politico-administratif de onze personnes choisies dans les cinq préfectures de l'île" et basé à Patsy, à 7 km de Mutsamudu, poursuit le journaliste 11.

ALORS QUE N'IMPORTE quels mécontentements peuvent former un commando armé, la situation socio-économique devient catastrophique. "La Banque centrale, la Banque de développement et la Bic ont fermé leurs portes. Les clients de la Bic entassent eux, plusieurs millions de francs et par bateau vont verser ou régler leur compte [à] Moroni (...) Des hommes et des femmes osent désormais élever la voix et dire tout haut qu'ils en ont assez du mensonge et des intimidations. Cela ne signifie pas pour autant que la liberté d'expression soit réelle (...) des personnes ont

déjà fait les frais de la milice locale pour avoir fait entendre leur opinion (...) Sans compter le véritable casse-tête que constituent les centaines de jeunes désœuvrés et... armés (...) 12

Le 6 avril 1999, les régions se réunissent et désignent un comité des sages qui devra nommer un gouvernement avec à sa tête le colonel Abeid, retraité de l'armée française rentré à Ndzuani au mois de décembre. De l'avis général, le directoire comme le comité doivent disparaître, et la priorité doit être de préparer la conférence inter-îles.

Celle-ci se tient du 19 au 23 avril 1999 à Antananarivo et aboutit à un accord prévoyant la mise en place d'un "nouvel ensemble comorien" aux îles dotées de pouvoirs exécutifs, d'assemblées et d'une large autonomie : l'Union des Comores.

Toutes les délégations le signent à l'exception de celle de Ndzuani. Le docteur Zaidou reporte sa signature, affirmant que le texte doit être d'abord "expliqué aux Anjouanais". A Moroni, la nouvelle selon laquelle "Anjouan n'a pas signé" se propage. Des groupes de jeunes demandent aux fonction-

naires anjouanais de plier bagage, ce qui servira de prétexte au coup d'Etat militaire conduit par A. Azali, le 30 avril 1999. Nommé en juin "coordinateur national" de Ndzuani, Abeid ne semble quant à lui pas pressé de signer l'accord d'Antananarivo sur lequel les Anjouanais ont selon lui le droit "d'émettre des réserves". "Je suis une autorité d'un pays. Si des contacts [avec Moroni] doivent être pris, ils doivent être officiels", lance-t-il, comme un défi 13. En décembre, l'OUA 14 lance un ultimatum aux autorités anjouanaises. Le 1er février 2000, suite à leur "refus arrogant" de signer l'accord, des mesures d'isolement sont prises contre les dirigeants de l'île. Elles seront suivies de l'embargo sur les télécommunications, les communications aériennes et maritimes, ainsi que sur les hydrocarbures.

PEU APRÈS SON ARRIVÉE au pouvoir, le colonel Azali avait cependant lancé des négociations secrètes avec les séparatistes, tenues entre autres à la Réunion. En parallèle, l'OUA durcit sa position vis-à-vis des sécessionnistes. Le 10 juillet, le Conseil des ministres

africains recommande une intervention militaire aux Comores sous la coordination de l'Afrique du Sud. Cependant à Ndzuani, les événements se précipitent : le 15 août, un triumvirat militaire comprenant l'actuel président de l'île, le colonel Bacar, renverse Abeid. Le 26 août, un accord impliquant toutes les parties comoriennes est enfin signé à Fomboni. Il débouchera sur la nouvelle constitution, approuvée par référendum l'année suivante...

LG

¹ *Al-watwan* n°456, 21/03/1997
² *AW* n°470, 27/06/1997
³ *AW* n°473, 18/07/1997
⁴ *AW* n°474, 25/07/1997
⁵ *AW* n°478, 22/08/1997
⁶ *AW* n°479, 12/09/1997
⁷ *AW* n°486, 17/10/1997
⁸ *AW* n°487, octobre 1997
⁹ *AW* n°495, 19/12/1997
¹⁰ *AW* n°525, 17/07/1998
¹¹ *AW* n°549, 31/12/1998 et n°550, 8/01/1999
¹² *AW* n°554, 5/02/1999
¹³ *AW* n°374, 25/06/1999
¹⁴ Le 10 août, le Mozambicain Francisco Madeira remplace Pierre Yéré comme émissaire aux Comores

Goro : une opération militaire mal ficelée

L'échec de l'opération militaire lancée par l'armée comorienne le 3 septembre 1997 a marqué la victoire des séparatistes.

LA décision de débarquer militairement à Ndzuani pour mettre fin à la rébellion séparatiste a torpillé toutes les chances de négociation avec les séparatistes et compliqué d'avantage la situation sur l'île. Le dialogue avait pourtant été préconisé par la mission de l'Organisation de l'Unité africaine d'une part, et d'autre part par le chef d'état-major de l'armée, un des rares haut responsables du régime à avoir compris qu'une expédition militaire contre la population serait vouée à l'échec. Le colonel Moïlim Djoussouf, qui a survolé l'île de Ndzuani durant tout le mois de juillet et début août, s'était rendu compte de la détermination des Anjouanais qui faisaient front derrière les leaders séparatistes. Mais ce n'était pas l'avis du cercle le plus proche du président, lequel a sous-estimé dès le départ la situation et pris la responsabilité d'un débarquement militaire. C'est donc contre l'avis du chef d'état-major que l'opération a été préparée. "Devant le refus de

l'état-major de lancer l'opération, le président Taki avait envisagé de faire appel à un Etat ami pour intervenir sur l'île" se souvient l'un des hauts officiers qui a participé à l'opération dénommée "Goro". C'est d'ailleurs "contre cette option qui signifiait que notre armée n'était capable de rien, que nous avons décidé de prendre en charge sa préparation", ajoute cet officier qui préfère garder l'anonymat. Selon lui, il s'agissait d'"une opération de maintien de l'ordre". "Un débarquement aurait signifié que l'île était prise en otage par une rébellion, ce qui n'était pas le cas. C'étaient des manifestations qui empêchaient le pays de fonctionner." L'axiome de départ étant déjà faussé, l'échec de l'opération n'a rien d'étonnant. Mais pour les partisans de l'intervention militaire, "il était impensable de bénéficier d'un soutien extérieur alors que notre propre armée resterait au camp". En plus de cette mauvaise appréciation de la situation et des divergen-

ces au sein de l'armée -"les soldats grand-comoriens affichaient leur réticence à prendre des risques et faisaient savoir qu'ils n'allaient pas mourir pour Anjouan et qu'il fallait envoyer les Anjouanais", dit l'officier-, d'autres raisons annonçaient l'échec. "L'ordre de mission que j'ai moi-même établi n'existait qu'en trois exemplaires. Celui destiné au président, celui de l'état-major et le mien. Or j'ai eu quelque'un de Mayotte qui disposait d'une copie trois jours avant la date de l'opération." L'armée ou la présidence de la République étaient-elles donc infiltrées par des taupes qui rendaient compte de ses décisions ? L'on sait que Taki, quelques mois auparavant, avait embauché des militaires français à la retraite pour réorganiser l'armée comorienne.

PARTIS DE JOUR DU PORT de Moroni à bord d'un bateau de passagers spécialement affrété, les 70 soldats de la Force comorienne de défense "partaient pour des manœuvres", avaient indiqué officiellement les autorités. Une information confirmée par l'émissaire de l'Organisation de l'Unité africaine de l'époque. Cette tromperie a d'ailleurs fini de discréditer le président comorien auprès de l'OUA, mise en porte à faux après avoir appelé au dialogue entre le gouvernement et les séparatistes.

Sur le terrain, le premier contingent débarqué par avion à l'aéroport de Ouani n'a pas connu de résistance et a commencé à pénétrer en ville alors que les autres, à bord du bateau, tentaient de rejoindre la rade de Mutsamudu. "C'est en pénétrant dans la ville de Ouani et à hauteur de Mirotsy que nous avons connu les premières poches de résistance" décrit notre interlocuteur. Celles-ci ont été rapidement maîtrisées. "Arrivés à Mutsamudu, nous avons dépêché deux éclaireurs pour contacter Mohamed Bacar [l'ex-président de l'île, ndlr] à la tête de la gendarmerie et des FCD à l'époque, pour l'informer de notre présence sur le terrain et lui demander sa collaboration", explique l'officier. Première surprise, "les deux envoyés ne reviennent pas". La nuit tombe sur la ville. Le bateau est resté au large, attendant que les forces stationnées sur l'île prennent les dispositions pour le faire accoster. "La seule réponse que nous avons reçue est une rafale de kalachnikov, de RPG7 et A52. Nos hommes qui disposaient chacun d'un seul chargeur n'ont pas riposté. Les hommes à terre ont rejoint le port de Mutsamudu, mais commençaient à se fatiguer après deux jours en mer sans manger." Enfermés dans ce piège entre terre et mer, sans

réponse de leurs collègues dans l'île, sans provisions qui devaient arriver de Moroni par avion une fois l'île sécurisée. Plus grave encore, les "moyens de communication de l'armée étaient inopérants, les batteries étant déchargées" confie l'officier. Pour se défaire de l'étau, l'ordre est donné aux soldats de débarquer et de tenter de prendre position dans la ville en attendant des renforts.

CURIEUSEMENT, le dispositif mis en place s'effondre comme un château de cartes. "Les renforts attendus de Moroni ne sont pas venus. Le groupe qui a rejoint la plage de Mjmwawé par la mer a reçu un ordre de Moroni (de qui ?) pour arrêter l'opération. Un avion a largué dans la nuit des caisses de munitions à l'aéroport de Ouani avec une dizaine d'hommes qui se sont trouvés piégés là, tout seuls" énumère l'officier. La suite est à la mesure de cette désorganisation. Les miliciens séparatistes, qui s'étaient pourtant mal préparés à une telle éventualité, ont mis en déroute les éléments de l'armée abandonnés en terrain hostile. "On était persuadés que les troupes stationnées en permanence sur l'île allaient nous rejoindre." Ce sont elles qui ont prêté main forte aux insurgés. L'OPIA comptait dans ses rangs non seulement des chefs administratifs, mais également des officiers militaires parmi lesquels le lieutenant Mohamed Bacar, qui commandait la gendarmerie et les FCD sur place.

L'opération a fait un mort, plusieurs blessés et environ 80 prisonniers. Elle a surtout apporté sur un plateau d'argent un équipement militaire qui permettra d'armer les milices séparatistes, et a dopé le moral des troupes : "Quand nous avons fait ces prisonniers à qui nous apportions à manger, enfermés dans le palais Ujumbé, nous avons eu l'impression qu'Anjouan avait un vrai pouvoir", se souvient un ancien milicien anjouanais, lycéen à l'époque.

Mais c'est sur le plan politique que le gouvernement comorien paiera le plus lourd tribut. L'émissaire de l'OUA qui s'est senti floué par Taki, ne fera plus crédit au régime. L'opposition en profite pour enfoncer le clou et réitérer sa demande de démission du président. Lorsqu'il arrive quelques jours plus tard à Ndzuani, l'émissaire de l'OUA Pierre Yéré découvre une île mobilisée, déterminée, solidaire et armée. Il prononce alors la malheureuse phrase gaullienne : "Je vous ai compris", qui a fait basculer le rapport de forces et influencé les négociations en faveur des séparatistes.

KES



Ci-dessous, des miliciens séparatistes, en 1997, à Ndzuani. (photo Le Quotidien de la Réunion)

3 AOÛT 1997

Le MPA proclame l'indépendance

Le 3 août 1997, des milliers d'Anjouanais se retrouvent à Mutsamudu pour déclarer leur île indépendante de Ngazidja et Mwali. Aboubacar Mchangama y était pour *L'Archipel*.

MUTSAMUDU. 5h30 du matin. La ville commence à peine à sortir de sa tiédeur nocturne. Une sombre colonne dépenaillée aborde Mirotsi, un village dans la ville que certains ont baptisé Hébron, cette ville palestinienne dont les habitants affrontent quotidiennement l'armée d'Israël à coups de pierres. Un village traditionnellement rebelle.

La colonne coule vers Mutsa aux bruits des chants exténués, des tambours, des sifflets et des trompettes. Combien sont-ils ? Des milliers. Des jeunes en majorité, des adultes, des femmes et des jeunes filles aussi - chaque village traversé a fourni sa part de manifestants. Ils sont venus de tout le Nioumakele. Ceux-là s'étaient donné rendez-vous à Domoni, la veille pour le départ donné à 22 heures. Un manifestant se blessera en tombant d'un pont. Ils ont fait le trajet à pieds.

Arrivés à Mutsa les marcheurs se dirigent vers le centre-ville. La place de Mroni est prise d'assaut. C'est à peine si l'on peut distinguer les inscriptions menaçantes peintes sur les façades des immeubles : "Attention au traîtres ! Gare à vous ! Feu ! Feu !" ; "Attention Colas !" ; "Anjouan ! Réveillez-vous ! C'est le moment ou jamais !" etc. Les tambours crépitent de plus belle et les slogans fusent : "*Nari doukouye*" (il faut rompre). Des slogans politiques aux plus obscènes à l'endroit du pouvoir...

8H30. ARRIVÉE au pas de course des manifestants de l'ouest de l'île, éreintés mais plus frais, habillés de sueur et de poussière, brandissant qui un gourdin, qui un coupe-coupe. Certains ont le visage peinturluré. Sons lourds des tambours. La scène rappelle un rallye zoulou. Les gens se poussent sur les côtés pour laisser place aux nouveaux arrivants. Mroni semble saisie de frayeur. Un homme exulte : "*Rendez-vous compte ! Actuellement je suis payé 5.000 fc, si la France vient on me payera 500 ff*". Il est gardien de nuit. En attendant l'arrivée des officiels, des jeunes s'activent fébrilement pour dresser l'estrade. Sur le toit du bâtiment qui le surplombe, d'autres tentent de hisser un grand drapeau Bleu-Blanc-Rouge au-dessus de celui du Mawana (rouge frappé en son centre d'une main ouverte de couleur blanche, emblème des séparatistes), le dernier sultan régnant de l'île. Nombreuses photos du président Jacques Chirac : "La France pour tous". Un manifestant brandit une marionnette représentant le président Taki gigotant de façon grotesque au bout d'une perche au rythme d'un kwassa-kwassa endiablé. A chacune de ses apparitions la marionnette - qui a recueilli un franc succès - provoque une bordée d'injures des plus irrespectueuses. Sur une autre pancarte tenue par un adolescent : "Île indépendante d'Anjouan." A se demander s'il était encore né lors de la première.

Le brouhaha est infernal. Assis à même le sol, un jeune manifestant tire calmement sur sa clope. Lui aussi a fait le voyage à pieds. Et s'il ne participe pas à la "fiesta", c'est d'abord parce qu'il est fatigué, mais surtout parce qu'il a "une mission" (?). Il fait partie des "commandos", dira-t-il en calant bien son sac entre les jambes. Ils sont quelques-uns à trimballer de ces petits sacs étrangement volumineux. "Je viens de Bandrani, dans mon groupe on est cinq", dit-il avec un certain détachement, l'air crâne.

"C'est quoi votre mission ?" lui demandai-je en désignant le sac d'où ressortait un bout de tissu bleu qui



Le 3 août 1997 à Mutsamudu. Des Anjouanais devant une affiche de campagne de Jacques Chirac. (AFP)

pouvait être un drapeau Bleu-Blanc-Rouge, "vous allez attaquer le camp ?" Il ne répondit pas. Du moins il répondit : "*Non, je ne peux pas te montrer*" (ce qu'il y avait dans le sac) "*c'est un secret*". Il confessa néanmoins que "*le drapeau on me l'a donné*", et que quel qu'un lui aurait dit qu'ils arrivaient de Mayotte.

Mroni s'emplit d'une clameur soudaine : "*Le président arrive !*" lance le préposé au micro. Mouvement de foule. On fait de la place sans ménagement mais sans brutalité excessive. Juste la discipline. Les officiels s'installent entourés de gardes du corps cagoulés. Surprise : Mohamed Abdou Madi qui, quelques minutes auparavant confiait qu'il n'était là que comme obs-

ervateur prenait lui aussi place à la tribune officielle aux côtés de tous les responsables séparatistes.

9H22. LE MEETING passe à la vitesse supérieure. Les orateurs des diverses régions se repassent le micro, chacun y allant de son couplet séparatiste. L'assistance est chauffée à blanc. "*C'est le combat pour la patrie ! Nous ne voulons plus des discours mais des actes*", lance M. Nouridine de Domoni. "*Rissi doukouwa*" renchérit le représentant de Ouani. Celui de Sima sera le plus tranchant : "*Nous ne sommes pas venus ici pour annoncer la rupture, elle est déjà faite depuis le 14 juillet. Aujourd'hui il s'agit d'un référendum, c'est un jour de*

réjouissances (...), c'est la première fête de l'indépendance. Quiconque ira à l'encontre de la séparation sera mis en prison (...)" Mme Binti Fatima Abdourohmane, la vice-présidente, sera la plus brève. Vint le tour du "Président", salué par des milliers de bras tendus et de youyous : "*C'est un bienfait immense. Et quiconque n'est pas reconnaissant devant ce bienfait de Dieu n'est pas un homme. (...) Je vous en remercie infiniment. (...) Je ne trouve pas les mots justes pour*

"Le Président de la République m'a chargé de venir demander aux Anjouanais ce qu'ils veulent. Aujourd'hui, nous lui apportons la réponse : "rikantra !""

vous exprimer toute ma gratitude (...) Je crois qu'avec la volonté de Dieu, notre unité accouchera de fruits aussi précieux que du diamant. (...) Le président de la République m'a chargé de venir demander aux Anjouanais ce qu'ils veulent. Aujourd'hui, nous lui apportons la réponse : "rikantra !"" Et Mroni explosa comme un tonnerre : sifflets, cris, cors, applaudissements et trompettes. La foule, d'un même mouvement : "*Hairigowa !*" Il l'a dit, le mot tant attendu : scéssion. La place de Mroni chavira, portée par des milliers de "*yo ! yo ! iyoyoyoyo !*", une sorte de cri de ralliement. Mme Fatima Abdourohmane prend ensuite la tête du cortège, les femmes en tête et les hommes derrière. Direction : la prise du Gouvernorat, en chantant et en dansant. Et toujours les mêmes obscénités.

AU BOUT D'UNE QUINZAINE de minutes "Tobjectif" est atteint. Un moment symbolique chargé d'émotion : le drapeau comorien est arraché de son mât, jeté à terre, piétiné, avant d'être déchiré, avant de hisser le drapeau Bleu-Blanc-Rouge. Il y a comme un malaise indicible. La violence est à fleur du moindre incident. Un groupe compact de manifestants parmi lesquels les "commandos" progressent lentement en direction du camp militaire avant de rebrousser chemin, puis de repartir à l'assaut. Le même manège se répétera à deux ou trois reprises. Apparemment les consignes ont été modifiées, on n'attaquera pas le camp. Déception, alors que l'excitation est à son comble. Un pauvre chien galeux surpris dans les fourrés sera lapidé : "*C'est un chien Gd-comorien, c'est Taki ! Taki !*" En quelques minutes, l'animal baignera inerte dans son sang. L'exutoire.

La "fête" tire à sa fin. Retour à la case départ. Place Missiri, on ne retrouve plus la même colonne imposante du matin. Des grappes de manifestants assis à même le sol, exténués, scrutent la longue rue jonchée de barricades qui monte vers Mirotsi. Pour eux, le retour se fera encore à pieds. Charikane : "*Il y a des problèmes de retour*". Il parlait pas de l'autre retour... du boomerang.

ABOUBACAR MCHANGAMA
(*L'Archipel* n°165, 1/09/1997)

1997-2007 : changement de donne pour la France

La première médiation de l'Union africaine aux Comores, en 1997, a obligé Paris à revoir sa manière d'intervenir dans les affaires intérieures de l'archipel.

SEPTEMBRE

1997. Après la débâcle du débarquement de l'armée comorienne à Ndzuani, défaite par le mouvement séparatiste, le président Taki "justifie l'échec de la tentative de rétablissement de l'autorité légale sur l'île, par l'ingérence et l'agression des forces extérieures"¹. L'ambassadeur de France réagit par un communiqué dans lequel il "oppose un démenti catégorique" aux "bruits et rumeurs qui tendent à rendre la France en partie responsable de ces événements", et veut pour preuve de la bonne volonté française "le nombre de programmes de coopération entre les deux pays". "La France soutient la recherche de solution politique dans le dialogue sous l'égide de l'OUA", écrit aussi Gaston Lepaudert². Mai 2007. Après la débâcle des éléments de l'Armée nationale de développement, chassée par la gendarmerie anjouanaise, le président Sambi affir-

me que "des forces occultes ne veulent pas que ce pays ait une autre image que celle des coups d'Etat et de l'instabilité politique"³. Au cours de sa conférence de presse, l'ambassadeur de France dénonce les "accusations fantaisistes" dont son pays et sa personne sont selon lui l'objet. "Les 44 milliards de francs octroyés par la France sont-ils une ingérence ?" interroge Christian Job qui précise qu'il "n'y a pas une politique spécifique de la France aux Comores, la France agit aux Comores aux côtés de l'UA". La répétition de l'histoire donne parfois le vertige. Après dix ans de séparatisme, rien n'a changé entre la France et les Comores si l'on en croit la parfaite symétrie des discours officiels... Pourtant, les données ne sont plus les mêmes. Malgré son éternelle position de "premier partenaire des Comores", l'ancienne métropole n'est plus tout à fait le maître dans l'archipel, du moins en apparence. Pour preuve, ce que l'ambassadeur de France assumait ouvertement

en 1997, jamais Christian Job ou son successeur ne pourraient se le permettre. Les cinq années nécessaires à la "réconciliation" semblent avoir vu le dernier bal décomplexé des Français aux Comores.

AINSI EN 1996, l'ambassadeur Sibuide s'était familiarisé avec Ndzuani où il passait une grande partie de ses week-ends. Cette assiduité qui tranchait avec la pratique avait créé des relations très familières avec les milieux de l'Organisation pour l'indépendance d'Anjouan (OPIA). Dans l'île, tout le monde savait que le mouvement et M. Sibuide se voyaient souvent. Le consul de France était également en contact avec l'organisation. "Au début, on a eu des discussions avec le consul", témoigne Makani, aujourd'hui secrétaire général du Mouvement populaire anjouanais, qui a succédé à l'OPIA. "Il avait compris que nous étions méprisés et il n'a aimé pas ça. Mais la France était gênée de nous soutenir directement."

A cette époque, nul besoin de montrer patte blanche pour que les collaborateurs de l'ambassade dévoilent leurs intentions. Un conseiller technique chargé d'un projet d'appui aux médias auprès de l'ambassade, ayant demandé à rencontrer la rédaction de *L'Archipel* pour s'enquérir du fait que le journal n'avait jamais demandé l'aide de la coopération française, lâcha par exemple aux deux journalistes qu'il avait invités à son domicile : "Ce n'est pas normal que les gens ne bougent pas en Grande Comore alors que cela fait un an que les gens ne sont pas payés et qu'il n'y a pas d'électricité. Nous allons déplacer le centre de gravité à Anjouan". Le déclenchement du séparatisme va cependant

biais de l'ONG Humanis, par exemple (lire p.44). "La médiation de la France, Taki ne l'a jamais dénoncée", note Ahmed Ali Amir. Signe du changement qui s'est opéré, ce qui paraissait normal à l'époque n'est plus acceptable aujourd'hui. Il suffit d'entendre avec quelle insistance Christian Job assure que "la France n'a aucune relation bilatérale avec Anjouan" pour s'en persuader. Malgré la forte implication de l'OUA, l'ancienne métropole va cependant peser de tout son poids sur les négociations entre les îles, de manière à imposer sa vision d'un Etat confédéral. S'il venait sur place au nom de l'Union européenne, le socialiste français Michel Rocard a ainsi joué un rôle étrange. En 1999, peu avant la conférence inter-îles d'Antananarivo, il va discuter avec les factions séparatistes du futur accord. "Il m'a rencontré, mais il voulait une entente avec Taki pour un Etat confédéré", témoigne l'ancien leader séparatiste Abdallah Ibrahim. "D'après les interlocuteurs de Michel Rocard, chaque île aura sa Constitution, ses élus, son drapeau et son hymne", rapportait alors le journal *Al-watwan*. "Le pouvoir exécutif central sera régi non par une Constitution mais par un traité. Le mandat présidentiel sera tournant. Il y aura aussi un emblème et un hymne nationaux pour les Comores"⁴. "Je vous connais un peu plus que l'OUA", dira même l'ancien Premier ministre français aux Anjouanais⁵. La conférence inter-îles n'aboutira pas ; la délégation anjouanaise repoussera indéfiniment sa signature. L'actuel secrétaire général du MPA affirme que Rocard, qui a quitté précipitamment la conférence sur un coup de colère, est intervenu en ce sens. "Michel Rocard nous a

"Michel Rocard nous a conseillé de ne pas signer cet accord. On le considérait comme un sympathisant."

MAKANI, EX-DIRIGEANT DE L'OPIA

perturber les habitudes françaises. Sentant que l'ancienne puissance coloniale risque de le déborder, le président Taki fait rapidement appel à l'Organisation de l'Unité africaine (OUA, ancêtre de l'UA) qui assure ses premières médiations aux Comores. "Taki pensait que tout ce qui se faisait à Anjouan n'avait qu'un but : déstabiliser son régime", rappelle Ahmed Ali Amir, le journaliste qui couvrait les événements pour *Al-watwan* depuis Moroni. "Il aurait pu utiliser les réseaux locaux habituels, comoriens et français. En 97, personne ne s'attendait à ce qu'il internationalise le conflit. Mais Taki, sachant ses faiblesses et doutant de la France, avait fait appel à l'OUA. Il savait que parce que la France avait pu influencer, alors que ce n'était pas le cas auprès de la France. Il a d'ailleurs demandé à la France de mettre en œuvre les accords de défense, mais pour la France il n'y avait pas d'agression extérieure : c'était une rébellion interne." Face à la médiation internationale, la France est donc contrainte de s'effacer. En apparence, du moins. Car en réalité, ses représentants prennent toujours autant de liberté avec le principe de "non ingérence" qu'ils prétendent respecter.

"L'Ambassade répétait les déclarations du Quai d'Orsay dont le porte-parole sortait tous les jours des communiqués", se souvient Ahmed Ali Amir. "Les déclarations étaient nettes et sans ambiguïtés. Mais l'ambassadeur faisait de nombreux déplacements à Anjouan sans contrôle." Si elle dit à l'époque soutenir les négociations de l'OUA, la partie française ne se gêne pas pour mener ses propres démarches auprès du régime séparatiste - par le

conseillé de ne pas signer cet accord. Il avait fait une visite à Anjouan et on le considérait comme un sympathisant", dit Makani.

LA FRANCE, officiellement cette fois, a de nouveau usé de son influence au moment des accords de 2001, qui déboucheront sur la Constitution de l'Union des Comores. "Quand les accords ont été signés, la France les a dénoncés", rappelle Idrisse Mohamed, du Comité Maore. "En tant que France et qu'Union européenne, l'ambassadeur a refusé de les signer à cause de la question de Mayotte. C'est une fois que les accords ont perdu tout leur sens que la France est apparue comme un élément fondamental. La commission tripartite qui rassemblait toutes les parties comoriennes ne s'est réunie qu'une fois et c'est finalement un comité où la France était très représentée qui a rédigé la Constitution." A présent que le cadre de gouvernement des Comores - une large autonomie des îles et un Etat faible qui risque d'évoluer vers la confédération - semble lui convenir, l'ancienne métropole met un point d'honneur à montrer qu'elle respecte les règles du jeu. Ce qui n'empêche pas le système de commettre entre l'ambassade et une partie de l'élite nationale, entretenu par les Comoriens qui en profitent, de se maintenir.

LG (avec KES)

¹ *Al-watwan* n°481, 12/09/1997

² *AW* n°992, 18/05/2007

³ *AW* n°556, 19/02/1999

⁴ Selon un courrier du GRDC dans *AW* n°558, 5/03/1999



Ci-dessous, une manifestation, à Mutsamudu, d'Anjouanais opposés à l'ingérence extérieure aux Comores. C'était dans les années 70... (photo CNDRS)

Qui est Christian Job ?

Plus proche du préfet que du diplomate, l'ambassadeur de France à Moroni aurait difficilement avalé l'élection de Sambi, qu'il décrivait avant le scrutin comme un islamiste potentiellement dangereux.

« **C**E n'est pas un diplomate », ses détracteurs se plaisent à le rappeler. Voilà qui explique selon eux son "arrogance" et sa manière de mettre les pieds dans le plat : Christian Job est avant tout un gendarme formé à Saint-Cyr, qui a gravi les échelons militaires avant d'entrer dans l'administration. "Des propos de ce genre ne nous étonnent pas, vu la personne dont ils proviennent. Nous savons faire la distinction entre un diplomate de carrière et un parachuté dans le corps diplomatique", lâchait le vice-président Idi Nadhoim, vice-président de l'Union des Comores, après la conférence de presse saignante donnée le 9 mai par l'ambassadeur de France, qui lui a valu presque aussitôt une salve de tracts et de commentaires rageurs à son encontre (lire les extraits de sa conférence p.9). "C'est l'ambassadeur le plus grossier que nous ayons eu", commente Idrisse Mohamed, du Comité Maore.

Christian Job succède le 16 février 2005 à Jean-Pierre Lajaunie, dont le journal *La Gazette des Comores* vante alors "les efforts de ce diplomate chevronné et habile". A 62 ans, il accède à son premier poste d'ambassadeur au terme d'une carrière en forme de montage russe : entré dans l'administration comme sous-préfet en Corse, il a progressé jusqu'à devenir directeur de cabinet du ministre de la Coopération, Bernard Debré, sous le gouvernement de droite d'Edouard Balladur, en 1994. Après l'élection de Jacques Chirac à la présidence de la République, il est relégué comme chef de la mission de coopération et d'action culturelle aux Seychelles, puis sous-préfet du Val-de-Marne. Juste avant d'être envoyé aux Comores, il fut durant trois ans préfet et administrateur supérieur de Wallis-et-Futuna, minuscule territoire français d'outremer situé dans le Pacifique. Un parcours qui interroge : qu'est-ce qui a conduit à sa nomination en tant qu'ambassadeur, une mission jusqu'alors inconnue pour lui, dans le contexte particulier de mise en place des nouvelles institutions comoriennes, de préparation des élections et du renforcement des positions françaises à Maore ? Simple promotion ou décision stratégique ?

Les observateurs ne manquent pas de remarquer que le choix d'un ancien préfet qui a expérimenté l'outremer, plutôt qu'un "diplomate chevronné et habile", facilite la collaboration avec l'administration française implantée à Maore. Les relations entre l'ambassade et la préfecture sont en effet primordiales dans une période où la France, tout en ancrant de plus en plus solidement l'île qu'elle a conservée dans la République, cherche à normaliser les relations entre celle-ci et le reste de l'archipel, ou du moins à faire en sorte que sa présence soulève moins de protestations. Emerger dans le même ministère -celui de l'Intérieur et non des Affaires étrangères- est plus propice à la compréhension mutuelle. Force est de constater que M. Job parle le langage des préfets -c'est d'ailleurs bien ce qui lui est reproché à Moroni.

C'EST AINSI qu'interrogé par la chaîne française TF1, dans le cadre d'un reportage sur des Comoriens de la diaspora qui ont esroqué la sécurité sociale, il indique à propos des montants facturés sur les faux documents : "C'était encore plus cher qu'en métropole." Hérité du bon vieux temps colonial, le terme de métropole passe encore dans les Dom-Tom -il est resté la norme à Maore. Utilisé dans un pays officiellement indépendant, il fait un peu désordre... Tout comme les remarques acides, un brin moralisatrices, qu'il se permet d'adresser indirectement aux autorités comoriennes, rappellent le ton paternaliste employé en février dernier dans une allocution télévisée par le préfet Vincent Bouvier, pour demander aux Mahorais de cesser leurs prétendus accès de xénophobie. Jusqu'aux membres de la Cour constitutionnelle qui s'interro-



gent sur le sens de ses commentaires : "Il nous a dit qu'il ne nous trouvait pas très perspicaces", témoigne l'ancien président de la Cour, Ahmed Abdallah Sourette. "Est-ce qu'il voulait dire que nos décisions n'étaient pas bonnes ?"

Ces particularités liées sans doute au parcours et à la personnalité de M. Job n'expliquent cependant pas le mépris et la désinvolture avec lesquels il traite le nouveau régime -ces sentiments transparaisaient du moins clairement lors de sa conférence de presse. Là encore, difficile de savoir s'il faut attribuer ces manifestations de mécontentement à l'homme ou à l'Etat français. Pour le vice-président Idi Nadhoim, il s'agit avant tout d'une position personnelle. "Pour moi, ce n'est pas une politique française. C'est l'individu" dit-il, même si "l'ambassade avait pris position en 2006 pour l'un des candidats", à savoir Caambi El Yachourtui, battu dès le premier tour. Pour Idi Nadhoim, l'hostilité de Christian Job à l'égard du régime daterait du début de la campagne pour la présidentielle de l'Union. "On sait qu'il a essayé de traiter le candidat Sambi de tous les maux auprès de la communauté internationale, de Paris, de l'Afrique", affirme le vice-président. "Je me base pour affirmer cela sur ses rapports et sur ce que me disent des officiels français à Paris quand j'y vais. Pendant la campagne, il avait fait un rapport au Quai d'Orsay sans avoir rencontré Sambi. Il le faisait passer pour un islamiste dangereux. Les Américains de l'Ambassade des Etats-Unis à Madagascar, après avoir rencontré Ahmed Abdallah Sambi, ont envoyé un rapport disant que c'était un prédicateur, sans plus. Les Etats-Unis ont récupéré avec le rapport du Quai d'Orsay, censé être mieux informé des affaires comoriennes, et ils n'ont pas compris. Ils ont envoyé une autre délégation,

de Maurice cette fois-ci, qui a fait le même rapport que celle de Madagascar. Ils ont fait part de leur étonnement au Quai d'Orsay, et c'est seulement à ce moment-là que l'ambassadeur de France est allé rencontrer le candidat."

DES RAPPORTS à diffusion restreinte signés par Christian Job et son premier conseiller, Jean-François Frier, en 2005, l'année précédant l'élection, semblent donner raison à Idi Nadhoim. Au fil des mois, on sent une volonté de minimiser la portée de l'influence de Sambi et de réduire son discours à un islamisme radical, tandis que Caambi est sans cesse présenté comme le favori évident du scrutin. Le 18 mai 2005, un commentaire signé Job affirme que "la misère crée les conditions favorables à l'émergence d'un islam radical qui cherche pour l'instant à accéder au pouvoir par la voie légale à l'occasion des prochaines élections à la présidence de l'Union, mais dont les chances de succès apparaissent réduites". Moins d'une semaine plus tard, l'ambassade indique à ses correspondants que "deux noms se détachent, celui du vice-président Caambi, et celui de l'ancien ministre des affaires étrangères Sharif Halidi". Ni l'un ni l'autre ne passeront le premier tour. Suivent quelques lignes sur chacun des "principaux candidats". La stratégie que devra développer Caambi est l'objet de toutes les attentions. "S'il parvient à figurer dans les trois premiers élus du premier tour, il sera vraisemblablement élu à la tête de l'Union. Il lui faut pour cela obtenir le ralliement d'autres candidats. Le Ridja (...) annonce confidentiellement son ralliement, mais pour le

second tour seulement (...) Caambi est très francophile et axe sa campagne sur son intégrité personnelle -reconnue- et sur sa capacité à mobiliser les aides internationales et notamment les nôtres." Tout le contraire de Sambi, dont selon l'ambassadeur "l'implantation est surtout rurale, et s'appuie sur un réseau assez dense de prédicateurs" et qui "est en

"On sait qu'il a essayé de traiter le candidat Sambi de tous les maux auprès de la communauté internationale."

IDI NADHOIM

faveur de la diversification des relations extérieures vers les pays du Sud -Indonésie et Malaisie (...). Si -à l'époque- pour l'ambassade "le candidat islamiste pourrait créer la surprise au premier tour", il "n'aurait que des chances réduites au second". Christian Job "n'a pas pu admettre qu'il s'était trompé", conclut Idi Nadhoim. "Après l'élection du président Sambi, il avait du mal à changer de langage. Il a continué à tenir l'image du régime auprès de la France." Après la conférence de presse où une question était accordée à chaque média, nous avons demandé à rencontrer à nouveau l'ambassadeur. Il n'a pas donné suite.

Le ministre des Affaires étrangères comorien, Ahmed B. B. Jaffar, a tenu à relativiser les tensions provoquées par les propos de M. Job, et la rumeur selon laquelle il l'aurait convoqué pour remettre les pendules à l'heure. "Ça va, ça se passe très bien", affirme-t-il. "On s'est expliqués, on s'est compris et ça ne se reproduira plus. Mais cela n'était pas le seul ordre du jour de notre entretien."

LG

Ci-dessus, Christian Job, lors de la conférence de presse début mai qui a mis le feu aux poudres.

La France à Ndzouani : un jeu ambigu

De l'engagement des retraités anjouanais de l'armée française à l'ONG Humanis en passant par l'ouverture d'une base de repli à Maore, de nombreux éléments ont conforté la population dans sa foi au rattachisme, durant la crise.



Ci-dessus, les membres de l'ONG Humanis, à Ndzouani. (photo Quotidien de la Réunion)

DIX ANS après ses débuts de milicienne, Afithati Bacar est perplexe. Cette jeune mère de famille de Mremani, l'un des principaux bourgs du Nyumakele, n'a pas tiré grand-chose des cinq ans qu'elle a consacrés à la cause séparatiste. Parmi les miliciens, "les hommes ont été recrutés dans l'armée" de Bacar, confie-t-elle. "Seules les femmes restent. A Mremani, nous étions six." Son unique acquis : "S'il y a un problème au village, je suis sollicitée. Je distribue les convocations de la gendarmerie." Le reste, toutes les promesses qui ont fait croire Afithati en l'avenir, n'ont pas été tenues. "Je n'avais rien à faire. Mon mari n'avait pas de travail. Je pensais que si on se rattachait à la France, on aurait du travail. Je pensais que je

coloniale était pourtant claire. "La France considère que les mouvements séparatistes font fausse route", déclarait l'ambassadeur de la France à la presse le 25 juillet 1997¹. La réalité sur le terrain n'a pas été aussi limpide. Un certain nombre d'éléments français ont, directement ou indirectement, apporté un soutien effectif au régime séparatiste, et alimenté le discours rattachiste. Le rôle primordial joué par les retraités militaires français d'origine anjouanaise est caractéristique à cet égard. Dans l'édition du 28 avril 1998 du *Quotidien de la Réunion*, Bruno Geoffroy retraçait le parcours de quatre d'entre eux, recrutés par Taki, qu'ils avaient quitté suite à une mésaventure. "Avant de s'engager, les quatre hommes avertissent naturellement [l'armée française, ndr] de leur projet", écrivait le journaliste. Nul ne cherche à les en empêcher : "Il n'existe pas de texte précis sur cette question de la présence de militaires français à la retraite dans une armée d'un pays étranger ou d'un pays non reconnu par la communauté internationale",

explique-t-on à l'état-major des Fazoï. "Mais on peut dire que rien ne l'interdit à condition toutefois (...) qu'elle ne nuise pas aux intérêts français. Dans le cas contraire, il peut y avoir des mesures prises contre eux. Leur pension de retraite peut être supprimée." En d'autres termes : le mouvement anjouanais de rattachisme à la France n'allait pas contre les intérêts français...
JOINT À NDZOUANI par Bruno Geoffroy, l'un de ces retraités de l'armée le confiait : "Je suis ici aussi pour Anjouan mais aussi pour défendre les intérêts de la France. (...) Je crois que la France peut compter sur les officiers supérieurs qui nous commandent. Si elle a un message à faire passer à la population et aux autorités anjouanaises, elle sait pouvoir passer par eux. Le fait de nous voir, cela rassure aussi la population. Elle se dit que si la France ne le voulait pas, nous partirions. D'ailleurs, c'est vrai. Moi, si on me rappelle, je rentre chez moi." Autre argument massue des séparatistes et rattachistes, le rôle joué par Maore dans la rupture de l'isolement de Ndzouani. Non contente d'ouvrir le collier humanitaire, l'île sous administration française est devenue une véritable base de repli pour certains séparatistes. "L'action des autori-

tés de l'Etat à Mayotte s'est strictement limitée à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence", déclarait en octobre 1997 l'ambassadeur de France. La préfecture n'a cependant pas fait qu'apporter une aide humanitaire. Elle a souvent fermé les yeux et, parfois, aidé, à la faveur de quelques intermédiaires. Le chef des Renseignements généraux sur l'île, François Réal, entretenait des contacts extraprofessionnels avec des membres du régime anjouanais. Lorsqu'il a pris sa retraite tout en restant à Maore, son navire a régulièrement effectué la navette vers Ndzouani. "Comme Ahmed Zaïdou, son engagement pour la cause anjouanaise l'a poussé à fréquenter les milieux rattachistes", écrivait en 2001 le journaliste Jean-Claude

petits enfants, ils distribuaient du maïs. Ils avaient les pleins pouvoirs de nous aider à nous reconstruire sur le plan sanitaire. Avec eux on avait aussi accès à une certaine liberté de circuler à Mayotte et à la Réunion. Il y avait des évacuations sanitaires et des laissez-passer. Ceux qui n'arrivaient pas à supporter l'ambiance ici pouvaient partir. C'étaient des autorités françaises. Leurs réalisations étaient au sein de l'OPIA et du MPA." Si les affirmations de Chahardine sont en partie erronées, elles n'en reflètent pas moins une certaine réalité. Jean-Louis Machuron et ses collègues n'ont pas fait que pallier aux urgences. Outre une réorganisation du système de santé, ils ont réhabilité des écoles et une déchetterie, comme en témoigne l'un de leurs rapports parve-

"Avec eux on avait aussi accès à une certaine liberté de circuler à Mayotte et à la Réunion."

CHAHARDINE ADHURA, À PROPOS DE L'ONG HUMANIS

Vallée, lui-même introduit dans ces milieux³. "Propriétaire d'un yacht, ce fidèle compagnon de loisirs d'Abéid se rendait tous les mois à Anjouan". "Porte-plume du chef de l'Autorité anjouanaise", il servait d'"entremetteur pour lui faciliter les rencontres avec les élus de Mayotte". Le jugeant trop proche d'Abéid, Bacar l'a ensuite interdit de séjour dans l'île après avoir évincé celui-ci du pouvoir⁴. D'autre part, des miliciens et des responsables en rupture avec le régime séparatiste se réfugiaient à Maore. L'ex-ministre de l'Intérieur de l'île, Djaffar Salim, a été autorisé à demeurer plusieurs mois à Maore, où il a travaillé au port de Longoni. C'est ainsi qu'il a lié des relations avec Michel Taillefer, ancien RG et homme fort du milieu économique mahorais, et avec des cadres de la Sogea "l'entreprise avait débuté des activités à Ndzouani. Le préfet de l'époque, Philippe Boisadam, ne cachait d'ailleurs pas ses positions : en décembre 1998, il déclarait dans le journal Kwezi : "L'unité des Comores est une construction artificielle de l'histoire coloniale. Il n'y a pas de race comorienne. C'est une vue de l'esprit."⁵

nu à la préfecture de Mayotte. Des activités qui renforçaient l'assise du régime séparatiste en facilitant sa gestion des services d'Etat, et confirmant les convictions selon lesquelles "les Français vont venir régler nos problèmes". Dans un autre pays, ce genre de considération aurait fait partie des "effets secondaires" habituels de l'action humanitaire. Sur une île qui réclamait sa recolonisation, les activités d'Humanis n'avaient rien d'innocent. Ses responsables en étaient-ils conscients ? M. Machuron n'a pas répondu aux questions que nous lui avons fait parvenir.

ALORS QUE LES AUTORITÉS françaises affichaient leur soutien à la médiation de l'Organisation de l'Unité africaine, Humanis représentait par ailleurs le Quai d'Orsay sur l'île et pouvait jouer les intermédiaires entre la préfecture de Maore et le régime séparatiste. "Quand le conflit a éclaté entre Mironity et Musamudu, j'ai fait appel à la France et j'ai demandé au Quai d'Orsay de nous envoyer un émissaire", indique Mohamed Djaafari, retraité de l'armée française qui a joué un rôle de médiateur dans ce conflit. C'est ce qui explique le retour dans la zone de M. Machuron, le 21 décembre 1998. "Comme il connaissait le terrain, ils l'ont envoyé avec un médecin militaire. On est allés ensemble à Sima pour réunir les deux parties." "Ils essayaient de convaincre les autorités locales de revenir avec les Comores", affirme Aboubacar Ben Saïd Jaffar, qui assura la sécurité de l'équipe humanitaire. A deux reprises, l'ONG a servi de relais pour l'arrestation de personnes recherchées par la justice à Maore, affirme Aboubacar Ben Saïd Jaffar. "Ils ont demandé à la gendarmerie anjouanaise de les arrêter, puis c'est moi qui les ait conduits en vedette à Mayotte", indique ce gendarme. L'installation d'un téléphone cellulaire, qui permettait à Humanis de communiquer avec Paris, a également sorti le régime anjouanais de l'isolement alors que les communications étaient coupées. Les laissez-passer vers Maore délivrés par les humanitaires ont enfin prêté à de nombreuses confusions. "Le cachet d'Humanis servait de visa, mais ils n'ont envoyé que des malades", affirme leur ancien gardien, quand d'autres prétendent que des personnalités bénéficiaient de ces laissez-passer. Actuel secrétaire général du Mouvement populaire anjouanais (MPA devenu PPA), Makani résume ainsi le double jeu de la France : "Chirac ne nous a pas répondu. Mais la France nous a aidés au niveau humanitaire depuis le début et lorsqu'il y a eu l'embarco à travers Mayotte. Les ressortissants anjouanais à Mayotte ont eu des facilités pour nous aider. Humanis était également là au moment où Anjouan était en détresse."

LISA GIACHINO (avec KES)

"Je suis ici aussi pour Anjouan mais aussi pour défendre les intérêts de la France."

UN RETRAITÉ DE L'ARMÉE FRANÇAISE ENGAGÉ DANS LE COMBAT SÉPARATISTE

NOTES

¹ *Al-watwan* n°474, 25/07/1997
² *AW* n°486, 17/10/1997
³ Abéid a dirigé l'île d'avril 1999 à août 2001
⁴ Depuis la Réunion, il soutenait le séparatisme dans son magazine *Via*, lire ci-dessus
⁵ *Kwezi* spécial Anjouan, 10/1997

Des réseaux omniprésents

Le séparatisme anjouanais, comme le séparatisme mahorais vingt ans plus tôt, a été soutenu, sur place et à Paris, par des personnalités et des mouvements situés à l'extrême-droite de l'échiquier politique.

UN TEMPS, l'île "indépendante" de Ndzuani a possédé son journal. *Le Camelot*, c'était son titre, était l'organe de presse quasi officiel du pouvoir en place. La voix des indépendantistes en quelque sorte. La voix, surtout, des réseaux français à l'œuvre dans l'île dite "rebelle". Imprimé à 250 exemplaires à Maore, distribué à Ndzuani et Maore bien sûr, mais également en France et à la Réunion, *Le Camelot* affichait en Une ce sous-titre : "Action française Anjouan, édition de Mutsamudu, République Française d'Anjouan"; cette citation tirée de Philippe Malaud (ancien ministre de Pompidou) en forme de slogan : "Le combat des Anjouanais est exemplaire à plus d'un titre. C'est celui de la liberté contre l'oppression. C'est celui des vraies valeurs contre un régime corrompu et aux ordres de l'étranger. C'est le combat d'une petite île contre l'indifférence des grands de ce monde"; et ces deux emblèmes intimement liés : celui des indépendantistes anjouanais (un drapeau rouge frappé d'une main blanche) et celui des royalistes français (une fleur de lys) ! Comme un symbole de ce qui à uni, durant la crise, les réseaux français d'extrême-droite aux leaders séparatistes. Ils furent quelques uns, ces "fous de l'Empire français", nostalgiques d'un temps où la France avait un rôle prépondérant dans la marche du monde, à rallier la cause anjouanaise, comme ils avaient rallié, 20 ans plus tôt, le combat des Mahorais pour rester français. Le plus illustre d'entre eux est Pierre Pujo, membre éminent du mouvement royaliste Action française, proche du Front national. Celui qui a œuvré de toutes ses forces dans les années 70 pour renverser la tendance de la décolonisation et intoxiquer les sénateurs français de mensonges tels que ceux qui affirmaient que la population mahoraise était majoritairement malgache et chrétienne², a rapidement revêtu ses habits de "défenseur des opprimés" pour soutenir le rattachisme anjouanais. Comme au temps de "Mayotte française", il a régulièrement soutenu ce combat dans les colonnes de son journal, *L'Action française Hebdo*. On pouvait y lire ceci : "En 1975, l'île de Mayotte parvenait à demeurer française selon la volonté de ses habitants (...) 22 ans plus tard, le 3 août 1997, l'une d'elles, Anjouan, se révoltait (...) L'île se couvrait de drapeaux tricolores et la population réclamait son rattachement à la France. Formidable pied de nez au fameux Sens de l'Histoire ! Brimés par la Grande Comore, les Anjouanais aspiraient à se placer à nouveau sous l'autorité de l'ancienne puissance coloniale laquelle, apparemment, n'avait pas laissé de mauvais souvenirs !"³

"DÈS LE DÉBUT", poursuivait dans ce même article son auteur, "l'Action française a apporté son soutien à la révolte d'Anjouan comme naguère à l'île de Mayotte. Devant la défaillance des dirigeants français, elle a ainsi rempli un devoir de suppléance, fidèle à sa devise "Tout ce qui est national est nôtre". Dans un autre numéro de l'hebdomadaire royaliste, il écrivait ceci : "Comme toujours, il faudra forcer la main de nos gouvernements pour qu'ils accèdent au vœu des Anjouanais." Ainsi Pierre Pujo ne s'est pas contenté d'écrire. Comme l'indiquait Jérôme Talpin en 1998 dans *Le Quotidien de la Réunion*⁴, "Pierre Pujo ne s'en tient pas à ces petits coups de main et à la défense des séparatistes dans les colonnes de son hebdomadaire (...). Le royaliste semble être devenu un conseiller de la présidence de la République [d'Anjouan, ndr]. Comme l'atteste une correspondance en date du 15 octobre 1997 adressée à Charikan Ahmed, l'ancien bras droit du président Ibrahim Abdallah tombé en disgrâce, Pierre Pujo a joué un rôle non négligeable dans la tenue du référendum du 26 octobre [1997] à l'issue duquel les Anjouanais se sont prononcés à 94% pour l'indépendance."

Dans ce courrier, le dirigeant de l'Action française livre sa méthode aux dirigeants anjouanais pour aboutir à l'indépendance et à terme à un rattachement "sans brûler les étapes" à la France. "Cher ami", écrit Pierre Pujo, "depuis ma lettre du 13 octobre, j'ai réfléchi au libellé de la question qui pourrait être posée au référendum du 26 octobre. Je pense qu'il serait plus habile de ne pas mettre en cause la France dans le texte soumis aux suffrages de la population. Le gouvernement français a en effet le souci de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des Etats. Il ne pourrait donc donner une réponse positive à l'appel des Anjouanais. En revanche, si la question porte seulement sur l'indépendance, le gouvernement français pourra plus facilement reconnaître la sécession et accepter d'entreprendre des négociations avec le nouvel Etat indépendant pour un rattachement ou une association. En définitive, la question posée pourrait être : Voulez-vous que l'île d'Anjouan devienne indépendante de la République fédérale islamique des Comores ? En résumé, je crois préférable de ne pas brûler les étapes. Quand vous serez officiellement indépendants de la RFC, vous serez libres de faire des propositions de négociation avec la France, conformément au désir profond des Anjouanais."⁵ Comme le notait à l'époque Jérôme Talpin, "le président Ibrahim Abdallah a dû juger que [PPujo] était plutôt un homme de bon conseil puisque la question posée aux Anjouanais le 26 octobre dernier reprenait mot pour mot la formulation suggérée par Pierre Pujo."

"ESTIMÉ PAR LE POUVOIR anjouanais, Pierre Pujo en a profité pour recommander au président Abdallah Ibrahim l'un de ses proches, le juriste Elie Hatem, spécialisé dans le droit international", poursuivait le journaliste. Après avoir suivi sur place le déroulement du référendum du 26 octobre 1997 -ce qui a eu pour effet non seulement de légitimer aux yeux des Anjouanais l'espoir de voir la France accepter leur demande, mais aussi de donner un aspect officiel à ce référendum en sa qualité de juriste- Elie Hatem a été nommé le lendemain représentant plénipotentiaire du président Abdallah

était extraordinaire. Nous n'avons pas le droit de décevoir tous ces braves gens. Par ailleurs, sait-on que de très nombreux Anjouanais se reconnaissent par leurs surnoms français : Pompidou, Coquillegue, Mon garçon (...) Sur le boulevard de Coelacanthie, j'ai fait la connaissance d'Enrico en référence à Enrico Macias, qui m'a fait écouter les larmes aux yeux sa chanson préférée : La France de mon enfance." Un autre journal fasciste, *Présent*, s'est également intéressé au rattachisme. Fidèle à l'antienne adoptée par Pujo vingt ans auparavant, Francis Bergeron écrivit cette énumération de cont-



A Mutsamudu, des embargos soulèvent des drapeaux français pendant la crise séparatiste. (photo JC Vallée)

"Par ailleurs, sait-on que de très nombreux Anjouanais se reconnaissent par leurs surnoms français."

JEAN-MICHEL WEISSBERGER, SYMPATHISANT DU RATTACHISME

Ibrahim. "Nous, cheikh ABDALLAH IBRAHIM, président de l'Etat d'Anjouan", lui écrivit-il dans une Lettre d'accréditation des plus succinctes, "avons le plaisir d'accréditer monsieur Elie HATEM et lui conférer un pouvoir plénipotentiaire pour représenter notre Etat à l'étranger et œuvrer pour sa reconnaissance internationale." Parallèlement, ce spécialiste des questions internationales a eu la tâche de rédiger la future constitution d'Anjouan. Il est enfin courroucé de noter que ce même Elie Hatem qui, dans un numéro de *L'Action française Hebdo* où il affirmait que "la proclamation de l'autodétermination d'Anjouan, le 3 août 1997, s'avère justifiée (...). Il va donc falloir reconnaître à ces îles le droit à l'autodétermination et la liberté de disposer d'elles-mêmes"⁶, interviewait également un certain Bob Denard, dont il sera l'avocat, huit ans plus tard, lors de son procès pour le coup d'Etat contre Djohar... D'autres militants de l'extrême droite française ont pris fait et cause pour le combat anjouanais. Toujours dans *L'Action française Hebdo*, Jean-Michel Weissberger, président d'honneur d'une association de rapatriés de l'Algérie, racontait son voyage de trois semaines "dans l'île plus tricolore que jamais". On pouvait y lire ce condensé de paternalisme : "C'est dans la rue essentiellement que j'ai découvert combien l'attente de la France

re-vérités : "A Anjouan les femmes ne sortent pas voilées. L'alcool n'est pas interdit. La polygamie est en recul constant... Et Mutsamudu, la capitale anjouanaise, reste dominée par la jolie petite église toute blanche de la mission catholique".

SI LES DIRIGEANTS séparatistes n'ont jamais caché ces liens, ils n'en ont pas moins tenté de réduire le rôle de ces militants peu fréquentables. A l'époque, le docteur Ahmed Zaïdou affirmait que "la sympathie des royalistes pour les séparatistes est une chose que personne ne peut nier. Mais je le répète, Pujo ne conseille pas. Hatem a eu un rôle limité. Les Anjouanais sont quand même assez matures pour pouvoir décider de leur destin!" Aujourd'hui, il reconnaît leur erreur : "Nous nous sommes trompés. Quand on se retrouve dans une mare et qu'on ne sait pas nager, on ne regarde pas la couleur de la corde que l'on vous tend." Malgré la distance affichée par le docteur Zaïdou vis à vis de l'extrême-droite et son opposition au rattachisme, on note dans son discours légitime le séparatisme des similitudes avec les thèmes affectionnés par Pujo et ses confrères : recriture de l'Histoire et attachement aux symboles fédéraux. "Les Comores sont un pays fabriqué", affirme-t-il depuis La Réunion. "Un pays qui n'a pas de socle

historique. Ces îles s'appelaient les "îles aux sultans batailleurs". Ces derniers faisaient du commerce, des mariages ou des guerres entre eux. Les sociétés ne sont pas les mêmes. Par exemple, le grand mariage n'est pas une obligation de notabilité à Anjouan. Le chiromani est typiquement anjouanais. Il y a autant de différence entre la Grande Comore et Anjouan qu'entre la Réunion et Maurice. Pourquoi le colonisateur n'a pas créé la République des Mascareignes avec ces deux îles ?" Et de proposer : "Pourquoi ne pas revenir sur nos origines : des îles gérées par des sultans ?" D'autres personnalités ont cru de leur devoir de soutenir la cause rattachiste. L'un d'eux s'est rendu célèbre en janvier 2005 : à l'origine de la loi sur les "bienfaits" de la colonisation française⁷, le député UMP proche des milieux d'extrême-droite, Didier Julia, fut à l'époque l'homme politique le plus engagé dans le soutien aux séparatistes. Ancien secrétaire du RPR en charge de l'outremer, il avait écrit une lettre au ministre des Affaires étrangères⁸. On comptait également parmi ces soutiens quelques Harkis et hommes politiques de second rang.

SI À MAORE les partisans du séparatisme étaient nombreux -notamment parmi les décideurs, on pense à François Réal, lire page précédente, et les médias - ses plus actifs soutiens régionaux se trouvaient à la Réunion. Jean-Claude Vallée était l'un d'eux. Pas un numéro de son magazine, *Via*, ne sortait sans que plusieurs pages ne soient consacrées à la "libération" anjouanaise. Tandis que le chaos s'installait dans l'île, qui menerait bientôt à la guerre civile, JC Vallée décrivait "un apprentissage de l'indépendance dans la sérénité". Il avait fait de Belela un martyr et du référendum du 26 octobre un vote libre. Il affirmait également que le référendum du 22 décembre 1974 était truqué. "Les Mohéliens et les Anjouanais ont été séparés de la France dans des conditions irrégulières." Pour *Via*, ces deux îles "n'ont d'ailleurs jamais cessé de considérer la France comme leur mère." Une œuvre de propagande saluée en son temps par les autorités anjouanaises : Ibrahim Abdallah l'avait décoré de l'Ordre de l'Etoile d'ANJOUAN.

RÉMI CARAYOUL (avec J. TALPIN, *Le Quotidien de la Réunion*)

NOTES

- ¹ *Le Camelot* n°1, janvier 1998
- ² PPujo, *Mayotte la française*, ed. France Empire, 1993
- ³ *L'Action Française Hebdo*, août 1998
- ⁴ *L'Action Française Hebdo*, octobre 1997
- ⁵ *Le Quotidien de la Réunion*, 25/02/1998
- ⁶ Lettre signée Pierre Pujo, marquée du sceau de *L'Action Française Hebdo*, datée du 15 octobre 1997, Paris
- ⁷ Lettre d'accréditation marquée du sceau de l'Etat d'Anjouan, et signée le 27 octobre 1997 par son Président
- ⁸ *Présent*, août 1998, cité par *L'Archipel* n°173, sept. 1998
- ⁹ *Lire Kashkazi* n°22
- ¹⁰ *L'autre Afrique*, décembre 1997

4

Une indépendance mal assumée

Le drame des Comores n'est pas tant d'avoir proclamé leur indépendance, mais de ne l'avoir pas assumée.



la France, d'entamer des négociations sur la base de l'unité et de l'intégrité et d'examiner tous les problèmes [à commencer par celui de Mayotte, nldr]", ce putsch signalait la première trahison d'hommes politiques à l'égard de leur jeune pays indépendant. Conséquence : le pays est entré dans le cycle infernal des coups d'Etat qui vont discréditer son image à l'extérieur et handicaper toute perspective de développement à l'intérieur.

LORSQU'ALI SOILIHU réalise son erreur, il insuffle la renaissance d'un Etat comorien fort et unitaire et dégage une vision nationale du développement. Il sera lui aussi renversé le 13 mai 1978 par Abdallah, qui a recours à des mercenaires. La dynamique de changement de régime est alors confisquée par des éléments étrangers au pays. Alors que le processus de l'indépendance s'est déroulé sans effusion de sang, la mort de Soilihi sème la violence politique et transforme négativement le champ politique en y introduisant le mercenariat, freinant toute émancipation susceptible de faire émerger des dynamiques nationales. L'armée se forme au-delà de tout sentiment patriotique et devient un outil au service d'un homme et de son pouvoir. Cet accaparement de l'espace politique par des éléments étrangers va aussi rompre toute approche patriotique de l'Etat, et fait naître un type nouveau de dirigeants autochtones qui n'hésitent pas à brader le pays pour leurs intérêts personnels. Tout devient alors possible. La politique n'obéit plus à aucune règle. Elle devient un espace d'amis, de fidèles et d'"étrangers" qui vont installer des passerelles grâce à un petit boulot en France, le temps de trouver un fauteuil politique au pays. L'élite est prête à se vendre au mieux offrant. Cette "dénaturation" de la politique développe la désresponsabilisation au point que nul ne se sent coupable de cette situation.

"L'ingérence" de la France est à la fois dénoncée et entretenue par les hommes de pouvoir. En 1995, le colonel Azali se réfugie à l'ambassade pendant que Bob Denard fait son "coup" contre Djohar. Ce même colonel qui deviendra chef d'Etat... L'occasion pour lui de monnayer des concessions diplomatiques telles que la participation de Maore aux Jeux des îles de l'océan Indien, ainsi que l'indique un rapport de l'ambassade du 26 octobre 2005 : "Le département vous confirme l'attribution d'une aide budgétaire exceptionnelle d'un million d'euros au bénéfice de l'Union des Comores (...)" Cette convention devrait être signée dès réception de la copie de la lettre officielle demandant la convocation d'une réunion extraordinaire du comité international des Jeux des îles de l'océan Indien." Comme le montrent d'autres rapports diplomatiques, son vice-président ira lui aussi se vendre à l'ambassade, offrant aux conseillers qui l'encourageaient dans sa candidature à l'élection présidentielle, les petits secrets de l'actualité du gouvernement comorien. Beaucoup d'autres l'ont fait avant lui et perpétuent aujourd'hui cette vieille tradition. On accuse ainsi l'indépendance sans juger les politiques menées, disculpant les hommes qui depuis 31 ans tiennent les rênes du pouvoir. Les auteurs des coups d'Etat et leurs victimes poussent le cynisme jusqu'à se retrouver sans explication dans les mêmes allées du pouvoir. Une complexité qui ne permet pas de faire éclore la vérité sur le pays. Une espèce d'omerta retient ces hommes entre eux. Face à cette solidarité d'airain, les jeunes qui arrivent sur la scène se brisent les reins à essayer de faire bouger les choses. Ils finissent par baisser les bras, convaincus que rien n'est possible. En regardant l'état désespérant de leur pays, ils se demandent encore ce que l'indépendance veut dire.

KES

¹ Indépendance et partition des Comores (1974-1978), N. Nahouza, Komédit

L'INDÉPENDANCE

comme source de leurs problèmes. Les Comoriens ont fini par y croire. En tout cas, nombreux lui attribuent la source du désespoir qui les tenaille après 31 ans qui n'ont produit à leurs yeux que misère économique, détresse sociale et instabilité politique. "Si un référendum était organisé aujourd'hui, tout le monde choisirait de revenir dans le giron français" entend-on dire dans les rues de Moroni, de Mutsamudu et de Fomboni. "L'indépendance n'a apporté qu'anarchie, déstabilisation, 26 coups d'Etat, détournements des fonds publics, ignorance, analphabétisme, grande misère, maladie, pauvreté, une grande démographie et plus de 20.640 morts entre janvier 1995 et 2003 en tentant de migrer vers Mayotte", dénoncent les membres de l'Organisation pour la défense des droits des Anjouanais sans papiers français

comorienne... L'indépendance du 6 juillet 1975 n'a pas marqué une rupture définitive avec la puissance coloniale. Certes, le fait que la France n'ait pas reconnu le jeune Etat et se soit maintenue sur une partie de son territoire, a empêché cette indépendance de devenir effective. Mais les Comoriens eux-mêmes ne paraissent pas non plus assumer une indépendance que les uns ont rejetée en 1974 et à laquelle les habitants de l'une des trois autres îles annonceront, 22 ans après, vouloir y renoncer. Si les Comoriens expriment dès le début des années 60 leur désir de s'émanciper de la domination coloniale, et que le mouvement de conscience nationale lancé à partir de 1964 par le Molinaco (Mouvement de libération nationale des Comores) déferle telle une vague qui va déboucher le 6 juillet 1975 à la proclamation de l'indépendance unilatérale, les réticences de certains dirigeants vont nouer

contraintes, mais non convaincues, les autorités de l'époque ont demandé l'ouverture de négociations en vue "d'une indépendance dans l'amitié avec la France". La rupture n'était pas souhaitée. Elle s'imposera pourtant à Abdallah, pris dans la tourmente de ses divergences avec l'opposition d'une part, et d'autre part avec le délicat dossier de Maore. Le risque de partition de l'archipel pousse Ahmed Abdallah à proclamer unilatéralement l'indépendance. Il marque un acte historique sur lequel il est impossible de revenir.

MALGRÉ CELA, le comportement des autorités comoriennes est surprenant. Le 10 octobre 1975, trois mois après la déclaration d'indépendance, le journal *Le Monde* s'interroge sur la présence de deux parlementaires comoriens à l'Assemblée française : "Il y a là une situation contraire à la logique et, dans une certaine mesure, à la morale politique. Les deux députés des Comores, devenues indépendantes, continuent à faire partie de l'Assemblée et à y voter." Le 3 août 1975, 28 jours seulement après le 6 juillet, le Front national uni (FNU) mené par Ali Soilihi renverse le président Abdallah avec la complicité de la France. Le journal communiste *L'Humanité* révèle dans son édition du 5 août qu'Olivier Stîm, ministre de l'Outre-mer, "a été assez maladroit pour se féliciter ouvertement du "coup de Moroni" en disant de son auteur, M. Ali Soilihi, qu'il était "un élément profrançais". Premier leader indépendantiste comorien, fondateur du Molinaco, Aboubacar Boïna s'était opposé à ce coup avant de se laisser convaincre par Ali Soilihi. "J'estimais que ce n'était pas le moment et qu'il fallait d'abord renforcer notre indépendance". "Ce coup d'Etat est incontestablement une aubaine pour les défenseurs de Mayotte française" fait remarquer Namira Nahouza¹.

Bien que ses auteurs affirment que leurs "objectifs politiques sont d'établir des rapports d'égalité avec

"L'indépendance c'est pour les pauvres. Les autorités qui l'ont prise ont gardé la nationalité française."

LES MILITANTS DE L'ODDASPF

(ODDASPF, lire p.49). Ce mouvement, qui soutient la thèse rattachiste anjouanaise, tire une conclusion sévère : "L'indépendance c'est pour les pauvres. Les autorités qui l'ont prise ont gardé la nationalité française avec leurs enfants. Quand ils ne sont plus au pouvoir, ils retournent en France. Ce n'est pas vraiment l'indépendance. La monnaie est française avec la Banque centrale, l'école est en français, on parle français, c'est la France qui contrôle les frontières, l'espace maritime et aérien". Ses membres n'ont pas complètement tort. Lorsqu'Ahmed Abdallah est assassiné en 1989, c'est la justice française que sa famille saisit pour l'assassinat d'un citoyen français, et non la justice

loir l'indépendance avant d'avoir un pays". A sa mort en 1970, son successeur, le prince Saïd Ibrahim, était encore plus ferme et disait aux indépendantistes "d'aller se poser des glaçons sur la tête". Le discours indépendantiste se voyait reprocher de conduire à "l'aventure" parce que "le pays n'était pas prêt". Lorsqu'il accède au pouvoir, le président Abdallah lui-même n'est pas acquis à l'idée de l'indépendance, mais a compris qu'il ne peut pas endiguer un courant populaire, qui plus est s'il va dans "le sens de l'histoire". Son salut pour se maintenir au pouvoir contre une coalition de l'opposition qui cherche à le détrôner est de s'inscrire dans le sens de l'expression populaire. Ainsi

Ci-dessus, Ahmed Abdallah, le "père de l'indépendance". (photo CNDRS - Archives nationales)

Charte de déontologie des journalistes comoriens

Réunis à Moroni pour la Journée internationale de la presse, les journalistes comoriens ont adopté le 15 mai à Moroni la "Charte de Hamramba". L'ensemble de la presse écrite s'est engagé à diffuser ce document

PRÉAMBULE

Les journalistes comoriens affirment leur volonté de défendre, par tous les moyens légaux, la liberté d'expression et de la presse ainsi que le droit à l'information aussi bien aux Comores que partout ailleurs où ils appellent les exigences de leur métier.

Les journalistes comoriens affirment leur engagement à promouvoir la culture démocratique conformément à la Constitution de l'Union des Comores, à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des textes subséquents garantissant la liberté de la presse aux Comores.

Les journalistes comoriens demeurent convaincus que les responsabilités des journalistes pour le droit du public à l'information priment toute autre responsabilité.

Les journalistes comoriens reconnaissent que leur mission d'information du public ne peut être accomplie qu'en s'appuyant sur des pratiques professionnelles saines.

Les journalistes comoriens ont, de ce fait, décidé d'élaborer cette Charte de déontologie qui énonce leurs devoirs et leurs droits dans l'exercice de la profession aux Comores.

Les journalistes comoriens souscrivant librement à la présente déclaration, adoptent la Charte ci-dessous énoncée. Les journalistes comoriens s'engagent ainsi à une observation stricte et rigoureuse des principes qui en découlent pour la dignité, la crédibilité et le respect de la profession de journaliste.

Tout journaliste ou propriétaire d'organe de presse exerçant aux Comores est tenu au respect et à l'observation de la présente Charte.

DÉCLARATION DES DEVOIRS

Dans la recherche, le traitement, la diffusion de l'information et le commentaire des événements marquants de l'actualité, les devoirs essentiels du journaliste comorien sont :

Article premier : L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies

En raison du droit du public à connaître la vérité, le respect des faits constitue un devoir fondamental et sacré pour le journaliste.

Article 2 : La responsabilité sociale

Le journaliste ne publie que les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies ; il s'abstient à la publication d'informations dont il doute de la véracité ou émet les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles demande de la part du journaliste une grande rigueur professionnelle.

Article 3 : Le rectificatif et le droit de réponse

Les fausses nouvelles et les informations inexacts ou

erronées publiées doivent être rectifiées. Le droit de réponse est garanti à tous dans les conditions prévues par la loi. L'organe ayant diffusé l'information contestée est tenu de publier le droit de réponse.

Article 4 : Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations touchant à la vie privée d'autrui ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

Article 5 : L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

A l'exception de la rémunération due par son employeur, le journaliste refuse de toucher de l'argent ou tout autre avantage de nature à influencer le traitement de l'information.

Il ne cède à aucune pression, n'accepte de directive rédactionnelle que celle des responsables de la rédaction dont il relève et s'interdit tout chantage par la publication ou la non publication d'une information contre rémunération.

Article 6 : Des fautes à éviter

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement. **Article 7 : Le secret professionnel**

Le journaliste garde le secret professionnel et protège la source des informations obtenues de manière confidentielle.

Article 8 : La séparation des faits et des commentaires

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a, toutefois, l'obligation de séparer le fait du commentaire.

Article 9 : La séparation de l'information et de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées. **Article 10 : L'incitation à la haine et à la discrimination**

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine et à la discrimination sous toutes leurs formes et s'interdit de faire l'apologie du crime et du séparatisme.

Article 11 : Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée. L'information peut-être publiée si elle n'est classée pas secret défense.

Article 12 : L'identité de l'information

En accord avec ses supérieurs hiérarchiques, le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photos, des extraits sonores, des images et de son commentaire.

Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais reconstitué ou scénarisé, les images d'archives, le "faux direct" ou le "direct", l'élément d'information ou de publicité.

Article 13 : L'honneur professionnel

Le journaliste doit éviter d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

Article 14 : La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des enfants mineurs et s'abstient de révéler leur identité et de publier leurs photos dans les affaires qui portent atteinte à leur dignité.

Article 15 : La violence et les obscénités

Le journaliste s'abstient, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

Article 16 : La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes pour des règlements de compte avec ses confrères. Il ne sollicite pas la place d'un confrère ni ne provoque son licenciement pour travailler à sa place à des conditions inférieures.

Article 17 : Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession de journaliste.

Article 18 : Le devoir de compétence

Le journaliste doit constamment améliorer ses aptitudes et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente.

Article 19 : Les juridictions

Tout manquement aux dispositions de la présente charte expose son auteur à des sanctions disciplinaires imposables par les instances d'autorégulation des médias.

Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs et les décisions issues des délibérations de ces instances. Il s'oblige à connaître la législation régissant la presse et les dispositions énumérées par la présente charte.

DÉCLARATION DES DROITS

Dans l'exercice de sa profession, le journaliste comorien revendique les droits suivants :

Article 20 : Le libre accès aux sources

Dans l'exercice de sa profession, le journaliste a accès à toutes les sources d'information et dispose du droit d'enquêter librement sur tous les faits de la vie publique.

Article 21 : Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

Article 22 : La clause de conscience

Dans l'exercice de sa profession, le journaliste peut invoquer la clause de conscience et refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou des éditoriaux politiques contraires à la déontologie professionnelle.

Il peut également refuser de censurer des articles, des œuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs sur des bases autres que professionnelles.

En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements à l'égard de son entreprise dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

Article 23 : L'obligation de protection

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national des Comores, sans condition ni restriction aucune, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

"A l'exception de la rémunération due par son employeur, le journaliste refuse de toucher de l'argent ou tout autre avantage de nature à influencer le traitement de l'information."

Le journaliste a le droit de se faire assister par les organisations professionnelles dans le cas où il est victime d'abus dans l'exercice de sa profession.

Article 24 : L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être informée de toute décision importante qu'envisage de prendre l'entreprise. Elle doit être, au moins, consultée avant toute décision définitive sur les mesures modifiant la composition de la rédaction (embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes).

Article 25 : Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit au bénéfice des conventions collectives, à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant à ses responsabilités pour assurer son indépendance économique et le mettre à l'abri des tentations.

Fait à Hamramba, le 15 mai 2007

Note de la rédaction : A l'heure où nous bouclions cette édition, nous étions informés d'une énième violation de la liberté d'expression perpétrée par les forces de gendarmerie anjouanaises, toujours aux ordres de Bacar. Un journaliste de Radio Comores a été refoulé lundi 6 juin vers Moroni dès son arrivée à l'aéroport.

Avis d'Appel d'Offres (AO)

Date de l'Avis : 25 mai 2007 - AO/07/004.BIS / DG/DPMLA

La Société Nationale des Télécommunications (COMORES TELECOM) Moroni RP, Place de France en Union des Comores lance un avis d'appel offres à la concurrence locale pour l'Acquisition des matériels et outillages télécoms référencés en titre.

TITRE DU PROJET : Acquisition de matériel réseau filaire, outillage et habillage.
Le présent marché est constitué en 3 lots et chaque lot est indivisible :

Réf Désignation

Lot 1 Matériel léger

- matériel d'installation et branchement ;
- matériel d'implantation et armement ;

- appareils de mesure ;

Lot 2 Matériel lourd

- câbles aériens, souterrains ;
- matériel de génie civil ;
- matériel d'implantation ;
- matériel d'épissure ;
- matériel de raccordement boîte + tête ;
- outillage ;

Lot 3 Habillage

Tout candidat admis à concourir, intéressé par le présent Avis, peut obtenir des informations supplémentaires et devra acheter un dossier à l'adresse ci-dessous, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de : 40 000 FC ou 80 euros, lot 1 ; 60 000 FC ou 120 euros lot 2 et 30

000 FC ou 60 euros, lot 3 ou 125 000 FC ou 250 euros pour l'ensemble de 3 lots, en espèce ou par cheque libellé au nom de Comores Telecom.

**Adresse : Direction Générale
de Comores Telecom**

Moroni RP, Place de France

Tel 74 43 00- 74 43 61

La disponibilité de fourniture, l'opinion fournie sur l'exécution des marchés antérieurs et /ou en cours seront pris en considération dans l'évaluation des offres.

Toutes les offres doivent être déposées sous pli

fermé à l'adresse ci-dessus au plus tard le 23 juin 2007 à 10h 30 mn, heure locale et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de :

- 1 000 000 KMF pour lot 1 ;
- 400 000 KMF pour lot 2 ;
- et 200 000 KMF pour lot 3.

Les plis seront ouverts en présence des représentants des candidats qui souhaitent être présents à l'ouverture le 23 juin 2007 à 11h 30 mn, heure locale, dans la salle de conférence de Comores Telecom, à Moroni RP.

Le Directeur Général

Charikane BOUCHARNE

Qu'importe, tant qu'il y a des Blancs...

Sans la persistance du vieux complexe colonial, l'illusion du rattachisme n'aurait pas connu un tel succès, et des Français débarqués de nulle part n'auraient jamais bénéficié d'une telle confiance des dirigeants.

“NOUS voulons des Français blancs.” A cette déclaration prononcée au plus fort de la crise séparatiste par Abdallah Ibrahim, président de l'Organisation pour l'Indépendance d'Anjouan (OPIA), font écho des propos lancés à Maore au cours du mouvement des “nouvelles chatouilles”, en février 2006. Des femmes s'étaient alors mobilisées pour protester contre la présence de cadres franco-comoriens à des postes de responsabilité sur l'île. “S'il n'y a pas de Mahorais pour occuper les postes, nous voulons des Français m'zungu, pas des Français d'origine anjouanaise ou grand-comorienne”, avaient revendiqué des sympathisants(e)s de ce mouvement, dont certains affirmant que les Antillais devaient passer après les métropolitains.

Sympathisant du mouvement séparatiste, il travaillait à l'époque pour l'ONG française ID. “Mais je n'osais pas le démontrer devant mes frères, parce qu'ils étaient chauds et qu'ils disaient que tous les instruits étaient favorisés, que c'étaient eux qui ne voulaient pas l'indépendance ou le rattachement. On avait peur des masses populaires.” Un raisonnement que l'on a retrouvé à Maore : les rares autochtones fondamentalement critiques par rapport au pouvoir métropolitain sont accusés de s'interposer, eux les membres de l'élite, entre le colon et les couches populaires, pour profiter seuls des supposés bienfaits du système. Dans le même temps, forts de leur vie passée dans l'Hexagone et de leur nationalité française censés leur ouvrir toutes les portes, les leaders franco-comoriens ont apporté une crédibilité au rattachisme anjouanais. “Certains disaient que c'était impossible que la France revienne. Mais les gens y ont cru parce qu'il y avait des anciens militaires français qui disaient que tout

Seigneur et Roy de Lasbadias”, qui a “mis [son] épée au service d'Abdallah Ibrahim” en 1997, est de ceux-là. Après avoir pris contact avec la diaspora anjouanaise en France et à la Réunion, et notamment avec le docteur Zaidou, il arrive à Ndzuani au plus fort de la crise et où il est rapidement nommé général en chef des embargos, reçoit la “citoyenneté anjouanaise” puis le titre “d'ambassadeur plénipotentiaire extraordinaire itinérant”. Dans un moment de flottement, il assume la gouvernance de toute la partie Est de Ndzuani. “J'ai bénéficié du pouvoir absolu pendant 23 jours”, assure-t-il. “Général, juge... Mais je n'ai pas joué au dictateur ! J'ai donné douces jugements. J'ai rendu la justice comme l'aurait fait un souverain mais toujours avec une assemblée populaire de sous-officiers et de chefs religieux. J'ai en quelque sorte été sultan à Domoni...” Marié sur place, membre actif de l'OPIA-MPA, il occupe toujours un logement de fonction qui lui a été attribué “juste qu'il [son] départ d'Anjouan”. “Ce sont les événements qui m'ont porté”, admet-il.

apprenait l'indépendance en toute sérénité... Le régime lui a décerné la distinction honorifique de l'Etoile d'Anjouan. C'est là l'une des caractéristiques des séparatistes anjouanais et mahorais : leur combat étant difficilement défendable par les forces politiques et les faiseurs d'opinion de l'Hexagone, ils trouvent leurs alliés parmi les nostalgiques de l'Empire français et les militants d'extrême droite qui n'ont pas peur, eux, d'être taxés de néo-colonialisme. Qu'importe ! Ce sont de “vrais” Français, et c'est tout ce qui compte ! Interrogé aujourd'hui sur ces soutiens critiqués, le docteur Ahmed Zaidou, l'un des principaux penseurs de la cause séparatiste anjouanaise, plaide l'ignorance : “Bien sûr que nous nous sommes trompés. Quand on se retrouve dans une mare et qu'on ne sait pas nager, on ne regarde pas la couleur de la corde que l'on vous tend pour en sortir. Ce sont les premières personnes qui nous ont tendu une perche. On a eu tort de la tenir. Ce réflexe a brouillé l'image de notre mouvement et donné une connotation négative à la lutte d'un peuple pour sortir de sa misère. Ce soutien n'a abouti à rien. Mais nous n'avions aucune expérience de la politique nationale ou internationale.”

LISA GIACHINO
(avec J. TALPIN, Le Quotidien de la Réunion)

“Quand on se retrouve dans une mare et qu'on ne sait pas nager, on ne regarde pas la couleur de la corde que l'on vous tend.”

DOCTEUR AHMED ZAIDOU, ANCIEN IDEOLOGUE DU RATTACHISME

Deux manifestations extrêmes d'un phénomène qui touche l'ensemble de l'archipel : le complexe colonial est loin d'être effacé. Le Blanc n'a pas été descendu du piédestal sur lequel il était monté, il y a plus d'un siècle, en proclamant la supériorité de sa civilisation. Ses pouvoirs -positifs ou négatifs- sont systématiquement surevalués. On s'en méfie ou on attend tout de lui, mais quoi qu'il en soit, la relation d'égal à égal ne va pas de soi.

S'il semble avoir atteint son apogée dans les années 80, avec la poignée de mercenaires qui tiraient les ficelles du régime Abdallah, ce complexe continue d'exister. Plus ou moins subtilement dans les classes aisées ou instruites qui pratiquent l'acculturation et l'imitation, et beaucoup plus naïvement dans les milieux sociaux les plus modestes. “Il y a quelques temps, des journalistes français sont venus à Anjouan”, raconte Ahmed Ousseïn, membre de l'ODDASPF qui réclame encore aujourd'hui le rattachement à la France (lire ci-contre). “On les a accompagnés à Sandapoini pour voir le départ d'un kvassu-kvassu. Là, une vieille femme aveugle du village a demandé à les rencontrer, elle voulait juste leur serrer la main, parce que c'étaient des m'zungu.” Que les Européens présents dans l'archipel s'en accommodent, en profitent ou cherchent au contraire à fonder leurs relations sur d'autres bases que l'héritage colonial, ils sont forcément confrontés aux présupposés qui collent à la couleur de leur peau. Résultat : n'importe quel hurluberlu au teint pâle peut, à la faveur de circonstances propices, se retrouver catapulté aux plus hauts postes décisionnels ou honorifiques...

FONDAMENTALE pour comprendre la situation actuelle à Maore, cette donnée l'a également été à Ndzuani où, sans la survivance du mythe du colon blanc, le mouvement séparatiste aurait sans doute eu beaucoup plus de mal à mobiliser la population rurale. Outre le manque d'instruction, la déconnexion de la masse paysanne par rapport aux réalités géopolitiques actuelles et l'attitude ambiguë entretenue sur le terrain par la France (lire précédemment), ce mythe explique que l'éventualité d'un rattachement à l'ancienne métropole ait été prise au sérieux. La seule présence sur le terrain en 1997 d'humanitaires (comme l'ONG Humanis, lire par ailleurs), de journalistes et d'individus occidentaux à la peau blanche a réussi à faire passer l'impossible pour une promesse de jours meilleurs. La manipulation a été si efficace que les voix plus réalistes sont devenues inaudibles. “A l'époque, je ne pensais pas que le rattachement était la solution” se souvient Ahmed Rassoul, un habitant de Mremani, dans le Nyumakele.

ça, ça vient de plus loin”, rappelle Ahmed Rassoul. Le phénomène n'est cependant pas limité aux masses rurales et illettrées. Les dirigeants du régime séparatiste ont eux aussi accordé une confiance étonnante à des inconnus, pour la seule et unique raison qu'ils étaient français... et bien blancs. Venu poursuivre un rêve personnel, le “Baron-

AUTRE PERSONNAGE, autre rêve, le journaliste Jean-Claude Vallée était de toutes les manifestations séparatistes en 1997. Venu de la Réunion, il légitimait dans son magazine *Via* le rattachisme par une réécriture de l'Histoire et faisait l'apologie d'une “révolution populaire” idéalisée. Tandis que l'île plongeait dans le chaos, il écrivait qu'elle

Braza et ses amis :

DIMANCHE 13 mai, Mremani, au cœur du Nyumakele. Nous avions rendez-vous avec Ibrahim Ousseïn dit Braza, président de l'Organisation pour la défense des droits des Anjouanais sans papiers français (ODDASPF). C'est finalement l'ensemble du bureau de cette association née en 2005 qui se présente à nous : outre Braza, Kamardine Ahmed, Chahardine Hadhura, Salim Djah, Ahmed Ousseïn, Mohamed Ali et Abdallah Rakibu. L'entretien que nous avons eu avec eux durant près de deux heures nous semble suffisamment éloquent pour le livrer tel quel.

Notre mouvement s'est fait remarquer depuis quelques mois. Vous avez organisé à Maore en octobre 2005 une manifestation réclamant le retour des sans-papiers à Ndzuani, et pour cela l'affrètement d'un bateau, qui avait suscité une riposte importante de la population, notamment après le saccage de la permanence du député. Vous avez également arboré des drapeaux français lors de la venue à Ndzuani de Brigitte Girardin, alors ministre française de la Coopération, en novembre 2006. Quelles sont vos revendications ?
CHAHARDINE HADHURA (il lit un texte écrit à la main à notre attention) : Tout d'abord, nous devons faire un bilan des 32 années de l'indépendance. Un, il y a eu une perte de confiance auprès de la France. Il y a eu trahison de la France de la part des autorités comoriennes. C'est à dire que les autorités comoriennes ont trahi la France ?

CHAHARDINE HADHURA : Oui. (Il recommence à lire) Il y a eu aussi trahison de l'opinion

internationale sur le détournement des aides internationales. Il y a eu aussi trahison de la population par une indépendance fautive et sans compétences, et alors que ceux qui ont réclamé cette indépendance avaient des papiers français.

Deux, les indépendantistes sont pour nous des hors-la-loi. Il y a eu trahison d'un Etat décentralisé. Saïd Mohamed Cheick a trahi, Ali Soilih a trahi, Ahmed Abdallah a trahi, l'Union a trahi. Finalement c'est l'anarchie. Les conséquences de tout ça : une déstabilisation politique du pays, avec 26 coups d'Etat en 32 ans ; des détournements de fonds publics ; l'ignorance, la misère, la maladie, l'accroissement de la population grave, le grave fléau des migrations clandestines vers Mayotte. Entre le 1er janvier 1995 et 2003 il y a eu 20.640 morts. Plus ceux entre 2003 et 2007.

KAMARDINE AHMED (l'interrompt) : Nos frères et sœurs à Mayotte souffrent vraiment de cette situation. Il y a des chasses à l'homme 24 heures sur 24. Ils n'ont aucun droit humain. BRAZA : C'est pour tout cela que l'ODDASPF demande l'intervention rapide de la France à Anjouan avant qu'il y ait une guerre civile. La France doit revenir à Anjouan.

Sur l'île d'Anjouan... Pas sur les autres ?
BRAZA : Non. Juste sur l'île d'Anjouan. **Pourquoi demander le retour de la France à Anjouan ? Cette demande a déjà été effectuée en 1997, sans succès...**

BRAZA : En 1997, nous étions des jeunes, ce qu'on appelait les “embargos”. Les responsables de l'OPIA (Organisation pour l'indépendance d'Anjouan, ndr) nous ont détournés. Il y avait trois clans : ceux qui voulaient l'indépendance d'Anjouan, ceux qui voulaient une décentralisation dans les Comores, et ceux qui

voulaient le rattachement à la France. Le 14 juillet, les Anjouanais réclament le rattachement à la France, mais le 3 août les leaders demandent l'indépendance d'Anjouan. Tu ne peux pas prendre deux choses à la fois. Abdallah Ibrahim a trahi à la fois la France et la population anjouanaise.

Ce que vous demandez, c'est une recolonisation. Certains ne comprennent pas comment on peut en arriver là...

AHMED OUSSEIN : On veut la France, mais pas la colonisation. Cette phase est dépassée, comme l'esclavage. La colonisation n'est plus la même qu'avant. On veut s'asseoir autour d'une table avec la France, et discuter.

KAMARDINE AHMED : On veut être comme à Mayotte, avec une administration française, car on a plus confiance dans les autorités françaises qu'avec des autorités comoriennes. On veut une administration française.

CHAHARDINE HADHURA : Nous, les jeunes Comoriens, nous sommes nés après la colonisation. Ce terme se présente comme un djinn, mais nous ne savons pas ce qu'il veut dire en fait puisque nous n'avons pas connu ce que c'est. Nous ne devons pas avoir peur de ça.

BRAZA : La majorité de la population anjouanaise demande à ce que la France vienne à Anjouan comme elle est à Mayotte. Ce n'est pas la même colonisation qu'au XVII^{ème} siècle, même au XVI^{ème}. Mais on nous le présente comme un djinn. Nous voulons être colonisés mais pas comme au XVIII^{ème} siècle. Les gens de Mayotte vivent très bien. Nous voulons vivre comme eux. Si on nous demande si Anjouan va être colonisée, nous sommes d'accord. Nous voulons voir comment ça marche. KAMARDINE AHMED : L'Europe a dépassé ce mot : colonisation. AHMED OUSSEIN : Et puis, il faut dire qu'il y a

MYSTIFICATION

Ce mécanisme qui a fonctionné durant la colonisation consiste en l'adoption par une classe dirigée de l'idéologie de la classe dirigeante. Comme le rappelle Albert Memmi dans *Portrait du colonisé*, “toute idéologie du combat comprend une conception de l'adversaire. En consentant à cette idéologie, les classes dominées confirment, d'une certaine manière, le rôle qu'on leur a assigné”. Ce mécanisme n'a pas été effacé dans l'archipel, loin de là...

* Gallimard, 1985

Ci-dessous, les membres du bureau de l'ODDASPF. Au second rang, souriant : le président, Braza.



“Nous sommes des Français délaissés”

deux sortes de colonisation. Celle des Français, mais aussi celle des noirs. Je veux parler des autorités. Ce sont des colons noirs !

Mais qui ?
BRAZA : Tous ceux qui ont dirigé le pays depuis l'indépendance. C'est pour cela que notre association n'a confiance en aucune autorité.

Vous n'appellerez pas à voter pour un candidat aux présidentielles ?
BRAZA : Non. On appelle à ne pas voter. On demande un referendum sur l'île d'Anjouan pour savoir si les Anjouanais veulent le rattachement ou pas.

Ce referendum a eu lieu en 1974...
KAMARDINE AHMED : Pour nous, c'était un vote magouilleux (sic). On pense que les Anjouanais étaient contre l'indépendance.

CHAHARDINE HADHURA : A l'époque, quand les gens réclamaient le départ des colons, ils ne savaient pas toutes les conséquences que cela impliquait, ni le sens du mot indépendance.

Vous dites que vous n'avez pas vécu la période coloniale. Mais on a dû vous raconter à quoi ça ressemblait. Ce n'était pas facile...

KAMARDINE AHMED : Nos parents nous ont parlé de l'histoire de la colonisation, mais la civilisation passée est différente de la civilisation d'aujourd'hui.

AHMED OUSSEIN : Entre deux colonisations, celle du blanc et celle du noir, on préfère celle du blanc. C'est la moins pire.

Vous vous sentez quoi ? Anjouanais, Comorien, Français ?...

AHMED OUSSEIN : Nous nous sentons français monsieur ! Et nous avons raison. Nous avons des droits dans la République française.

En 1997, la France a fait comprendre que ce n'était pas possible qu'Anjouan soit rat-

tachée à la République française. Qu'est-ce qui vous permet aujourd'hui d'y croire ?

CHAHARDINE HADHURA : On pense qu'on a des droits et des liens historiques qui nous permettent de le demander, et d'attendre une réponse positive.

Ça c'est de votre point de vue. Mais si la France ne veut pas... En 1997, des milliers d'Anjouanais ont réclamé le rattachement, mais ils ne l'ont pas obtenu. Comment vous comptez y arriver et pourquoi avez-vous espoir ? Des personnes issues d'autorités françaises vous ont-elles fait croire que c'était possible ?

BRAZA : En 1997, la France a dit non. Aujourd'hui, on renouvelle notre demande. C'est tout. Ce n'est pas quelqu'un qui nous demande de demander, c'est nous. Personne ne nous a rien dit.

KAMARDINE AHMED : En 1997, c'étaient des malfaiteurs à la tête du mouvement : la France n'a pas eu confiance. Aujourd'hui, ce sont les démunis qui l'appellent. Peut-être aura-t-elle plus confiance en ceux-là.

Avez-vous rencontré des autorités françaises ?

BRAZA : Pas encore. Nous avons donné un dossier à Brigitte Girardin quand elle est venue à Anjouan.

Mais, vous comptez sur qui, alors, pour vous aider ? Des réseaux vous soutiennent-ils, comme celui de l'Action française a soutenu les séparatistes mahorais en 1974 et anjouanais en 1997 ?

BRAZA : Nous n'avons pas d'ami. Ce n'est qu'un début. Nous avons espoir car depuis dix ans, le monde entier connaît la cause anjouanaise. On peut aller plus loin.

Imaginez : la France vous propose de rentrer à Anjouan, de vous permettre de

vous développer ici en vous donnant de l'argent, sans toutefois rattacher l'île. Acceptez-vous ?

AHMED OUSSEIN : Mais nous sommes des Français ! Mais des Français délaissés. La France a déjà envoyé de l'argent ici, mais ça ne marche pas. Nous voulons la France, pas seulement pour son argent, mais pour qu'elle reste ici à Anjouan.

Et dans les autres îles ?

BRAZA : Oui, il n'y a pas de problème. Notre revendication est pour Anjouan, mais les autres îles ont le droit de revendiquer le retour de la France. Justement, on aimerait faire l'union des sans-papiers comoriens, car là-bas aussi ils ont les mêmes problèmes.

En gros, votre position, c'est : "On revient avant l'indépendance".

BRAZA : Oui.
AHMED OUSSEIN : On veut détruire l'Union des voleurs, on veut créer une Union des délaissés et des travailleurs, mais dans la France.

Et pourquoi pas sans la France. Pensez-vous être incapables de fonder cette union des travailleurs ?

BRAZA : Nous, on n'a pas les moyens, on n'a pas reçu assez d'instruction. Il nous faut une puissance, et cette puissance c'est la France.
KAMARDINE AHMED : Nous n'avons pas confiance dans les Comoriens. Même nous-mêmes. Nous voulons des Blancs. Notre lutte aujourd'hui, c'est qu'il n'y ait plus d'Anjouanais au pouvoir, mais des Français.

En 1997, Ibrahim Abdallah affirmait dans *Le Quotidien de la Réunion* qu'il voulait que les Français reviennent à Ndzuani, mais des Français, je cite, "blancs". Vous aussi, réclamez des Français blancs ?

BRAZA : Oui. On veut les Blancs.
Quelle résonance avez-vous au sein de la

société anjouanaise ?

BRAZA : Les Anjouanais sont d'accord avec nous. Nous comptons des bureaux dans chaque région, dans chaque commune, et dans chaque village. Nous organisons régulièrement des réunions, qui attirent beaucoup de monde. Nous comptons 2.441 adhérents, dans toutes les régions, principalement le Nyumakele.

AHMED OUSSEIN : Je me souviens, il y a quelques temps, des journalistes français sont venus à Anjouan. On les a accompagnés à Sandapoini pour voir le départ d'un kwassakwassa. Là, une vieille femme aveugle du village a demandé à les rencontrer, elle voulait juste leur serrer la main, parce que c'étaient des m'zungu. Elle leur a dit que sous la colonisation, on souffrait, mais pas plus qu'aujourd'hui. Dans tous les villages, on trouve des gens qui disent ça ! Les gens ont besoin des Blancs, ils le disent.

Sont-ils prêts à recommencer le mouvement de 1997 ? A défier l'armée du pays ?

BRAZA : C'est vrai que les gens sont fatigués de ce qui s'est passé en 1997. Mais ils sont prêts à descendre dans la rue, et à ressortir les drapeaux français. En 1997, on n'a rien trouvé. Est-ce que c'est la France qui nous a trahis ou les autorités comoriennes ? On ne sait pas.
Tout à l'heure, vous disiez que vous étiez pour le retour des Anjouanais dans leur île, mais êtes-vous d'accord avec la manière dont ils sont chassés de Maore ?

BRAZA : Non, car cela ne sert à rien. Quand on les chasse alors qu'ils ont toutes leurs affaires à Mayotte, ils y retournent deux jours après. On le voit bien ici. Ça sert à rien si aucune solution n'est trouvée ici. Il faut du travail ici.

Pourquoi faites-vous confiance à la France, alors qu'elle chasse les Anjouanais

de Maore ?

BRAZA : Ce n'est pas que nous faisons confiance à la France, mais elle a des obligations. C'est notre seule chance. La France est l'ancien pays colonisateur, elle a gardé une partie des Comores, elle contrôle les frontières. On ne peut pas aller chercher quelqu'un d'autre ! On ne peut pas lutter contre la France, donc on doit faire avec.

AHMED OUSSEIN : Tout cela, c'est un grand projet. La France renvoie les sans-papiers, qui ne sont pas des voleurs, mais juste là pour manger. Les autorités comoriennes ne font rien pour les aider à rester ici, et les sans-papiers meurent dans la traversée. Je pense qu'il s'agit d'un coup préparé pour tuer les sans-papiers, se débarrasser des pauvres. C'est un complot entre les autorités comoriennes et françaises, entre les enfants des sultans, les Arabes, et les Français. Et ce sont nous, les descendants des esclaves, qui payons. Si on meurt, ce n'est pas grave, nous ne sommes que des Africains.

On en revient à la même question. Vous évoquez un complot entre les autorités françaises et comoriennes, mais vous appelez au secours ces mêmes autorités françaises...

BRAZA : Car on ne peut pas faire autrement. La France a donné des papiers à un tas de Comoriens. Tous les jours, on voit des Comoriens au pouvoir sortir leur carte française. Nous on dit : nous aussi avons droit à ces papiers. Pourquoi il n'y aurait qu'une partie des Comoriens qui y aurait droit ?

KAMARDINE AHMED : Tous sont des ennemis. On a deux ennemis en face. Il faut choisir le meilleur.

Propos recueillis par KES et RC

De Madagascar aux Comores Femmes nomades

En quête d'un travail ou d'un homme, les femmes malgaches sont de plus en plus nombreuses à prendre seules le bateau pour les Comores. Des brochettes de Mutsamudu aux mariages arrangés à Moroni, récits de parcours mouvementés.

CHANSONS malgaches et potage bœuf carotte. Avec leurs tables de guingois, leurs mauvais transistors et leur parler mi-bushi mi-komor, voilà quelques mois que les vendeuses de brochettes soufflent un vent nouveau sur la place Mroni, à quelques pas du port de Mutsamudu. Et que les citadins en redemandent, affamés qu'ils sont de tout ce qui peut les distraire d'un ordinaire qui tourne en rond. Débarquées avec rien dans la capitale anjouanaise en pleine déconfiture, venues par la mer en même temps qu'une cargaison de coco, ces femmes sorties de la masse des modestes de Nosy-Be et d'ailleurs sont devenues les animatrices d'un lieu comme on n'en fait plus beaucoup dans la ville : où l'on mange, où l'on parle, où l'on passe ; où les parias, les nobles appauvris et les femmes "qui vivent grâce aux hommes" s'assoient côte à côte. Un carrefour, un prolongement du port, une rencontre entre ces voyageuses et ces hommes qui rêvent d'ailleurs. Les sœurs Dhouriya et Soiyihati Houmadi sont arrivées les premières ; la plupart des tables appartiennent à leur clan familial. Nées à Nosy-Be de père anjouanaise et de mère malgache, elles se sont intéressées à leurs racines comoriennes à la mort de leurs parents. Vendeuses de

brochettes dans les rues de Nosy-Be, elles ont appris auprès d'Anjouanaise de passage que le secteur était peu exploité à Ndzuani. Et les voilà qui grillent de la viande sur le marché de la capitale de l'île, puis sur le trottoir de la place qui jouxte le port... "Au début", explique Dhouriya, "nous étions cinq femmes à avoir eu cette idée, avant que deux autres se placent derrière nous". Autour d'elles gravite une flopée d'amies, de sœurs et de cousins.

BEAUCOUP ONT LAISSÉ derrière elles un homme devenu indésirable et une histoire trop lourde à porter. Soiyihati se sentait "menacée". Deux tables plus loin, Eléonore "a quitté Nosy-Be en novembre pour "mettre une grande distance" entre elle et son mari qui buvait et la frappait. Elle voulait "chercher un avenir" et, grâce aux brochettes, elle peut envoyer de l'argent à sa mère qui s'occupe de ses deux enfants. "Il y a deux semaines, elle a trouvé un nouveau mari comorien et gagné un passeport", exulte sa copine Olga¹, originaire de Diego Suarez, qui a passé quatre ans à Moroni, mariée à un Comorien, puis a vécu deux ans à Antananarivo avant de débarquer à Mutsamudu (lire ci-dessous). Dhouriya, Eléonore et Olga ne sont pas des

leur femme malgache. Mais une femme seule ne pouvait pas vivre. Maintenant, elles viennent à Moroni pour le business." Le rapport entre les monnaies malgache et comorienne, et la présence d'euros dans l'archipel, suffisent à les attirer. "Certaines ont tout laissé pour 30.000 fc [60 euros, ndr] par mois", observe Willy Zakamirina, assistant du consul de Madagascar aux Comores. "Un enfant, une mère malade... et elles sont parties, sans savoir que la vie aux Comores n'est pas donnée. Il faut dire que 30.000 fc, c'est plus de deux fois et demi le salaire minimum malgache." On dispose de peu d'informations sur ces migrantes qui circulent beaucoup et mènent rarement une vie stable. "Nous avons fréquemment affaire à ces femmes", indique Willy Zakamirina. "Nous ne connaissons rien d'elles sauf au moment où elles ont un problème et où elles veulent rentrer."

Les Malgaches les plus en vue, commerçantes sur les marchés officiels ou informels, sont rarement célibataires. "On sait qu'elles ont un époux. Elles restent un temps ici, puis c'est le mari qui vient de Madagascar... elles sont là seulement pour le business." Beaucoup plus vulnérables sont les jeunes femmes qui ont répondu à une promesse d'em-

deux enfants, le mari ne veut pas les laisser partir et la femme reste coincée ici. La majorité trouve un autre homme et c'est un processus infernal. Elles changent, elles changent, elles changent... on a l'impression que des gens en profitent un peu."

D'un côté, des jeunes femmes en quête d'un avenir matériel. De l'autre, des hommes à la recherche d'unions échappant aux contraintes sociales comoriennes. Leur rencontre favorise l'émergence de réseaux de mariage et aboutit à des scénarios rocambolesques (lire ci-contre). La diaspora comorienne à Mahajanga, Nosy-Be ou Diego Suarez se charge de jouer les intermédiaires et d'expédier par bateau -et souvent sous un faux nom- les candidates au mariage. "La majorité vient ici avec des laissez-passer délivrés par le consulat comorien", indique l'assistant du consul. "Elles se font faire ensuite un passeport comorien. Mais par prudence, elles ont quitté leur pays avec leur carte d'identité malgache. Quand elles ont des problèmes, elles viennent ici et nous disent : "Vous voyez ! Je suis malgache !" On leur parle alors de s'occuper de leur titre de séjour et elles nous répondent : "Mais j'ai des papiers comoriens !"" Willy Zakamirina sort du dossier d'une jeune femme la photocopie de ses deux pièces d'identité. En haut, sa carte d'identité malgache avec sa véritable identité. En bas, son passeport comorien. Ermèle ou Claudine sont devenues Mariama ou Salima...

"Elles n'ont pas de contrat, rien. Elles laissent tout pour venir ici. Après, elles se retrouvent dans la rue et elles cherchent un homme."

WILLY ZAKAMIRINA, ASSISTANT DU CONSUL DE MADAGASCAR AUX COMORES

aventurières isolées. Elles sont de cette génération de femmes malgaches qui a, par la force des choses, adopté le nomadisme entre les îles de l'océan Indien comme mode de vie. Avec comme principales planches de salut, le "business" et les hommes. Et tant mieux si les deux peuvent se conquérir ensemble ! Le temps où "on ne permettait pas aux femmes seules de venir" est loin, constatent les habitants de Vuvuni, l'un des villages à forte influence malgache de Ngazidja. "Sous Soihili², beaucoup d'hommes sont revenus de Madagascar avec

plou de domestique dans une famille comorienne. "A Madagascar, on leur parle d'une famille qui cherche quelqu'un pour aider à la maison", résume l'assistant du consul. "Mais quand elles arrivent ici, il y en a qui ne sont pas payées, ou bien il y a une incompatibilité avec l'employeur. Elles n'ont pas de contrat, rien. Elles laissent tout pour venir ici. Après, elles se retrouvent dans la rue et elles cherchent un homme. Souvent, le patron bloque le passeport. Récemment, j'ai eu deux femmes dans ce cas. Ils disent : "On va faire votre visa." Et après, elles se retrouvent bloquées sans pouvoir récupérer leurs papiers."

MAIS LES FEMMES qui donnent le plus de fil à retordre au consulat sont celles qui ont migré pour suivre, rejoindre ou chercher un compagnon. "Le cas classique, c'est celui des femmes qui ont suivi un mari comorien qu'elles ont rencontré là-bas", explique Willy Zakamirina. "Souvent, une fois sur place, la confrontation à la famille est très difficile. Quand ils étaient à Madagascar, le mari appartenait à sa femme. Ici, il appartient plus à sa famille qu'à elle. Il y a aussi les familles comoriennes qui préfèrent marier leurs enfants aux gens du village et de même religion. Quand ça se passe vraiment mal, elles s'entendent souvent dire : "Tu n'es pas chez toi ici. Va voir qui tu veux, mais nous on connaît tout le monde." Si elles choisissent de partir, beaucoup se retrouvent démunies. "Ce sont surtout des femmes de situation pas très confortable, qui cherchent à améliorer leur situation sociale en quittant Madagascar. Quand il y a un ou

LORSQU'UNE JEUNE ÉPOUSE se rebiffe, la famille à qui elle était destinée a souvent le réflexe d'aller se plaindre au consulat malgache. "Quand la fille part, beaucoup de gens viennent ici nous dire : "J'ai payé cher pour la faire venir !"" confie M. Zakamirina. Il y a un mois, une femme est restée bloquée sur un bateau en provenance de la grande île parce qu'elle n'était pas en règle. "En plus, quand elle a vu que le mari qu'on lui destinait était handicapé, elle a dit : "Si c'est ça, je préfère repartir !". Mais quand je pense à toutes les pressions, les coups de fil que j'ai eus ! "On a dépensé beaucoup d'argent pour la faire venir, faites-nous les facilités pour qu'elle descende", me disaient les gens."

Agacé par ces tractations matrimoniales, le consulat cherche à faire rentrer au bercail les jeunes femmes en difficulté. Mais celles-ci entendent décider seules du rythme de leurs voyages... "Quand je leur dis qu'il faut rentrer, elles ne veulent pas. Pas tout de suite. Soit elles ont des enfants ici, soit elles sont parties sans l'autorisation de leur famille et c'est gênant pour elles de revenir. Elles ne veulent pas rentrer comme ça. Elles disent : "Je vais rester un peu, travailler, que j'aie un petit quelque chose pour ramener à Madagascar..."

Toutes les histoires ne finissent cependant pas en queue de poisson. "Il y a des mariages qui marchent, des gens qui travaillent", tempère M. Zakamirina. "Mais moi, je ne vois que les problèmes !"

LISA GIACHINO
(avec NAOUIRDINE PAPAMWEGNE)

"Mon goût, c'est l'aventure"

NÉE À DIEGO SUAREZ, OLGA¹ ARBORE DES COUETTES ROUSSES, des rondeurs épanouies, un passé de bourlingueuse et un air délégué. Elle cultive son goût du voyage ; qu'importe si les destinations ne sont pas celles de ses rêves, et si sa survie dépend du désir des hommes. "Il faut voyager. Moi, j'aimerais bien aller dans des pays d'Afrique ou en Chine. Là-bas, tu vois beaucoup de choses. Mais j'ai pas les moyens. On n'a que des rêves." Tant pis : "Mon goût, c'est l'aventure. J'ai vu toutes les villes à Mada. C'est pas par mon étude que je comprends le français. C'est par mon aventure seulement. J'ai beaucoup changé d'air. Je trouve que c'est cool. C'est mieux quand tu es absent un peu. Si tu restes tout le temps, tout le monde se fatigue de te voir."

Olga a passé quatre ans à Moroni où elle avait épousé un Comorien. "Quand on s'est séparés, je

suis retournée deux ans à Tana, puis je suis venue ici. Mais mon mari a entendu que je suis ici et il veut que je retourne à Moroni." En attendant, la jeune femme ne travaille pas. "A ton avis, comment vivent les femmes qui n'ont pas de mari et pas de travail ? On croise des hommes, et ça passe ou ça casse !" Olga a beau en rire, "on a plein de soucis. Des soucis d'argent. Et puis, la ville est petite. On est comme des prisonniers. On est obligées de faire le chiromani, c'est la religion d'ici. Moi je suis grosse mais à Madagascar, je m'habille comme ça", confie-t-elle en soulevant son chiromani pour exhiber un short. "Mais les hommes ici, ils préfèrent les femmes très sérieuses, bien habillées, bien fermées le corps. C'est pour ça que nous, on souffre !"

¹ Prénom d'emprunt

² Présidents d'emprunt
³ Président des Comores de 1975 à 1978



Mama Fatima, Fiona et Capitaine Haddock

Capitaine Haddock et Mama Fatima font venir de jeunes Malgaches aux Comores. Lui, pour les épouser, elle, pour les marier...

QUAND elle a débarqué à Moroni, Fiona ne se doutait pas qu'elle serait l'un des personnages principaux d'une invraisemblable saga. "Une histoire de fous" s'étonne Willy Zakamirina, assistant du consul de Madagascar aux Comores, qui l'a accueillie "toute en larmes" un jour d'octobre de l'année dernière. Agée de 23 ans, cette jeune femme née à Antananarivo était arrivée en juillet 2006 aux Comores sous la tutelle de Mama Fatima¹, une dame d'une soixantaine d'années vivant dans un village des hauteurs de Moroni. Le procès-verbal de sa visite rapporte que Mama Fatima lui aurait fait une promesse de travail "comme pour toutes les filles acheminées par cette dame aux Comores", l'aurait hébergée et lui aurait remis 100 euros pour acheter son billet de bateau. Rapidement mariée sous la férule de la dame qui aurait empêché la dot, Fiona "se plaint que son mari ne lui apporte rien pour subvenir à ses besoins alors que [Mama Fatima] réclame le remboursement de ce qu'elle a avancé pour le déplacement. Elle a alors décidé de quitter le foyer conjugal après une grande dispute avec sa belle-famille", poursuit le procès-verbal.

Suite à une conciliation devant le cadî, Fiona obtient 100.000 fc (200 euros) de son mari. Le jugement stipule aussi qu'une enquête doit être ouverte par la gendarmerie sur les activités de Mama Fatima. Pour le consulat en effet, il n'y a pas de doute : cette femme entretient un réseau tirant profit de la naïveté de jeunes Malgaches. Il en veut pour preuve le fait que le mari de Fiona "reconnaît avoir demandé à Mama Fatima de lui donner en mariage une des filles qu'elle élève à Madagascar et lui avoir versé 25.000 fc [50 euros, ndr] d'avance". Quant à

Mama Fatima, elle a affirmé lors d'un entretien avec le consulat que "le contrat avec la fille stipulait que celle-ci lui rembourserait les frais engagés. Elle reconnaît que ce n'est pas la première fois qu'elle procède à ce genre de transaction", indique le procès-verbal. "Elle revendique le droit de gérer les gains occasionnés par ces mariages car elle se déclare être la tutrice de ces filles." Aucune suite n'a cependant été donnée à une première convocation de la dame par la gendarmerie. Comme le raconte Mama Fatima, "quand ils m'ont convoquée, j'ai beaucoup crié. Ils se sont dit que ce n'était pas la peine de continuer avec cette histoire de la grand-mère et de la petite".

QUAND NOUS L'AVONS rencontrée assise sur son matelas, dans sa case de tôle en chantier éclairée par la faible lueur d'une chandelle, Mama Fatima n'avait pas l'air de diriger un réseau très juteux. Sans autre enfant que trois filles adoptées à Madagascar lorsqu'elle y vivait, elle dit avoir voulu "faire du bien". "Quand je les ai prises, elles étaient à la rue. Maintenant elles sont mariées et ce sont elles qui me donnent à manger", explique-t-elle. L'une de ses filles adoptives prend sa défense : Fiona, qui n'a pas été élevée par Mama Fatima, n'a jamais été forcée à se marier comme elle le prétend, affirme-t-elle. "Elle était grande. Si elle ne voulait pas, elle pouvait le dire !" Mama Fatima dit avoir recueilli d'autres filles qu'elle voulait faire venir. "Mon visa était terminé et je n'ai pas pu les emmener. Maintenant, je n'ai plus d'argent pour retourner là-bas", explique-t-elle.

Pour revenir à Fiona, une fois son affaire réglée, le consulat lui a conseillé de rentrer à Madagascar. "Mais là, un monsieur s'est engagé à la prendre en charge",

indique Willy Zakamirina.

Ce monsieur, surnommé Capitaine Haddock², n'en était pas à son premier concubinage avec une jeune femme malgache. Il vivait à l'époque avec une certaine Daniella³, qu'il avait eu la surprise de trouver au port à la place de celle qui lui avait été promise... "En 2003, j'ai épousé une femme malgache que j'avais rencontrée à Mahajanga", raconte cet ancien entraîneur de boxe. "Un jour, on a reçu un coup de BLU comme quoi sa mère avait été renversée par une voiture. Elle est allée là-bas, et j'ai entendu qu'elle était enceinte alors qu'on s'était quittés depuis trois mois, et qu'en plus elle ne m'avait pas dit qu'elle avait un téléphone portable. Moi, je payais quelq'un 2.500 fc [5 euros, ndr] pour aller la chercher dans son village quand je voulais lui parler par BLU ! J'ai décidé de la laisser".

En quête d'une autre femme, Capitaine Haddock jette son dévolu sur Mounada, fille d'un Comorien de sa connaissance. N'ayant vu qu'une photo de la jeune femme, il envoie à Madagascar l'argent nécessaire aux formalités et à son transport. "Mais quand je suis allé à l'aéroport pour l'accueillir, j'ai trouvé quelq'un d'autre qui avait pris ses papiers ! Cette fille m'a dit : "Allons vite à la maison."" Arrivés à Boeni Bambao, elle lui tend une lettre dans lequel le jeune Comorien dépêché par Capitaine Haddock s'excuse du changement de programme : la jeune femme qui lui était destinée n'a pas pu partir suite à une querelle familiale. Quand à nouvelle venue, "elle est prête de venir là-bas, donc, tu dois l'accepter et l'aimer comme il faut", dit la lettre. "Elle s'appelle [Daniella]. Tonton, tu dois m'excuser d'accepter ce que je fais. Mais toi,

tu dois accepter qu'elle est un être humain, l'aimer avec sentiment. Elle est jolie, plus que Mounada."

CAPITAINE HADDOCK passe donc un marché avec son épouse inattendue : "Je te garde trois mois. Si on s'entend, tu restes. Sinon, je te renvoie au consulat. Je te donne tout ce que tu veux, mais tu restes à la maison. Je ne veux pas que tu sortes sans mon autorisation." En échange de quoi il envoie 100 euros à sa famille. Tout se passe bien jusqu'au jour où Capitaine Haddock a vent des malheurs de Fiona. "Comme j'avais déjà une Malgache, j'ai proposé de l'aider. Elle avait sa chambre ici. Je ne l'ai pas prise comme femme, j'avais déjà Daniella." Les choses se gâtent quand Capitaine Haddock, la cinquantaine passée, essaie d'interdire à Daniella, 18 ans, d'aller à la plage avec sa copine Fiona... "A la plage, d'autres allaient la voir ! Tous les dimanches, elles sortaient sans rien me dire." Quand Fiona quitte définitivement la maison, Daniella décide de la suivre. Après moins de six mois de vie commune, elle réussit à tromper la vigilance de Capitaine Haddock. Recueillie par une famille, Daniella aurait subi un avortement et vivrait aujourd'hui dans le nord de l'île. Capitaine Haddock a publié des avis de recherche et voudrait la renvoyer à Madagascar "pour ne plus l'avoir sous ma responsabilité et que sa famille ne puisse rien me reprocher". Il espère le retour prochain de sa précédente femme, Lili...

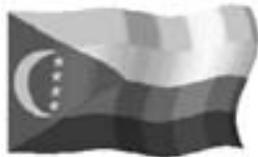
L.G

¹ Prénoms d'emprunt
² Surnommé ainsi car il possédait tous les albums de Tintin dans les années 60-70

UNION DES COMORES

Unité- Solidarité-Développement

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT



Union des Comores



Projet DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS DES OCBS ET PROMOTION DU VOLONTARIAT EN TANT QUE MODÈLE D'IMPLICATION DES COMMUNAUTÉS VILLAGEOISES POUR LA RÉALISATION DES OMDs AUX COMORES

AVIS DE RECRUTEMENTS

PREAMBULE

Ces postes en tant qu'affectation du programme des Volontaires des Nations Unies sont basés sur les valeurs de libre arbitre, de dévouement, de l'engagement et de la solidarité qui sont les fondements du volontariat. Le volontariat profite à la fois à l'ensemble de la société et à la personne qui se porte volontaire. Il représente une importante contribution tant du point de vue économique que social. Il contribue à renforcer la cohésion sociale grâce aux liens de confiance et de réciprocité qu'il tisse entre les citoyens.

Le programme des Volontaires des Nations Unies est au sein des Nations Unies l'organisation qui, au niveau mondial, soutient le développement humain durable en encourageant le volontariat et

en mobilisant les volontaires. Celle-ci sert la cause de la paix et du développement en renforçant les chances de participation de tous les peuples. Universelle et ouverte, elle prône l'action volontaire dans toute sa diversité.

Par sa diversité le volontariat fait partie de toutes les cultures et traditions. Dans ce contexte, en tant que Volontaire des Nations Unies, nous vous encourageons à faire la liaison avec le volontariat national et à vous identifier au concept. Nous attendons de vous de considérer vos collègues nationaux sur un pied d'égalité et de coopérer avec eux pour établir la confiance mutuelle entre tous les volontaires, y compris dans la communauté et l'organisation à laquelle vous êtes affecté.

CONTEXTE

Le présent projet vise à habiliter et motiver les communautés villageoises et les organisations de base de la société civile à jouer pleinement leur rôle dans une perspective de développement durable contribuant à l'atteinte des OMDs identifiés pour les Comores. La poursuite de cet objectif repose sur le renforcement organisationnel, la consultation et la promotion du volontariat au sein des organisations communautaires de base, en tant qu'acteurs majeurs du développement durable du pays. Il est axé en particulier sur la sensibilisation, le développement des capacités et l'amélioration des conditions de vie des communautés riveraines des sites identifiés pour la création des aires protégées et dont la survie dépend

de l'exploitation des ressources naturelles à protéger. Un des impacts attendus est l'émergence d'un nouveau modèle de gouvernance locale basé sur la promotion du volontariat comme vecteur de progrès et de cohésion sociale et qui contribue directement à la réalisation des OMD.

Le développement d'un tel modèle est particulièrement opportun dans le contexte de transition politique que traversent les Comores et présente un potentiel important d'extension ou de réplique à l'échelle nationale, ouvrant la possibilité de l'adapter et de l'étendre à d'autres domaines de la gestion et du développement. Aux Comores, il existe un potentiel réel de volontariat communautaire que le présent projet devra renforcer et pro-

mouvoir pour en faire un vecteur de progrès et d'émancipation des populations affectées par la mise en place des aires protégées. In fine, ce projet teste un nouveau modèle de gouvernance locale basée sur l'implication volontaire des communautés de base dans l'atteinte des OMDs en 2015, en ligne avec les préconisations du développement durable.

De même, le présent projet répond à quatre des huit objectifs de développement du millénaire : i) la réduction de la pauvreté et de la faim, ii) la durabilité de l'environnement, iii) l'équité des genres et l'autonomisation des femmes, et iv) la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement.

1. Poste de VNU National

Spécialiste en formation et éducation environnementale

1. GENERALITE

Désignation du poste : VNU national. Spécialiste en formation et éducation environnementale

Durée de l'affectation : 18 mois (à partir de juillet 07)

Lieu d'affectation : Antennes du projet (Mohéli, Grande Comores, Anjouan)

Statut contractuel : VNU spécialiste national

2. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES

Sous la direction du Coordinateur National et sous le contrôle direct du Responsable Unité technique insulaire, le VNU national en éducation, formation et sensibilisation a pour mission :

- Élaborer et offrir des ateliers de formation destinés au personnel des Directions de l'Environnement, au personnel du projet, aux ONG et associations partenaires du projet afin de répondre aux besoins en formation exprimés sur file d'attente.

- Élaborer et offrir des sessions de formation de formateurs en écologie, conservation des espèces, écosystèmes côtiers, marins et terrestres destinées aux Ulangas (associations environnementales villageoises) et aux animateurs, éco gardes communautaires de même qu'aux ONG partenaires.

- Contribuer à la production d'un plan d'éducation environnementale spécifique à la conservation des espèces et à la biodiversité.
- Participer aux réunions de sensibilisation du public et groupes scolaires sur file d'attente,

- Participer dans les négociations relatives aux accords de cogestion d'aire protégée sur file d'attente,
- Participer dans les négociations dans la gestion des conflits (zone d'intervention) sur file d'attente

- Participer à la programmation, au suivi des activités et à l'évaluation de l'atteinte des résultats.

- Contribuer à la production des rapports sur l'état d'avancement des activités,
- Réaliser d'autres activités qui lui seront attribués par ses supérieurs dans le cadre du projet

3. QUALIFICATIONS REQUISES

- Formation Bac + 3 en éducation relative à l'environnement ou domaine connexe.

- Trois (ans) d'expérience de travail professionnel pertinent au poste sollicité

- Connaissance des acteurs régionaux et internationaux en éducation relative à l'environnement

- Expérience en développement organisationnel des associations et ONG

- Expérience en communication et formation en milieu communautaire insulaire

- Initiative, leadership, excellente communication verbale et écrite en français

- Connaissance de l'outil informatique (traitement de texte WORD, power point, Internet).
- Les Nations Unies sont un espace non fumeur et privilégient à parité de compétence les candidatures féminines.

2. Poste de VNU National

Spécialiste en micro crédit et développement d'activités génératrices de revenus (AGRs)

1. GENERALITE

Désignation du poste : VNU national en micro crédit et développement d'AGRs

Durée de l'affectation : 18 mois

Lieu d'affectation : Antennes du projet (Mohéli, Grande Comore, Anjouan)

Statut contractuel : VNU spécialiste national

2. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES

Sous la direction du Coordinateur National et sous le contrôle direct/opérationnel du Chef d'Antenne de AMIE en collaboration avec le Responsable Technique insulaire du projet, le VNU national en micro crédit et développement d'AGRs a pour mission :

- Identifier les groupes au sein des zones d'intervention affectés par les mesures de conservation contenues dans les plans de cogestion et évaluer la nature et l'importance de l'impact

- Faire une étude socioéconomique dans les villages concernés par le projet sur file d'attente

- Contribuer à l'identification participative et à la documentation des activités économiques durables potentielles dans les zones de création des aires protégées

- Élaborer les dossiers de demande de financement confiés par le Chef d'Antenne insulaire

- Assurer la formation dans ce domaine, des organisations et des individus clés pour les activités sélectionnées

- Participer à la programmation des activités liées à ses tâches et contribuer à la production des rapports sur l'état d'avancement des ces activités.

- Informer les communautés locales de l'existence des fonds et participer à la sélection des activités à financer
- Assurer l'encadrement et l'appui à la mise en œuvre des projets financés

- Aider à l'élaboration d'une stratégie de communication pour la promotion des nouvelles activités à mettre en place,

- Participer au suivi des activités déjà réalisées et évaluer leurs impacts économiques

- Contribuer au renforcement des capacités des ONG, des associations locales et des privés dans la mise en place, le suivi et la gestion des activités génératrices de revenus déjà mises en place.

- Effectuer les rapprochements bancaires avec les institutions financières

- Réaliser d'autres activités qui lui seront attribués par ses supérieurs dans le cadre du projet

3. QUALIFICATIONS REQUISES

- Formation Bac + 4 en micro finance et en suivi et évaluation de projet de développement ou domaines connexes

- au moins 3 ans d'expérience de travail professionnel pertinent au poste sollicité

- Initiative, leadership, excellente communication verbale et écrite

- Une excellence aptitude à parler et rédiger en français

- Connaissance de l'outil informatique (traitement de texte WORD, Excel, power point, et Internet).

- les Nations Unies sont un espace non fumeur et privilégient à parité de compétence les candidatures féminines

3. Poste de VNU National

Spécialiste en communication et conseiller en mobilisation communautaire

1. GENERALITE

Désignation du poste : VNU national. Spécialiste en communication et Conseiller en mobilisation communautaire

Durée de l'affectation : 24 mois (à partir de juillet 2007)

Lieu d'affectation : Coordination du projet (Grande Comore)

Statut contractuel : VNU spécialiste national

2. ATTRIBUTIONS ET DESCRIPTION DES TACHES

- Le spécialiste en communication sera sous la supervision générale du " programme VNU ", du PNUD et de la Coordination nationale du projet. Cet expert sera chargé des tâches spécifiques suivantes :

- Coordonner sous la supervision du Coordinateur national du projet, la promotion des activités de communication liées au Projet,

- Proposer un programme et une stratégie pour assurer la communication et la participation des communautés locales à la gestion conjointe des futures aires protégées,

- Appuyer la conception par l'équipe du projet d'une stratégie de sensibilisation des communautés, des autorités et de la société civile aux enjeux environnementaux,

- Rendre visible les activités initiées par le Projet au travers des médias nationaux, régionaux et voir internationaux,

- Préparer, en collaboration avec l'équipe du projet, les outils nécessaires pour la sensibilisation à la conservation de la biodiversité aux Comores et aux valeurs de l'éthique du volontariat en tant qu'approche stratégique pour la gestion des ressources naturelles,

- Participer à l'animation des ateliers, formations, réunions de sensibilisation sur file d'attente,

- Participer dans les négociations relatives aux accords de cogestion d'aire protégée sur file d'attente,

- Participer dans les négociations dans la gestion des conflits sur file d'attente,

- Contribuer à la production d'un plan d'éducation environnementale spécifique à la conservation et à la biodiversité et produire du matériel didactique pouvant être utilisé par les Ulangas et

dans le cadre de campagnes régionales ou nationales de sensibilisation du public et groupes scolaires,

- Participer à la programmation et au suivi des activités et à l'évaluation de l'atteinte des résultats,

- Contribuer à la production des rapports sur l'état d'avancement des activités

- Réaliser d'autres activités qui lui seront attribués par ses supérieurs dans le cadre du projet.

3. QUALIFICATIONS REQUISES

- Formation Bac + 3 en Communication, des connaissances en sciences sociales ou environnementales seraient un atout

- Cinq (ans) d'expérience de travail professionnel pertinent au poste sollicité,

- Expérience en développement organisationnel des associations et ONG et en communication en milieu communautaire,

- Connaissance des problèmes environnementaux aux Comores et du processus de mise en place des aires protégées,

- Bonne maîtrise du mouvement associatif comorien, plus particulièrement les associations de protection de l'environnement,

- Connaissance de l'architecture sociale locale et du mode d'interaction communautaire pour une meilleure communication notamment dans le domaine de l'environnement,

- Initiative, leadership, excellente communication verbale et écrite en français,

- Connaissance de l'outil informatique (traitement de texte Word, PowerPoint, Publisher, logiciels photos et Internet),

- Gestion de site web relatif à l'environnement

- Les Nations Unies sont un espace non fumeur et privilégient à parité de compétence les candidatures féminines

DEPOTS DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidatures devront inclure : une lettre de motivation pour l'intérêt porté à ce poste, le curriculum vitae, les copies des diplômes. Ils doivent parvenir au PNUD à l'attention du Représentant Résident du PNUD sous pli fermé avec la mention du poste souhaité à l'adresse ci-après, au plus tard le **22 juin 2007 à 15h30. M. le Représentant Résident du PNUD**

B.P : 648

Moroni Hamramba

CONTACTS

- M. Mohamed ALI MIZAZAHAFI; Coordinateur national du projet (Té : 76 25 82)

- Mme Hairat Chamsouddine, Assistante aux Ressources Humaines, email : hairat.chamsouddine@undp.org

REMARQUES

- Les procédures qui régissent les recrutements du PNUD ne permettent pas d'octroyer des contrats d'Expert à des fonctionnaires du Gouvernement, hormis ceux qui sont mis en disponibilité depuis au moins 6 mois.

- Seule les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s pour les entretiens

- A compétences égales, les candidatures féminines sont privilégiées

Djumbe, la Fatma de la France

par Soeuf Elbadawi

C'EST un drame bien connu de tous les pays à qui l'on a confisqué leur histoire en période d'occupation. La réhabilitation du passé s'opère toujours par fragments éparses. Dans la mesure où le maître se débrouille toujours pour effacer les traces de son forfait, ceux qui tentent de recoller les morceaux après lui s'épuisent souvent à la tâche. Ce qui laisse la voie libre à toutes les impostures et à toutes les négations. Non ! Djumbe Fatima n'a pas été une grande reine au destin meurtri par la faute-à-pas-de-chance. Pourtant, c'est ce que nous fait croire un récit bâclé de chez L'Harmattan, publié par un certain Christophe Grosdidier, pour qui les bonnes intentions suffisent à réinventer le roman historique. Et non ! Djumbe Soudi alias "Raketataka" n'a jamais brillé par son génie face aux manipulations d'une France arrogante et conquérante, prête à tout pour asseoir son pouvoir sur ces îles, tout comme elle ne

sut jamais se dépeigner de ses malheurs en couple. N'en déplaise à Jean Martin, qui apporte sa caution à Grosdidier, allant même jusqu'à le comparer aux romanciers du XIX^{ème} siècle -excusez du peu !- Flaubert et Zola en pôle position, l'histoire, la nôtre, racontée par les vainqueurs, continue à nous laisser de marbre.

DJUMBE FATIMA n'a pas été une grande résistante dans ce pays ! C'est un fait ! Il est notable que sa petite-fille cherche sur le tard à réhabiliter le personnage dans son fief mohélien pour sacrifier aux goûts des légendes tropicales. Mais porter le drapeau jaune et noir d'une famille ou d'un clan (délire de séparatiste à Mwali) n'a jamais servi à redorer l'honneur bafoué d'un peuple soumis par plus fort que lui. Djumbe Fatima, fille de Ramanetaka, usurpateur malgache, est né en 1836. Quatre ans plus tôt, son père avait détourné la confiance du sultan de Ndzuani à

son profit. Un peu comme s'appliquera à le faire avec un succès inattendu ce cher Andriantsully à Maore. Djumbe, dont la mère était une princesse malgache, n'a que cinq ans lorsque son père s'invite au cimetière. Son entourage immédiat trouve le moyen de composer alors avec la notabilité locale, histoire de ne pas perdre la "régence", avant de jouer le jeu de la France, en admettant "sa" présence dès la première visite du commandant de Maore en 1843. Dès lors, ce fut un méli-mélo. Avec une reine que la puissance conquérante saura instrumentaliser de bout en bout, et avec maestria (il faut bien le reconnaître), y compris en "couchant" un mec dans son lit. Il s'agit en l'occurrence du fameux Joseph Lambert. Un conseil bien avisé propose de marier très tôt Djumbe Fatima à un prince malgache. Le côté français s'en saisit et lui impose une préceptrice, Mme Droit, autant dire la main gauloise du vainqueur. Un agent assermenté au

service des intérêts de la France, qui formate la jeune princesse dans une foi bien chrétienne au caractère "assimilationniste" bien trempé dans le jus de Marianne. Couronnée dès sa treizième année, la reine se refuse à Mkadara, cousin du sultan de Zanzibar, sous l'influence de sa gouvernante. Un pouvoir inimaginable qui préfigurait sans doute celui des conseillers de l'ombre de la France des réseaux, du siècle dernier à nos jours. Seule une révolte dans l'île a permis de la déloger de cette île en 1851. Après quoi, la Djumbe a fini par se soumettre au règne des cousins zanzibari du royaume des lunes. Elle acceptera son Mkadara jadis éconduit. Un mariage vite mis en péril par des intrigues locales, qui poussent Djumbe Fatima à refaire appel à ses anciens protecteurs français en 1861.

BEAU PRÉTEXTE ! Ces derniers bombardent l'île à deux reprises et envisagent d'imposer leur présence par le biais d'un affreux satrape. Un certain Joseph Lambert. Et c'est là que commence la légende, qui prétend qu'à la mort de Mkadara, Djumbe n'a eu d'yeux que pour ce maquereau de Lambert. A force de manigances et autres entourloupes, ce dernier, parlant au nom de la France, finira par arracher 40% des terres cultivables sur l'île à la reine, avec une convention non renégociable à la clé. Convention à son profit, bien sûr. Un acte que Djumbe Fatima regrettera par la suite, selon l'historien Mahamoud Ibrahim. Un acte qui l'amènera en France pour quémander un peu plus de liberté de gestion sur

qu'ils finissent toujours par semer le vent du doute dans nos consciences si tordues par la fable du maître.

SAÏNDOUNE COMPATT ("les sottises : par alliance / l'orgueil le crime le pillage / même le sang se pille aisément chez nous") aux malheurs d'une jeune fille en proie au désir de puissance de ces alliés conquérants, comme ce fut le cas pour nombre de nos dirigeants actuels. Hier, aujourd'hui ou demain peut-être, qui sait ? Désespérer devant l'inacceptable n'est pas renoncer au combat. Nous pourrions croire sans risque de tromperie que le jeu de marionnettes qui fit de Djumbe Fatima la victime consentante des drames vécus par son peuple en son temps continue encore sous nos tropiques. Il suffit de battre élections dans les parages comme en ce moment pour s'en souvenir. Grosdidier n'a rien d'un poète. Il n'a pas non plus le profil d'un moteur de recherche en vérité historique, bien que bénéficiant de la caution d'un Monsieur qui transforma le "fantasme des sultans batailleurs" en réalité des plus acerbes. A leur place, je nous conseillerais de veiller à la manière dont nos poètes interrogent cette mémoire d'Archipel, en attente d'historiens engagés pour la cause-pays. Ainsi cet autre poète, Sadani Ntsindami alias K-To, qui raconte l'idylle renversée entre la reine Djumbe et son horrible renard tout désigné, en la personne de Joseph Lambert : "Deux jours durant en son alcôve / la reine recluse priait le bon Dieu / pour reconstruire le sang volé, violé, étioilé / en gouttes rouges sur des draps de soie importés de Brive-La-Gaillarde / Qu'Il pardonne ces instants de frayer et d'extase / dans les bras de Lambert le Hobereau / bourreau des cœurs des jeunes filles arabes / Parait qu'el-le jeûna 2 jours durant / sans jus de goyave jaune soleil / sans thé à la cardamome / cayi (tchayi) des puissants et malabars de Goa / 2 jours à sentir monter le crépuscule d'une pression / entre l'histoire et son corps d'ébène attentive / Puis, elle renonça et s'donna à nouveau / et les chiens aboyaient / dans leurs gueules, le pavois BBR (bleu blanc rouge) / recouvrant la gadoue et les girofliers à perte de vue / La reine dit-on s'est rendue à l'ennemi sans combattre / La reine repue sous ses frofrouf rances / oubliée l'île qui s'enlise dans la vase coloniale / C'est ainsi que l'olon pénétra plus loin à l'intérieur des hautes terres..."

IL N'EST PAS SÛR que l'ensemble des Comoriens veuille un jour s'entendre écrire son histoire avec des "mais qui fâchent". Les natifs de la petite île n'apprécieront pas tous qu'on vienne leur dire, à présent que la petite-fille parle de réhabilitation, avec des cadeaux en argent et des donations de notable, qu'on vienne leur rappeler les manquements de cette reine, ses obsessions de pouvoir et son égoïsme facilement manipulable par l'adversaire étranger. Beaucoup aimeraient que l'on raconte la geste miraculeuse d'une audacieuse, qui, un jour, partit plaider sa cause, et non celle de Mwali, auprès de Napoléon Bonaparte. Grosdidier nous fait remarquer qu'elle fut la première comorienne francophone. Comme si cela évitait la déroute à un pays sous tutelle. Comme quoi l'histoire ne tient qu'à un fil...

La reine de Mwali n'a pas été une grande résistante dans ce pays ! C'est un fait !

sa terre d'existence. Une pratique ancrée depuis ce temps dans nos mœurs politiques. La tentation est grande d'ailleurs de vouloir établir une comparaison entre Lambert et Denard, même si le premier n'était ni militaire ni homme de main.

DISONS QUE LAMBERT savait se construire un avenir, en épousant la volonté de puissance de sa patrie d'origine. Il usa de tous les moyens, y compris les feux de l'amour, pour soumettre la petite reine à ses caprices. Nos poètes s'en souviennent encore. Le premier d'entre eux, Saïndoune Ben Ali, s'interroge ainsi sur la légende de Djumbe dans ses *Testaments de transhumance* parus chez Komedit : "Comment, écrit-il, mouvements de mers / érigent sultanats sur bordels sauvages ?" Il parle d'un "pays aux royaumes à ciel ouvert", d'un pays surtout "ou le fruit du cri d'une fille-reine / nourrit la verdure océane, l'errance et le songe". Des amours "hostiles", des "blanches amours de reine", il ne retient que "le visage tombant dans la brume / continuellement dans la brume". A cette reine devenue simple "jouet du maître", le poète s'adresse par ces mots d'une limpidité rare en ces lieux : "Ma reine tu n'as jamais été ma reine / Dans l'île les pierres éclatées portent deux noms et des banderoles de bienvenue". Nos poètes ont effectivement ceci de grave



Iconographie de Djumbe Fatima. (Archives nationales - CNDRS)

HUMEUR VAGABONDE

La photo qu'il est interdit de publier...



L'Archipel du 23 mai 2007 n'est plus dans les kiosques. Sur une plainte du cabinet militaire comorien, la justice a condamné son directeur à le retirer de la vente.

LE CABINET MILITAIRE de l'Armée nationale n'a pas apprécié de voir publiée la photo de ses officiers faits prisonniers par la gendarmerie anjouanaise, à la suite de l'opération militaire du 2 mai contre le palais présidentiel de l'Union des Comores à Ndzuani. Ces derniers ont été exhibés torse nu, le long du trajet allant de Bimbini, lieu de leur arrestation, à Mutsamudu. Le chef du cabinet militaire, le commandant Ahmed Abdoulbastoi, qui a jugé cette image "humiliante" pour l'Armée nationale de développement (AND), a porté plainte auprès du tribunal de première instance de Moroni. La présidente du tribunal, Ali Thanai Tasmine, a choisi la formule d'urgence du référé pour se prononcer, et a ordonné la saisie de l'édition de L'Archipel du 23 mai au motif que la publication de cette photo était de nature à "semer le désordre". Trois heures après son ordonnance, la présidente du TPI a désigné les gendarmes pour retirer le journal de la vente.

"J'ai été entendu à 11 heures [le lundi 28 mai, ndr], à 14 heures on m'a signifié la saisie du journal" a confié le directeur de L'Archipel, Aboubacar Mchangama, qui s'est dit surpris par l'interprétation faite de sa publication, consi-

dérant que les articles accompagnant cette photo "ne font pas l'apologie de l'agresseur".

Le contenu de l'ordonnance de référé est plutôt confus : "Etant attendu que le 23 mai 2007, des autorités militaires se sont retrouvées torse nu à la première page du journal L'Archipel n°228, attendu que ce journal est actuellement mis en vente à Moroni, qu'à cette optique il s'ensuit une perturbation à l'ordre et une atteinte à la personne de ces autorités militaires en exercice de leur fonction par leur humiliation de par l'image choquant, par voie de conséquence, il y a urgence d'ordonner l'arrêt immédiat de la vente du journal et d'ordonner le ramassage du journal aux points de vente et au dépôt et aussi toute photo et négatif susceptible d'une autre production sous astreinte cominoitaire de deux millions de fc et au seul vu de la minute." De source proche de la présidence de l'Union, M. Sambu aurait exprimé son désaccord au chef du cabinet militaire sur cette censure qui n'arrange pas l'image du régime.

S'il ne nous appartient pas de commenter une décision de justice, il n'en reste pas moins qu'elle pose un débat sur la liberté d'information. La rédaction de Kashkazi trouve cette saisie injustifiée. Elle porte atteinte non seulement à la survie d'un titre phare de la presse nationale dont l'économie est fragile, mais également au droit à l'information du public. Certes, chacun a le droit de donner son point de vue sur les images et les écrits publiés par les médias, et la loi est là pour sanctionner les délits. Encore faut-il prouver l'existence du délit objectivement.

Or dans le cas présent, il n'y a pas eu de procès et le journaliste ne s'est pas défendu. Tout se passe comme si chacun pouvait s'arroger le droit moral de décider de ce qui est "humiliant" ou pas. S'il y a humiliation -et il y a eu effectivement humiliation dans ce cas, comme l'écrit A. Mchangama dans l'article qui accompagne la photo-, celle-ci n'est pas le fait du journaliste, mais de l'autorité anjouanaise. Fallait-il le cacher ? Que penseraient les lecteurs anjouanais qui ont vu les soldats de l'AND exhibés par leurs frères d'armes de la FGA, si la presse avait fait l'impasse sur cet événement ? Quel est le rôle des médias s'ils ne peuvent pas raconter -donc montrer- ce qui se passe dans le pays ?

On aurait à la rigueur pu comprendre l'interprétation faite par le cabinet militaire, si le journaliste avait fait l'apologie de l'agresseur. Ce qui n'est pas le cas. Ce qui est humiliant pour l'armée nationale, et au-delà pour l'Etat et la nation, c'est de voir qu'après cet affront, aucune sanction n'a été prise contre l'exécutif anjouanais. Au contraire, celui-ci bénéficie de l'impunité après l'accord du 11 mai qui mentionne "qu'aucune arrestation ni poursuite ne sera entamée pour des raisons politiques". Cet accord qui ne fait aucun cas du soldat de l'AND tué lors de ces événements. La véritable humiliation est là, et non dans la publication de cette photo qui n'est autre qu'un cliché tendant à rapporter les faits. Voilà pourquoi nous avons décidé de le publier, nous aussi.

LA RÉDACTION

le mois prochain

dossier

comment fait-on la fête dans l'archipel ?

du moroni des années 50 aux bals poussières d'aujourd'hui, enquête sur l'évolution des loisirs... et des débauches

politique

l'analyse des résultats des élections à maore et dans l'union

société

pourquoi tant de violence autour des stades ?

hors-piste

le phénomène d'jobane d'jobane

portrait

Isabadias : le "baron" anjouanais

dans les kiosques le jeudi 5 juillet 2007

Toutes les archives de Kashkazi, disponibles sur www.kashkazi.com

COMORES EXPRESS, Un Nouveau monde vous Appelle
La meilleure façon d'envoyer ou de recevoir de l'Argent dans le Monde entier
Moins Chers, Fiable, Rapide, Digne de votre confiance
The better way to send or receive Money all the World wide
IMMEUBLE IDI ENGINEERING TEL: 73 84 22/23 MORONI- COMORES
KOUHOUNI FOUMBOUNI TEL: 79 93 94 - COMORES
Bientôt une Agence de Comores Express Transfert d'Argent A Mutsamudu

LE PUB

BILLARD-BAR-BRASSERIE

VOIDJOU 73 10 09
ouvert du MARDI au DIMANCHE à partir de 12 heures



Bungalows équipés
(coin cuisine - TV SAT)

Bar s'ouvrant sur L'Océan



Restauration "sur le pouce",
déjeuner ou dîner à la carte
(sur réservation)

Billards américains

Chaque dernier samedi du mois,
TOURNOI de BILLARD...

Tous les MERCREDIS de 15h à
18h, INITIATION GRATUITE
au billard, pour les enfants, les
ados... et les mamans

Tourisme d'affaires

Bureau, location VL

Séminaires

Vidéo projecteur
et sonorisation

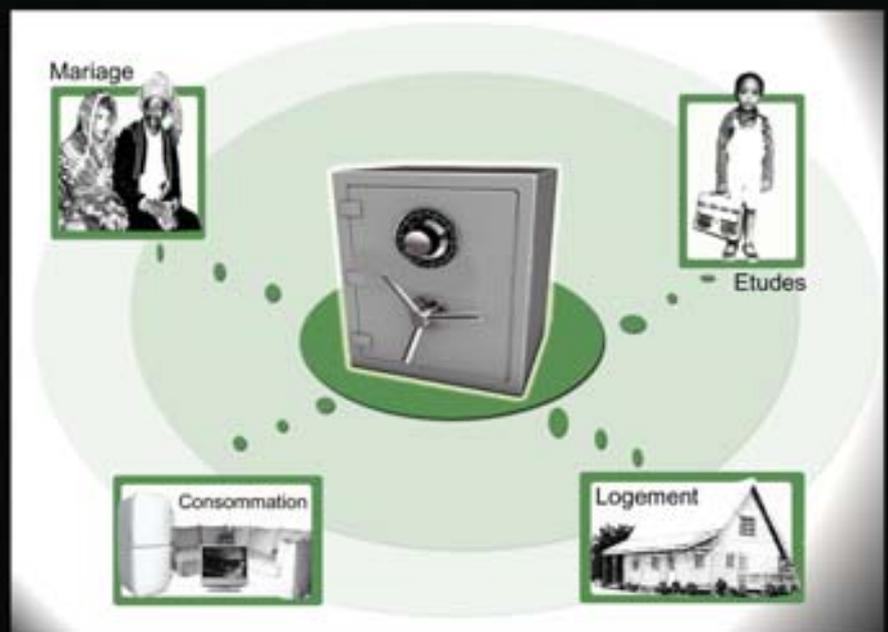
Soirées privées

sur demande

Vos projets ont de l'avenir !

A la BIC-Comores,
chaque projet
a sa solution
d'épargne adaptée.

Parlez-en
à votre conseiller BIC.



A la BIC -

Ensemble, construisons l'avenir

SABOUNI DJEMA YA KOMOR



TEL: 76 16 46 **INDRINA-INDRINA DES CHAMBERS**

Asgaraly, Moroni
76.16.46 / 36.27.77
sabuni@hotmail.fr

Sabuni Najema ya Komor



Savon super blanc
pour la toilette
et le ménage

